PC
2701
R5
t.17
c.1
ROBA

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

66 F

REVUE
DE
PHILOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

1. — Remplacer par *s* l'*x* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieus.

2. — Écrire par *s* ou *z* *deusième, troisième, sisième, disième, disaine*, ou *deuzième*, etc.

3. — A l'indicatif présent des verbes en *re*, *oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l's des deus premières personnes et devant le *t* de la troisième : *je m'assiès, il s'assiet; je cous, il cout: je prens, il prent; je pers, il pert; je concains, il concaint; je permès, je combas, j'interrons.*

4. — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

5. — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*, et quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition ou d'un prédicat. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *calu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré.

Ce programme vise, non à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte; il se trouve d'ailleurs qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile; car notre réforme, bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieus. Les personnes qui concevraient des doutes sur la légitimité de telle ou telle modification sont priées de se reporter aus fascicules de la *Revue de Philologie française*, où chaque article du programme est proposé et discuté (tome III, page 270; tome IV, pages 85, 153, 161, 235; tome V, pages 81 et 308).

Les premiers adhérents ont été MM. Michel Breal, Édouard Hervé, Francisque Sarcey, Paul Passy, Camille Chabaneau, Louis Havet, Charles Lebaigue, Ferdinand Brunot, Eugène Monseur, etc.

Nous recommandons particulièrement aus directeurs de Périodiques, favorables à la réforme, la mise en pratique de l'article 1, qui n'exige aucun effort d'attention de la part de MM. les Protes.

Dans sa *Grammaire historique* posthume, Arsène Darmesteter dit excellemment : « C'est à une succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit un *u*..... Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablit partout l's finale à la place de cette *x* barbare. »

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. DE E. BERTRAND

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

Tome XVII — 1903

80248
12/9/06

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

(Tous droits réservés)

PC
2701
.E5
E17

LA RÉPÉTITION DE « SI »

dans les Propositions conditionnelles coordonnées

Dans ses derniers *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*[1], M. Tobler examine en particulier le procédé qui consiste à remplacer par *que* la répétition d'une conjonction telle que *si*, *quand*, etc.

Soit, dans une phrase, deus ou plusieurs propositions subordonnées de même nature, temporelles, ou causales, ou conditionnelles, coordonnées entre elles. En tête de la première, on exprime nécessairement la conjonction de subordination, *lorsque*, *puisque*, *si*, etc.; devant la seconde et les suivantes, on peut ou répéter chaque fois cette conjonction, ou la remplacer par *que*. Mais le chois entre les deus tours est-il indifférent ? Cette question a été, jusqu'ici, fort négligée des grammairiens. M. Tobler essaie de la résoudre et d'établir une règle logique.

a) *Propositions temporelles*. — Reprise intégrale de la conjonction, là où chaque proposition temporelle se rapporte à un temps différent. — Sinon, la deusième proposition et les suivantes commenceront par *que*.

b) *Propositions conditionnelles*. — C'est là l'objet principal de l'étude de M. Tobler.—Les deus conditions

1. Extrait des *Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1901, XI.

exprimées par les deus conditionnelles coordonnées sont-elles nécessaires toutes deus simultanément à la réalisation de la principale? Alors « l'emploi de *si* dans la première proposition et de *que* dans la seconde est indubitablement de règle », et cela, même si les deus propositions ont des sujets différents.

Au contraire, chacune des deus conditions, prise séparément, suffit-elle pour la réalisation de la principale? Alors, c'est *si* répété qui « est seul possible ».

Bref, tout dépent du rapport qui lie les subordonnées à la principale.

Cette règle est assurément fort logique. Est-ce bien pourtant la règle véritable? Est-elle conforme à la réalité des faits? M. Tobler cite tant d'exemples où elle n'est pas observée que leur nombre même nous met déjà en garde contre elle. C'est que « l'usage », dit-il, est resté sur ce point tout à fait indécis. On peut s'en étonner. Il y a plus. Certains exemples cités s'opposent à la théorie de M. Tobler. Dans G. Sand, *Maîtres Sonneurs*, 253, la substitution de *que* à *si* changerait le sens. Dans J.-J. Rousseau, IX, 251, elle est tout à fait inadmissible : la phrase ne serait plus française. En somme, nous croyons, avec M. Tobler, qu'il y a lieu d'établir une règle; mais nous ne croyons pas que le principe sur lequel il s'est fondé soit bien le vrai, celui auquel obéissent, plus ou moins consciemment, les Français en parlant ou en écrivant.

Essayons donc de reprendre, dans son ensemble, la question.

Ainsi, lorsque deus propositions subordonnées conditionnelles sont unies l'une à l'autre par *et*, la seconde peut se présenter sous deus formes: 1° *Si* avec l'indicatif (ou, s'il y a lieu, le plus-que-parfait du sub-

jonctif)[1] ; 2°) *que* suivi du subjonctif. Ex. « Si cela était et s'il m'en parlait... »

« Si cet homme-là était vivant et qu'il vous entendît me parler comme vous faites, il ne pourrait pas être content. » G. Sand, *Le Meunier d'Angibault*, I, XIII, et I, VI.

Il s'agit de savoir si ces deus tours, tous deus usuels, tous deus également corrects, sont tout à fait équivalents.

Ils ne l'étaient certainement pas à l'origine. Le subjonctif (avec ou sans *que*) de la deusième proposition, — qu'il exprimât un ordre, un souhait, une menace, etc., — ne correspondait pas absolument au *si* de la première. Si l'on veut se rendre compte de la différence de sens qu'il y avait entre l'un et l'autre tour, il suffit de les comparer en les prenant séparément, puisque, pris séparément, ils ont, même dans le français moderne, conservé toute leur valeur. Dans les exemples suivants, on pourrait remplacer *que* par *si* : « Qu'il parle, tout se tait. — Qu'il vive, je serai content. — Qu'il m'aperçoive, c'en est fait de moi ! — Que je vous y prenne encore, je me charge de votre affaire ! etc. » Avec *si* au lieu de *que*, le sens resterait à peu près le même, mais à peu près seulement ; car, outre tout ce que l'expression perdrait de vivacité, il disparaîtrait une nuance de sens assez importante : la condition, au lieu d'être exprimée sous la forme d'un ordre, d'un souhait, d'une menace, etc., ne se présenterait plus que comme une condition pure et simple.

1. Il va sans dire que le second *si* peut, dans certains cas, quand le sujet des deus propositions est le même, être sous-entendu.

Cette valeur du subjonctif précédé de *que* ne s'est maintenue que dans les propositions isolées. Coordonnée avec une première proposition introduite par *si*, la proposition formée par *que* et le subjonctif paraît, dès les plus anciens exemples, correspondre, sans plus ni moins, à cette première proposition. L'assimilation est si complète que, à la seconde place, *que* et le subjonctif en viennent à se substituer presque complètement à la répétition de *si*. C'est ce que constate Vaugelas au XVIIe siècle : « La conjonction *si* peut recevoir une mesme construction aux deux membres d'une mesme période, comme on dira fort bien *si vous y retournez et si l'on s'en plaint à moy, vous verrez ce qui en sera*. Mais la façon de parler la plus ordinaire et la plus naturelle est de dire : Si vous y retournez et que l'on s'en plaigne à moy, etc. Et il est certain que pour une fois que l'on répétera le *si*, on dira mille fois *et que* au second membre de la période. » *Remarques*, éd. Chassang, II, p. 115. Cf. I, 137.

Ainsi, quelle qu'ait pu être la différence de valeur des deus tours à l'origine, cette différence a disparu au XVIIe siècle. L'emploi de l'un ou de l'autre n'est qu'une question d'usage. Il n'y a plus entre « les deus façons de parler » aucune nuance de sens.

En est-il de même aujourd'hui ? Question d'usage à part, est-il indifférent de s'exprimer de l'une ou de l'autre manière ?

A priori, on peut dire qu'il serait étrange que deus tournures, qui ont pu être équivalentes à un moment donné, le soient resté complètement à travers deus siècles. Il en est des constructions syntaxiques comme des mots isolés : deus formes identiques ne peuvent coexister longtemps sans se différencier. Et cela est ar-

rivé pour les contructions en question. Sans doute, cette différenciation n'est pas encore parfaitement évidente ; mais elle est déjà fort sensible. Dans la phrase suivante de Bossuet, *que* nous semble aujourd'hui presque inadmissible : « Si on trouve la sainteté dans les emplois les plus bas, et qu'un esclave s'élève à la perfection dans le service d'un maître mortel... » *Or. fun. Le Tellier,* édit. Jacquinet, p. 355. Nous ne l'admettrions pas du tout dans ce passage de J.-J. Rousseau[1] : « Il serait resté seul dans cet état si un pauvre mercier... ne l'eût fait asseoir sur son petit banc, et si une servante... ne lui eût apporté un verre d'eau. » Par contre, on voudrait *que* au lieu de *si* dans cette phrase, critiquée avec raison par M. Pellissier et par M. Tobler[2] : « Si jamais je fonde une boutique de parfumerie, et si je confie à un autre la rédaction de la réclame... » Bourget, *Duch. bleue.* De même, *Cosmopolis,* 109.

Il nous semble ressortir suffisamment de ces exemples que l'emploi d'un tour pour l'autre n'est plus simplement affaire de style et de caprice. Il y a déjà, entre les deus manières de s'exprimer, une différence, qui peut être la base d'une règle. Quelle doit être cette règle ? Sur quel principe doit-elle reposer ?

D'après M. Tobler, qui s'est occupé dès longtemps de la question (voir Fritz Bischoff, *der Conjunctiv bei Chrestien*, dissert. Berlin, 1881 — notamment, p. 124), tout dépendrait, comme nous l'avons vu, du rapport qui unit les subordonnées à la principale.

Quelque logique qu'elle paraisse, la règle proposée est insuffisante. Son principal tort est de se trouver en

1. Cité par M. Tobler, p. 11.

2. Pellissier, *Études de litt. contemp.*, II, 132 ; — Tobler, *op. cit.*, p. 14.

désaccord avec l'usage, ainsi que l'avoue M. Tobler lui-même. Il est vrai que, dans sa pensée, elle est précisément destinée à rectifier cet usage. N'y aurait-il pas moyen de l'expliquer, tel qu'il est, dans la plupart des cas?

En réalité, l'emploi de *et si* ou de *et que* dépent directement, non pas du rapport des conditionnelles avec la principale, mais du rapport de ces conditionnelles l'une avec l'autre[1]. Ce qui n'est point la même chose; car les diverses conditions peuvent être toutes ensemble nécessaires à la réalisation du fait exprimé par la principale et néanmoins parfaitement indépendantes les unes des autres. La règle sera donc la suivante :

a) Si la réalisation de la deusième condition dépent de la réalisation de la première, *et que* doit introduire le second membre. On dira donc très correctement: « Ce serait une chose plaisante si les malades guérissaient et qu'on m'en vînt remercier. » Molière, *Don Juan*, III, 1. — « Si celui-ci est à table et qu'il prononce d'un mets, le maître et les conviés, qui en mangeaient sans réflexion, le trouvent friand. » La Bruyère, *Caract.*, V, 13. — « Si vous êtes sot et inconsidéré, et qu'il vous échappe devant eus quelque impertinence, ils rient de vous; si vous êtes sage, et que vous ne disiez que des choses raisonnables et du ton qu'il faut les dire, ils rient de même. » Id., XI, 74. — « Si une jeune fille commettait une faute et que sa mère lui jetât de l'eau au visage, cette seule réprimande

1. Ce principe est déjà reconnu par Laveaux, *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, 1818 (4e édition, 1873), s. v. *Si*.

portait quelquefois cette jeune fille à s'étrangler. » Châteaubriand, *Voyage en Amérique* (dans Brunetière, *Extraits*, p. 10). — « Si j'étais encore au fond de l'Inde et que je soupçonnasse l'existence de ce que je vois en ce moment, je partirais sur-le-champ pour en jouir et pour l'admirer. » Taine, *Voyage aux Pyrénées*, p. 214. — « Si vous preniez mon fusil et que vous me visiez, je ne bougerais pas. » *Revue bleue*, 1900, I, 808 *a*. — « Si les Français venaient aujourd'hui et faisaient notre conquête, et que nous essayions de les jeter dehors..., est-ce que vous nous appelleriez des révoltés? » Id., *ibid.*, 810 *a*[1], etc.

Plus le lien logique, qui unit la deusième condition à la première, est évident, plus l'emploi de *que* s'impose. On est choqué par les exemples où *que* se trouve indûment remplacé par *si*. On est choqué, parce qu'il semble que l'auteur n'a pas eu conscience de la relation qui unit les idées qu'il exprime. C'est le cas des phrases de Bourget citées plus haut.

b) Si les deus conditions sont sans lien logique l'une avec l'autre, si la réalisation de la deusième ne dépent point de la réalisation de la première, c'est la répétition de *si* qui est correcte. Ainsi dans cette phrase de George Sand, *que* ne saurait se substituer régulièrement à *si*, quoi qu'en dise M. Tobler : « Si vous ne le méprisez pas trop, et si vous ne m'en empêchez pas, je lui ferai une petite surprise. » *Maîtres Sonneurs*, 253. — De même dans cette autre phrase du même auteur : « Valerio est un jeune homme sans cervelle,

1. Ces deus derniers exemples sont cités par M. Tobler, *op. cit.*, p. 15. On remarquera le présent au lieu de l'imparfait du subjonctif.

je dirais presque sans moyens, s'il n'était pas mon fils, et s'il n'avait pas fait parfois preuve d'intelligence » (Les deus conditions sont tout à fait indépendantes l'une de l'autre). De même encore dans J.-J. Rousseau, IX, 251, cité plus haut. De même dans l'exemple suivant emprunté à Fénelon : « Si la division et la jalousie se mettaient entre eus ; s'ils commençaient à s'amollir dans les délices et dans l'oisiveté ; si les premiers de la nation méprisaient le travail et l'économie ; si les arts cessaient d'être en honneur dans leur ville ; s'ils manquaient de bonne foi envers les étrangers ; s'ils altéraient tant soit peu les règles d'un commerce libre ; s'ils négligeaient leurs manufactures, et s'ils cessaient de faire les grandes avances qui sont nécessaires pour rendre leurs marchandises parfaites, chacune dans son genre, vous verriez bientôt tomber cette puissance que vous admirez. » *Télémaque*, III, 37 (édit. Chassang)[1].

Il y a toute une catégorie de phrases, dont la règle de M. Tobler ne nous semble guère rendre compte, et qui s'expliquent facilement d'après celle que nous venons de formuler. Il s'agit des périodes, où par une sorte de redoublement oratoire, la même idée se trouve exprimée plusieurs fois de suite sous des formes plus ou moins différentes, ou encore détaillée, pour ainsi dire, trait par trait, au moyen d'une série de propositions toutes introduites par *si :* « Il tomberait à tes pieds, si tu t'expliquais à lui, s'il te comprenait, et s'il savait ce que tu es. » George Sand, *Jacques*, 329[2]. Du reste, en pareil cas, *et* manque très souvent, pour

1. Voir un exemple analogue, presque aussi long d'ailleurs, dans La Bruyère, *Caractères*, VIII, 94.
2. Cité par M. Tobler, p. 15.

plus de vivacité, avant le dernier *si* : « Si l'on écrit comme l'on pense, si l'on est convaincu de ce que l'on veut persuader, cette bonne foi avec soi-même... lui (= au style) fera produire tout son effet. » Buffon, *Discours sur le style*. — « Si, en le (= le ton) soutenant à cette élévation, le génie fournit assez pour donner à chaque objet une forte lumière, si l'on peut ajouter la beauté du coloris à l'énergie du dessin, si l'on peut, en un mot, représenter chaque idée par une image vive et bien terminée..., le ton sera non seulement élevé, mais sublime. » Id., *ibid.*

Si j'avais, comme toi, tout un mont pour soutien,
Si mes deux pieds trempaient dans la source des choses,
Si l'aurore humectait mes cheveux de ses roses,
Si mon cœur recélait toute la paix du tien;

Si j'étais un grand chêne avec ta sève pure,
Pour tous, ainsi que toi, bon, riche, hospitalier,
J'abriterais l'abeille, et l'oiseau familier...

De Laprade, *Odes et Poèmes, le Poème de l'Arbre*, I.

Toutes ces conditions sont également nécessaires à la réalisation de l'idée exprimée par la principale [1], puisque, au fond, toutes ensemble, n'en sont qu'une; mais elles ne sont nullement dans la dépendance les unes des autres, et dès lors, la répétition de *si* est tout à fait justifiée.

Ainsi, dans un cas (*si... et si*), l'on a affaire à deus ou plusieurs propositions parallèles, égales, simplement coordonnées entre elles; dans l'autre (*si... et que*), au contraire, il n'y a plus coordination qu'en apparence;

1. Donc, d'après la théorie de M. Tobler, *si* devrait être, dès la seconde, remplacé par *que*.

en réalité, la deusième proposition se trouve, logiquement, dans la dépendance de la première; elle lui est subordonnée; c'est, pour ainsi parler, une « sous-subordonnée[1] ».

Telle nous semble être la véritable règle[2], celle qui répont le mieus à l'usage réel. Elle doit expliquer la très grande majorité des cas. Tous? Nous ne saurions le dire, et qu'il nous soit permis de présenter à ce sujet quelques observations. Aussi bien l'exception confirme la règle.

D'abord, comme il s'agit — on ne l'a pas oublié — d'une distinction de sens encore à demi latente, on ne sera pas étonné de trouver chez les auteurs quelque hésitation. C'est ce que montrent assez les exemples de Bourget déjà indiqués.

1. De quelle nature est cette « sous-subordination »? Il est assez difficile de préciser sur ce point, parce que l'idée de cette subordination est encore vague et ne fait que se former. Nous y verrions volontiers une idée de consécution. Il n'y a là rien d'étonnant : la deusième condition, dépendant étroitement de la première, peut en être regardée, dans une certaine mesure, comme une conséquence.

2. Appliquons-la tout de suite à une phrase citée et longuement discutée par M. Tobler (p. 13, n. 1) : « Ils (= les candidats) seront considérés comme ignorants et condamnés aus examens de tous les degrés, s'ils ne connaissent pas ces règles et s'ils ne les observent pas. » Clairin. *Préface de l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900.* La répétition de *si* est assurément voulue. Il est bien certain que l'auteur eût pu dire : s'ils ne connaissent pas ces règles et qu'ils ne les observent pas. On voit aisément, en effet, quel lien logique unirait la deusième proposition à la première. Mais il a préféré laisser subsister côte à côte et comme indépendantes l'une de l'autre les deus conditions. Et il a eu raison. Tous ceus qui fréquentent un peu les élèves savent qu'il ne suffit pas de « connaître une règle pour l'observer »; et d'autre part, quand il s'agit, comme ici, de grammaire française, un Français peut fort bien observer une règle qu'il ne connaît pas, tout comme M. Jourdain parle en prose sans le savoir.

D'autre part, il arrive souvent que le rapport de dépendance logique entre la première et la deusième proposition, tout en étant fort possible, n'est pas d'une évidence telle qu'on ne puisse pas ne pas l'exprimer. L'auteur, alors, a le chois entre les deus tours : libre à lui de préférer *si... et si*, à *si... et que*, ou inversement : « Si elle est reconnue et si elle est arrêtée en fuyant, c'est peut-être fait d'elle pour toujours. » Prévost, *Manon Lescaut*, 115. — « S'il aimait Fernande comme je l'aime, et s'il y renonçait comme il fait, je m'inclinerais devant lui. » G. Sand, *Jacques*, 296. — « Voilà le roman que chacun a le droit, et pour dire tout, le devoir de mettre dans sa vie, s'il a le titre d'homme et s'il le veut justifier. » Feydeau, *Jeune H.*, 278[1].

Les exemples sont fréquents. Du reste, c'est le nombre même des cas où l'on peut librement choisir entre l'un et l'autre tour qui les empêche l'un et l'autre d'acquérir une valeur propre bien nette.

Il est d'autres cas où le caractère encore indécis de la règle permet de substituer un tour à l'autre. On sait, par exemple, combien est désagréable et paraît lourde en français une succession de *que*, surtout accompagnés du subjonctif. Le désir de l'éviter peut faire répéter *si* dans des phrases où *et que* semblerait plus juste : « S'il agit en conscience et si l'on voit qu'il peut réussir, on ne le laissera pas achever. » Comtesse Dash, *Second Empire*, 66.

De même aussi pour éviter un imparfait du subjonctif. M. Tobler le fait remarquer avec raison, et il

1. M. Tobler, à qui sont empruntés ces exemples ainsi que les suivants, voudrait ici *et que* au lieu de *et si*. Ce tour serait, on le voit, ni plus ni moins correct que celui que les auteurs ont préféré.

en apporte des exemples fort concluants (p. 15), comme celui-ci : « Si j'étais libre demain et si je rappelais à M. de Favreuil le propos qu'il m'a tenu un jour, il ferait semblant de ne pas comprendre. » Duruy, *Sans Dieu ni maître.*

De ces observations diverses il résulte que, depuis le XVIIe siècle :

1° *Et que* a pris, ou plutôt a commencé à prendre une valeur spéciale, qui tent à le différencier nettement de *et si ;*

2° Ce n'est pas seulement la valeur de ces tours (du second tout au moins) qui a changé, c'est aussi leur usage relatif. « Pour une fois que l'on répétera le *si*, remarquait Vaugelas, on dira mille fois *et que.* » On ne pourrait sans doute pas aujourd'hui renverser la proportion ; mais il est certain que, toutes les fois qu'il peut y avoir hésitation, *et si* prent la place à laquelle *et que* pourrait non moins légitimement prétendre. Et cette préférence pour *et si* s'explique fort bien, car elle se rattache à une cause générale. Depuis la fin du XVIIe siècle, la période, avec ses groupements savants et sa hiérarchie harmonieuse de subordonnées, tent à disparaître ; on lui préfère les petites phrases, nettes et courtes, simplement juxtaposées ou coordonnées. D'autre part, le désir d'être clair conduit à répéter volontiers tous les mots dont la répétition peut aider le lecteur à bien entendre la phrase. Est-ce à dire que *et que* soit en danger de tomber en désuétude ? Nous ne le croyons pas : il subsistera précisément parce qu'il prent un autre sens que *et si ;* de cette manière il cesse de faire double emploi avec lui. A mesure que sa nouvelle valeur deviendra plus nette, il regagnera le terrain usurpé, sur quelques points, par « son rival ».

Mais cette transformation s'achèvera-t-elle? L'intérêt de cette étude était précisément de montrer qu'elle était bien commencée; pourquoi s'arrêterait-elle? La langue française y aura gagné encore un peu plus de précision.

P. Horluc.

Sans doute, lorsqu'on dit : « Qu'il vive, je serai content ! » en exprimant par la 1re proposition un désir dont la réalisation doit avoir pour conséquence l'action ou l'état marqué par la principale qui suit, on exprime indirectement une condition ; c'est comme si l'on disait : « s'il vit, je serai content. » Mais « s'il vit » et « qu'il vive » sont deus expressions très différentes de la même idée, et ces deus modes d'expression ne sauraient être accouplés. Il est de toute évidence que dans « s'il se remet et qu'il vive, je serai content », *qu'il vive* n'est pas et n'a jamais été une proposition optative accolée à la proposition conditionnelle *s'il se remet*. Dans ces constructions, les deus propositions amenées par *si* et par *que* ont été, dès l'origine, de même nature, exactement comme les deus propositions amenées par *quand* et par *que* dans : « *Quand* il a bien plu et *que* la terre est mouillée. »

Lorsque *que*, dans la seconde proposition, se substitue à *si*, au lieu de se substituer à *quand*, le subjonctif est amené par l'idée de doute, résultant de l'hypothèse.

L'ancienne langue employait le subjonctif même après *si;* puis, le doute étant considéré comme suffisamment marqué par la conjonction *si*, l'indicatif a pris la place du subjonctif, mais seulement après *si*, et non après *que*, qui ne marque aucun doute par lui-même. D'ailleurs, lorsque les deus propositions dépendent de *si*, sans qu'un *que* s'intercale devant la seconde, on a

l'indicatif dans les deus : « Si Pierre se décide et *part* avec nous. » Dans ce cas, comme le montrent les exemples de M. Tobler, l'ancienne langue hésitait, pour le second verbe, entre les deus modes.

Je ne pense pas qu'il faille attacher grande importance au témoignage de Vaugelas, d'après lequel, de son temps, « il n'y avait pas de différence entre « si... et si... » et « si... et que », si ce n'est que la seconde construction s'employait mille fois plus souvent que l'autre. » La différence est fort délicate et a pu lui échapper; mais il est extrêmement vraisemblable qu'elle a existé de tout temps.

Il faut remarquer qu'une conjonction se décompose en deus idées, qui peuvent être d'ailleurs exprimées séparément, une idée adverbiale se rattachant à la proposition principale, et une idée proprement conjonctive : « J'irais *s'*il le demandait » équivaut à « j'irais *à la condition* — *qu'*il le demandât. » « J'irai *quand* il sera là » équivaut à : « J'irai *alors* — *qu'*il sera là. »

Lorsque nous répétons la conjonction, nous exprimons deus fois l'idée adverbiale :

Si... et si... = *à la condition* que... et *à la condition* que...

Quand... et quand... = *dans le temps* où... et *dans le temps* où...

Il y a deus *conditions* et deus *temps*.

Lorsque *que* est substitué à la seconde conjonction, l'idée adverbiale est *une* ;

Si... et que... = *à la condition* que... et que...

Quand... et que... = *dans le temps* où... et où...

Il n'y a qu'une seule condition et qu'un seul temps, mais comportant plusieurs actions.

Il en est donc de la répétition d'une conjonction devant plusieurs propositions comme de la répétition d'un substantif devant plusieurs compléments. Dans « la connaissance de Dieu et de soi-même », il n'y a qu'une seule connaissance, embrassant Dieu et l'homme. Si l'on dit: « la connaissance de Dieu et la connaissance de soi-même, » on considère Dieu et l'homme comme objets de deus connaissances distinctes.

Ces considérations générales nous aideront à serrer la question de plus près. M. Horluc a fort bien remarqué qu'il s'agit là du rapport des conditionnelles l'une avec l'autre, et non avec la principale. Mais quel doit être exactement ce rapport des propositions conditionnelles entre elles pour permettre la substitution de *que* à *si?* « Il faut, dit M. Horluc, que la deusième condition dépende de la réalisation de la première, » et il considère la seconde conditionnelle comme une sorte de proposition *consécutive*. Mais alors on ne pourrait pas dire : « Si Paul nous accompagne, et *que* le temps soit favorable, la promenade sera charmante. » Car le temps ne dépent en aucune façon de la décision de Paul. Dans cette phrase, les deus conditions sont simultanément nécessaires à la réalisation de la principale, mais ce n'est point la raison de la substitution de *que* à *si*, puisque M. Horluc a surabondamment démontré que la substitution n'est pas possible dans des cas où, comme ici, l'action de la principale suppose l'accomplissement des deus conditions. Mais l'une des deus propositions peut être considérée comme *circonstancielle* relativement à l'autre : « Si Paul nous accompagne, le temps étant d'autre part favorable... », ou « si, Paul nous accompagnant, le temps est en outre favorable. » Il n'est donc pas nécessaire que l'une des

actions soit la *conséquence* de l'autre, il suffit qu'elle en soit la *circonstance,* pour que la condition soit considérée comme *une*, et que la répétition de *si* ne soit pas obligatoire. Il n'en est pas de même lorsqu'une seule condition est *détaillée* comme dans le *Poème de l'Arbre* (ci-dessus, p. 9), c'est-à-dire lorsqu'elle est exprimée par une série de propositions conditionnelles, sans que l'une puisse être, par la pensée, subordonnée à l'autre. Dans ce cas, la répétition de *si* est obligatoire, exactement comme la répétition de *quand,* lorsqu'on détaille de la même manière un seul et même temps.

En résumé, *on peut* remplacer « et si » par « et que », lorsque l'une des deus actions peut être considérée comme la « circonstance » de l'autre, lorsque l'une des deus propositions peut être assimilée à une subordonnée adverbiale relativement à l'autre. Mais *on peut aussi*, le plus souvent, répéter *si:* « Si Paul nous accompagne et *s'*il fait beau, » il y a formellement deus conditions, le compagnon et le beau temps. « Si Paul nous accompagne et *qu'*il fasse beau, » il n'y a pour ainsi dire qu'une seule condition, mais complexe : la compagnie de Paul par un beau temps.

A-t-on le chois entre les deus tournures dans des phrases telles que celle de La Bruyère, citée ci-dessus : « Si celui-ci est à table et qu'il prononce d'un mets, le maître et les conviés le trouvent friand » ? Logiquement non, car ici la vraie condition « s'il prononce d'un mets étant à table) » ne peut être logiquement dédoublée, la première conditionnelle exprime purement et simplement une circonstance de la seule action-condition : « s'il prononce d'un mets. »

Mais en fait, même dans ce cas, la langue répète

volontiers la conjonction[1]. Et cette pratique est devenue si courante que les meilleurs écrivains la suivent. Notre langage le plus châtié est ainsi rempli d'anciennes fautes, légitimées par l'usage. Lorsque le solécisme « je me souviens » a triomphé de « il me souvient », il n'eût servi à rien de protester. Les grammairiens doivent se borner à constater, sans essayer de régenter l'usage.

Ainsi la répétition de *si* n'implique pas nécessairement l'existence de deus conditions distinctes. Mais l'emploi de *que* au lieu de *si* indique la subordination plus ou moins étroite d'une des conditions à l'autre[2]; d'où il résulte que la substitution de *que* à *si* peut changer le sens, comme le remarque justement M. Horluc, ou du moins le déterminer avec précision, tandis que, avec la substitution inverse, les deus sens sont possibles, bien que l'un soit plus logique que l'autre. Avec : « S'ils ne connaissent pas ces règles et *qu*'ils ne les observent pas, » le sens serait forcément : « S'ils n'observent pas ces règles, faute de les connaître. » La répétition de *si*, sans exclure ce sens, rent possible et plus vraisemblable celui que développe M. Horluc.

Il faut mettre à part la phrase de Bossuet : « *Si*, selon la doctrine de ce grand apôtre (saint Paul), on trouve la sainteté dans les emplois les plus bas, et *qu*'un esclave s'élève à la perfection dans le service d'un maître mortel, à quelle perfection l'âme humaine ne peut-elle pas aspirer dans l'auguste et saint ministère de la justice? » *Si* a ici la valeur causale de

1. Voy. des exemples anciens dans Tobler, p. 16.

2. C'est, à mon sens, la valeur normale et ancienne de cet emploi, et non pas une valeur nouvelle qui tende à se développer.

« puisque », et il serait assurément naturel d'écrire : « *Puisqu'*on trouve la sainteté... et *qu'*un esclave, etc. » Mais, avec cette valeur de *si*, il est rare qu'on ait l'occasion d'ajouter une seconde proposition, et c'est ce qui explique que la phrase de Bossuet nous étonne un peu. Il n'en faut pas moins admettre que l'emploi de *et que* suppose dans la pensée de l'auteur une certaine subordination d'une des propositions à l'autre : « Un esclave peut s'élever à la perfection, *parce qu'*on trouve la sainteté dans les emplois les plus bas. » D'ailleurs, quelle que soit la conjonction employée, *si* ou *puisque*, c'est ici un cas où la répétition, de cette conjonction (avec suppression de *et*) se justifierait fort bien. Les deus propositions, en effet, peuvent être considérées comme « détaillant » une seule et même vérité, celle de la sainteté ou de la perfection accessible à tous les états : « Si on trouve la sainteté dans les emplois les plus bas, si un esclave s'élève à la perfection dans le service d'un maître mortel, à quelle perfection l'âme humaine ne peut-elle pas aspirer, etc. ? »

L. Clédat.

LE PARTICIPE PASSÉ, LE PASSÉ COMPOSÉ ET LES DEUX AUXILIAIRES

I. — Le Participe dit passé

Au point de vue de la forme, il est évident que *tombé* est à *tomber* ce que *blessé* est à *blesser*, ce qu'*admiré* est à *admirer*. Et il paraît naturel de donner un même nom aux formes *tombé, blessé, admiré*. On les appèle en effet des *participes*, parce qu'elles participent de la nature du verbe et de la nature de l'adjectif. Mais les formes en *ant, tombant, blessant, admirant* ont ce même caractère et s'appèlent aussi des participes. Pour distinguer les deux espèces de participes, on appèle les formes en *ant* PARTICIPES PRÉSENTS, et les autres PARTICIPES PASSÉS.

Mais la seconde appellation est loin d'être tout à fait satisfaisante. En effet, quand vous dites de quelqu'un qu'il est *estimé*, vous indiquez qu'on l'estime *présentement*. « Estimé » est donc en réalité un participe présent, comme « *estimant* ». Mais le premier est un participe *passif*, et le second un participe *actif*. Faudra-t-il donc changer le nom des participes passés, et les appeler des participes *passifs ?* Ce nouveau terme ne serait pas plus exact que le premier. Car lorsqu'on dit de quelqu'un qu'il est *arrivé*, on indique qu'il a fait l'action d'arriver, et non pas qu'il l'a subie.

Mieus vaut encore garder l'appellation actuelle de « participe passé », mais en se rappelant que cette forme peut avoir la valeur d'un participe *présent* passif.

Le participe est proprement un mot exprimant non pas une action, mais la qualité d'agent ou de patient de l'action. Cette qualité peut accompagner l'action (on est *craint* tant que dure l'action de *craindre*) ou la suivre (une maison est *couverte* après que l'action de *couvrir* est terminée). Ce peut être un état actif ou un état passif : on est *parti*, quand on a fait l'action de *partir*, on est *battu* quand on a subi l'action de *battre*.

Ainsi l'action qui a produit la qualité exprimée par le participe passé peut être présente ou passée et avoir été faite ou subie par le sujet. Autrement dit, ce participe, bien qu'appelé *passé* et considéré ordinairement comme *passif*, peut être présent ou passé, actif ou passif. D'où théoriquement quatre significations possibles : 1° présent actif ; 2° passé actif ; 3° présent passif ; 4° passé passif.

La première valeur ne se rencontre jamais, par la bonne raison qu'il y a un mot spécial pour cette signification, c'est le participe dit présent, lequel est essentiellement un participe *présent actif*.

Les trois autres valeurs ont été attribuées au participe dit passé, en latin et en français, faute d'une forme spéciale pour chacune d'elles[1]. Mais elles n'ont pas été réparties en français de la même manière qu'en latin.

1. Le grec, lui, possède des formes multiples de participes se rapportant au passé : aoriste et parfait actif, aoriste et parfait passif, aoriste moyen ; et le participe présent passif a aussi sa forme propre.

Dans les deus langues, la valeur principale est celle de participe *passé passif*. En latin, le participe à forme passive a la signification d'un participe *passé actif* dans les verbes déponents et dans quelques autres verbes généralement intransitifs et exprimant un changement d'état (adultus = qui adolevit ; nupta = quæ nupsit). En outre, il y a un certain nombre d'exemples de participes passés employés comme participes *présents passifs*[1].

En français, le participe dit passé est un participe *passé actif* dans les verbes intransitifs[2] : je suis *venu*, j'ai *dormi*. C'est un participe *présent passif* dans les temps composés de la vois passive (il est *condamné* par tout le monde), et, pour certains verbes, quand le participe est employé isolément (un homme *estimé* = qui *est présentement estimé*) ; pour d'autres verbes le participe employé isolément est un participe passé passif (un soldat *blessé* = qui *a été blessé*). Cette dernière signification est d'ailleurs la valeur normale primitive de ce participe, telle qu'on la constate dans les temps composés de la vois active des transitifs : j'ai *reçu* une lettre (la lettre *a été reçue*) ; mais en employant ces temps composés, même quand on fait l'accord, on n'y sent plus, si la réflexion n'intervient, qu'un participe passé *actif*. Quand on dit : « la peine que j'*ai prise* », on pense, nôn pas que la peine a *subi* l'action de « prendre », mais que le sujet *a fait* cette action. Si la connaissance de l'origine des temps

1. Voyez là-dessus Riemann, *Syntaxe latine*, § 156.

2. Tous les verbes intransitifs ont un participe passé actif en français ; quelques-uns seulement en possédaient un en latin. C'est que le latin, n'ayant pas, sauf dans les verbes déponents, de temps composés de la vois active, pouvait plus facilement se passer de ce participe.

composés n'avait pas été entretenue dans les études par l'utilité d'expliquer l'accord des participes, il faudrait autant de réflexion pour reconnaître un participe passif dans « la peine que j'ai prise » que pour se rendre compte que des lunettes sont étymologiquement de petites lunes.

La différence capitale entre le français et le latin consiste en ce que, dans les temps composés de la vois passive, le participe avait en latin classique la valeur de « passé passif », tandis qu'il prent en français la signification d'un « présent passif ». *Amatus est* n'est pas l'équivalent de *il est aimé*, qui le traduit mot pour mot, mais de *il a été aimé*. C'est que le présent et l'imparfait passifs étaient en latin des temps à flexions : *amor, amabar*. Le français, ayant perdu ces flexions, a dû recourir à des formes composées, où le participe a reçu la valeur de participe *présent* passif, qu'il n'avait gardé en latin que dans quelques emplois; on a dit au présent et à l'imparfait : « il est aimé, il était aimé. » Dès lors, au parfait et au plus-que-parfait, on a dû dire : « il *a été* aimé, il *avait été* aimé, » pour traduire « amatus *est*, amatus *erat* ». Et c'est ainsi que, dans toute la conjugaison française du passif, le participe passé est devenu un participe présent.

Cependant, dans « il est condamné, il est battu, etc. », non suivis d'un complément amené par *par*, le participe a bien conservé sa valeur de participe *passé*. Mais *il est condamné* n'est pas l'équivalent de « il a été condamné ». Dans les deus cas, l'action est passée, mais il y a une différence essentielle entre « il a été condamné » et « il est condamné ». La première expression est un temps de la conjugaison passive du verbe *condamner*. La seconde comprent le verbe

être (non pas l'*auxiliaire être*) et le participe passé passif employé adjectivement en fonction de prédicat. *Il est condamné* (sans complément indiquant l'auteur de la condamnation) doit être analysé comme *il est content*.

Si l'on compare maintenant « il est condamné » et « il est aimé », on remarquera que le participe employé adjectivement a la valeur d'un passé dans « il est *condamné* » (il est ainsi parce qu'il *a été condamné*) et la valeur d'un présent dans « il est *aimé*, *très aimé* » (il est ainsi parce qu'il *est aimé* = *amatur*).

Le participe passif employé adjectivement a donc pour certains verbes la valeur d'un présent, et pour d'autres la valeur d'un passé. Il a la première valeur dans les verbes qui expriment une action de durée indéfinie, et la seconde dans ceus qui expriment une action de durée limitée. *Condamner, frapper, blesser, tuer, récompenser, habiller, couvrir*, etc., sont des actions de durée limitée. *Aimer, admirer, craindre, suivre, écouter*, etc., sont des actions de durée indéfinie. Les premiers sont assez rarement employés au présent, parce qu'on n'a guère l'occasion de parler d'une action de durée limitée pendant qu'elle se produit; on en parle plutôt après coup, et dès lors le participe passé, étant constamment employé avec sa valeur normale de passé, a conservé cette valeur (excepté dans la nouvelle conjugaison passive). On se place bien moins souvent après une action de durée indéfinie; aussi, dans les verbes qui expriment une action de cette nature, la valeur nouvelle donnée au participe passé par la conjugaison passive est-elle devenue prépondérante (excepté dans la conjugaison active).

Ainsi s'explique la différence de valeur qu'on remarque dans les participes passés lorsqu'ils jouent le rôle d'adjectifs : « Il est *suivi*, » c'est-à-dire qu'on le *suit;* « il est *blessé* », c'est-à-dire qu'on l'*a blessé*, etc.

II. — Le Passé composé et les deus Auxiliaires, particulièrement dans les intransitifs

Le latin n'avait qu'une seule forme pour exprimer l'aoriste et le parfait. Nous avons conservé cette forme en lui attribuant exclusivement la valeur d'aoriste, et nous avons constitué à côté un temps composé, déjà en en germe dans le latin classique, qui est essentiellement un parfait, mais auquel nous avons donné par surcroît la valeur d'un aoriste : « Il *est parti*, » la chose est faite, *parfait*. « Il *est parti* à cinq heures et il *est rentré* à dis, » *aoriste*.

A défaut d'indication contraire du contexte, le passé composé est un parfait. Or, le parfait exprime que l'action est *actuellement faite*. Il faut donc qu'elle n'ait pas été *défaite* entre le moment où elle s'est produite et le moment présent. Si l'on dit de quelqu'un qu'il *est parti* ou qu'il *a quitté* le pays, sans rien ajouter qui transforme ces parfaits en aoristes, cela implique qu'il n'est pas revenu depuis. Mais on voit, par l'exemple, que cette signification n'est pas propre à un auxiliaire plutôt qu'à l'autre. D'autre part, même avec l'aoriste, une indication semblable peut résulter du contexte ou des circonstances. Si vous allez voir quelqu'un et que le concierge vous dise : « Il *est parti* ce matin » ou « il *a déménagé* hier », les deus verbes sont à l'aoriste, mais il est bien évident que la personne en question n'est pas rentrée, dans le premier cas, et

qu'elle n'a pas repris possession de son appartement dans le second.

Comparons les significations de « il est mort » dans les trois exemples suivants : *a*. L'un est vivant, et l'autre *est mort* — *b*. Madame se meurt! Madame *est morte!* — *c*. Il *est mort* l'année dernière. — Il est clair qu'on a un aoriste dans l'exemple *c*, un parfait dans l'exemple *b*, et que l'exemple *a* contient non pas un temps composé du verbe *mourir*, mais le VERBE *être* (non plus l'auxiliaire *être*) avec le participe passé du verbe *mourir* employé adjectivement et en fonction de prédicat. C'est ce que nous appèlerons une « locution prédicative ».

Ainsi, dans une locution composée du verbe *être* au présent et du participe passé d'un autre verbe, le participe peut être partie intégrante d'un aoriste ou d'un parfait, exprimant *l'action dans le passé* ou *l'action présentement accomplie*, ou bien il peut conserver sa valeur propre qui est d'exprimer adjectivement *la qualité résultant de l'action*, et il est alors prédicat du sujet de la locution.

Dans la locution composée du verbe *avoir* et du participe passé d'un autre verbe (il *a réussi*), le participe ne peut évidemment pas être prédicat du sujet, il est toujours partie intégrante d'un aoriste ou d'un parfait; le verbe *avoir*, uni à un participe passé, est toujours auxiliaire.

Donc, la locution verbale composée du participe et du verbe *être* a une valeur de plus que celle qui est composée du participe et du verbe *avoir* : le verbe « être » peut n'y être pas auxiliaire. Mais en fait, cette valeur se confont le plus souvent avec celle du parfait, dont elle diffère à peine. *Pierre est sorti* signifie : « Pierre

a présentement accompli l'action de *sortir*, » c'est un fait, ou « Pierre *est, se trouve* après l'action de sortir, il *est* absent », c'est la conséquence du fait. Ces deus significations sont très voisines et issues l'une de l'autre. Elles se mélangent ordinairement dans notre pensée; mais, si l'une prévaut sur l'autre, on a, dans un cas, le parfait du verbe *sortir*, et dans l'autre une locution prédicative, l'indicatif présent du verbe *être* accompagné d'un prédicat qui est le participe du verbe *sortir*.

Les deus significations se distinguent nettement lorsque le participe passé est celui d'un intransitif pronominal comme : *s'évanouir*. Du parfait « il s'est évanoui », on tire le participe *évanoui*, qui signifie « s'étant évanoui ». Ce participe employé adjectivement peut se joindre comme prédicat au VERBE *être* : « il est évanoui. » Mais cette locution ne peut pas se confondre avec le parfait de « s'évanouir », puisqu'il y manque le pronom réfléchi. Dès lors, « il s'est évanoui » se distingue très nettement de « il est évanoui ». Il est évanoui, il est dans l'état d'évanouissement, parce qu'il s'est évanoui, parce que l'action de « s'évanouir » est présentement accomplie.

Le verbe *déchoir*, comme *choir*, a un participe exprimant l'état résultant de l'action ; ce participe s'emploie adjectivement, « un ange *déchu* » (cf. *un homme arrivé* = qui est arrivé). On a dit jadis au parfait « il est déchu » ; puis le verbe *déchoir* a changé d'auxiliaire par suite de la transformation de l'idée d'un changement de lieu en l'idée d'un changement d'état (voir plus loin, p. 39), et le parfait est aujourd'hui « il a déchu », peu employé d'ailleurs. Dès lors, la locution « il est déchu », qui n'a plus qu'une valeur (la valeur que nous avons appelée prédicative), qui ne peut plus

être le parfait de *déchoir*, qui est toujours le VERBE *être*, accompagné du participe de l'ancien *déchoir* employé adjectivement, cette locution offre avec « il a déchu » la même différence que « il est évanoui » avec « il s'est évanoui ».

Même différence, et pour la même raison, entre les parfaits *il a disparu, il a passé, il a trépassé*, et les locutions prédicatives : *il est disparu, il est passé, il est trépassé*[1],

Même différence encore entre « il est condamné », locution prédicative, et « il a été condamné », aoriste ou parfait passif. Nous avons signalé ailleurs l'emploi prédicatif du participe passif des verbes transitifs[2]. Nous nous bornerons ici à étudier l'emploi du participe des intransitifs.

Tous les intransitifs réfléchis n'ont pas comme *s'évanouir* un participe qu'on puisse employer adjectivement. Ainsi les participes *emparé*[3], *abstenu, désisté*, ne s'emploient pas en dehors des temps composés.

1. Il y a une différence d'un autre genre entre *j'ai couru* et *je suis couru*. Racine (L.) :

> J'y *suis courue* en vain, c'en était déjà fait.

Courir, qui signifie proprement « se déplacer d'un pas spécial, plus rapide que la marche », a pris aussi le sens de « se rendre quelque part de ce pas ». *Courir à* quelqu'un, c'est *aller à lui* en courant, et, dans ce sens, *courir*, comme *aller*, prent l'auxiliaire « être », ou du moins le prenait, car ce verbe tent à se conjuguer toujours avec l'auxiliaire « avoir ». *Est couru* a été un parfait et un aoriste, mais n'a jamais été employé comme locution prédicative. Cf. La Fontaine (Littré, *Sauter*, 15°) :

> Soyez sûr qu'à mon cou,
> Si j'étais seul, elle *serait sautée*.

Plusieurs autres verbes, nous le verrons, se conjuguent avec un auxiliaire ou avec l'autre d'après l'acception.

2. Voir notre *Revue*, IV, 1.

3. Bien qu'*emparé* soit à l'origine un participe passif.

D'autre part, comme nous l'avons fait remarquer, les intransitifs conjugués avec *avoir* ne peuvent avoir un participe-adjectif que dans des cas spéciaus, et notamment s'ils ont été jadis conjugués avec *être*. Le nombre des verbes dont le participe peut former une locution prédicative distincte du parfait est donc assez restreint. Il importe de préciser l'emploi respectif du parfait et de la locution.

En joignant, par le VERBE *être*, le participe passé au sujet, on indique que le sujet est *dans l'état qui résulte de l'action* (car telle est la valeur propre du participe passé en dehors des temps composés) ; c'est le participe qui exprime l'état, le verbe *être* marque simplement le rapport de convenance entre cet état et le sujet. On emploiera donc la locution prédicative au lieu du parfait, toutes les fois qu'on voudra insister sur l'état du sujet résultant de l'action, plutôt que sur l'accomplissement actuellement réalisé de l'action par le sujet : « il est dans une triste situation, il *est* bien *déchu* » (plutôt que *il a bien déchu*); « il *est évanoui* depuis dis minutes » et non *il s'est évanoui* depuis dis minutes). Ce n'est pas qu'avec le parfait on ne puisse exprimer le temps de l'action en le ramenant au présent (depuis...); c'est au contraire la seule manière d'exprimer le temps d'une action *parfaite* : « il est arrivé *depuis hier*, il a fini *depuis ce matin*. » Si l'on disait : « il est arrivé hier, il a fini ce matin, » on aurait un aoriste et non un parfait. Rien ne s'oppose donc en soi à ce qu'on dise : « il s'est évanoui depuis dis minutes[1] ; » mais

1. Notez qu'avec un verbe exprimant un état ou une action de durée indéfinie « depuis » marque le commencement et non la fin de l'action parfaite : « il a dormi depuis ce matin. »

comme ici la langue a la faculté d'employer la locution prédicative, il est naturel qu'elle la préfère quand l'idée porte principalement sur l'état du sujet.

Quand, pour marquer cette nuance, on dit que, dans les temps composés d'un même verbe, l'*auxiliaire être* exprime l'état et l'*auxiliaire avoir* l'action, cette formule a, entre autres inconvénients, celui de ne pas s'appliquer aus intransitifs réfléchis, puisqu'ils se conjuguent toujours avec l'auxiliaire *être;* et cependant, entre *il s'est évanoui* et *il est évanoui* (et aussi entre *il a été blessé* et *il est blessé*), il y a exactement la même nuance qu'entre *il a disparu* et *il est disparu.* En outre, la formule attribue à tort à l'*auxiliaire être* une valeur qui est celle du *participe passé joint au* VERBE *être.*

Si l'on considère la signification propre des deus verbes *avoir* et *être, avoir* n'exprime pas plus une action qu'*être; avoir soif* n'est pas plus une action qu'*être altéré*, ni *avoir mal* qu'*être malade.*

Avoir et *être* sont des verbes d'*état,* qui se prêtent l'un et l'autre à l'expression de l'*action* dans les temps composés. *Il est arrivé* = il est dans l'état qui résulte de l'action d'*arriver. Il a dormi,* il possède le résultat de l'action de *dormir.* Cette constatation d'un état actuel postérieur à l'action est le moyen indirect, employé par une langue dépourvue de parfait flexionnel, pour exprimer que l'*action est actuellement accomplie* (ou que l'état, s'il s'agit d'un verbe d'*état* comme *dormir,* a actuellement cessé).

Il y a des verbes d'ÉTAT, comme *avoir, être, dormir, souffrir, séjourner,* qui se conjuguent avec *avoir;* d'autres, comme *rester,* qui se conjuguent avec *être.* Il y a des verbes d'ACTION, comme *arriver, partir,* qui

se conjuguent avec *être ;* d'autres, comme *débarquer, marcher,* etc., qui se conjugent avec *avoir*.

Donc, un auxiliaire ne se prête pas plus que l'autre à l'expression de l'état ou de l'action. Mais le VERBE *être* seul (à l'exclusion du verbe *avoir*), en se joignant au participe passé ou à un adjectif, peut exprimer que l'état ou la qualité marquée par ce participe ou cet adjectif convient au sujet. Dès lors, les intransitifs réfléchis dont le participe s'emploie adjectivement et les intransitifs non réfléchis qui se conjuguent avec *avoir,* mais qui ont aussi un participe-adjectif, ces deus catégories de verbes peuvent former avec le VERBE *être* une locution prédicative distincte du parfait.

Tandis que les verbes *disparaître, croître, déchoir* et quelques autres ont passé de l'auxiliaire *être* à l'auxiliaire *avoir,* d'autres verbes comme *entrer, sortir, partir,* après avoir hésité quelque temps entre les deus auxiliaires, ont repris définitivement l'auxiliaire *être*. C'est à ces verbes que Ménage et Vaugelas avaient appliqué la distinction entre l'auxiliaire *avoir* marquant l'action et l'auxiliaire *être* marquant l'état. Mais comme ils confondaient le parfait et la locution prédicative, la formule revenait pour eus à dire que l'aoriste se formait avec l'auxiliaire *avoir* et le parfait avec l'auxiliaire *être*. Il serait étrange que, dans quelques verbes, l'auxiliaire *avoir* perdît la propriété qu'il a dans tous les autres d'exprimer le parfait (*j'ai déjeuné*, la chose est faite), et l'auxiliaire *être* celle qu'il a aussi partout ailleurs d'exprimer l'aoriste (il *est né* en 1830). Cette distinction semble donc à priori factice; Mme de Sévigné, fidèle élève de Ménage, l'observe de son mieus, et les autres écrivains du grand siècle s'appliquent aussi à n'y pas manquer; mais ils s'y embrouillent, et Littré

a des occasions fréquentes de leur compter des fautes[1]. D'ailleurs, Vaugelas reconnaît qu'on dit « *je suis sorti* ce matin pour telle affaire », et la rédaction même de la remarque de Ménage atteste cet emploi de *je suis sorti* comme aoriste : « Comme le remarque M. Ménage, on doit dire : Monsieur a sorti ce matin, et non pas est sorti, pour faire entendre *qu'il est sorti et revenu.* » Pour être d'accord avec lui-même, Ménage aurait dû dire : « pour faire entendre *qu'il a sorti* et qu'il est revenu. » Du moment où l'on disait « il *est sorti* et revenu », on pouvait dire aussi, et Vaugelas n'en disconvient pas : « Il *est sorti* ce matin. » C'est le même temps, l'aoriste. D'autre part, à l'époque où on pouvait conjuguer *sortir* avec *avoir*, *il a sorti ce matin* ne pouvait pas impliquer qu'il était rentré; comme nous l'avons montré (p. 24), cette indication ne peut résulter que du contexte ou des circonstances. L'aoriste place simplement l'action dans le passé.

Cette discussion n'a d'ailleurs aujourd'hui qu'un intérêt historique; car, malgré les efforts de Littré pour maintenir la fausse règle de Ménage, *sortir*, *entrer*, *partir* et les autres se conjuguent exclusivement avec l'auxiliaire *être*. Mais il reste encore dans nos grammaires une trace fâcheuse de l'ancienne subtilité. Au XVIIe siècle, comme aujourd'hui, *aller* ne se conjuguait qu'avec l'auxiliaire *être*, et, comme aujourd'hui, on employait aussi le passé du verbe *être* pour exprimer le fait de s'être trouvé dans un endroit déterminé : *il a été à Paris*, c'est-à-dire « il s'est trouvé à Paris », et par conséquent, « il est allé à Paris »,

1. Dans beaucoup de cas, l'emploi de l'auxiliaire *avoir* là où nous mettons l'auxiliaire *être*, ou vice versa, s'explique par des acceptions particulières des verbes. Voyez ci-dessous.

mais avec cette idée accessoire qu'il en est revenu, sans quoi il faudrait dire, non « il a été », mais « il est » à Paris. Dès lors, *il a été* et *il est allé* ont été assimilés respectivement à *il a sorti* et *il est sorti ;* on leur a appliqué la même distinction, qui n'est pas plus raisonnable dans un cas que dans l'autre, et qui aboutirait à interdire comme des incorrections l'emploi du passé composé d'*aller* aus deus premières personnes de chaque nombre (je suis allé, tu es allé, nous sommes allés, vous êtes allés). Seuls, *il est allé, ils sont allés* seraient français, et encore à la condition de parler de gens qui ne sont pas revenus; « ils sont allés hier au théâtre » serait une incorrection !

Il est certain que « il a été à... » implique qu'il est revenu de l'endroit dont on parle[1], mais « il est allé à... » n'implique pas du tout qu'il y est resté, à moins que le contexte ou les circonstances ne l'indiquent nettement. Remarquez que la formule de l'Académie, interprétée par M. Faguet, dit simplement : « *Être allé...*, *avoir été...*, ces deux expressions font entendre un transport local, avec cette différence : qui *est allé* a quitté un lieu pour se rendre dans un autre ; qui *a été* a de plus quitté cet autre lieu où il s'est rendu. » Cette formule est exacte si on n'y ajoute rien : qui *est allé* a en effet quitté un lieu pour se rendre dans un autre; est-il resté dans cet autre lieu ou en est-il reparti ? Y est-il même arrivé au moment où l'on parle ? Tout dépent, et dépent uniquement, des circonstances ou du

1. Toutefois, la langue courante tent à assimiler complètement *il a été* à *il est allé*, et à l'employer même en parlant de quelqu'un qui n'est pas revenu de l'endroit en question, et parfois qui n'y est pas encore arrivé : « Il vient de sortir à l'instant, *il a été* accompagner son ami à la gare. »

reste de la phrase. *Il est allé,* dit l'Académie, marque simplement le voyage *sans indiquer le retour.* — Sans doute ! mais *sans l'exclure non plus.* Tout est là.

Francisque Sarcey, dans un des derniers *Fagots* qu'il ait publiés (*Le Temps* du 28 février 1899), commentant la fausse règle en vertu de laquelle *être allé* impliquerait le non-retour, remarquait spirituellement : « En sorte que, si je parle de deus frères qui sont partis pour la guerre, dont l'un a été tué et l'autre est revenu officier, je suis obligé de dire, pour parler congrûment : Ils sont l'un, allé, l'autre été... non, ça ne va pas. Ils ont l'un été, l'autre allé..., non, ça ne va pas encore. Ah! mon Dieu, qu'il est difficile d'écrire en français ! » Il constatait très justement (15 février) que tout le monde dit : « Je *suis allé* hier à la Comédie-Française et j'y ai vu Mercadet. » Et rien, absolument rien, dans la logique de la langue, n'empêche de parler ainsi. « Je *suis allé* hier à... » est tout aussi régulier que « je *suis sorti* hier, il *est parti* mardi, il *est mort* la semaine dernière, etc. »

Sarcey disait encore avec infiniment de raison (15 février) : « Le verbe *être,* après tout, vous n'avez qu'à consulter nos grammairiens, les lexicographes et le bon sens, n'exprime que l'état ou l'existence. C'est par extension pure qu'il a pris la signification d'aller. « J'ai été à Rome » marque qu'on a habité Rome un certain temps, et que, l'ayant habitée, on y est allé, on s'y est rendu. C'est de là apparemment que le verbe *être* est parti pour exprimer le mouvement. « J'ai été » a remplacé « je suis allé »; mais ce n'est qu'un succédané du premier, il ne le vaut pas. »

On est arrivé à dire incorrectement : « Il *a été* se

promener[1] » au lieu de « il *est allé* se promener », et même « il *fut* à Rome » dans le sens de « il *alla* (il se rendit) à Rome. » Ces expressions ont été certainement, à l'origine, de véritables solécismes, ausquels on s'est habitué, et que de grands auteurs ont consacrés, placés qu'ils étaient sous l'influence de la règle néfaste de Ménage. Toutefois, grâce au discrédit où est tombé le passé défini, *il fut* pour *il alla* a cessé de se dire. Voltaire s'en moquait déjà, quand il citait ces deus vers de Lefranc de Pompignan :

Je *fus* dans mes déserts
Ensevelir ma honte et le poids de mes fers.

Il ajoutait, en soulignant *fut* : « L'auteur qui *fut* de Montauban à Paris donner cet ouvrage fut assez mal conseillé. »

On peut se demander pourquoi certains verbes se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, et pourquoi d'autres préfèrent l'auxiliaire *être*. La question ne se pose pas pour les verbes transitifs, dont le parfait s'est formé à l'aide du participe passif se rapportant au complément direct d'*avoir* : « il a écrit une lettre » = il a une lettre écrite. Quant aus intransitifs, ils pouvaient avoir pour modèles les verbes *naître* et *mourir*, qui étaient déponents en latin, et qui, à ce titre, se conjuguaient dès l'époque latine avec l'auxiliaire *être*. Comme ces deus verbes exprimaient le passage d'un état à un autre, les verbes qui indiquaient aussi un changement d'état ou de lieu (ou le maintien dans un état ou dans un lieu) se sont conjugués de même. D'ailleurs, en se

1. Pour se rendre compte de l'incorrection, on n'a qu'à mettre le verbe *être* à un autre temps : « il est se promener, il sera se promener. »

plaçant à l'époque où se sont constitués les temps composés, on remarquera que les verbes exprimant un changement d'état ou le maintien dans un état étaient les seuls, parmi les intransitifs, qui dussent avoir déjà un participe passé pouvant se joindre au verbe *être*.

En effet, le participe passé a pour fonction d'exprimer adjectivement la qualité d'avoir fait ou subi l'action. Or, quand un verbe marque un changement d'état (ou de situation), il indique le passage d'un état précis à un autre état précis ; quand l'action est accomplie, le sujet est dans le nouvel état, et le participe passé, exprimant la qualité d'avoir fait l'action, exprimera par là même cet état nouveau, qui résulte de l'action du verbe. Un homme qui *entre* dans une maison passe de l'extérieur à l'intérieur : le participe *entré* exprimera l'état ou la situation à l'intérieur. On pourra, avec ce participe, former une locution prédicative, *il est entré*, qui donnera naissance à un parfait, et celui-ci à un aoriste. Le verbe se conjuguera avec l'auxiliaire *être*.

Quand un verbe marque un état (et non un changement d'état), il n'exprime que cet état, sans aucune référence à l'état qui doit lui succéder : *dormir* n'exprime que l'état de sommeil et non le passage à l'état de réveil. On ne peut donc pas tirer de ce verbe un participe exprimant l'état de réveil, pas plus que de *vivre* on ne peut tirer un participe exprimant l'état de mort. Le participe passé formé sur *dormir* n'aurait pu avoir que le sens de notre participe composé actuel « ayant dormi » et aurait marqué, non pas un état proprement dit du sujet, mais le fait pour lui d'avoir été dans l'état de sommeil. Il n'était pas utile de pouvoir

exprimer adjectivement une idée pareille[1]. Aussi ce verbe n'a-t-il pas eu de participe passé jusqu'au moment où la langue a créé les temps composés. Alors on a fabriqué le parfait et les autres temps composés de *dormir*, sur le modèle des temps semblables des verbes transitifs, avec l'auxiliaire *avoir* suivi d'une forme *dormi*, qui n'a du participe que l'apparence et le nom, qui est un simple élément de temps composé, et n'a pas d'existence indépendante. Si le participe *vécu* a, lui, une valeur propre, qui lui permet, à l'encontre de *dormi*, de s'employer adjectivement, c'est qu'il se rattache dans cette valeur non à *vivre* intransitif, mais à l'acception transitive de ce verbe. Ainsi l'auxiliaire *avoir* est seul utilisé dans la conjugaison des verbes qui marquent un état.

Il en est autrement des verbes qui expriment non pas un état ou une situation, mais le maintien dans une situation ou dans un état antérieurement acquis : « il *est resté* à Paris, il *est resté* sourd. » Il y a un état qui *résulte* de ces verbes, c'est l'état antérieur maintenu : on *est encore* à Paris, on *est encore* sourd. *Demeurer*, quand il a le sens de « continuer à être », se conjugue de même. Dans l'acception d'*habiter*, il prent naturellement l'auxiliaire *avoir*.

Quant aus verbes intransitifs d'*action* dont l'action n'est pas un changement d'état, ils sont tout à fait semblables aus verbes intransitifs d'état. Si on avait formé sur *parler* un participe passé flexionnel, il n'aurait pu avoir d'autre valeur que le participe composé actuel « ayant parlé », il ne pouvait exprimer un état

1. Nous la rendons aujourd'hui par le temps composé « ayant dormi », mais nous pourrions nous passer de ce participe avec la plus grande facilité.

proprement dit, mais simplement le fait d'avoir accompli l'action de parler. Dès lors, il était inutile, et on s'en est passé jusqu'au moment où la langue a créé les temps composés ; on a formé à ce moment le pseudo-participe *parlé*, mais à titre d'élément des temps composés, inséparable de l'auxiliaire *avoir*[1].

Rester et *demeurer* sont les seuls verbes intransitifs marquant le maintien d'une situation ou d'un état antérieurs. Les autres verbes qui se conjuguent avec *être* marquent un changement de situation ou d'état. Nous avons montré que ces verbes avaient produit naturellement un participe exprimant l'état nouveau, comme *mort* et *né* expriment l'état nouveau résultant des actions de *mourir* et de *naître*. Mais il peut arriver que ce participe ne s'emploie qu'adjectivement et dans la locution prédicative, et que les temps composés du verbe se forment avec l'auxiliaire *avoir*. On dit : « il est bien vieilli », mais « il a vieilli » comme temps du verbe.

C'est que les verbes qui expriment un changement d'état ont une signification complexe. Ils désignent d'une part le changement d'état en lui-même, et d'autre part l'action par laquelle s'opère ce changement. Suivant que l'idée qui prévaut est celle de la modification d'état ou celle de l'action modificatrice, le verbe se conjuguera avec l'auxiliaire *être* ou bien avec l'auxiliaire *avoir*. Et dans ce dernier cas, le verbe aura en réalité deus participes : l'un, élément inséparable des temps composés avec *avoir*, l'autre qui exprime l'état nouveau résultant de l'action et qui s'emploie adjectivement et dans la locution prédicative.

1. L'adjectif *parlé*, opposé à *chanté*, est le participe de l'acception *transitive* du verbe. Cf. *vécu* ci-dessus.

Les verbes *aller* et *venir* expriment simplement un changement de lieu, dans un sens ou dans l'autre.

Monter, tomber, entrer, etc., expriment un changement de lieu ou de position, qui se fait par un mouvement d'ascension, de chute, de pénétration, etc., autrement dit par un mouvement du dedans au dehors ou du dehors au dedans, de haut en bas ou de bas en haut. *Partir* et *arriver* expriment, outre un changement de lieu, le mouvement initial ou le mouvement final du changement. C'est l'idée du mouvement qui explique que ces verbes aient pu se conjuguer avec *avoir*. D'autres, comme *courir, sauter*, expriment seulement, en principe, un mouvement, sans qu'il y ait dans l'esprit une idée de changement de lieu en résultant, et se conjuguent dès lors avec *avoir;* mais on les emploie parfois avec une acception qui implique l'idée du changement de lieu, et dès lors on peut légitimement leur donner l'auxiliaire *être* (Voy. la note 1 de notre page 27).

Les verbes *croître, vieillir*, etc., expriment un mouvement de transformation, d'où résulte un changement d'état. L'idée du mouvement, de l'acte de transformation est l'idée essentielle de ces verbes, ce qui explique la conjugaison avec l'auxiliaire *avoir*. Mais leur participe passé exprime normalement l'état qui résulte de l'action, et dès lors peut s'employer adjectivement et en prédicat avec le verbe *être*. L'ancienne langue employait même le plus souvent la locution prédicative comme temps du verbe, de sorte qu'on trouve ces verbes conjugués avec l'auxiliaire *être*. Aujourd'hui, on peut dire qu'ils se conjuguent exclusivement avec l'*auxiliaire avoir*, et que le participe s'emploie comme adjectif, ou comme prédicat avec le VERBE *être*, pour

exprimer l'état résultant de l'action. C'est la formule qu'il y a lieu de substituer à l'ancienne règle inexacte, en vertu de laquelle ces verbes se seraient conjugués simultanément avec les deus auxiliaires, l'un exprimant l'état, l'autre l'action, de sorte que le parfait aurait pris l'auxiliaire *être*, et l'aoriste l'auxiliaire *avoir*.

En résumé, et sous réserves de certaines particularités, se conjuguent avec l'auxiliaire *être* (outre *rester* et *demeurer* signalés plus haut) les verbes qui expriment un changement de lieu; *mourir* et *naître* rentrent, métaphoriquement du moins, dans cette définition, puisque *mourir*, c'est « sortir » de la vie, et *naître*, c'est « venir » au monde.

Se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, mais possèdent un participe passé actif, qui peut former une locution prédicative, les verbes qui expriment un changement d'état.

Il importe surtout de ne pas oublier que la formation d'un véritable participe passé actif (qui a produit en français soit une conjugaison complète avec l'auxiliaire *être*, soit au moins une locution prédicative) est la conséquence naturelle de la signification du verbe, quand il exprime un changement de lieu ou d'état. Le fait s'était déjà produit en latin ; Madvig (§ 110, rem. 3) cite : *adultus*, *coalitus*, *exoletus*, *cretus*, *inveteratus*, *nupta*, *obsoletus* et quelques autres. Ajoutez : « tempus *præteritum* ». *Conjurare* n'exprime pas en soi un changement d'état, mais il résulte cependant de l'action un état nouveau bien défini, ce qui explique la formation du participe actif *conjuratus*.

Nous allons maintenant reprendre, pour les examiner en détail, les différentes catégories de ces verbes.

1° *Verbes qui expriment le maintien dans un lieu ou dans un état.*

Ce sont *rester* et *demeurer* (au sens de *rester*). Il est certain que l'origine des aoristes-parfaits « il est resté, il est demeuré », est une locution prédicative exprimant que le sujet est encore dans le lieu ou dans l'état indiqué. Mais cette locution, devenue temps du verbe, n'implique plus rien de semblable quand elle sert d'aoriste : *il est resté* signifie alors qu'à un certain moment on s'est maintenu dans un lieu ou dans un état déterminé : « il *est resté* deus jours à Paris. » Il n'y est plus. Cette façon de dire est tout aussi correcte que « Henri IV *est mort* en 1610 ». Mais on a introduit ici la fausse distinction des auxiliaires *avoir* et *être*. Girault-Duvivier, cité par Littré, nous dit : « Ce verbe, qui se conjuge d'ordinaire avec l'auxiliaire *être*, prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer que le sujet n'est plus au lieu dont on parle, qu'il n'y était plus ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit. *Il a resté deux jours à Lyon.* » Et de même : « *Il a demeuré* longtemps pensif. » Les auteurs s'embrouillent dans la règle, à moins que ce ne soient seulement les grammairiens dans leur interprétation, et Littré reproche à Rousseau d'avoir écrit : « Si *j'avais resté* trop longtemps avec elle » et « comme s'ils allaient se délasser d'*avoir resté* assis au salon », tout en l'approuvant d'avoir dit : « L'engourdissement où ils *ont resté* si longtemps. » Il ne reste plus rien de ces subtilités. On a pu hésiter à un certain moment entre les deus auxiliaires, non pas d'après la distinction rappelée plus haut, mais suivant que l'idée de séjourner, de s'attarder, contenue aussi dans ces verbes, prévalait ou non sur l'idée de

maintien dans le même lieu[1]. Toujours est-il que la seconde l'emporte dans la signification actuelle et que nous mettrions *être* dans tous les exemples cités, ou bien nous emploierions un autre verbe. *Demeurer* prent seulement l'auxiliaire *avoir*, comme il est naturel, quand il signifie *habiter*.

2° *Verbes qui expriment un changement de lieu* (y compris *mourir* et *naître*).

Ces verbes se divisent en trois catégories : A, ceus qui se sont toujours conjugués avec *être;* B, ceus pour lesquels la langue a hésité entre les deus auxiliaires ; C, quelques-uns qui se conjuguent aujourd'hui avec *avoir*, mais qui ont un véritable participe passé actif, employé en dehors des temps composés.

A

Les verbes qui se sont toujours conjugués avec *être* sont : *naître* et *mourir, aller* et *venir*, et quelques composés et synonymes de ces verbes :

D'abord *naître* et *éclore*. Le composé *renaître* ne s'emploie pas aus temps composés. Littré applique à *ressusciter* la règle de Ménage.

Mourir et *décéder*. La métaphore étant encore sentie dans *trépasser*, ce verbe se conjugue avec *avoir*, mais il a un participe-adjectif comme *passer*. *Périr* a passé

1. Expliquez ainsi ces deus exemples de La Fontaine (L.) :

Son fauconnier, qui pour lors le suivait,
Eût demeuré volontiers en la place.

Et :

... Le reste du mystère
Au fond de l'antre *est demeuré*.

Et de Molière :

Que je n'*ai demeuré* qu'un quart d'heure à le faire.

de l'auxiliaire *être* à l'auxiliaire *avoir*, en raison d'une légère évolution de sens. Étymologiquement, ce verbe signifie « aller par delà », d'où, par figure, *mourir*. L'idée d'anéantissement par une action violente s'est ajoutée à ce sens primitif, et a fini par devenir prépondérante. Or, « subir une violence », c'est un état comme *pâtir*, ce n'est pas en soi un changement de lieu ni d'état ; de là l'emploi de l'auxiliaire *avoir*. De l'ancienne valeur, il est resté le participe passé adjectif *péri*, qui d'ailleurs tombe en désuétude, bien qu'on le trouve deus fois dans l'article 1601 du Code civil. Littré (10°) donne un certain nombre d'exemples de *périr* avec l'auxiliaire *être;* dans tous ces cas nous emploierions aujourd'hui un autre verbe (mourir, être anéanti, etc.), ou nous conserverions *périr* avec une idée un peu différente et un autre auxiliaire. — *Expirer* signifie proprement « rendre le dernier soupir » ; ce n'est pas en soi un changement, c'est un acte comme *respirer;* de là l'auxiliaire *avoir*. Mais, en pensant au changement d'état, que le verbe n'exprime pas, mais qui est la conséquence de l'acte, on a formé un participe passé *expiré* qui signifie « mort, fini », et qui s'emploie en locution prédicative; Racine s'en est même servi en dehors de la locution prédicative : « Ce héros *expiré* » (*Phèdre*, V, 6).

Aller n'offre pas de difficulté. *Accourir* signifie « *venir* en *courant*[1] », et a pu se conjuguer comme *venir* ou comme *courir*.

Venir et les composés *revenir*, *devenir*, *survenir*, *souvenir* il lui *est souvenu* de), *parvenir*, *advenir*, *inter-*

1. Dans l'exemple de Darmesteter, « elles *ont accouru* l'annoncer », et dans celui de Littré « elles *ont accouru* nous porter secours », on constate un emploi inusité d'*accourir* régissant l'infinitif. On dit, dans ce cas : *accourir pour* (elles *sont accourues* pour).

venir, impliquent tous changement de lieu. « Provenir » ne s'emploie guère aus temps composés. « Circonvenir » et « prévenir » sont des transitifs. L'idée de changement de lieu a disparu de *contrevenir à* et de *subvenir à*, l'un synonyme d'*agir à l'encontre de*, et l'autre de *faire les frais de;* aussi ces verbes se conjuguent-ils avec « avoir », de même que *convenir* au sens de *plaire*. Quant à *convenir* au sens de *tomber d'accord*, son acception comporte l'idée d'un changement de disposition, du passage à un avis commun, qui justifie l'auxiliaire *être*.

B

Les verbes pour lesquels la langue a hésité entre les deus auxiliaires sont *entrer* et *sortir*, *monter* et *descendre*, *arriver* et *partir*, enfin *tomber*, ausquels s'ajoutent des composés et des synonymes.

Sortir et le composé *ressortir*. Ayer dit : « et *les* composés ». Mais le verbe *assortir* intransitif (cette couleur n'*assortit* pas à l'autre) ne s'emploie pas aus temps composés; le participe *assorti* se rattache au verbe transitif « assortir (des couleurs) ».

Résulter, c'est *sortir* au figuré. Littré applique à ce verbe la règle de Ménage, mais il ne s'emploie guère qu'avec l'auxiliaire *être*.

Saillir, c'est primitivement *sortir avec force*. Dans ce sens et aussi dans le sens de *sauter* (sur un objet, sur un cheval), l'un et l'autre disparus, l'ancienne langue employait régulièrement l'auxiliaire « être ». *Roncevaux* L. : « De pleine terre *est sailliz* en l'arçon. » Encore dans Calvin : « Du sacré costé de Jésus Christ pendant en la croix *est sailli* sang et eau. »

Entrer et le composé *rentrer* (ainsi que *retourner*).

Dans Littré, au mot *entrer*, rem. 1, on trouvera des exemples de ce verbe conjugué avec « avoir » sous l'influence de la règle de Ménage. Littré lui-même constate que cette construction n'est « plus guère » employée, et, pour *rentrer*, que l'usage confont les deus emplois. En réalité, ces verbes se conjuguent toujours avec *être* quand ils sont intransitifs.

Monter (et le composé intransitif *remonter*). Dans certaines acceptions, on emploie l'auxiliaire *avoir*. Exemples du Dict. D. : « Une jeune fille qui *a monté* en graine. — La rente *a monté*. » Littré, qui applique la règle de Ménage, cite : « il *a monté* quatre fois à sa chambre dans la journée. — La rivière *a monté* de dix centimètres depuis hier. » Le second exemple seul doit être maintenu, en raison de l'acception spéciale; la rivière, en montant, ne change pas de lieu, elle ne change que de niveau.

Descendre et *redescendre*. Racine emploie l'auxiliaire *être* à l'aoriste; *Britann.*, V, 3 : « Jusqu'aux moindres secrets *est* d'abord *descendue*. » Et La Fontaine (D.) emploie l'auxiliaire *avoir* au parfait du conditionnel : « Tu n'*aurais* pas à la légère *descendu* dans ce puits » (III, 5). C'est l'inverse de la distinction de Ménage, mais on hésitait simplement entre les deus auxiliaires. Aujourd'hui on n'emploie que l'auxiliaire *être*, sauf cependant lorsque *descendre* signifie *baisser de niveau*, ce qui n'est pas un changement de lieu : « le baromètre *a descendu*. » Comme on dit « la rente *a monté* », il semble qu'on devrait dire aussi « la rente *a descendu* », ce qu'on ne dit guère, pas plus d'ailleurs que « la rente *est descendue* ». En réalité, on dit autrement ; dans ce sens, *monter* a pour contraire, non pas *descendre*, mais *baisser*. — Dans *condescendre*, syno-

nyme de *consentir*, l'idée de changement de lieu a disparu, et le verbe se conjugue avec *avoir*.

Partir (et *repartir*). Pour ce verbe, Littré maintient bien à tort la distinction de Ménage : « Je m'approche d'un chasseur et je lui demande quand le lièvre *a parti*. Il me répond : Il y a longtemps qu'il *est parti*. »

Arriver, échoir.

Tomber et *retomber*. *Tomber*, comme *descendre*, indique un mouvement de haut en bas, mais avec cette idée que le mouvement est produit par une cause naturelle (la pesanteur). Littré (61°) cite un certain nombre d'exemples de *tomber* avec l'auxiliaire « *avoir* », mais dans des acceptions où l'idée du mouvement de la chute prévaut sur celle du changement de lieu ou de situation : « Vulcain *a tombé* du ciel pendant un jour entier. » Nous dirions autrement. Littré ajoute à tort : « Cette phrase *mon enfant est tombé* ne peut signifier tout à la fois « mon enfant est par terre » et « il a fait une chute tout à l'heure ». Il faut dire, dans ce dernier cas : *mon enfant a tombé*. » C'est toujours la confusion de la règle de Ménage. On dit bien : « Il est venu hier et il est reparti le soir même. » Pourquoi ne dirait-on pas : « mon enfant est tombé tout à l'heure ? »

Choir, qui signifie *tomber*, se conjugue naturellement comme ce verbe ; Molière (D.) :

> Un monde
> *Est chu* tout au travers de notre tourbillon.

Mais *choir* est tombé en désuétude, et quand on s'amuse à l'employer, on est tenté de lui donner l'auxiliaire ordinaire et de dire : « il a chu. »

Le composé *déchoir*, au sens propre où il était à peu près synonyme de *choir*, prenait comme lui

l'auxiliaire *être*. Au fur et à mesure que, dans le sens figuré, l'image s'est effacée, l'idée d'un changement d'état s'est substituée à celle d'un changement de lieu, et le verbe a passé à l'auxiliaire *avoir*, tout en conservant un participe passé actif qui peut former une locution prédicative : « il est déchu. »

C

Les verbes des séries A et B expriment le transport d'un lieu à un autre, avec ou sans détermination de la nature du mouvement. D'autres verbes expriment essentiellement une action d'une certaine espèce, d'où résulte un changement de lieu. Pour bien se rendre compte de la différence, il faut comparer deus verbes qui expriment un même changement, par exemple *sortir* et *jaillir* : dans les deus actions, il y a mouvement du dedans au dehors ; mais *jaillir* exprime essentiellement l'action de *s'élancer*, en parlant d'un liquide, et le changement de lieu n'est qu'une conséquence de cette action, tandis que, dans *sortir*, l'idée du changement de lieu est prédominante. *Jaillir* et les verbes de la même catégorie, n'exprimant pas en soi un changement de lieu, se conjuguent ordinairement aujourd'hui avec *avoir*, mais ils peuvent avoir un participe passé exprimant la situation nouvelle qui résulte de l'action.

Ces verbes sont *échapper, surgir, jaillir, aborder, débarquer, déménager, passer, couler, percer.*

Au mot *échapper*, Littré dit (remarque 5) : « D'après l'Académie, *échapper* signifiant « être fait ou dit par mégarde » veut toujours l'auxiliaire *être*. Cette décision est, en fait, contraire à l'usage d'excellents auteurs (voir les exemples) ; et, en grammaire, il n'y a aucune

raison pour qu'en cet emploi on ne puisse signifier aussi l'état ou l'action avec les auxiliaires *être* ou *avoir*. »

En réalité, le verbe *échapper*, dans le sens indiqué, comporte d'une part une idée de changement brusque de situation, d'autre part l'idée de se débarrasser d'une contrainte ou celle de dépister une recherche ou une surveillance, au propre ou au figuré. La première idée appèle l'auxiliaire *être*, comme tout changement de situation, les deus autres l'auxiliaire *avoir*, et on emploie *être* ou *avoir* suivant qu'une idée ou l'autre prévaut. Comparez Fénelon : « Jamais il ne m'*a échappé* une seule parole qui pût découvrir le moindre secret, » et Voltaire : « Ce mot m'*est échappé*, pardonnez ma franchise. » *Le mot m'est échappé* indique seulement que le mot est sorti brusquement de mes lèvres, presque à mon insu, mais non pas malgré moi; *le mot m'a échappé* indique en plus un effort que j'ai fait pour le retenir. Il y aurait (en plus de l'hiatus) contradiction entre la première et la seconde partie du vers de Voltaire s'il avait dit : « Ce mot m'*a échappé*, pardonnez ma franchise. » Ce serait dire : « Je n'ai pu retenir la vérité, pardonnez ma franchise. » Si je cherche une erreur dans un calcul, et si je ne la trouve pas, je dirai qu'*elle m'a échappé*, il n'y a pas de changement de situation de l'erreur. Si je commets une erreur, je dirai qu'elle *m'a échappé* ou qu'elle *m'est échappée*, suivant que je voudrai souligner ou non le soin que j'ai pris pour l'éviter; la seconde expression indique seulement que l'erreur est sortie de moi sans que j'y prisse garde. Aujourd'hui, quand l'acception du verbe comporte l'idée d'effort pour éviter le changement ou quand il n'y a pas à proprement parler de changement de situation, on emploie l'auxiliaire *avoir*. L'ancienne

langue usait plutôt de l'auxiliaire *être* toutes les fois qu'il y avait changement de situation. De là des contradictions apparentes dans les exemples. Le participe *échappé*, qui s'emploie encore adjectivement, se rattache au réfléchi *s'échapper*, et signifie « qui s'est échappé » : un cheval *échappé*. L'ancien participe *échappé*, au sens de « ayant échappé », qui se rattachait à *échapper* conjugué avec l'auxiliaire *être*, a disparu devant l'autre. Il en résulte que nous n'avons plus de locution prédicative correspondant au parfait « il a échappé ». Quand on dit « il est échappé », on entent qu'il s'est échappé, et non pas qu'il a échappé.

Les verbes *surgir* et *jaillir*, et les acceptions intransitives de *débarquer* et *aborder*, et de *déménager*, expriment des modes d'action d'où résulte un changement de lieu. Mais l'idée du mode d'action prévaut, et ces verbes se conjuguent avec *avoir;* cependant Littré croit utile d'avertir que *jaillir* se conjugue ainsi, et il admet implicitement ou explicitement les deus auxiliaires pour les autres. En tout cas, ces verbes ont ou ont eu un participe actif exprimant la situation nouvelle.

Lamartine (L.) :

> Comme le filet d'eau qui, *surgi* de la terre,
> Y rentre de nouveau par la terre englouti.

On dit : « Les pleurs *jaillis* de ses yeus. » Mme de Sévigné (L.) : « Le prince d'Orange est *abordé*. » Un homme « fraichement *débarqué* » n'est pas celui qui *a été débarqué*, mais qui *a débarqué*. Le Dictionnaire Général, au mot *déménager*, a comme exemple du sens de changer de demeure : « ils sont *déménagés*. » L'idée du parfait se confont avec celle qu'exprime la locution prédicative, et on pourrait croire que ces

verbes admettent l'auxiliaire *être*. Pour s'assurer du contraire, il suffit d'essayer de les mettre à l'aoriste, c'est-à-dire d'ajouter au temps composé une détermination de temps; on ne dirait pas : « la source *est jaillie ce matin*, il *est abordé hier*, etc. » Cependant, l'idée d'*arriver* est tellement fondue avec celle de *débarquer*, que « il est débarqué hier » ne nous choquerait pas. Ce verbe peut donc être considéré comme prenant l'un ou l'autre auxiliaire, suivant qu'on pense surtout à l'arrivée en elle-même ou au mode d'arriver.

Échouer au sens propre, en parlant d'un bateau, c'est arriver à un endroit où il n'y a pas assez d'eau pour flotter. Là encore nous avons un changement de lieu et un mode d'action particulier, la langue hésite entre les deus auxiliaires, et le verbe a nécessairement un participe passé actif, *échoué* = qui a fait l'action d'*échouer*. Au sens connexe et figuré de « ne pas réussir », il n'y a plus de changement de lieu, et le verbe se conjugue nécessairement avec l'auxiliaire *avoir*.

Passer, c'est essentiellement, au propre ou au figuré, marcher pour changer de lieu. L'idée du mouvement effectué appèle l'auxiliaire *avoir*, et celle du changement de lieu explique la formation d'un participe passé actif qu'on trouve employé adjectivement dans : « Il est *passé;* le temps *passé* (qui *a passé*), etc. » On peut dire, pour ce verbe, que la langue hésite encore entre les deus auxiliaires, car les exemples suivants, relevés dans Littré, ne nous choquent pas, et plusieurs d'entre eus au moins ne sont pas des locutions prédicatives, mais de vrais temps du verbe[1] :

1. Dans l'exemple d'Ayer (§§ 193, 4, *a*) : « L'hiver *est* bientôt *passé*, » on n'a pas un temps de *passer* intransitif, mais le participe parfait passif de *passer* transitif. Cf. : « Cela est bientôt dit. »

La Fontaine :

L'autre *était passé* maître en fait de tromperie.

Montaigne : « L'envie de vomir luy *estoit passée.* »

Mme de Sévigné : « Je *suis passée* courageusement de Bretagne en Provence. » La même : « Je *suis passée* de l'excès de l'insolence à l'excès de la timidité. » La même : « Le courage de M. de Turenne *est passé* à nos ennemis. »

Voltaire :

Des dieux qui *sont passés* dans le camp des vainqueurs

Pellisson : « Il *était passé* en proverbe que... »

Dans la plupart de ces exemples, on pourrait substituer *avoir* à *être* en pensant plutôt à l'acte de « passer » qu'au changement de lieu.

Couler intransitif, c'est *passer* en parlant d'un liquide. On comprent donc l'existence d'un participe adjectif *coulé* au sens de « qui a coulé », analogue à *passé* au sens de « qui a passé ». Ce participe a existé en vieus français, et avait produit la conjugaison avec *être; Roncevaux* (L.) : « Aval la face (l'eau) lui *est* clère *colée.* » Le participe intransitif *coulé* ne s'emploie plus (en dehors des temps composés) que dans les expressions métaphoriques « fleurs *coulées*, fruits *coulés* », c'est-à-dire qui *ont coulé* (comme un liquide, le germe ayant été noyé par la pluie).

Percer, c'est passer à travers un obstacle : la dent *perce* à travers la gencive. Une dent *percée* est une dent qui a percé. Dans un abcès, le pus *perce* quand la tumeur crève; mais, par une confusion d'idées, quand on dit que *l'abcès a percé*, on pense que la tumeur a crevé, qu'elle s'est ouverte, de telle sorte qu'ici le participe passé *percé* signifie « qui s'est ou-

vert », à moins que ce ne soit le participe passif du transitif *percer : l'abcès est percé,* parce qu'il a percé ou parce qu'on l'a percé.

3° *Verbes qui expriment un changement d'état*

Devenir, c'est VENIR A *un état nouveau,* c'est un changement d'état exprimé métaphoriquement par un changement de lieu, et le changement de lieu, sans idée accessoire, comporte toujours, comme nous l'avons vu, l'emploi de l'auxiliaire *être.* Il n'est donc pas étonnant que *devenir,* comme *venir*, se conjugue avec *être ;* mais les verbes tels que *grandir,* que l'on *traduit* par « devenir grand », ne contiennent pas la même métaphore que *devenir,* ils expriment proprement une transformation et non pas un changement de lieu métaphorique. Dès lors, ils peuvent prendre l'auxiliaire *avoir ;* mais, comme nous l'avons expliqué, ils forment en même temps un participe passé exprimant l'état nouveau.

Parmi les verbes de cette catégorie, le plus général est *changer.* Le participe *changé* exprime l'état de ce qui *a changé* : « Pierre est bien *changé* (moralement ou physiquement). » Ce participe doit être distingué avec soin du participe *passif* du verbe TRANSITIF *changer.* Comparez : « Une étoffe *changée* (qui *a changé*) » et : « Un pardessus *changé* au vestiaire (qui *a été changé*). »

Le changement d'état peut être purement subjectif : un objet, jusqu'alors invisible pour nous, *paraît* ou *apparaît* à nos yeus ; un objet, d'abord visible, *disparaît.* Les participes *paru, apparu, disparu* expriment l'état de ce qui *a paru,* etc. Il va sans dire que

ces verbes prennent des acceptions où ils perdent leur valeur purement subjective, mais ils expriment toujours un changement d'état, et leur participe l'état nouveau : « Un livre récemment *paru ;* une ville *disparue.* » On a conjugué ces verbes avec l'auxiliaire *être,* en faisant prévaloir l'idée du changement sur celle du mouvement. Littré n'ose pas leur appliquer tout à fait la théorie de Ménage, car il faudrait alors condamner le vers de La Fontaine (VIII, 11) :

Vous m'*êtes*, en dormant, un peu triste *apparu.*

Mais il imagine une autre distinction non moins inexacte, d'après laquelle *avoir* indiquerait une apparition momentanée, et *être* une apparition prolongée : « Ces spectres m'*ont apparu* au moment où j'éteignais ma lumière ; ils me *sont apparus*, et j'ai pu longtemps les contempler. »

Les objets peuvent changer d'état en perdant leur forme de différentes manières : ils peuvent *pourrir, crever, crouler, éclater.*

Tout ce qui est susceptible de développement naturel peut *croître, grandir, grossir* ou *décroître.* Tout ce qui vit peut *vieillir* ou *rajeunir* et peut *dégénérer.* Le végétal passe par les états successifs de germination, de pousse, de feuillaison, de floraison : il *germe, pousse, feuille, fleurit.* L'animal peut *maigrir* et *engraisser.*

Au point de vue esthétique, les objets peuvent *embellir* ou *enlaidir.* Les choses vénales peuvent *enchérir* ou *diminuer* (de pris). Certaines matières peuvent *rancir*[1], d'autres *aigrir, passer* (au sens de s'altérer),

1. Ayer (§ 102) cite à tort *rancir* parmi les verbes qui se conjuguent avec *être,* et de même *rabougrir* intransitif. Au lieu de

tourner. Un objet coloré peut *pâlir, blanchir*, etc. Un cours d'eau peut *déborder* (ce qui n'est pas un changement de lieu, – bien qu'on dise aussi *sortir de son lit*, — mais une extension), et les mariés peuvent *divorcer*. Enfin une action quelconque peut passer à l'état d'arrêt, elle peut *cesser*.

Tous ces verbes se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, et tous ont de véritables participes passés actifs, plus ou moins employés, qui peuvent former des locutions prédicatives.

Il y a d'ailleurs des changements d'état qui n'ont pas de verbe intransitif pour les exprimer, et que l'on rent soit par une locution, soit par un réfléchi : *prendre femme, se marier*, etc.

On a remarqué dans nos listes un grand nombre de verbes appartenant à la conjugaison inchoative en *ir*. Mais tous les intransitifs de cette conjugaison n'expriment pas des changements d'état. Ainsi *languir* n'est pas un changement d'état, mais un état; aussi ce verbe n'a-t-il pas de participe passé qu'on puisse employer adjectivement. De même *faiblir*, malgré sa ressemblance avec *vieillir*, *pâlir*, etc. Quoi qu'en disent les dictionnaires, *faiblir* ne signifie pas « devenir faible », car un homme qui a faibli n'est pas *faibli*. C'est le réfléchi *s'affaiblir* qui a vraiment aujourd'hui le sens de « devenir faible ». *Faiblir* n'exprime pas un changement d'état, mais un état, comme *languir*, un état de faiblesse plus ou moins prolongée,

ce dernier verbe, on emploie plutôt le réfléchi *se rabougrir*, auquel il faut rattacher le participe-adjectif *rabougri*. Mais si on se servait du non-réfléchi *rabougrir*, il n'y aurait aucune raison pour ne pas le traiter comme les autres verbes marquant changement d'état.

tandis que *vieillir* n'exprime pas l'état de vieillesse, mais le passage à cet état.

Nous avons dit que le participe passé actif des verbes de changement d'état était plus ou moins employé. Le moindre emploi peut tenir à différentes causes. D'abord, la plupart de ces verbes ont une acception transitive dont le participe passif peut se confondre avec le participe actif de l'acception intransitive. Ainsi *diminuer* peut signifier *devenir moindre* ou *rendre moindre,* d'où deus participes *diminué,* l'un signifiant *devenu moindre*, l'autre *rendu moindre ;* l'état qu'ils expriment (l'état *moindre*) est le même, et c'est pourquoi on les confont. Quand on dit que le *pain est diminué* (de pris), on peut penser qu'il *a été diminué* par les boulangers ou qu'il *a diminué,* mais en réalité on ne pense qu'au résultat, on ne distingue pas les deus participes. De même, quand on dit : « le pain est *augmenté.* » Le verbe *enchérir* a signifié également *rendre cher* et *devenir cher ;* mais le premier sens tent à tomber en désuétude, si bien que le participe *enchéri* ne nous fait plus penser qu'à *enchérir* = *devenir cher.* Un objet *enchéri* est pour nous un objet *qui a enchéri,* et non pas *qui a été enchéri.*

Les verbes *croître* et *décroître* ont été remplacés dans la langue populaire par *augmenter* et *diminuer.* Ils n'ont plus qu'une existence factice, littéraire ; aussi leur participe passé ne s'emploie plus adjectivement. Les phrases citées par Littré ne se disent plus : « La rivière est *crue*, cet enfant est *crû* de deux pouces, la rivière est beaucoup *décrue.* » Mais rien n'empêche qu'on dise « la rivière est augmentée ou grossie », quand elle a augmenté ou grossi, et « la rivière est diminuée », quand elle a diminué. Ces valeurs de

participes sont tout à fait conformes à la logique de la langue. Toutefois, l'emploi extrêmement fréquent d'*augmenter* et *diminuer* au sens transitif (factitif), — c'est leur sens primitif — nous fait instinctivement considérer *augmenté* et *diminué* comme des participes passifs ; et dès lors, au sens intransitif, nous employons plus volontiers le parfait que la locution prédicative, « la rivière a diminué » plutôt que « elle est diminuée ».

La conjugaison avec *avoir* a définitivement prévalu pour les changements d'état, et la conjugaison avec *être*, à de rares exceptions près, pour les changements de lieu. Mais il est certain que la locution prédicative formée avec le participe pouvait engendrer un parfait et un aoriste, — et par conséquent la conjugaison avec *être*, — aussi bien dans les premiers verbes que dans les second. Aussi n'est-il pas rare de trouver, dans les auteurs, des verbes de changement d'état conjugués avec *être*. Tel le verbe *croître*. Commynes (L.) : « Pour lors le cueur lui *estoit creü*. » Amyot (L.) : « L'herbe *estoit crue* si haute. » Le même : « Le cueur lui *estant creü*. » Pascal : « Cette pierre *est crue* en une grande montagne (s'est formée). » Littré (1°) cite le proverbe : « Il *est crû* comme un champignon tout en une nuit, » que Darmesteter corrige en « il *a crû*, etc. »

Le verbe latin *fallere* signifie proprement « tromper », d'où le sens de « devenir infidèle à quelqu'un, lui faire défaut », ce qui est un changement d'état. La personne à qui une chose « fait défaut » ne l'a pas, après l'avoir eue. Mais, par extension, ce verbe s'est employé à propos d'une chose qu'on n'a pas et qu'on n'a jamais eue ; dès lors le verbe exprime l'état de la chose, son

absence, et non plus un changement d'état, le passage de la présence à l'absence. Le verbe *manquer* a les deus sens : *ce livre me manque* peut se dire d'un livre qu'on n'a plus ou d'un livre qu'on n'a jamais eu. Du second sens, on peut passer, par connexion, à l'acception de « être nécessaire », c'est ce qui s'est produit pour le verbe dérivé de *fallere*, qui a pris, dans cette signification, une forme d'infinitif particulière, *falloir* au lieu de *faillir*. De là deus verbes qui ont longtemps gardé des formes communes : *il faut, il faudra* étaient à la fois des temps de l'acception « faillir » et de l'acception « falloir ». *Il faut* est encore l'indicatif présent régulier, mais inusité, de *faillir*, et non pas seulement de *falloir*. Molière : « Le cœur me *faut*. » Aujourd'hui, *falloir* signifie exclusivement « être nécessaire », mais il a donné naissance à un réfléchi intransitif et impersonnel qui a conservé l'acception la plus générale de manquer : « il s'en faut. » Dans les deus sens, il n'y a pas de changement d'état, mais *s'en falloir* se conjugue nécessairement avec *être* comme tous les réfléchis. Quant à *faillir*, du sens de « devenir manquant », conservé dans quelques locutions comme « le cœur, la mémoire lui a failli », il a passé aus acceptions de « faire une faute » et de « être sur le point de », qui ne comportent évidemment pas l'emploi de l'auxiliaire *être*. L'ancien participe actif *failli*, se rattachant à l'idée primitive du changement d'état, ne se rencontre plus que dans quelques locutions archaïques telles que *cœur failli* (encore très usité en Amiénois, d'après M. Langlois), *failli de cœur*, *coup failli*, *jour failli*, *chevrons faillis*, et dans le substantif *failli*, qui a pris un sens tout spécial. Sur ce substantif s'est greffé un nouveau sens, peu employé,

du verbe *faillir :* « faire faillite. » Exemple ancien du participe *failli* au sens primitif, formant un parfait :

Quant Charles veit que tuit *li sont faillit*.
Roland (3815).

CONCLUSION

En résumé, dans les verbes qui expriment un changement d'état (*changer, vieillir,* etc.) et dans ceus qui expriment une action d'où résulte nécessairement un changement de lieu (*surgir, jaillir,* etc.), l'idée de l'action prévaut aujourd'hui sur celle du changement d'état ou de lieu qui en est la conséquence, et ces verbes se conjuguent avec *avoir*. Mais la plupart ont conservé un participe passé actif en dehors des temps composés, et l'ancienne langue pouvait les conjuguer avec l'auxiliaire *être,* en faisant prévaloir l'idée du changement d'état ou de lieu sur celle de l'action.

Inversement, on trouve souvent avec l'auxiliaire *avoir,* aus XVIIe et XVIIIe siècles, des verbes que nous conjuguons aujourd'hui avec *être*. Ce sont les verbes qui expriment un changement de lieu s'opérant par un mouvement déterminé (*entrer, sortir,* etc.) ; on leur donnait l'auxiliaire *avoir* en faisant prévaloir l'idée du mouvement sur celle du changement de lieu. La fausse conception qu'ont eue Ménage et Vaugelas du rôle des auxiliaires a certainement contribué au succès de ce mode de conjugaison dans la langue littéraire. Il peut arriver qu'un auteur préfère un auxiliaire à l'autre d'après la commodité qu'il offre pour le vers. D'autres fois, le verbe conjugué avec l'auxiliaire *avoir* a une acception plus ou moins différente de celles que nous lui donnons aujourd'hui, et qui justifierait, si elle s'était maintenue, l'emploi actuel de cet auxiliaire.

Aussi évitons-nous d'employer aus temps composés, dans des acceptions qui n'impliquent pas changement de lieu, les verbes qui se conjuguent normalement avec *être*. Ainsi, nous disons que quelqu'un *va bien*, au sens de « est en bonne santé », mais nous ne dirions pas *qu'il était allé bien ;* nous tournerions autrement, trop habitués à conjuguer *aller* avec *être* pour oser dire : « il avait allé bien, » et ne pouvant logiquement dire « il était allé » quand il n'y a pas changement de lieu. Commynes écrit : « et n'*eusmes* guère *allé* que le vimes de loin. » Dans cette acception, l'idée du mouvement prévaut sur celle du changement ; nous dirions : « nous n'avions guère marché, nous n'avions guère avancé. »

Enfin quelques verbes (*échapper, passer,* etc.) prennent encore aujourd'hui l'un ou l'autre auxiliaire d'après des nuances de sens quelquefois assez délicates, mais se rattachant toujours à la distinction essentielle entre l'idée du changement de lieu proprement dit et celle de l'action qui le produit, ou entre l'idée du changement de lieu et celle du changement d'état[1].

APPENDICE

De quelques Participes passés qui ont l'apparence de Participes actifs de verbes transitifs

(Cf. Tobler, *Vermischte Beiträge*, 1re série, 2e édition, p. 146).

En vieus français : renié, foimenti.

Aujourd'hui : votre affectionné, sentiments distingués, un juré, un homme entendu.

1 D'après les principes exposés dans cet article, on expliquera facilement les emplois signalés par F. Hoffmann dans son étude sur les auxiliaires en vieus français (Berlin, 1890).

Les participes passés des verbes transitifs sont essentiellement des participes *passifs* signifiant « qui a subi l'action exprimée par le verbe ». Quelques-uns cependant paraissent signifier « qui a fait l'action exprimée par le verbe ». Ainsi en vieus français, un *renié* est un homme *qui a renié sa religion* et non pas qui *a été renié,* un *foimenti* est un homme qui *a menti sa foi,* qui a manqué à la foi jurée. Aujourd'hui, quand on signe « votre *affectionné* », on pense qu'on a de l'affection pour la personne à qui on écrit, et quand on l'assure de ses sentiments *distingués,* on indique qu'on ne la confont pas avec tout le monde. Ces participes ne sont cependant pas des participes actifs de verbes transitifs, et voici comment on peut les expliquer :

A priori, on pourrait supposer qu'il a existé un verbe intransitif *renier* au sens de « renier sa foi », et cet intransitif, exprimant une action d'où résulte un état bien déterminé, aurait pu normalement donner naissance à un participe passé actif exprimant l'état qui résulte de l'action, comme le latin *conjurare* a produit le participe actif *conjuratus.* Mais, en fait, ce qu'on rencontre dans les anciens textes, c'est un réfléchi *se renier,* au sens de « renier sa foi », et nous savons que d'un réfléchi peut sortir un participe ayant le sens de « qui a fait l'action »; *un renié* était celui *qui s'était renié,* comme un homme *évanoui* est un homme *qui s'est évanoui.* Le verbe italien correspondant avait aussi dégagé un participe passé actif, *rinegato,* dont nous avons fait notre moderne *renégat* qui a remplacé l'ancien *renié.* Le vieus participe *mescreü,* au sens de *mécréant,* se rattache aussi au réfléchi *se mescroire* = passer de l'état de croyance à l'état d'incrédulité.

On a d'abord « un *foimentie* », ce qui signifiait : un

homme) *à la foi parjurée, à la foi mentie,* de même que *un pied-à-terre* est un (logement) *pour mettre pied à terre.* C'était un nom composé, avec ellipse de l'idée substantive, et *mentie* y était le participe *passif* féminin du vieus verbe transitif *mentir* (mentir sa foi), se rapportant au nom composant *foi,* qui est du féminin. Puis le sentiment de la composition du mot s'est effacé, et on l'a assimilé dans son ensemble, en raison du sens, à un adjectif en *i* employé substantivement, ayant le sens de *parjure* et devant prendre le genre de la personne ainsi qualifiée : de là *un foimenti.* La suppression de l'*e* final de *foimentie* au masculin est tout à fait semblable à la suppression, au singulier, de l'*s* finale de *porte-feuilles* quand ce mot composé a été soudé et assimilé à un mot simple.

Affectionner a le sens de « éprouver de l'affection pour ». La Bruyère (D.) : « Je ne sais point si le chien choisit, s'il se souvient, s'il *affectionne,* s'il craint. » Ce verbe a naturellement un participe passif, *affectionné,* c'est-à-dire *objet d'affection.* Mais le participe de la formule « votre affectionné », qui était jadis « votre affectionné à vous rendre service », se rattache au réfléchi intransitif *s'affectionner,* employé par Bossuet (L.) : « Les citoyens *s'affectionnaient* à leur pays. » Il y a donc deus participes *affectionné,* l'un signifiant « qu'on affectionne », l'autre signifiant *qui s'est affectionné.*

Le verbe transitif *distinguer* signifie « mettre à part »; il a un participe passif, *distingué* = mis à part, d'où le sens de « qui n'est pas commun ». Les sentiments *distingués,* dont on assure ses correspondants, sont des sentiments qui ne sont pas communs, qu'on est censé ne pas accorder à tout le monde ; ce ne sont

pas des sentiments « qui distinguent ». On n'a donc pas là un participe actif, mais une acception adjective dérivée du participe passif.

Un *juré* est proprement un homme « qui a juré », qui a prêté un serment déterminé. Ce participe actif, se rattachant *au sens intransitif* du verbe, s'était formé en latin, de même que le participe actif de *conjurare*, *conjuratus* = *conjuré*, c'est-à-dire « qui a conjuré » au sens ancien du mot. Ce sont là des participes de verbes INTRANSITIFS exprimant une action d'où résulte un changement d'état[1].

D'après la définition du Dictionnaire Général, un homme « *entendu* » est un homme qui « s'entent à quelque chose ». Ce participe ne peut cependant pas être rattaché au réfléchi « s'entendre », car alors il signifierait non pas « qui s'entent », mais « qui s'est entendu », comme un homme *évanoui* est celui *qui s'est évanoui*, et non pas qui *s'évanouit*. Mais *entendre* est à l'origine un intransitif, qui signifie « appliquer son attention », par conséquent passer de l'état d'inattention à l'état d'attention, d'où, par connexion de cause à effet, saisir par l'ouïe ou saisir par l'intelligence; de ce dernier sens, par une nouvelle connexion de cause à effet, on passe à l'idée de *être habile à*, qui s'est localisée en quelque sorte dans la forme intransitive réfléchie « *s'entendre* à quelque chose ». Le participe passé actif *entendu* a été créé nécessairement sur l'ac-

1. L'ancienne langue allait jusqu'à conjuguer avec *être* les verbes « transitifs » exprimant une action dont le résultat était un changement de lieu. Commynes : « Les entrepreneurs dessusdits se trouvèrent mal servis, et *étant montés* les degrés du palais... » On pourrait dire que, dans ce cas, le complément direct est en réalité une sorte de complément circonstanciel.

ception primitive qui comporte changement d'état, et a signifié par conséquent « qui a passé à l'état d'attention, attentif », d'où par une évolution parallèle à celle du verbe, mais indépendante, *habile*.

L. Clédat.

P.-S. — M. Bastin nous envoie des exemples de *convenir* conjugué avec *avoir* dans le sens de « tomber d'accord ». D'après ce qui est dit plus haut (p. 43), cette conjugaison suppose la prédominance des idées de « reconnaître » ou de « faire un accord » sur celle de « *venir* à l'avis que... » Ce sont, à vrai dire, divers aspects de la même idée; avec l'un des auxiliaires, la métaphore est encore obscurément sentie, avec l'autre elle ne l'est plus du tout. Voici les exemples de M. Bastin :

Ne lui reprochons pas (à Montesquieu) d'avoir été heureux et d'en AVOIR convenu (Petit de Julleville, *Littérature française*, VI, p. 182). — L'auteur en A convenu de bonne foi (*Id.*, VII, p. 209). — Tous les hommes d'esprit pondéré ONT convenu que le ministre avait parfaitement raison (Hector Delpasse; *Indépendance Belge*, *Lettre de Paris*, 12 février 1900). — Les deux correspondants ONT convenu que leurs paiements respectifs se feraient en francs (J.-J. Martin, *Correspondance commerciale*). — Nous AVIONS convenu, dès le premier jour, que pas une cartouche ne serait brûlée contre un autre animal, tant que nous n'aurions pas inscrit sur nos tablettes le lion et la lionne (Pierre Dornin, un *Coin de Suisse au Soudan français*, *Revue hebdomadaire*, 29 mars 1902, p. 583). — Était-ce de la jalousie? Il n'en AURAIT certes pas convenu (*Revue hebd.*, 8 nov. 1902, le *Comte de Peruzan*, par E. Desclauze de Bermon). — Depuis que la Russie et l'Autriche ONT convenu de régler en commun chacune des difficultés des questions balcaniques, l'intérêt qui se manifeste à l'étranger au sujet des événements de Belgrade n'est que très faible (*Indépendance Belge* du 24 novembre 1902, 4e p., sous la rubrique : *Dernière heure*).

LES PREMIÈRES DÉFINITIONS FRANÇAISES DE L'HUMOUR

C'est aus confins du XVIIe et du XVIIIe siècle que la terminologie anglaise de l'esthétique et de la critique s'annexa décidément le mot *humour*, longtemps réservé à la médecine ou à la psychologie. Ce terme ne fut pas accueilli par la critique française avec de moindres réserves que le genre d'esprit qu'il désignait. Le mot et la chose s'imposaient cependant à l'attention de la France, à mesure que l'Angleterre faisait une distinction plus profonde et plus nette entre *wit* et *humour*, à mesure aussi que le sarcasme paradoxal de Swift ou tel persiflage ingénieus du *Spectator* étaient signalés et traduits de ce côté de la Manche[1].

Béat Louis de Muralt, en 1694, entendait parler uniquement de la comédie anglaise, — et il le faisait avec la préoccupation morale qui le distingue assez communément, — lorsqu'il définissait l'humour dans la seconde de ses *Lettres sur les Anglais et les Français*. Les poètes anglais, écrivait-il, « ont ce qu'ils

1. Le traducteur des *Œuvres mêlées de Monsieur le chevalier Temple*, Utrecht, 1693, traduisait par *Humeur* le mot *Humour*, employé par l'auteur anglais pour désigner la « veine particulière » des comiques de son pays (Tome II, p. 361). Cf. la note de la page 64.

appellent *Houmour*, qu'ils prétendent leur être singulier, et qu'on pourroit leur abandonner, sans que pour cela ils en fussent là où ils croient. Cette *Houmour* est à peu près, ce que fait le Diseur de bons mots chez les François, et précisément ce que nous appelons *Einfall*. Mais, sans nous arrêter à la signification du mot, il me paroît qu'ils entendent par là une certaine fécondité d'Imagination, qui d'ordinaire tend à renverser les idées des choses, tournant la Vertu ridicule, et en rendant le Vice agréable. Je suis fort trompé si c'est là ce qui fait une bonne Pièce de Théâtre, c'est-à-dire, qui corrige autant qu'elle divertit... Si l'Angleterre avoit eu son *Molière* à la place de tous ces Poëtes avec leur *Houmour*, peut-être s'y seroit-on corrigé de quelque grand Ridicule...[1] »

Quand les *Lettres* de Muralt parurent en librairie, en 1725, l'humour anglais avait acquis d'autres représentants qu'un Shadwell ou un Congreve. Il ne semble pas, néanmoins, que d'autres définitions aient précédé la publication de celle-ci. En dépit de la renommée croissante d'un humoriste avéré comme l'auteur de *Gulliver*, les rédacteurs de la *Bibliothèque anglaise*, des *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, plus tard de la *Bibliothèque britannique*, ne paraissent

1. *Lettres sur les Anglois et les François et sur les Voyages* (Genève), 1725, p. 55. La critique anglaise de l'époque voit en effet dans la liberté facétieuse de l'humour un privilège et un apanage des poètes comiques de l'Angleterre; cf. ce qu'écrit W. Temple : « I am deceived if our English has not in some kind excelled both the modern and the ancient [dramatic poetry] which has been by force of a vein natural perhaps to our country, and which with us is called *humour*, a word peculiar to our language too, and hard to be expressed in any other» (*Of Poetry*).

même pas employer le terme d'*humour*. Il en va de même de Voltaire, qui fait, dans ses *Lettres anglaises*, une assez large place à Butler et à Swift sans employer le mot qui paraîtrait le plus propre à caractériser leur genre de plaisanterie. Quelques années plus tard, en revanche, l'abbé Le Blanc, dans la 12e de ses *Lettres d'un Français* (écrites de 1737 à 1744), s'étent sur la signification psychologique et sur le sens esthétique de ce terme. « De notre mot d'*Humeur*, les Anglois ont fait celui d'*Humour;* mais ils lui ont donné une signification toute différente de celle qu'il a dans le François. Le mot d'Humeur, pris absolument dans notre Langue, emporte une idée de tristesse et de mécontentement. *Avoir de l'Humeur*, c'est être fâché. Celui d'*Humour* au contraire, exprime l'idée d'une joye singulière, et peut-être un peu folle. L'*Humour*, dit un de leurs Auteurs, *est l'extravagance ridicule de la conversation, par laquelle un homme diffère de tous les autres*. C'est quelque habitude, quelque passion, ou quelque affection bizarre et particulière à une seule personne. Mais ce n'est pas là le seul sens que ce mot qui leur est très familier, ait dans leur Langue; il se dit aussi bien au sujet d'un ouvrage d'esprit, qu'au sujet du caractère d'une personne, et signifie toujours dans l'un et l'autre cas un certain tour de plaisanterie qui ne soit pas trop près du ton naturel, et qui cependant n'y soit pas totalement opposé... Ils disent qu'un Écrit en est rempli lorsqu'il y règne une plaisanterie singulière. Tel est l'ouvrage de Rabelais, tels sont ceux du Docteur Swift, qui bien qu'il ne soit que son écolier, peut passer pour le Rabelais d'Angleterre... Ainsi quoique les Anglois regardent l'*Humour* comme une chose qui n'a été

donnée qu'à leur Nation, et qui est inconnue à toute autre, si nous n'en avons pas l'expression, nous avons la chose qu'elle signifie; et si en effet elle n'est pas si commune parmi nous, s'il y a moins d'*Humour* dans nos écrits et dans nos caractères, cela pourroit bien venir de ce que nous n'en faisons pas autant de cas qu'eux[1]... »

La définition de Muralt et celle de l'abbé Le Blanc se trouvent combattues dans une lettre datée de Londres, 30 décembre 1752, et adressée à Clément, rédacteur des *Cinq Années littéraires, ou Nouvelles littéraires des années 1748 à 1752*[2]. Le correspondant anonyme répont à une demande d'éclaircissements sur l' « *humor* » (il serait mieus, remarque-t-il, d'écrire *humour*) et, se déclarant mécontent des explications antérieures, il propose la sienne, plus justifiée assurément. « Ce que nous entendons par notre *humor* est une plaisanterie aussi naturelle que singulière, naïve même, et qui n'a rien de particulièrement opposé ni au bon goût, ni aux bienséances... cette sorte de plaisanterie singulière, et dont la source semble moins être dans l'esprit que dans le tempérament, dans ce que vous appelez *humeur* en françois, dans le caractère distinctif d'une personne, et dans sa passion, ou fantaisie actuelle. Tout prend couleur sous ce point de vue. » Après avoir donné des exemples de ce genre de plaisanterie, l'auteur distingue des traces d'humour chez divers écrivains français, La Fontaine, Molière, Regnard, Lesage, etc., — mais des traces seulement : « Vous avez des saillies d'*humor*, des étin-

1. *Lettres d'un Français*, la Haye, 1745, t. I, p. 114.

2. (Clément), *Les Cinq Années littéraires*, la Haye, 1754, t. IV, lettre CXIV, p. 228.

celles, de ces petites fusées qui se jettent à la main: et nous des fusées longues, à baguettes, à serpenteaux, des gerbes de fusées... »

« Que ne nous prenez-vous ce mot, puisque vous en avez besoin ? » s'écriait le correspondant des *Nouvelles littéraires*. Et l'on s'étonne en effet de trouver si rarement employé, dans les périodiques du temps, un terme qui dispenserait parfois la critique d'explications embarrassées, « un génie surprenant et bizarre, une imagination féconde et emportée..., des réflexions fines, mais presque toujours assaisonnées de fiel »: c'est ainsi, par exemple, que Swift est caractérisé en 1753[1]. Du moins l'humour n'est-il plus tenu pour une forme du paradoxe moral, comme chez Muralt, ou pour une manifestation de la malséance, comme chez Le Blanc. Un rédacteur du *Journal étranger* rent compte, en avril 1755, d'un *Essai sur les différentes espèces du Ridicule*, paru à Londres l'année précédente, et signale « cet *Humour* dont les Anglois se vantent, et qu'ils ont souvent possédé; mot dont l'explication est aussi difficile en François, que l'imitation de la chose. Il renferme la triple idée de plaisanterie vive, enjouée et naturelle[2] ».

Mais l'Angleterre a-t-elle vraiment le monopole de cette variété d'esprit? et convient-il de prendre ce terme d'humour dans un sens si spécialement exotique? Voltaire s'inscrit en faus contre cette exclusive prétention des Anglais : et c'est à l'abbé d'Olivet, — à qui était adressée la lettre de l'abbé Le Blanc, — qu'il fait part d'objections que celui-ci avait exprimées

1. *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, Nancy, 1753, t. X, p. 294.

2. *Journal étranger*, Paris, avril 1755, p. 6[illegible].

en partie avant lui. « Les Anglois, écrit-il le 21 avril 1762, ont un terme pour signifier cette plaisanterie, ce vrai comique, cette gaieté, cette urbanité, ces saillies qui échappent à un homme sans qu'il s'en doute, et ils rendent cette idée par le mot *humour* qu'ils prononcent *yumor*, et ils croient qu'ils ont seuls cette humeur, que les autres nations n'ont point de terme pour exprimer ce caractère d'esprit; cependant c'est un ancien mot de notre langue, employé en ce sens dans plusieurs comédies de Corneille. »

Plus tard, dans le *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Longus*, Voltaire revient à la charge: la piraterie de l'Angleterre lui fait horreur! « Les Anglais ont pris leur *humour*, qui signifie chez eux plaisanterie naturelle, de notre mot *humeur* employé en ce sens dans les premières comédies de Corneille, et dans toutes les comédies antérieures. Nous dîmes ensuite *belle humeur*. D'Assoucy donna son *Ovide en belle humeur;* et ensuite on ne se servit de ce mot que pour exprimer le contraire de ce que les Anglais entendent. *Humeur* aujourd'hui signifie chez nous chagrin. Les Anglais se sont ainsi emparés de presque toutes nos expressions. On en ferait un livre. » C'est que Voltaire avait à cœur d'empêcher la naturalisation de ce mot: le président de Brosses, dans son *Traité de la formation mécanique des langues*, avait en effet observé, en 1765, que « les mots anglois *humour*, *spleen*, etc., ne se peuvent traduire exactement. Les termes de cette espèce n'ont point d'équivalens ni même de dérivés dans d'autres langues[1] ... » « Il en

1. *Traité de la formation mèchanique des langues*, Paris, 1765, t. I, p. 73. L'abbé Le Blanc avait de même examiné le mot *spleen*.

a cru quelques Français mal instruits, » réplique Voltaire. Que dit-il en voyant l'*Encyclopédie* faire au mot HUMOUR, substantif masculin, l'honneur d'un long développement consacré à cette « plaisanterie originale, peu commune, et d'un tour singulier? » Du moins les rédacteurs de l'article ne laissaient-ils pas aus auteurs d'Outre-Manche le monopole de l'humour : « même en général cette sorte de plaisanterie paraît plus propre au génie léger et folâtre du Français, qu'à la tournure d'esprit, sérieuse et raisonnée, des Anglais. »

En dépit de ces témoignages qui reconnaissaient au mot *humour* une signification bien particulière et ne lui attribuaient point d'équivalent, il est certain que ce terme devait rester longtemps encore un pur anglicisme. Quant au conflit des définitions, on sait qu'il est loin d'être clos. L'indécision des premières tentatives françaises d'explication fait prévoir la mêlée confuse des définitions futures, et rappèle un peu les interminables discussions qui, autour de 1825, se sont livrées autour du terme de *romantisme*. C'est qu'il s'agit, en effet, dans l'un et l'autre cas, de concepts nouveaux ou rares qui prétendent forcer les portes de l'esthétique consacrée.

F. BALDENSPERGER.

COMPTES RENDUS

Auguste et Georges Doutrepont. — **Traduction française de la Grammaire des langues romanes par Meyer-Lübke**, tome III, Syntaxe (Paris, Welter, 1900 ; xvi-857 p. grand in-8°).

Le volume consacré à la syntaxe est particulièrement important dans l'œuvre de M. Meyer-Lübke, et MM. Auguste et Georges Doutrepont ont rendu un grand service aus romanistes en le traduisant[1], avec toute l'attention et tout le soin qu'on pouvait souhaiter. J'ajouterai : avec toute la compétence, ce qui est capital dans une œuvre scientifique où l'interprétation inexacte d'un seul mot peut fausser le sens et dénaturer la pensée. La concordance constamment indiquée, non pas seulement avec les paragraphes, mais avec les pages de l'édition allemande, permet d'ailleurs de se reporter très facilement de la traduction à l'original, et vice versa.

Il serait superflu d'analyser la syntaxe bien connue de M. Meyer-Lübke. Nous préférons montrer par un exemple le parti qu'on en peut tirer, en étudiant avec ce secours une question importante de grammaire française.

Dans son § 410, M. M.-L. signale l'emploi de *de* en vieus français devant le sujet qualifié par un prédicat, quand ce prédicat est un substantif (il faudrait ajouter : tout particulièrement un substantif accompagné d'un adjectif). Ex. : *De votre mort fust grans damages*. La Grammaire historique de

1. Ils viennent de mettre sous presse un nouveau volume, la traduction de la Table générale, dont nous avons un spécimen sous les yeus. Elle sera plus complète que l'original, et elle est dressée de manière à pouvoir servir aussi aus possesseurs de l'édition allemande. Le pris de souscription pour cette Table est d'un franc la feuille de 16 pages.

Darmesteter (*Syntaxe*, § 450, DE) indique cet emploi dans les termes suivants : « Là où nous disons : *La paix est une belle chose, le mensonge est une chose honteuse*, l'ancien français disait : *Bonne chose est de paix, chose honteuse est de mensonge.* » Mais l'ancien français disait aussi comme nous : *La pais est une bonne chose.* Cf. Villehardouin (L.) : « Moult grans merveille estoit leur biauté a regarder. » La tournure actuelle qui représente le mieus l'ancien français « Bonne chose est *de* pais, » en mettant en relief le prédicat, est incontestablement : « C'est une bonne chose *que* la pais. » Cette tournure n'était pas non plus inconnue du vieus français. M.-L. cite (§ 408) : *C'est li nons qui plus droit se nomme*, QUE *li tuens*, et il voit bien que la répétion du verbe est sous-entendue après *que* : « C'est une bonne chose que (est) la pais ; *cela, que est la pais*, est une bonne chose. » Il y a là un pléonasme analogue à celui qu'offre la formule *qu'est-ce que c'est* (pour *qu'est-ce ?*) = « *ce que cela est* est quoi ? » Nous avons même la formule doublement pléonastique *Qu'est-ce | que c'est | que ça ?*

Mais comment expliquer la préposition *de* dans « Bonne chose est *de* pais » ? M. Tobler, suivi par Darmesteter, interprète la phrase par : « Bonne chose *vient de* (ou *est sortie de*) pais. » Mais « bonne chose vient de la pais » ne signifie pas que la pais est une bonne chose, l'idée est sensiblement différente, et cette différence saute aus yeus dans tel autre exemple, comme *Povre cose est de mortel vie*, où l'on ne saurait voir, même approximativement : « Pauvre chose *vient de* la vie mortelle ». Sans doute, la valeur primitive de la locution aurait pu se modifier ; mais il ne semble pas que « être » ait jamais pu équivaloir à « venir ». M.-L. pressent l'objection, qu'il ne formule pas, et, dans son explication, il conserve au verbe *être* sa valeur propre, en donnant à *de* la signification de *par rapport à*[1]. Mais, au point de vue sémantique, « il existe une bonne chose par rapport à la pais »

1. Dans l'exemple du *Boèce* « Del fiel Deu no volg aver amic », la

est encore moins satisfaisant que : « bonne chose vient de pais. »

Il me semble qu'il y a une explication beaucoup plus simple. Si nous reprenons le premier exemple, *De vostre mort fust grans damages*, n'est-ce pas l'équivalent exact de : « Le dommage de votre mort eût été un grand dommage? » Le véritable sujet est le mot *dommage*, qui se trouve être à la fois sujet et prédicat, et dont la langue économisait la répétition. La préposition *de* a la même valeur que dans « la peine *de* mort », c'est le *de* de spécification, qui remplace le *genitivus definitivus* des Latins. De même, *noble ordene est de chevalerie* = *l'ordre* de chevalerie est un noble ordre. — *Povre cose est de mortel vie* = *la chose* de la vie mortelle est une pauvre chose. Nous n'employons plus le mot *chose* avec un génitif de spécification, mais nous continuons à employer ainsi un mot analogue, *fait :*

> Pour *fait d'outrage,* aux enfants d'Henri quatre
> De par le roi payez dix mille francs.
>
> BÉRANGER (L.).

M.-L. constate qu'on se servait aussi de la tournure : *C'est povre chose de mortel vie.* Ici, le substantif prédicat est représenté comme sujet par le pronom neutre. Entendez : « Cela, cette chose, de la vie mortelle, est pauvre chose. » Encore dans Molière : *C'est un étrange fait du soin que vous prenez* = « Cela, ce fait, du soin que vous prenez, est un étrange fait. » M.-L. croit à tort que l'on dit encore : *Qu'est-ce de ce langage, qu'est-ce lui?* Il n'y a de vivante que la locution populaire *ce que c'est que de nous!* qui est un mélange des deus tournures : *ce que c'est que* (*est*) *nous, ce que c'est que nous* (*sommes*), et *ce que c'est de nous* (cela de nous, ce que nous sommes).

On pourrait formuler comme suit l'ancien usage : « Lors-

préposition a la même valeur que dans le français : « Il a voulu se faire un ami *de* son élève. » Il n'y a là aucune similitude avec le cas que nous étudions, et *de* n'y signifie pas davantage « par rapport à ».

qu'on qualifiait un objet par un terme générique accompagné d'un adjectif (ou par un substantif équivalent à un terme générique suivi d'un adjectif)[1], le nom de cet objet pouvait être précédé de la préposition *de*, ce qui le faisait dépendre soit du terme générique, lequel aurait dû logiquement être exprimé deus fois, comme sujet et comme prédicat, soit du pronom neutre *ce*, quand on ajoutait ce pronom pour représenter le terme générique en qualité de sujet. Quand on employait *ce*, le nom de l'objet pouvait être amené, non plus par la préposition « de définition » *de*, mais par le pronom relatif *que*, avec ellipse du verbe *être*. Enfin, par une confusion des deus tournures, on trouve à la fois *que* et *de* devant le nom de l'objet. » La construction avec *que* seul est encore en plein usage.

Dans le paragraphe suivant, M.-L. examine le cas où l'objet à qualifier est un fait exprimé par un verbe à l'infinitif. On retrouve les mêmes constructions qu'avec le substantif :

1° Infinitif sujet : *N'est mie petite chose estre gendre le rei.*

2° Infinitif amené par *de* : *Bone chose est* D'*aprandre.*

3° Construction encore usuelle par *ce* et *de* : CEO *est lur dreiz* DE *mesparler.* — *C'est leur droit de se plaindre.*

4° Construction par *ce* et *que*. Je n'ai pas sous la main d'exemple tel que : C'*est bonne chose* QU'*apprendre* (qu'*est* apprendre). Mais nous employons couramment *ce... que*, en mettant le verbe à un mode personnel (le subjonctif), quand il faut exprimer le sujet de ce verbe : C'*est une bonne chose* QUE *vous le sachiez* (*cela, à savoir que* vous le sachiez).

5° Tournure hybride, avec *que* et *de* : C'*est une belle chose* QUE DE *garder le secret.*

D'après M.-L., le français moderne n'a plus de la première construction que *il fait beau voir*. Cette construction

1. *Merveille est de sage homme* = « *chose merveilleuse* est de sage homme ».

est au contraire fréquente; mais, bien entendu, on donne à l'*infinitif sujet* sa place normale avant le verbe, conformément à la syntaxe actuelle : *Être le gendre du roi n'est pas une petite affaire.* Quant à *il fait beau voir* (à rapprocher de *il fait bon se promener*), ce gallicisme se rattache au cas où le prédicat est un adjectif, au lieu d'être un substantif accompagné d'un adjectif, comme dans : « Il est agréable de se promener. »

Or, le cas où le prédicat est un adjectif comporte d'autres explications. Si le sujet logique est un substantif, il est toujours aussi sujet grammatical, et se place aujourd'hui avant le verbe : *La vie est bonne.*

Si le sujet est une proposition non infinitive, il pouvait dès l'ancienne langue, et il doit toujours, dans la langue actuelle, être représenté devant le verbe par le pronom personnel neutre. Joinville (E.) : « Acordé fut que l'on les li bailleroit. » *Roland :* « *Il* est jugé que nous les ocirons. »

Si le sujet logique est un infinitif, il peut rester sujet grammatical, en se conformant à l'usage actuel qui place le sujet avant le verbe : *Savoir se taire est toujours utile.* Quand l'infinitif sujet suit le verbe, la langue exige aujourd'hui le pronom personnel neutre comme sujet grammatical, et on prépose *de* (jamais *que de*) à l'infinitif, par analogie avec la tournure où le prédicat est un substantif et où l'infinitif est le complément spécificatif de ce substantif ou du pronom *ce* qui le remplace (nos 2 et 3 ci-dessus). Dans le gallicisme *il fait beau* ou *bon*, suivi de l'infinitif, l'analogie était moins apparente, et la préposition ne s'est pas introduite.

L. Clédat.

J. Haas. — **Études sur le subjonctif en français.** — *Revue scolaire de l'Allemagne du Sud*, année 1900, n° 11; année 1901, n° 3 et n° 8.

Ces trois articles sont destinés particulièrement aus professeurs qui enseignent le français dans les gymnases de l'Alle-

magne du Sud (Bade, Hesse et Wurtemberg). Spécialement dans la seconde moitié du troisième article, M. Haas indique comment il voudrait que l'on enseignât aus élèves allemands l'emploi du subjonctif en français.

I. — *Sur la signification du Subjonctif*

Dans cet article, M. Haas se propose surtout de donner du subjonctif une définition qui convienne à tous les emplois de ce mode. Il critique la définition de Gröber : *A l'indicatif, l'existence et le devenir sont exprimés comme perception, avec sens interne ou externe; au subjonctif l'existence et le devenir non perçus, n'existant que dans la pensée de celui qui parle, purement imaginés.* A la définition de l'indicatif, M. Haas oppose les exemples suivants, dont le premier est donné par Gröber : *Je crois qu'il est venu*, et *j'espère qu'il viendra*, à celle du subjonctif : *Il m'est désagréable qu'il soit venu hier soir.*

Il propose ensuite la définition suivante : *L'indicatif sert à l'expression de l'existence ou du devenir conçus subjectivement comme réels, le subjonctif à l'expression de l'existence ou du devenir conçus subjectivement comme irréels. Il n'importe d'ailleurs absolument pas que cette réalité ou irréalité subjective soit identique avec la réalité objective.*

Ce n'est donc pas, comme le disait Gröber, la perception ou la non-perception, mais un jugement purement subjectif sur la réalité ou la non-réalité qui règle l'emploi de l'indicatif ou du subjonctif. En somme, M. Haas dit, dans un style métaphysique, ce que disent plus simplement nos grammaires françaises.

M. Haas passe ensuite en revue tous les cas d'emploi du subjonctif (en proposition subordonnée) : après les verbes *croire* et *penser*, *il faut* et autres *impersonnels*, *désirer*, *regretter*, *craindre*, *s'étonner*, *le seul*, *le plus*, *l'un des*, *concevoir* et *comprendre*. Il ne dit rien qui ne se trouve dans

les grammaires françaises[1]. L'explication qu'il donne à propos de *regrette* et surtout de *craindre* et *s'étonner*, est bien compliquée. Il nous semble aussi que M. Haas attribue à Rétif de la Bretonne et au marquis de Sade une autorité en matière de langue que l'on n'accorde pas en général à ces deus auteurs.

II. — *Emploie-t-on en néo-français le subjonctif en proposition principale ?*

Après avoir précisé quelques points de la définition du subjonctif donnée dans l'article précédent, M. Haas s'en prent de nouveau à une affirmation de Gröber, que voici : *Il n'y a de proposition principale que sur le papier, non dans la langue parlée : là, au contraire, il n'y a que des propositions subordonnées dépendant non d'un verbe sans doute, mais d'un sentiment qui s'exprime à l'auditeur par l'attitude ou par le geste. Le subjonctif français est exclusivement le mode de la proposition subordonnée.* Pour combattre cette opinion, M. Haas a recours à tout l'arsenal de la psychophysiologie et expose longuement le mécanisme nerveus qui donne naissance à la parole : tout cela pour conclure que dans un sens Gröber a raison, puisque toute proposition est dépendante de l'excitation nerveuse qui l'a provoquée, excitation sans laquelle il n'y aurait ni proposition principale, ni proposition subordonnée, ni même de langue du tout. Gröber ne s'attendait sans doute pas à cette interprétation.

Il semble qu'on pouvait lui objecter plus simplement (et M. Haas l'indique au moins page 75), que les formes *qu'il entre* et *plaise à Dieu*, correspondent l'une à l'impératif latin, l'autre à l'optatif grec, et qu'il parait bien établi que l'impératif et l'optatif s'employaient en proposition principale.

1. Voir notamment Clédat, *Grammaire classique de la langue française*, pages 213 et suivantes.

Les explications de M. Haas pour montrer comment le subjonctif en est venu à remplacer l'impératif (*qu'il vienne* se dégageant de *je veus, je désire, il faut qu'il vienne*) sont justes, de même que l'observation sur laquelle il conclut que les locutions *puisse-t-il venir, plaise à Dieu qu'il vienne, plût à Dieu qu'il fût venu,* ne sont pas de style courant. Toutefois M. Haas, dans cet article comme dans le précédent, nous paraît accorder une place exagérée aus théories métaphysiques et physiologiques et ne pas tenir suffisamment compte de l'histoire de la langue.

III. — *Sur la subordination en français et sur le traitement du Subjonctif dans l'enseignement du français*

Cette étude (du moins la première partie) ne répont pas exactement au titre, puisque après deus pages de considérations psychologiques et physiologiques sur le mécanisme du jugement et de la subordination, ce que M. Haas étudie, c'est la valeur de la conjonction *que*. Il montre, à l'aide d'exemples empruntés à la langue populaire et à l'argot, que la conjonction *que* est si bien la conjonction par excellence, qu'on la joint à d'autres conjonctions (si, quand, etc.), et à des pronoms personnels, de manière à remplacer le pronom relatif (*C'est moi que je*). Les observations de M. Haas sont moins justes en ce qui concerne le style soutenu. Il affirme notamment (page 247), qu'au lieu de: *Il n'y avait d'homme si souillé qu'elle n'admît au repentir* (Châteaubriand, *Génie du christianisme*), on pourrait dire sans modifier essentiellement le sens: *qu'elle ne l'admît au repentir*. Il nous semble qu'il y a une différence sensible. La première tournure signifie: *Il n'y avait aucun homme qu'elle n'admît au repentir, si souillé fût-il.* La proposition *qu'elle n'admît* est bien une proposition relative qui modifie *homme ;* dans la seconde tournure elle devient une proposition consécutive dépendant de *si souillé*, et laphrase signifierait: *il n'y avait*

pas d'homme assez souillé pour qu'elle ne l'admît pas au repentir. Ce n'est pas le même sens.

Quelques lignes plus loin, M. Haas rapproche ces deus phrases : *Que dirait-elle* (une lettre) *qu'un mot, un regard, ou même le silence n'exprimassent cent fois mieux*, et *Que peux-tu couloir que par cette même raison je ne le veuille aussi* (Laclos, *Liaisons dangereuses*)? Dans la seconde phrase, le *que* signifie *sans que*, comme dans ce vers de Tartufe :

On ne peut faire rien qu'on ne fasse des crimes (I, 1,50).

M. Haas pour montrer comment l'on passe de la proposition relative à la proposition consécutive imagine les trois phrases suivantes : *Je n'ai pas proféré des idées si étranges que je puisse défendre, — d'idées si étranges que je ne puisse défendre, — d'idées si étranges que je ne puisse les défendre.* La dernière seule de ces phrases est correcte, puisque, dans les trois cas, ce que veut dire l'auteur, ce n'est pas que ses idées sont défendables, mais qu'elles ne sont pas assez étranges pour ne l'être pas.

M. Haas montre ensuite par des exemples que la conjonction *que* peut prendre une valeur adverbiale, généralement temporelle, et il conclut que cette conjonction n'a le rôle de particule purement conjonctive que dans les propositions complétives, comme *je vois qu'il vient.* Il annonce l'intention d'écrire un nouvel article pour exposer la différence psychologique qu'il voit entre les propositions : *Si Dieu manquait dans toute la nature, on le retrouverait dans le cœur d'Antonia*, et *Dieu manquerait dans toute la nature qu'on le retrouverait dans le cœur d'Antonia.*

Des considérations pédagogiques qui suivent, nous ne retiendrons que les lignes suivantes, qui nous paraissent curieuses à relever au moment où l'on vient de remanier l'enseignement des langues vivantes : « Si l'on veut dans l'enseignement du français obtenir des résultats durables, si l'élève doit apprendre un peu largement à parler et à écrire, il est absolument nécessaire d'approfondir les études de syn-

taxe. La grosse affaire n'est pas de lui inculquer des mots et des expressions françaises; sans aucun doute, c'est bien quelque chose, le nécessaire, mais ce n'est que la partie la plus facile de l'enseignement. La connaissance de mots et d'expressions n'est jamais qu'affaire de mémoire : si on n'en fait pas un usage continuel, ils sont vite, étonnamment vite oubliés. »

H. Yvon.

Ch. Guerlin de Guer. — **Atlas dialectologique de Normandie**, 1er fascicule, région de Caen à la mer. Paris, Welter, 1903, in-8° de 158 pages.

M. Guerlin de Guer poursuit avec une ardeur infatigable son enquête sur les patois normands. Le 1er fascicule de l'Atlas, dont il commence la publication, comprent 124 cartes, dressées avec le plus grand soin par des procédés aussi simples qu'ingénieus et accompagnées de tous les éclaircissements désirables. Chacune d'elles est destinée à « exposer la distribution topographique d'un produit patois, choisi soit comme type phonétique, soit comme type lexicologique » ; et l'ensemble de ces 124 cartes forme un tableau sommaire du patois parlé dans la partie de la Normandie qui est comprise entre Caen et la mer. Les fascicules suivants seront consacrés aus régions de Troarn, de Falaise, etc., et la réunion de ces atlas partiels formera l'Atlas dialectologique de la Normandie. Le plan adopté par M. G. de G. paraîtra sans doute un peu singulier, et il n'est assurément sans inconvénients ni pour l'auteur ni pour le lecteur. L'auteur, ne pouvant se résigner à attendre l'achèvement de son œuvre pour émettre quelques conjectures, fort ingénieuses d'ailleurs, sur l'évolution et le mode de propagation des phénomènes linguistiques, a dû se contenter de conclusions « provisoires », et c'est lui-même qui les qualifie ainsi. Quant au lecteur, s'il veut se faire une idée nette de l'extension géographique en territoire normand de chaque « produit » étudié, il sera obligé de chercher dans les différents fascicules

de l'Atlas les cartes partielles consacrées à ce produit, de les réunir et de les juxtaposer, pour reconstituer une carte d'ensemble; et ce sera fort incommode. M. G. de Guer ne nous indique pas les raisons qui l'ont poussé à partager ainsi le territoire normand en un certain nombre de régions, pour les étudier successivement, au lieu de suivre chaque phénomène à travers la province entière; mais il est possible que ce soient simplement des raisons d'ordre matériel, plutôt que le désir de soumettre au plus tôt à la critique les premiers résultats de ses investigations.

L. V.

CHRONIQUE

Littré et le *Dictionnaire général* enregistrent les mots « cocotte » et « cocufier », avec les restrictions que comporte leur emploi. Or, les journaus nous annoncent avec une plaisante solennité que, certain jeudi, l'Académie française a décidé d'exclure l'un de ces mots de son Dictionnaire, et d'y introduire l'autre, qui attendait à la porte. Depuis ce jour mémorable, rien n'est changé en France; de ces deus termes le second continue à être peu usité dans les salons, et le premier à s'employer dans la conversation familière, avec la légère saveur d'un néologisme devenu rapidement archaïque. Jusques à quand les Académiciens abuseront-ils de leur immortalité pour perdre leur temps? Depuis que nous avons le dictionnaire de Littré et celui de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas, qu'on saura tenir au courant, le Dictionnaire de l'Académie est devenu un meuble inutile, mais encombrant.

— Nous avons communiqué à M. Henri Lavedan l'article où notre collaborateur M. Nédey (tome XVI, p. 308) se demande si, dans le *Nouveau Jeu*, la phrase de Mme Labosse : « Gardons-nous de *se presser*, » contient une faute d'impression ou si c'est un provincialisme prêté à dessein au personnage. M. Henri Lavedan nous écrit: « Aucun doute

possible. Quand la triste et malheureuse Mme Labosse s'écrie: « Gardons-nous de se presser, » elle emploie un provincialisme. Maintes fois, en revisant les épreuves, j'ai dû rétablir la phrase que les correcteurs s'obstinaient à écrire « Gardons-nous de nous presser ! » — ce qui est moins savoureux. »

— A propos de nos articles sur « La famille du verbe *céder* » et sur « Les formules négatives » (tome XVI, pp. 165 et 189), M. Michel Bréal veut bien nous envoyer quelques observations : « Pourquoi dites-vous toujours le *supin?* Les dérivés dont vous parlez (tels que *concession*) ne se rattachent pas au supin, forme rare, mais au participe passé. » Dans la première rédaction de l'article, j'avais mis en effet *participe passé* au lieu de *supin ;* puis il m'avait semblé qu'il était difficile de parler du participe passé quand il s'agit de verbes intransitifs non déponents, et que d'autre part la signification des dérivés se rattachait mieus à l'idée qu'exprime le supin. Me suis-je trompé ? « Page 211, vous opposez *nihil* à *nihilum*. C'est la même chose. » Il me semble cependant que, dans l' « emploi » de *nihil* et du déclinable *nihilum*, on constate la même nuance qu'entre les deus valeurs de *rien* dans « il ne s'inquiète de *rien* » et dans « il s'inquiète de *rien* ». Ne traduit-on pas dans un sens par *nihil* ou par *nulla res*, et dans l'autre par les différents cas de *nihilum*[1]?

J'ai consulté sur ce point M. Fabia, professeur de philologie latine à l'Université de Lyon ; il me répont que « il s'inquiète de rien » peut se traduire *sollicitus est de nihilo*, et « il ne s'inquiète de rien » : *nihil eum sollicitat* ou *de nulla re sollicitus est*, mais non pas *de nihilo*, etc. Et il me donne

1. Faute d'un meilleur synonyme, nous avons dans notre article, à l'exemple de Littré, interprété *rien*, au sens de *nihilum*, par « nulle chose », alors que *nulle chose* est la traduction littérale de *nulla res*, synonyme latin de *nihil*. Mais la contradiction n'est qu'apparente; en réalité *nulla res* doit se traduire en français par *nulle chose ne* ou *rien ne*, et c'est bien *nihilum* qui équivaut à *nulle chose* sans *ne*.

à ce sujet les références suivantes du premier livre de Lucrèce : « Nullam rem e nilo gigni (v. 150). — Nil posse creari de nilo (155-6). — Nil igitur fieri de nilo posse (205). — Haut igitur possunt ad nilum quæque reverti (237). » Dans un seul exemple (v. 265-6), on a côte à côte *nil* et *nilum* avec le même sens : « res... non posse creari De *nilo* neque ad *nil* revocari. » Sans doute, la distinction n'est pas étymologique, mais il paraît certain que, dans l'usage ordinaire, les deus formes correspondent aus deus valeurs de notre mot *rien*. C'est d'ailleurs un phénomène fréquent dans l'histoire des langues, que cette attribution de deus valeurs différentes à deus formes d'un même mot.

J'aurais dû citer l'article que M. Michel Bréal a publié dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, tome VIII, p. 313, et où il insiste sur un cas que je signale p. 209 (il *ne* gagne *pas rien*) et p. 214 (il *n*'en veut *pas que* la moitié) ; il en donne les exemples suivants : « Cette affaire *n*'a *pas* été pour *rien* dans la chute du Ministère. — Une diminution de 500 fr. sur mon revenu, ce *n*'est *pas rien*. — Il *n*'y a pas *pas que* lui qui soit lésé. — La chose *ne* s'est *point* passée devant *personne*. — Le marché *n*'aura *pas* profité à *personne*. » Seulement, comme *rien*, à la différence des autres termes négatifs, peut avoir une valeur négative *intrinsèque*, « ne pas rien » sera tantôt le contraire de « ne rien », tantôt celui de « rien » dans cette valeur spéciale. Ainsi « Il *ne* travaille *pas* pour *rien* » est le contraire de « Il travaille pour *rien* » et non pas de « Il *ne* travaille pour *rien* ».

Je profite de l'occasion pour ajouter une remarque sur l'emploi de *pas* sans *ne* dans la locution « pas mal. » Nous disons couramment : « Il a fait *pas mal* de bruit, » qu'il serait assurément ridicule de corriger en : « il *n*' a *pas* fait *mal* de bruit. » Il est plus facile d'introduire *ne* quand le verbe n'est pas à un temps composé, et on s'applique à *écrire :* « Il *n*'a *pas mal* d'ennuis », mais on ne *dit* jamais ainsi.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA REVUE

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

Abbé Casse et chanoine Chaminade. — *Les vieilles chansons patoises du Périgord* (Périgueux, Cassard, 1902. xxxii-119 p., in-4°. Pris : 6 fr.). — Ce livre s'adresse au grand public; mais les philologues pourront aussi l'utiliser et le citer, — fortune bien rare, — grâce au bon sens des auteurs qui ont figuré exactement la prononciation des textes recueillis par eus dans les différentes régions dialectales du Périgord. Ils s'excusent modestement de s'être « attardés à l'orthographe phonétique »; loin d'être des retardataires, ce sont des initiateurs, et on ne saurait trop les en féliciter; car bien peu de ceus qui ont fait avant eus des publications analogues ont compris l'absurdité de l'orthographe pseudo-étymologique, puérilement copiée sur l'orthographe française, sous laquelle disparaissent toutes les nuances dialectales, qu'il est si intéressant de faire au contraire ressortir. Ce n'est pas que le système graphique adopté nous semble parfait; nous en disons ailleurs notre sentiment[1] et proposons quelques modifications; mais tel qu'il est, il permet de se rendre un compte suffisant de la prononciation. Nous avons là cent douze pièces diverses, profanes ou sacrées[2], chansons

1. *Lou Bournat dou Périgord*, numéro de janvier 1903. Il y a aussi quelques traces, faciles à corriger, de préoccupations étrangères à la phonétique, par exemple, p. 69, *ainou* (pour *ènou*), amené sans doute par le rapprochement avec *anoun*, comme si, en français, on écrivait *mair* à cause de *marin*. Ajoutons que le simple *y* correspondant à l'ancienne *l* mouillée n'en est pas distingué comme il conviendrait.

2. Signalons le n° 43, intéressante collection de cris des rues, avec la musique.

ou légendes, quelques-unes sous deus, trois et jusqu'à sept formes différentes, avec la musique soigneusement notée et parfois harmonisée par Mlle Chaminade, M. de la Tombelle ou M. le chanoine Boyer. Les auteurs n'ont pas connu les deus chansons du Périgord et la version des *Ghiyonèu* que nous avons publiées ici même (tome II, p. 222; tome III, p. 222; tome IV, p. 311) et à propos desquelles nous avons donné les appréciations autorisées du critique musical Weber (tome II, p. 309, et tome III, p. 313), qui leur reconnaissait une très grande originalité. Puisque nous parlons des *Ghiyonèu*, nous signalerons les deus notes que MM. Casse et Chaminade leur consacrent pp. 21 et 113. Le Dictionnaire de Körting (n° 376) renvoie aus principales étymologies qui ont été proposées pour ce mot[1]. La véritable origine est encore à trouver; mais les formes que nous offrent les vieus textes du nord et du midi de la France permettent de fixer deus points : 1° la présence, dans la forme primitive, d'un *a* initial, qui s'est ensuite agglutiné à l'article; 2° la présence au milieu du mot d'une *l* mouillée, qui n'a été réduite à *y* qu'à une époque toute récente, ce qui écarte l'étymologie par *Guyenne* et aussi l'hypothèse d'une composition avec le mot *an* précédé de l'article. Il est extrêmement vraisemblable, d'autre part, que la désinence *èu* n'est autre que le suffixe diminutif, dérivé du latin *ellum*, qu'on a dans *nouvèu;* le latin *novo* a donné en Périgord *niòu* et non pas *nèu*, et *orum : iòu*. Quant aus formes françaises en *euf*, que l'on rencontre, elles sont factices et s'expliquent par la fausse étymologie, fort ancienne, qui rattachait le mot à l'an neuf.

E. Lavisse. — *Histoire de France*, tome IV, 2e partie, et premiers fascicules du tome V (Paris, Hachette, 1902-1903). — La publication de la grande *Histoire de France* se poursuit régulièrement. Nous avons rendu compte des chapitres

1. Voyez aussi dans le *Temps*, du 29 janv. 1901, l'article de M. Couteaux, intitulé : *La vie à la campagne*.

littéraires des premiers tomes. La seconde partie du tome IV, due à M. Petit-Dutaillis, a été achevée récemment, et déjà ont paru les premiers fascicules du tome V, confié tout entier à M. H. Lemonnier. On sent dans toute l'œuvre, sans qu'y disparaisse la personnalité des collaborateurs, une véritable unité de méthode et d'esprit, que l'on trouve bien rarement dans les travaus collectifs, et qui est due évidemment à la direction effective et très attentive de M. Lavisse. Les règnes de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII ne sont pas parmi les plus féconds de notre littérature. On a pu dire que la fin de la guerre de Cent Ans avait été une période d' « interrègne » dans l'histoire intellectuelle de la France; mais il faut reconnaître avec M. Petit-Dutaillis que cet interrègne n'a été ni stérile ni sans gloire. Si les universités sont en décadence, on trouve encore des Mécènes comme Philippe le Bon et le roi René pour protéger les lettres, et, pour les représenter avec éclat, des poètes d'une personnalité très marquée, tels que Charles d'Orléans, et surtout Villon, le créateur de la poésie lyrique moderne, dont M. G. Paris nous a raconté d'une façon si attachante l'existence mouvementée. En même temps paraît le premier chef-d'œuvre de notre théâtre : *Maître Pathelin*. Et cette littérature est bien française, à la différence de l'art de la même époque, qui subit fortement l'influence des Flandres et déjà même de l'Italie. Puis vient le temps des rhétoriqueurs et des premières manifestations de l'humanisme, favorisées par l'invention de l'imprimerie. Et bientôt, suivant le mot de Quinet, la nation « change de tempérament ». M. Lemonnier, qui rappèle ce mot, fait remarquer très justement que les histoires de la littérature passent fort rapidement sur l'époque de Charles VIII et de Louis XII, « sans doute, dit-il, parce que leurs auteurs ne se placent pas au même point de vue que nous ». Et c'est en effet l'originalité de cette histoire de la littérature, mélangée à celle des faits et des mœurs, qu'elle éclaire puissamment et dont elle reçoit elle-

même une lumière nouvelle. Nous recommandons tout particulièrement, à cet égard, la lecture du chapitre sur les débuts de la Renaissance française[1].

Capitaine Léon Lamouche. — *Essai de grammaire languedocienne, dialectes de Montpellier et de Lodève* (Paris, Welter, 1902, xi-200 p., petit in-8° carré). — Cet ouvrage a obtenu en 1900 le pris Boucherie au concours institué par la Société des langues romanes, et il a d'abord paru en feuilleton dans la *Campana*, de Montpellier, de 1899 à 1901. Sans être un spécialiste, l'auteur s'est mis au courant des méthodes modernes : il a su notamment s'affranchir du préjugé qui s'obstine à conserver, dans la classification des verbes romans, la division latine en quatre conjugaisons. Son orthographe est suffisamment phonétique ; nous regrettons seulement qu'il ait cru devoir se conformer à une habitude locale en notant inexactement par *ieu* la diphtongue *iou*. Comme dans tous les travaux analogues, la syntaxe est réduite à la portion congrue. M. Lamouche devrait compléter son œuvre en nous donnant une bonne syntaxe des patois qu'il a étudiés ; il est certainement à la hauteur de l'entreprise.

Émile Roy. — *Études sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle* (Paris, Bouillon, 1902, cexviii-366 p. in 8°). — M. Roy publie pour la première fois, avec un soin extrême, une comédie latine de la 1re moitié du XVe siècle, intitulée *Comoedia sine nomine*, que nous a conservée un manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale (n° 8163 du fonds latin). Il nous donne une grammaire succincte du texte, un glossaire, des notes abondantes, et un matériel considérable de rapprochements avec les auteurs de l'antiquité et du

1. M. Lemonnier est bien sévère pour Commynes, dont il recommande de ne pas « exagérer le mérite ». Il ne nous semble pas qu'on ait formulé avant Commynes des conceptions politiques « aussi vigoureuses » que celles qu'on rencontre dans ses Mémoires.

moyen âge ; et il tire lui-même tout le parti possible de cette étude grammaticale et de ces rapprochements dans les deus premières parties de son livre. La *Comédie sans titre*, dont le sujet se rapporte au thème populaire de la jeune femme persécutée, est un vrai « miracle de Notre-Dame », où Notre-Dame est remplacée par la prêtresse de Delphes. C'est pour M. Roy l'occasion de nous donner une étude très documentée sur les *Miracles de Notre-Dame*, et les *Mystères de Sainte-Geneviève*, c'est-à-dire sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle. On voit que le commentaire dépasse de beaucoup l'intérêt que peut présenter par lui-même le texte inédit qui nous est offert.

G Paris. — *Extraits de la Chanson de Roland*, 7e édition (Paris, Hachette, 1903). — M. G. Paris remet à la prochaine édition un tableau historique de la phonétique française, tracé en ordre descendant, et un remaniement de l'introduction où il compte examiner à nouveau les questions relatives « à la date, à la patrie, à l'élément historique, à la genèse même de notre poème national ». Cette septième édition n'en est pas moins soigneusement revue et corrigée, tant pour le texte que pour la *grammaire* et le *glossaire*.

Le même. — *La Vie de saint Alexis, texte critique*, nouvelle édition (Paris, Bouillon, 1903, 63 p. in-12). — Cette édition, comme la précédente, est destinée à servir de texte à des leçons d'explication. M. G. Paris a amélioré le texte, apporté un assez grand nombre d'innovations dans la reproduction typographique et ajouté un lexique et une table des assonances.

J. Durandeau. — *Dictionnaire français-bourguignon*, tome IV (Dijon, 1902, 196 p. petit in-8°). — Ce nouveau volume, digne des précédents, comprent les lettres F. et G.

Marius Sepet. — *Le drame religieux au moyen âge* (Paris, Bloud, 1903, 64 p. petit in-8°). — Il y a près de qua-

rante ans que M. Marius Sepet s'occupe du drame religieux au moyen âge ; il en expose l'histoire dans ce petit livre, destiné au grand public, sous une forme claire et attrayante. Nul n'était mieux désigné que lui pour s'acquitter de cette tâche délicate.

Eugène Gaufinez. — *Notes sur le vocalisme de Meigret*, Extr. des *Beiträge... Festschrift für Wendelin Foerster* (Halle, Niemeyer, 1902, p. 363 à 420). — Cette courte et substantielle étude nous fournit des renseignements précieux sur la prononciation française au XVIe siècle.

A. Constantin et J. Désormaux. — *Dictionnaire savoyard* (Paris, Bouillon, 1902, LXII-445 p. grand in-8°). — Nous publierons prochainement un compte rendu détaillé de cet ouvrage important, publié sous les auspices de la Société Florimontane, d'Annecy, et qui lui fait grand honneur.

F. Baldensperger. — *Notes sur la prononciation française du nom de Gœthe* (dans *Euphorion*, 1902, p. 423). — Notre collaborateur établit par des exemples curieux que le nom de Gœthe s'est longtemps prononcé chez nous *Go-èt'*, o+è comptant ordidinairement pour une seule syllabe dans la versification.

L'abondance des matières nous oblige à remettre notamment au prochain fascicule les comptes rendus des publications suivantes : *Les fonctions du pronom relatif français* LEQUEL, par E. Polentz. — *Die Schicksale der lateinischen Proparoxytona im Französischen*, par G. Klausing. — *Choix de proverbes et dictons patois*, par Haillant et Virtel.

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-S-S., IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE L. MARCEAU, E. BERTRAND S^r

LES
PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE[1]

Le Pronom régime de la 3e personne (Suite)

Le Régime direct : le Féminin singulier[2]

Parmi les formes issues de *illam*, la plus fréquente dans notre région est *la*, qui domine surtout au centre ; au nord *illam* a abouti à *lè*, *lé*, dans une partie des départements du sud à *lo*. Dans les zones intermédiaires, on trouve quelquefois *la* avant le verbe, *lo* ou *lè* après ; l'inverse est rare. On rencontre encore çà et là *lè* avant le verbe, *lo* après.

Toutes ces formes élident leur voyelle devant une autre voyelle : devant consonne elles ne se réduisent jamais à *l*, comme il arrive parfois pour les formes du masculin[3].

Nous avons vu dans un précédent article que *illum* avait donné *lo* sur un domaine assez étendu, *lé* ou *lè* dans quelques communes seulement. Mais il est très rare que ces formes se rencontrent dans les mêmes

1. Voir le t. XII de la *Revue*, p. 1, note 1, et les t. XIII, XIV, XV et XVI.

2. Le pron. fém. sing. était contenu dans les phrases suivantes de nos questionnaires : *il la connaît*, *il l'aime*, *on ne peut la casser*, *amène-la*, dans le 1er ; *elle la menaçait de la donner au loup* 4, dans le 2e.

3. Voir le t. XVI de la *Revue*, p. 292, sqq.

lieus que *lo*, *lé*, *lè*, issues de *illam*. En général au masc. *lo* correspont *la*, *lé*, *lè* fém. Ce n'est qu'à Lansleboug (Savoie) que *lo* est commun aus deus genres. Toute distinction entre le masc. et le fém. tent aussi à s'effacer à Sardieu (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Isère), où *illum* > *ló*, *illam* > *lò*; dans un village voisin, à Commelle (c. de la Côte-Saint-André), à côté du masc. *ló* on trouve deus formes pour le fém., *la* et *lò*[1]. Tandis que *illum* > *lé*, *lè* est rare, *illam* > *lé*, *lè* est fréquent; dans les quelques communes des Vosges et de la Haute-Saône, où nous avons relevé le masc. *lé*[2], le fém. est *lè*; mais partout ailleurs, au masc. *lé* ou *lè* correspont le fém. *la*.

Les successeurs de *illam* se répartissent entre nos quinze départements de la façon suivante[3] :

Ain : *la*.
Alpes (Hautes-) : *la*, *la-lo*.
Ardèche : *lo*, *la*, *la-lo*.
Belfort : *lè*, *la*, *lè-la*.
Doubs : *lè*, *lé*, *lo*, *la*, *la-lo*, *lè-la*.
Drôme : *la*, *lo*, *la-lo*.
Isère : *la*, *lo*, *la-lo*.
Jura : *la*, *lo*, *lé*, *lè*.
Loire : *la*, *lo*, *la-lo*.
Loire (Haute-) : *la*, *lo*, *la-lo*.
Rhône : *la*.
Saône-et-Loire : *la*, *lè*, *lé*, *la-lè*.
Saône (Haute-) : *lè*, *la*.

1. Au témoignage de notre corr., M. Vincendon, professeur de langues vivantes au lycée du Puy, le *o* du masc. est nettement fermé, celui du fém. a le même son que le *a* de l'angl. *water*.

2. Voir le t. XVI de la *Revue*, p. 292.

3. Lorsque la forme employée après le verbe n'est pas identique à la forme proclitique, elle est mentionnée à la suite de cette dernière et réunie à elle par un trait d'union.

Savoie et Haute-Savoie : *la*.
Vosges : *lè*, *lé*, *lè-la*, *lè-lo*.

1° *Les formes* lo, la-lo, lè-lo

Lo<*illam* est complètement inconnu au centre de notre région, mais il occupe au nord-est et surtout au sud des territoires assez étendus.

Au nord-est, le domaine de *lo* comprent une partie des arr. de Pontarlier et de Besançon, dans le Doubs, et de l'arr. de Poligny, dans le Jura. Il touche à celui de *la* au sud, à l'ouest et au nord-est, à celui de *lè* au nord; à l'est, il atteint la frontière suisse. On nous signale *lo* dans les c. de Pontarlier (Bouverans, les Fourgs, Touillon-et-Louthelet) et de Levier (Levier, Bians), à Saint-Gorgon dans le c. de Montbenoît dont les autres communes ont conservé *la*; à Boujeon, à Remoray et aus Longevilles dans le c. de Mouthe : un peu plus au sud, à Mouthe même, on dit *la*, et au village des Pontets, qui est sur la limite de *la* et de *lo*, *la* est passé à *lo* après le verbe : *u la kounyè*, mais *amènne lo*. Dans l'arr. de Poligny, *lo* est employé à l'est et au nord-est, dans le c. de Nozeroy (Cerniébaud, Nozeroy), à Supt au nord du c. de Champagnole, et dans les c. d'Arbois (Arbois, Montigny), de Salins (Cernans) et de Villers-Farlay (Port-Lesnay); mais *lo* n'atteint pas Sirod ni le Vaudioux (c de Champagnole), Aumont ni Champrougier (c. de Poligny), qui disent *la*. Dans l'arr. de Besançon, *illam* n'a donné *lo* qu'au sud, dans les c. d'Amancey (Amancey, Fertans, Nans, Refranche) et de Quingey (Courcelles, Chouzelot, Épeugney); Boussières et Mamirolles, situées un peu plus au nord, appartiennent déjà à *lè*.

D'après Adam, on emploie *lo* après le verbe, mais

lè avant, dans quelques communes des Vosges. C'est au nord-est du département, au milieu même du domaine de *lé, lè,* mais tout près d'une petite enclave de *la* (terr. de Belfort, est de la Haute-Saône), qu'on voit apparaître *lo* : *è* **lé** *knon*, mais *èmwonne* **lo** dans le c. du Thillot ; de même à Tendon dans le c. de Remiremont et à Gérardmer.

Mais le domaine le plus important de *lo* est celui qu'il occupe au centre de la Drôme, au centre et au sud de l'Ardèche, et auquel se rattachent quelques cantons des départements voisins, les Hautes-Alpes, l'Isère, la Haute-Loire et la Loire. Dans l'Ardèche, les arr. de Largentière et de Privas[1], appartiennent presque en entier à ce domaine de *lo;* on nous signale cette forme à Joyeuse, à Lablachère et à Payzac (c. de Joyeuse), à Largentière[2], à Valgorge, à Saint-Étienne-de-Lugdarès, à Thueyts et à Jaujac (c. de Thueyts), à Burzet et au Béage (c. de Montpezat) dans le premier ; à Gras (c. du Bourg-Saint-Andéol), à Lavilledieu et à Saint-Jean-le-Centenier (c. de Villeneuve-de-Berg), à Rochemaure, à Ailhon (c. d'Aubenas), à Antraigues, à Saint-Pierreville, à Privas[3], à Baix et à Saint-Julien (c. de Chomérac) dans le second. A l'est, le Rhône sépare *lo* de *la*, qui occupe sur la rive gauche l'arr. de Montélimar ; sur la rive droite même, *la* s'est maintenu au Teil dans le c. de Viviers ; à Viviers, *la* n'est passé à *lo* qu'après le verbe : *él* **la** *kounéy*, mais *adu* **lo**. Au

1. Signalons *lo* déjà au XVIIe siècle à Aubenas, d'après Vaschalde, *Anthol. du Vicarais*, p. 21 ; *lo* et *la* au XVIIIe siècle à Joyeuse, *ibid.*, p. 26 et 28.

2. Cf. *lo* dans un texte en patois de Largentière. *Rev. du Vic.*, II, 490-491.

3. Cf. *vestissé li lo* (mettez-la-lui) dans la Par. en patois de Privas, réimp. Favre, p. 103.

sud, *lo* ne paraît pas dépasser la limite méridionale du département, car on trouve *la* à Bourg-Saint-Andéol[1], à Salavas (c. de Vallon), à Saint-Paul (c. des Vans), *la* avant le verbe et *lo* après à Vallon. Au nord-est, *lo* n'atteint pas tout à fait la limite nord de l'arr. de Privas, puisqu'on dit *la* à Gilhac-et-Bruzac dans le c. de la Voulte; mais il la franchit au nord-ouest : on emploie en effet au Cheylard et à Saint-Martin-de-Valamas, dans l'arr. de Tournon, *la* avant le verbe, mais *lo* après d'après un premier corr., *lo* dans les deus cas d'après un second, à la Chapelle-sous-Chanéac (c. de Saint-Martin-de-Valamas) *la* avant le verbe, *lo* après. A l'ouest, *lo* pénètre dans la Haute-Loire, où il est signalé dans toutes les positions à Pradelles et à Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil); dans quelques communes qui conservent *la* avant le verbe, au Monastier, à Freycenet-Latour (c. du Monastier), à Fay-le-Froid, à Cayres et à Pinols, il n'apparait qu'après le verbe[2]. En revanche, dans l'arr. de Largentière, quelques communes des c. de Burzet (Sainte-Eulalie, Sagnes-et-Goudoulet) et de Montpezat (Cros-de-Géorand, Montpezat) ne connaissent que *la*, et à Coucouron *lo* n'est employé qu'après le verbe.

Si l'on franchit le Rhône, au confluent de la Drôme et du fleuve, pour remonter la Drôme, on ne tarde pas, après avoir traversé le c. de Loriol, à retrouver la forme *lo :* elle domine sur les bords même de la rivière[3],

1. Toutefois on lit *lo* avant le verbe dans un texte cité par Vaschalde, *loc. cit.*, p. 33.

2. Au nord même du dép., *la* est fort ébranlé et tent à passer à *lo* ou à *le*.

3. L'abbé Moutier dans sa *Gram. dauphinoise* donne *la-lo* pour la vallée entière.

notamment à Crest d'après les poésies de Grivel, à Die et à Menglon ; mais il suffit de s'écarter de quelques kilomètres vers le sud ou vers le nord, pour entendre *la* : à Loriol, à Mirmande et à Cliousclat, dans le c. de Loriol, à Pont-de-Barret (c. de Dieulefit), *lo* n'apparaît qu'après le verbe ; de même à Sauzet (c. de Marsanne), et même un second corr. de Sauzet emploie *la* dans toutes les positions ; à Montjoux (c. de Dieulefit) et à Bouvières (c. de Bourdeaux) on ne trouve plus que *la*. Il en est de même au nord : *la* avant le verbe, *lo* après à Beaufort (c. de Crest-N.), à la Chapelle-en-Vercors, à Chabeuil et à Montmeyran (c. de Chabeuil), *la* partout à Beaumont (c. de Valence) et à Bourg-de-Péage. A l'est du Vercors et du Diois, on trouve encore quelques traces de *lo* dans le Royans, dans le Trièves et dans le Gapençais : avant et après le verbe dans une partie du c. du Monestier-de-Clermont (Gresse, peut-être Treffort)[1], dont les autres communes (le Monestier, Roissard, Saint-Paul) ne connaissent que *la* ; seulement après le verbe à Presles (c. de Pont-en-Royans), à Monestier-du-Percy (c. de Clelles), à Cornillon (c. de Mens) et à Aspres-sur-Buëch, pour lequel un 2e corr. n'indique que *la*. Enfin *lo* se rencontre isolément à Chantelouve dans le c. de Valbonnais et tout près de la frontière italienne, à Lanslebourg (Savoie)[2]. Il faut ajouter que Chabrand et de Rochas signalent *lo* après le verbe, *la* avant au Queyras ; mais notre corr. de Molines-en-Queyras ne connaît que *la*.

Au nord de l'Ardèche et de la Drôme, *lo* est encore employé dans quelques cantons : dans l'Ardèche, à

1. Le pronom nous manque, mais l'article, issu comme lui de *illam*, a les deus formes, *lo*, *la*.

2. Voir ci-dessus, p. 90.

Saint-Romain-d'Ay et à Quintenas (c. de Satillieu), et à Charnas (c. de Serrières ; mais *la* au chef-lieu) ; de là *lo* pénètre dans la Loire, où on le trouve, mais seulement après le verbe, à Bourg-Argental. Un peu plus au nord et à l'ouest, sur la rive gauche de la Loire, il forme deus petites enclaves au milieu du domaine de *la :* l'une comprent Chambles (c. de Saint-Rambert), Margerie (c. de Saint-Jean-Soleymieux) et Moingt (c. de Montbrison), l'autre seulement les Salles dans le c. de Noirétable ; à Saint-Didier-sur-Rochefort, dans le même canton, où pourtant *illam* article n'a donné que *lo, lo* pronom ne paraît usité qu'après le verbe. — Au nord de la Drôme, à Chanos-Curson (c. de Tain), *lo* tent à passer à *le ;* non loin de là, à Saint-Donat, à Triors (c. de Romans), il ne s'emploie qu'après le verbe. Pour *lo* à Commelle et à Sardieux, voir plus haut, p. 90.

2° *Les formes* **lè, lé, la-lé, lé-la**

La forme *lè* ou *lé* s'étent au nord de notre région, depuis les Vosges jusqu'au centre du Doubs et au nord du Jura;elle occupe en outre la lisière nord et le centre de la Saône-et-Loire.

Le département des Vosges appartient tout entier à *lé, lè* [1]: c'est à peine si, au sud-est du département, on a pu citer quelques communes où *lo* est employé après le verbe[2]. Dans la même région, à Saulxures, à Basse-sur-le-Rupt et à la Bresse (c. de Saulxures), *lè* fait place à *la* après le verbe. Le *è* de *lè* est partout

1. Voir les noms dans la *Revue*, XIV, 181, 189, 192.
2. Voir ci-dessus, p. 92.

très bref et un peu ouvert[1], sauf pourtant dans quelques communes de la lisière nord, à Saint-Maurice et à Saint-Pierremont (c. de Rambervillers), à Charmes, à They-sous-Montfort (c. de Vittel) et à Landaville (c. de Neufchâteau), où le pronom a un *é* bref fermé ; à Avillers (c. de Charmes) *lé* et *lè* nous sont également signalés. — Dans la Haute-Saône, les arr. de Gray et de Vesoul [2] n'emploient que *lè ; la*, à côté de *lè*, à Roche-et-Raucourt (c. de Dampierre) et à Borey (c. de Noroy), est peut-être un emprunt au français. Mais au sud de l'arr. de Lure et sur le terr. de Belfort, qui lui est contigu, il faut signaler une enclave importante de *la* qui comprent tout ou partie des c. de Villersexel, de Héricourt, de Champagney, de Giromagny et de Rougemont ; on emploie *lè* avant le verbe, *la* après, à Bermont (c. de Belfort), mais *lè* dans toutes les positions partout ailleurs, dans les c. de Vauvillers [3], de Saint-Loup (Aillevillers, Fougerolles)[4], de Faucogney (Amont, Raddon), de Luxeuil (Beaudoncourt), de Saulx (Villers lès-Luxeuil), de Mélisey (Haut-du-Them, Miélin, Servance, Mélisey[5]), de Lure (Lyoffans), et même dans une partie de ceus de Champagney (Clairegoutte) et de Héricourt (Coisevaux), et sur le terr. de Belfort, à Belfort, à Grandvillars (c. de Delle) et dans le c. de Fontaine. — Dans le Doubs, *lè* couvre les arr. de Montbéliard et

1. M. Hingre signale de même *lè* à la Bresse, et M. Passy aus Granges (c. de Plombière); voir la *Revue*, V, 244.

2. Voir les noms dans la *Revue*, XIV, 182, 188-189.

3. A Bouligney, à Cuve et à Pont-du-Bois; mais à Ambiévillers, où pourtant l'article est *lè*, on n'emploie que *la* comme pronom.

4. Cf. *lè* à Corbenay, d'après M. Passy, *loc. cit.*, X, 7.

5. Cf. *leu* à Ternuay, *ibid.*, X, 12.

de Baume [1] ; il touche à peine à l'arr. de Pontarlier, où on ne le rencontre qu'à l'extrémité nord, à Lac-ou-Villers (c. de Morteau) ; mais il occupe le nord de l'arr. de Besançon, c'est-à-dire les c. de Marchaux (Bonnay Germondans, Rigney), d'Audeux (Chaucenne, Franois, Ruffey), de Besançon — N. (banlieue de Besançon), de Besançon — S. (Gennes, Mamirolle) et de Boussières (Avanne, Boussières) ; les c. de Quingey et d'Amancey au sud [2] appartienent à *lo*. — L'extrême nord de l'arr. de Dôle (Jura) rentre encore dans le domaine de *lè, lé :* on trouve *lè* à Offlanges (c. de Montmirey) et *lé* à Our (c. de Dampierre) ; mais les c. de Dôle, de Montbarrey et de Chaussin sont dans le domaine de *la*.

Il faut remonter la Saône jusqu'au département de Saône-et-Loire pour retrouver *lè* sur la lisière nord des arr. de Chalon et d'Autun : Écuelles et Navilly dans le c. de Verdun, Demigny dans le c. de Chagny, Dezize dans le c. de Couches [3], Épinac, Épertully et Collonges dans le c. d'Épinac, Igornay et Cussy dans le c. de Lucenay, la Comelle dans le c. de Saint-Léger, et Marmagne dans le c. de Montcenis emploient *lè ;* à Antully (c. d'Autun) on emploie *lè* et *la* d'après un premier corr., seulement *la* d'après un 2e ; *lè* semble isolé à Sevrey, au centre de l'arr. de Chalon, où d'ailleurs il est souvent remplacé par *la* avant le verbe. — Au nord de l'arr. de Charolles, *lè* occupe encore un petit domaine, parallèle au précédent : il commence à l'ouest sur les bords de la Loire, à Saint-Agnan

1. Voir les noms dans la *Revue*, XIV, 183, 207-208, et cf. encore *lè* à Bournois (c. de l'Isle-sur-le-Doubs), *Rev. des Pat. g.-r.*, IV, 255, sqq., et *lè* à Sancey, voir notre *Revue*, XI, 126.

2. Nous n'avons pas de renseignements pour le c. d'Ornans.

3. Mais *la* à Couches.

et aus Guerreaux (c. de Digoin) où *la* et *lè* sont également usités, et il comprent Curdin et Rigny dans le c. de Gueugnon, Oudry et Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne dans le c. de Palinges; à la Guiche on dit *lé*. A l'est, *lè* s'avance jusqu'à Ameugny (c. de Saint-Gengoux, arr. de Mâcon), où il n'est employé qu'avant le verbe (*la* après); au, nord il atteint Toulon-sur-Arroux et Saint-Vallier (c. de Montceau), où pourtant il ne nous est signalé qu'après le verbe (*la* avant). — Ces deus petits domaines de *lè* sont séparés par *la*, qui domine au sud de l'arr. d'Autun, au centre et au sud de l'arr. de Chalon; mais il faut noter que, si *la* pronom s'est maintenu dans cette région, *la* article y est passé, comme on le verra, à *lè*.

3° *La forme* la

Parmi les départements du centre de notre région, le Rhône, l'Ain et la Haute-Savoie ne connaissent pas d'autre forme que *la;* elle domine encore presque exclusivement dans les départements voisins, la Savoie, les Hautes-Alpes et l'Isère, où c'est à peine si l'on signale quelques exemples de *lo*[1]. C'est aussi la forme la plus employée dans le Jura, dans la Saône-et-Loire et dans la Loire, où, comme on l'a vu plus haut, *lo* et *lè* occupent des domaines importants.

Dans le Jura, l'extrémité septentrionale appartient à *lè*[2], la lisière nord-est à *lo*[3]; *la* occupe le restant du département, c'est-à-dire les arr. de Lons-le-Saunier

1. Voir ci-dessus, p. 94. Les textes de Gratier ne contiennent que *la*.
2. Voir ci-dessus, p. 97.
3. Voir ci-dessus, p. 91.

et de Saint-Claude entiers[1], Foncine-le-Haut (c. des Planches), Sirod et le Vaudioux (c. de Champagnole), Amont et Champrougier (c. de Poligny) dans l'arr. de Poligny, Foulenay et Vincent (c. de Chaumergy), la Loye et la Vieille-Loye (c. de Montbarrey), Tavaux et Molay (c. de Chemin[2]), Chaussin, Gevry (c. de Dôle) dans l'arr. de Dôle.

Dans la Saône-et-Loire, les arr. de Louhans et de Mâcon sont tout entiers acquis à *la*[3]. Dans l'arr. de Charolles, on emploie *lè* au nord[4], mais *la* au centre et au sud, dans les c. de Chauffailles (Saint-Igny-de-Roche), de la Clayette (Saint-Racho, Vauban), de Semur (Ligny), de Marcigny (Bourg-le-Comte), de Paray-le-Monial (Poisson, Vitry), de Charolles (Saint-Julien-de-Civry), de Saint-Bonnet-de-Joux (Sivignon, Saint-Bonnet) et dans une partie des c. de Digoin (la Motte-Saint-Jean; mais *lè* et *la* aus Guerreaux et à Saint-Agnan) et de la Guiche (Collonges et Joncy; *lé* à la Guiche).

Dans les arr. de Chalon et d'Autun, on se sert de *lè* sur la lisière nord, mais *la* domine au centre et au sud: nous avons déjà cité les quelques communes où *la* et *lè* se rencontrent[5]; *la* est seul employé à Fontaines (c. de Chagny)[6], à Saint-Germain-du-Plain, à Sasse-

1. Voir les noms dans la *Revue*, XVI, p. 280, 282, 292. Mais au sud de l'arr. de Lons-le-Saunier, à Saint-Amour, comme à Coligny dans l'Ain, d'après M. Clédat, le *a* de *la* se rapproche de *o*.

2. Cf. encore *la* à Petit-Noir, d'après Richenet.

3. Voir les noms dans la *Revue*, XIV, 185, 195-196, 201, 211; pour Ameugny, voir ci-dessus, p. 98.

4. Voir ci-dessus, p. 97.

5. Voir ci-dessus, p. 98.

6. D'après le *Dict.* de M. Fertiault, *la* s'emploie dans toute la plaine qui s'étent de Verdun à Chalon.

nay (c. de Chalon-N.), à Givry, à Mercurey et à Saint-Jean-de-Vaux (c. de Givry), à Marcilly, à Sercy et à Bissey (c. de Buxy), à Sennecey et à Étrigny (c. de Sennecey), à Mont-Saint-Vincent et à Saint-Eusèbe (c. de Mont-Saint-Vincent), à Couches-les-Mines, à Saint-Bérain (c. de Montcenis), à Charbonnat (c. de Mesvres) et à Issy-l'Évêque (cf. art. *lè* ou *la*); il faut y joindre Bourbon-Lancy et Maltat dans l'angle nord-ouest de l'arr. de Charolles.

Dans la Loire, le domaine de *la* comprent les arr. de Roanne et de Saint-Étienne entiers[1], et la majeure partie de l'arr. de Montbrison : Viricelles (c. de Saint-Galmier), Montchal, Essertines et Saint-Barthélemy-Lestra (c. de Feurs[2]) sur la rive droite de la Loire, Ailleux (c. de Boën[3]), Estivareille et Rozier (c. de Saint-Bonnet), sur la rive gauche; les c. de Montbrison, de Saint-Rambert, de Saint-Jean-Soleymieux et de Noirétable se partagent entre *la* et *lo*[4] : *la* est signalé à Savigneux et à Chalain-d'Uzore par nos correspondants, et par Gras à Saint-Jean-Soleymieux, p. 211, et à Luriec, p. 212.

Dans les départements du nord de notre région, *la* forme quelques îlots de peu d'étendue. Le principal est constitué par le c. de Montbenoît (sauf Saint-Gorgon)

1. Voir les noms dans la *Revue*, XVI, 295, 276. Pour l'arr. de Saint-Étienne, il faut ajouter Rive-de-Gier d'après les poésies de Roquille, Lupé (c. de Pélussin), d'après Teyssier, *Recueil de poésies*, p. 6, 7, etc. L'auteur des chroniques patoises du journal la *Loire* de Saint-Étienne, emploie toujours *la*. Pour Saint-Haon dans l'arr. de Roanne, cf. l'article de M. Blanchardon publié ici même. XV, p. 53.

2. Ajouter Feurs même d'après un texte de Gras, *Dict.*, p. 245.

3. Ajouter Boën, *ibid.*, p. 240.

4. Voir ci-dessus, p. 95.

au nord de l'arr. de Pontarlier (Doubs), entre *lè* au nord et *lo* au sud. Dans le même arrondissement, le c. de Mouthe, dont le nord (Boujeon, Remoray, les Longevilles) appartient à *lo,* se rattache par sa partie sud (Mouthe) au domaine jurassien de *la ;* aus Pontets, au centre, on se sert de *la* avant le verbe, de *lo* après. Un autre îlot comprent, au nord du terr. de Belfort, Giromagny, Auxelles-Haut et Rougemont, et à l'est de la Haute-Saône, une partie des c. de Champagney (Champagney et en particulier la section de Sous-les-Chênes, mais *lè* à Clairegoutte) et de Héricourt (Champey et Étobon, mais *lè* à Coisevaux) ; *la* est connu encore dans quelques communes voisines, à Bermont (c. de Belfort), où il ne s'emploie qu'après le verbe (*lè* avant), à Villersexel où il se substitue quelquefois à *lè* avant le verbe, à Borey (c. de Noroy), où il paraît aussi fréquent que *lè ;* pour Roche-et-Raucourt, voir ci-dessus, p. 96. Mais *la* est isolé au milieu du domaine de *lè,* au nord du département, à Ambiévillers (c. de Vauvillers), où l'article est *lè,* et d'après les textes de M. Passy, à Saint-Bresson (c. de Faucogney) ; voir la *Revue,* V, 251. Quant aus traces de *la* qu'on rencontre dans le c. de Saulxures, au sud-est des Vosges, nous les avons signalées plus haut, p. 96.

Dans les départements du sud, la Drôme, l'Ardèche, la Haute-Loire, *la* occupe des territoires étendus. Dans la Drôme, il n'y a guère que la vallée de la rivière où il soit presque inconnu. On l'emploie dans l'arr. de Nyons tout entier, sur la lisière sud de celui de Die, à Chaudebonne (c. de la Motte-Chalançon), à Bouvières et à Félines (c. de Bourdeaux). L'arr. de Montélimar lui appartient presque tout entier ; Saint-Paul-Trois-Châteaux et Suze-la-Rousse dans le c. de

Saint-Paul, Grignan et Taulignan dans le c. de Grignan, Donzère dans le c. de Pierrelette, Dieulefit, Vesc et Montjoux dans le c. de Dieulefit. Mais, à mesure qu'on se rapproche de la rivière, on voit *la* faire place à *lo*[1]. Au nord de la rivière, *la* reparait, mais seulement avant le verbe à Beaufort (c. de Crest-N.), à la Chapelle-en-Vercors, à Chabeuil et à Montmeyran (c. de Chabeuil). Il est employé dans toutes les positions à Saint-Jean-en-Royans, à Bourg-de-Péage, à Beaumont (c. de Valence), à Saint-Paul et à Châtillon-Saint-Jean (c. de Romans), à Anneyron et à Claveyson (c. de Saint-Vallier), à Montrigaud et à Saint-Bonnet-de-Valclérieux (c. du Grand-Serre); mais à Triors (c. de Romans) et à Saint-Donat, il n'apparait de nouveau qu'avant le verbe, et le c. de Tain ne lui appartient qu'en partie (la Roche-de-Glun).

Dans l'Ardèche, *la* couvre presque toute l'étendue de l'arr. de Tournon, entre les deus domaines de *lo*, l'un au nord du département, l'autre au centre et au sud[2]. On le trouve à Serrières, à Saint-Félicien et à Saint-Victor (c. de Saint-Félicien), à Plats (c. de Tournon), à Saint-Péray, à Lamastre, à Vernoux, à Boffre et à Silhac (c. de Vernoux), à Saint-Agrève et à Devesset (c. de Saint-Agrève); *la* atteint même Gilhac-et-Bruzac (c. de la Voulte) au nord de l'arr. de Privas. En revanche, quelques communes de l'arr. de Tournon, comme nous l'avons vu plus haut, emploient *lo* ou *la* avant et *lo* après le verbe[3]. Ajoutons qu'à Saint-Agrève le *a* de *la* est voisin de *o*, et qu'à Boffres et à Saint-Victor *la*

1. Voir ci-dessus, p. 93-94.
2. Voir ci-dessus, p. 92-93.
3. *Ibid.*, p. 93.

après le verbe tent à passer à *lo*, comme l'indiquent les graphies de nos correspondants; *laou*, *laon*. Dans les arr. de Privas et de Largentière, *la* n'est guère employé que sur les frontières : à l'est, au Teil, qui touche à l'arr. de Montélimar, et seulement avant le verbe à Viviers ; au sud, à Bourg-Saint-Andéol, à Saint-Paul (c. des Vans), à Salavas (c. de Vallon) et à Vallon même, mais seulement avant le verbe ; à l'ouest, dans une partie des c. de Montpezat (Cros-de-Géorand, Montpezat) et de Burzet (Sainte-Eulalie, Sagnes-et-Goudoulet), avant le verbe à Coucouron.

Nous avons déjà mentionné les communes de la Haute-Loire, voisines de l'Ardèche, qui n'emploient *la* qu'en position proclitique[1]. Dans le restant du département, on ne connaît que *la* ; mais la voyelle du pronom, comme celle des finales atones[2], est en train de s'affaiblir en un son voisin de l'*o* atone provençal ou du *e* muet français. Tel est le cas pour la plupart des communes du nord du département, Auzon, Frugières-le-Pin, Collat et Domeyrat (c. de Paulhaguet), la Chaise-Dieu et Julianges (c. de la Chaise-Dieu), Craponne, Chomelix et Saint-Georges-Lagricol (c. de Craponne), Vorey, Bas et Boisset (c. de Bas), Saint-Julien-Molhesabate (c. de Montfaucon), Tence, Saint-Voy et le Chambon (c. de Tence). Mais ailleurs et surtout au centre du département, *la* semble avoir gardé son *a* intact : à Blesle, à Brioude, à Lavoute-Chillac, à Aubazat et à Cerzat (c. de Lavoute), à la Chomette (c. de Paulhaguet), à Saint-Arcons (c. de Langeac), à Vernassal (c. d'Allègre), à Craponne, à Saint-Vincent

1. P. 93.
2. Voir la *Revue*, t. XIV, p. 266-267.

(c. de Saint-Paulien), à Coubon (c. du Puy-S.-E.) à Saugues, à Saint-Étienne-du-Vigan (c. de Pradelle), à Champclause (c. de Fay-le-Froid), à Saint-Julien-Chapteuil, à Araules (c. d'Yssingeaux), à la Chapelle-d'Aurec (c. de Monistrol).

L. VIGNON.

Le latin et le problème de la langue internationale

(A propos d'un livre récent)

Le titre de cet article est celui d'un opuscule que vient de publier M. Ch André, le distingué sous-bibliothécaire de l'Université de Lyon[1]. L'auteur essaye de prouver qu'avec quelques modifications le latin pourrait redevenir, sinon la langue universelle qu'il a été un assez long temps, du moins la langue internationale dont les savants et les diplomates européens se sont servis jusque vers la fin du XVIIe siècle. La thèse s'appuie surtout sur des raisons historiques, que nous voudrions résumer à grands traits, sauf à présenter ensuite quelques réserves sur les conclusions qu'en tire M. Ch. André.

I

Les soldats et les colons romains apportaient dans les pays conquis un *latin populaire*, analogue au français que nos soldats et nos colons apportent dans nos possessions d'outre-mer. Mais les indigènes de haute naissance qu'aiguillonnait le double désir de parler correctement et d'obtenir des fonctions publiques, s'astreignaient à l'étude du *latin classique*; ils fréquentaient les écoles que les Romains multipliaient chez

1. Paris, Le Soudier. 1903.

leurs nouveaux sujets, et dont quelques-unes devaient acquérir une célébrité mondiale, comme en Gaule celles d'Autun, de Besançon, de Lyon et de Bordeaux. C'est ainsi que de nos jours les fils des grandes familles arabes et kabyles vont apprendre dans les collèges et les lycées d'Algérie un français épuré, qui leur permettra de briguer plus tard des charges de cadi, de caid, etc. Le latin populaire et le latin classique remplacent donc peu à peu les idiomes nationaus et même les dialectes locaus. — Mais avec le Ve siècle commencent les invasions. Le parler vulgaire se mêle de termes germaniques, qu'introduisent les Barbares; les mots latins eus-mêmes, prononcés par des Burgondes ou par des Francs, perdent leur physionomie propre, leur cachet national. En un mot, la langue populaire s'altère, ainsi l'anglais s'est altéré en Amérique, ainsi le français s'altère dans nos colonies de l'Afrique mineure, où, sous l'afflus de mots italiens, espagnols, maltais et arabes, il tent à devenir cet idione bizarre et bariolé, ce parler « cagayous », qu'un spirituel écrivain algérois, Musette, a excellé à tourner en ridicule. Le latin vulgaire va donc, se modifiant sans cesse, avec les races diverses qui le parlent, et il donne naissance à l'italien, au français, à l'espagnol, au portugais, etc. — Quant au latin classique, il reste la langue des prêtres et des savants pendant tout le moyen âge ; mais il vit d'une vie étiolée dans les Universités et dans les cloîtres, et il faut attendre la Renaissance et le retour aus études antiques, pour le voir reprendre son énergie première et fleurir, plein de grâce, dans les livres des humanistes. Alors, en effet, philosophes, historiens, orateurs, polémistes et poètes se reprennent à écrire leurs œuvres en un latin élégant, joli, har-

monieus. On put croire que la langue de Cicéron et de Virgile était ressuscitée, et que l'éclat dont elle brillait serait durable. Il fut passager. En vain jusqu'à la fin du XVIIe siècle des prosateurs et des poètes s'exerceront-ils en latin. Les langues nationales puisent des énergies nouvelles, et gorgées de sève, s'épanouissent au grand jour. C'est en français, en espagnol, en italien, que s'écrivent les œuvres maitresses. D'autre part nos ambassadeurs obtiennent de rédiger en français certains traités de pais (Nimègue, 1678 ; Rastadt, 1714) ; et l'on s'accoutume, malgré les protestations intermittentes des puissances étrangères, à voir notre langue supplanter la latine et devenir celle de la diplomatie. Le français a perdu aujourd'hui ce privilège, et l'amour-propre des autres nations ne lui permet pas de le reprendre. Mais si notre langue est impuissante à redevenir la langue internationale, pourquoi ne pas recourir de nouveau au latin ? Ici plus d'amour-propre à froisser, plus de rivalité politique à craindre. Et ne voit-on pas aujourd'hui encore, les membres des congrès internationaus se servir de cette langue pour se bien comprendre entre eus ?

On objecte, dit M. Ch. André, la pauvreté du vocabulaire et les difficultés de la grammaire. Mais il serait aisé d'enrichir l'un et de simplifier l'autre. Pour exprimer les idées et désigner les objets modernes, on créerait des termes à désinence latine, ou bien on latiniserait les néologismes grecs. — A cet accroissement du vocabulaire correspondrait une réduction importante de la morphologie. On conserverait les déclinaisons, mais on ramènerait à quelques types les anomalies et les irrégularités. La vois passive serait supprimée, les déponents deviendraient actifs. La conjugaison

active elle-même se simplifierait sans inconvénient ; les formes qui font double emploi (*amavere*, synonyme d'*amaverunt*, *audivisti* synonyme d'*audisti*) disparaitraient ; les futurs se termineraient uniformément en *bo* (*amabo, monebo, legebo, audibo*) ; enfin aus verbes irréguliers *volo*, *nolo*, *fero*, *tollo*, etc., on substituerait des verbes réguliers de même signification. — Quant à la syntaxe, on la rejèterait en bloc : la phrase latine suivrait désormais le mouvement analytique de la phrase moderne ; le sujet précéderait invariablement ses compléments, direct et indirect. Pas d'inversions : l'inversion obscurcit le sens. Pas de ces périodes, où la pensée directrice ne se montre qu'accompagnée d'un long cortège d'idées accessoires ; tel le patron romain qu'escorte la théorie interminable de ses clients et de ses amis. Pas d'affectation, ni d'afféterie ; pas de préciosité ni d'emphase : une phrase maniérée n'est plus limpide, et la pensée disparaît sous les broderies qui la parent. Une langue internationale doit être claire et sobre ; la beauté en réside dans la simplicité, et, pour ainsi dire, dans la nudité. On se servira d'un style lapidaire, presque télégraphique, et on parlera sans plus de coquetterie que deus capitaines de navire qui se croisent au large en échangeant des signaus. Tout ornement sera banni comme une surcharge ; toute gentillesse serait un danger, toute fleur une fleur du mal.

Telle est la thèse que présente M. Ch. André : elle est fortement documentée. L'auteur y multiplie les citations et les références ; il est un guide précieus, qui connaît à fond le sujet et les alentours du sujet ; avec lui, on a l'impression que l'on marche sur un terrain solide. L'opuscule est en même temps d'une

lecture agréable : tout y est net, ordonné, lumineux. A un grand savoir M. Ch. André joint une grande clarté d'esprit ; c'est un érudit français.

II

Mais peut-être permettra-t-il que parmi nos éloges se glissent quelques objections. Pourquoi bornerait-on la simplification du latin aus légères modifications que nous avons énumérées plus haut ? M. Ch. André souhaite évidemment conserver au latin dans la plus large mesure sa pureté, sa physionomie, sa couleur latine, et il trahit son désir lorsqu'il avoue que l'adoption du latin comme langue internationale offrirait l'avantage de continuer dans l'enseignement la tradition des lettres classiques. N'est-ce pas assez dire que, s'il le pouvait, il imposerait volontiers le latin savant, sans aucun changement ? Mais personne, ou presque personne, n'admettrait comme truchement international une langue aussi fertile en irrégularités, aussi compliquée en sa syntaxe. M. Ch. André s'en est rendu compte ; et, sûr qu'on n'adoptera le latin que simplifié, il le simplifie... insuffisamment à notre avis. Aussi bien M. Ch. André semble-t-il songer surtout à la nécessité d'une langue internationale pour les seuls savants : « Un savant, dit-il, doit posséder, en dehors de sa langue maternelle, l'allemand, l'anglais, le russe, l'italien, l'espagnol, et souvent même le tchèque, le danois, le hollandais. Quelle simplicité si l'on pouvait écrire en latin ? » Rien de plus juste en effet, une langue internationale parait indispensable à la science ; elle permettrait une documentation plus rapide, elle accélérerait le progrès.

Mais pourquoi cette langue ne serait-elle pas plus simple encore que celle que propose M. Ch. André ? Ce serait tout profit pour les savants, qui l'apprendraient plus vite... et pour les autres. Car (et l'auteur de l'opuscule effleure à peine ce point) l'adoption d'une langue internationale n'est pas moins utile aus négociants et aus touristes. La multiplication des routes et des voies ferrées, le développement de la marine à vapeur, l'invention de la bicyclette et de l'automobile facilitent les échanges, excitent aus voyages. De plus en plus on visite les pays étrangers, on vent et on achète au dehors, le commerce se fait international, une langue internationale devient nécessaire. Mais elle ne saurait atteindre son but, si elle n'est à la portée de tous. Et le latin, tel que le veut M. Ch. André, nous parait encore embrouillé à l'excès. — Il faudrait y apporter les modifications essentielles que réclame M. Regnaud dans la préface de l'opuscule. L'éminent professeur de l'Université de Lyon supprimerait notamment les déclinaisons et appliquerait l'orthographe phonétique. Rien de plus juste à notre avis, et nous le suivrions volontiers dans cette voie. Nous irions même plus loin, et dans les conjugaisons nous ne garderions qu'une personne pour chaque temps, sauf à la faire précéder des pronoms : *ego*, *tu*, *ille*, *nos*, *vos*, *illi*. La conjugaison latine deviendrait plus simple que la conjugaison anglaise, aussi simple que la conjugaison « espéranto ».

Mais n'y-a-t-il pas de langue qui, tout en offrant les mêmes avantages que ce latin, lui soit supérieure à d'autres égards ? Sans doute, les rivalités politiques et l'amour-propre empêcheraient de choisir telle ou telle des langues vivantes; sans doute les langues

mortes, comme l'hébreu, le sanscrit, le grec, sont hérissées de tant de difficultés que l'on ne peut songer à les proposer; sans doute enfin la plupart des langues artificielles créées depuis deus siècles sont d'une complexité qui rebute les mieus disposés. Mais l'espéranto n'offre-t-il pas les garanties que l'on exige d'une langue internationale ? Le latin, dit-on, s'apprendrait aisément; car la plupart des mots usités dans les langues romanes ont des racines latines; et l'on rappèle que sur 4.200 mots simples que compte le français, il y en a environ 3.800 qui viennent du latin. D'accord; mais ne sait-on pas que le docteur Zamenhof a tiré les trois quarts de ses termes de racines latines ? Et dès lors Français, Italiens, Espagnols, Portugais étudieront sa langue sans effort. Bien mieus, comme l'espéranto admet un certain nombre de racines prises dans le vocabulaire des autres peuples, les Anglo-Saxons, les Allemands et les Slaves apprendront la langue du docteur Zamenhof avec plus de facilité que le latin. L'espéranto ne semble donc pas inférieur au latin; peut-être nous paraîtra-t-il supérieur, si nous poursuivons le parallèle. — Dans cette langue en effet le substantif, l'adjectif, l'adverbe et le verbe ne diffèrent que par la voyelle de la fin : *o* désigne le substantif ; *a* l'adjectif ; *e* l'adverbe ; *i* l'infinitif du verbe ; par exemple : *parolo* signifie parole ; *parola*, oral ; *parole*, verbalement ; *paroli*, parler. Connaitre l'un quelconque de ces quatre termes, c'est connaitre les trois autres. Or, si en latin ces quatre formes viennent parfois d'une seule racine, le plus souvent elles viennent de deus, ou de trois, ou même de quatre racines différentes. Dans ces trois derniers cas, la langue du docteur Zamenhof se recommande par une brièveté in-

comparable du vocabulaire; elle exige un moindre effort de mémoire. Mieus encore, l'espéranto diminue aussi le nombre de ses mots au moyen d'affixes. Le préfixe *mal* désigne le contraire: *honesta*, honnête; *malhonesta*, malhonnête; le suffixe *il* marque l'instrument: *kudri*, coudre; *kudrilo*, aiguille. En latin, il faut d'ordinaire recourir à des termes différents: *suere*, coudre; *acus*, aiguille. Non pas que cette langue n'ait aussi des affixes; elle en a, mais le sens en est essentiellement variable: par exemple *in*, qui est privatif dans *infans*, est augmentatif dans *inundare*. Ici, pas de règle fixe; c'est l'incertitude, le chaos. — Faut-il conclure? En espéranto, le vocabulaire est plus sobre; les procédés de dérivation sont plus simples et invariables; les règles sont moins nombreuses et ne souffrent pas d'exception. En deus heures on sait la grammaire, en deus mois on possède la langue. Décidément la supériorité de l'espéranto ne saurait se contester.

Et pourtant, au début, en 1887, ceus qui le prônaient excitaient les railleries et les sarcasmes. « Une langue artificielle, faite de toutes pièces! Allons donc! Souvenez-vous du volapük, disait-on, et de son misérable destin. On fabrique une pendule, une locomotive, on ne fabrique pas une langue. » Et nos bonnes gens de crier au paradoxe, et les rires de sonner, dédaigneus. — Aujourd'hui les obstacles s'aplanissent; de grands philologues, Max Müller, Henri Phillips, ont donné au docteur Zamenhof leur approbation formelle; des Sociétés espérantistes se sont fondées dans la plupart des pays européens; des journaus espérantistes se publient, tous les mois, en France, en Hongrie, en Bulgarie, en Belgique, en Hol-

lande, en Espagne, au Canada même. Le succès, le triomphe de l'espéranto est maintenant assuré. Dès lors, pourquoi se retourner vers le latin, vers le passé? Ne nous entêtons plus à soutenir qu'une langue artificielle, parce qu'artificielle, n'enferme aucune énergie vitale. Arrière les formules vides et les idées fausses! Démaillotons-nous des préjugés qui nous entravent et nous ankylosent, et apprenons l'espéranto : il est la langue de l'avenir.

F. Vézinet.

VIEILLES CHANSONS PATOISES DU PÉRIGORD

(avec traduction adaptée au rythme musical)

Recueillies et traduites par Emm. Casse et Eug. Chaminade[1]

Remarques sur l'orthographe

L'orthographe de nos transcriptions est rigoureusement phonétique, sans lettres non prononcées[2]. La voyelle *e*, sans accent, représente toujours l'*é* fermé, jamais l'*e* muet comme en français (ce son n'existant pas dans les dialectes méridionaus). Mais l'*è* ouvert porte l'accent grave, et l'accent circonflexe a la même valeur qu'en français dans *pâte*, *apôtre*, etc. Le son *è* n'est jamais écrit par *ai* ni par *ei ;* le son *o* jamais par *au* ni par *eau.*

Diphtongues. — Dans les diphtongues composées d'une voyelle et d'un *ou* semi-consonne (*w* anglais), la voyelle est surmontée de l'accent grave, et la semi-consonne est représentée par *u*: *àu*, *èu*, *òu*, *ìu*. La voyelle *ou* est écrite comme en français; la diphtongue *òu* (*òw*) s'en distingue donc, dans notre orthographe. par l'accent sur l'*ò*.

L'*i* semi-consonne des diphtongues est écrit *y* après une voyelle, mais *i* après une consonne (pour éviter la trop grande fréquence du signe *y*): *fìo* (*feu*), *aygo* (*eau*).

Io, *ia*, *iu*, formant deus syllabes, s'écriront: *ïo*, *ïa*, *ïu*.

Voyelles nasales. — Le son *an* est toujours écrit par un *a*, jamais par un *e*. *En* a toujours la même valeur que dans

1. [MM. Emm. Casse et Eug. Chaminade commencent ici un recueil complémentaire de vieilles chansons du Périgord, pour faire suite au beau livre dont nous avons rendu compte dans notre dernier fascicule.] L. C.

2. Elle est conforme aus propositions formulées par M. Clédat dans une lettre au *Bournà dòu Perigòr* (Janvier 1903).

les mots français *chien*, *examen*, et ce son n'est jamais écrit, comme en français, par *in*, *ain*, *ein*. Le son représenté en patois par *in* est un véritable *i nasal*, et le son représenté par *un* est un véritable *u nasal;* le français ne possède ni l'une ni l'autre de ces voyelles nasales (le son qu'on écrit *un* en français est un *eu* nasal; celui qu'on écrit *in*, *ain*, *ein*, est un *è* nasal).

Consonnes. — *L* et *n* mouillées s'écriront *lh*, *nh*. Dans la prononciation française, *l* mouillée s'est réduite à une simple mouillure; on prononce *fiye* (fille), *quenouye* (quenouille). Nous n'écrirons *lh* que dans les mots patois où l'on fait vraiment entendre une *l*. Quand l'*l* mouillée sera réduite, comme en français, à une simple mouillure, nous écrirons *y*.

Le son *k* sera écrit *c* devant *a*, *o*, *u*, et *k* devant *e*, *i*, jamais *qu*.

Le son *g dur* sera écrit *g* devant *a*, *o*, *u*, et *gh* devant *e*, *i*, jamais *gu*.

Le son *s* sera toujours écrit *s*, jamais *c* comme dans le français *ceci*.

L'*s* dite douce, comme dans le français *rose*, sera toujours écrite *z*.

La consonne que l'orthographe française écrit tantôt *j* (jeune), tantôt *g* (genou), sera toujours écrite *j* : *aje* (âne).

Nos patois possèdent des sifflantes analogues aus deus *th* anglais. Nous les écrirons *sh* et *zh*.

Les sifflantes et les chuintantes précédées d'une dentale s'écriront normalement *tch*, *dj*, etc.

Accent tonique. — Quand la dernière voyelle (ou la dernière diphtongue d'un mot de plusieurs syllabes ne sera surmontée d'aucun accent, c'est que le mot se prononcera avec l'*accent tonique* sur l'avant-dernière syllabe, c'est-à-dire en appuyant sur l'avant dernière. *Payre* (père) se prononce PAY*re* en appuyant sur *ay* ; *eymaro* (il aimait) se prononce *ey*MARO en appuyant sur l'*a*.

Quand la derrière syllabe sera tonique, c'est-à-dire quand

le mot se prononcera en appuyant sur la dernière syllabe, cette syllabe sera toujours surmontée d'un accent, grave, aigu ou circonflexe selon le timbre de la voyelle : *otropà* (attraper), appuyez sur la dernière syllabe comme en français.

Quand il y aura lieu d'accentuer, en qualité de tonique, la *voyelle* finale *ou*, on mettra l'accent sur l'*u* (*où*), pour distinguer la voyelle *ou* de la diphtongue *òu*, accentuée sur l'*o*.

1. — Lou Lou ch'en vay a l'Aje

(Patois de Villamblard)

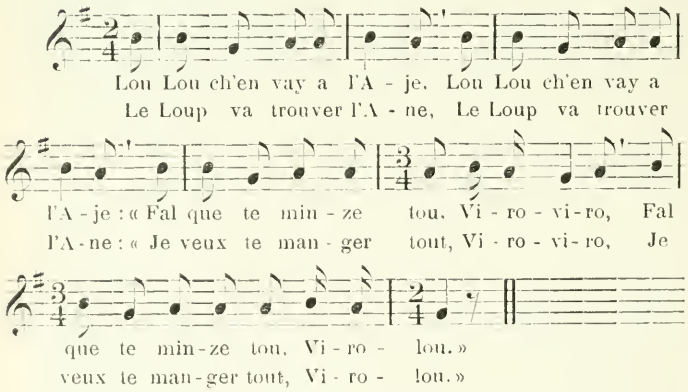

Texte patois	*Traduction rythmique*
— « Farà pa, che di l'Aje, Nh'à de melhoùr que you.	— « Ne feras pas, dit l'Ane, Il y a mieus que moi.
» Y'o lay un coudèr d'àuco, D'àuco-j-e de beloù. »	Vois dans ce prè des oies, Des oies et des oisons. »
Lou Lou yi fugué veyre, N'en trôbo noumà doù.	Le Loup s'en fut y voire[1], Il n'en trouve que deus.
Lou Lou ch'en torn' à l'Aje: — « Fal que te minze tou! »	Le Loup revient à l'Ane: — « Je vais te manger tout. »

1. Nous admettons, pour conserver le rythme, cette forme d'infinitif, que l'on rencontre dans les poésies populaires françaises.

— « Vay-t'en àu coudèr d'oulho,
D'oulho-j-e de moutoù. »

Lou Lou yi torno veyre,
N'eu trâpo noumà doù.

A sa nou, yi fau festo.
Maridèn lur Baroù :

— « Lou Lou, you te couvide
A nocho d'un baroù. »

Lou Lou mountè chu l'Aje.
E quo trouttavo tan !

Lou Lou chè bott' a tàulo,
Èu ch' enbocavo tou.

Lèumen un fio de palho,
E yi conhen lou Lou.

Lou Lou brulè chey pàuto,
A may chu pàutichoù.

Va-t'en voir au pacage
Des brebis, des moutons.

Le Loup s'en fut y voire,
N'en attrape que deus.

Chez nous, c'est grande fête,
On marie le Baron :

— « Le Loup, je te convie
Aus noces d'un baron. »

Le Loup monta sur l'Ane,
Oh ! comme ils trottaient bien !

Le Loup se met à table,
S'en fourre jusqu'au cou.

S'allume un feu de paille,
On y jète le Loup.

Le Loup rôtit ses pattes
Et même ses petons.

2. — Doban lo porto d'un Bourtzé

(Patois de St-Avit-Rivière, Ste-Croix-de-B.)

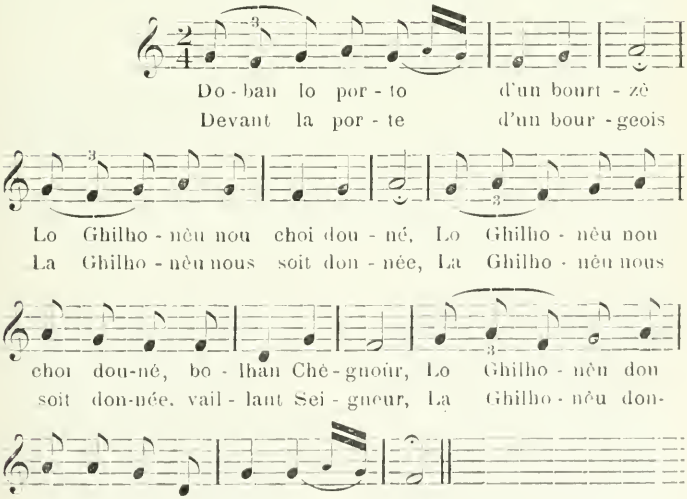

Texte patois[1]	*Traduction rythmique*[2]
De loy cohstanho, dèu cocàl,	Et des châtaignes et des nois.
De lo-j-òulano en del boun bi,	Des noisettes et du bon vin,
Chi yo tre-j-io, douna-noun doù,	S'il est trois œufs, donnez-en deus.
Chi nh'o pa d'èu, pourtà lou gal,	S'il n'est pas d'œufs, portez le coq.
Dounà dèu chòu, òu de l'ortzèn,	Donnez des sous ou de l'argent,
Dèu-j-eccù, òu dèu loubì d'or.	Des écus ou des louis d'or.

3. — Din lo rebeyreto d'Ehspanho

(*Patois de Manaurie*)

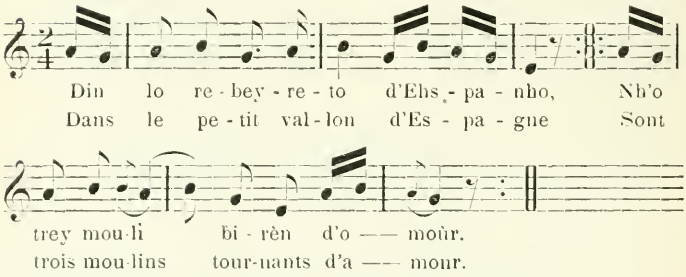

Texte patois	*Traduction rythmique*
Lo Moulinhèro ke fay morle	Et la Meunière qui fait moudre
Rajo tan bien louy counpohnoùn !	Rase si bien les compagnons !
Choun trey gorchoù de l'Olemanho :	Sont trois garçons de l'Allemagne,
Tut trey lo volen per omoùr.	Qui tous les trois l'aiment d'amour.
Tut luy motì, dobàn cho porto,	Tous les matins, devant sa porte,
Tou li chouaten lou bountzoùr :	Tous les trois lui disent bonjour :
— « Mè odissià, bèlo borbièro :	— « Hé ! bonjour, la belle barbière,
Lo borbèto foriá-lo noù ? »	La barbe nous couperiez-vous ? »
— « Ochièta-voù chu mo codièro,	— « Asseyez-vous là sur ma chaise,
Lo borbèto lo vou forày. »	Et la barbe je vous ferai. »

1, 2. Le refrain, *Lo Ghilhonèu*, etc., s'intercale après chaque vers.

Me tan ke d'elo lou rojabo,
Lou gorchoù contzo de couloùr:

— « Obè pòu ke lou rojoù cope,

Òube ke ne cope pa prou? »

— « You n'ay pa pòu ke rojoù [cope,
Òube ke ne cope pa prou.

» E co n'ey vostr' omoùr, lo Bèlo,

Ke me fay contzà de couloùr. »

Tandis qu'elle coupait la barbe,
Le garçon change de couleur:

— « Avez-vous peur que je vous [coupe?
Mon rasoir n'est-il pas coupant?»

— « Du rasoir je n'ai nulle [crainte,
Ni qu'il ne coupe pas assez.

» Hélas! c'est votre amour, la [Belle,
Qui me fait changer de couleur.»

4. — L'autre jour en me promenant

(*Patois de Manaurie*)

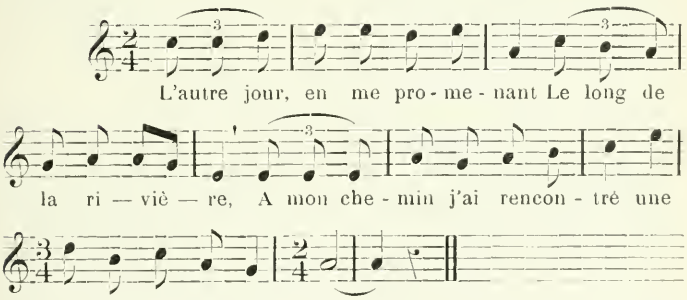
L'autre jour, en me pro - me - nant Le long de
la ri — viè — re, A mon che - min j'ai rencon - tré une
ai - ma - ble ber - gè —— re.

Moi, je lui dis d'un air riant:
— « Mon aimable chérie,
Acceptez-vous dans ce moment
Un berger pour la vie? »

— « Mouchù, loghi pa de bertziè,

You gardi bien choulèto;
E de tut okèu pochotziè
Yoù ne fòu pa enpleyto.

» Mouchù, de colità bou chè,

E you chey postourèlo:
Counchervà vostros omitiè
Per uno doumeyjèlo. »

— « Monsieur, je prens pas de [berger,
Je garde bien seulette;
Et de tous ces mauvais passants
Je ne fais pas emplette.

» Vous êtes un trop beau Mon- [sieur,
Ne suis que pastourelle:
Conservez donc vos amitiés
Pour une demoiselle. »

— « De demoiselles en ce jour,
Moi je n'en ai que faire :
J'ai conservé tout mon amour
Pour vous, belle bergère. »

— « Mouchù, n'òurià pa de proufi,
En fe de mertzondijo,
De ne contzà de lintze fi
Per de lo tèlo grijo. »

— « Monsieur, vous n'auriez pas [profit,
En fait de marchandise,
A changer votre linge fin
Pour de la toile grise. »

— « Moi je t'aime bien mieus ici.
Ici, sur la verdure,
Que les dames dedans Paris
Et leur belle parure. »

— « Moun boun mouchù, ke bou [chè dou,
Dou, eymable e tendre!
Adissiâ! moun troupèl ch'en bay,
You lou voli 'na dzouendre. »

— Mon bon monsieur, oh! combien dous,
Tendre, charmant vous êtes!
Adieu! car mon troupeau s'en va,
Et je vais le rejoindre. »

5. — De bon matin la Jeanneton

(*Patois de Manaurie*)

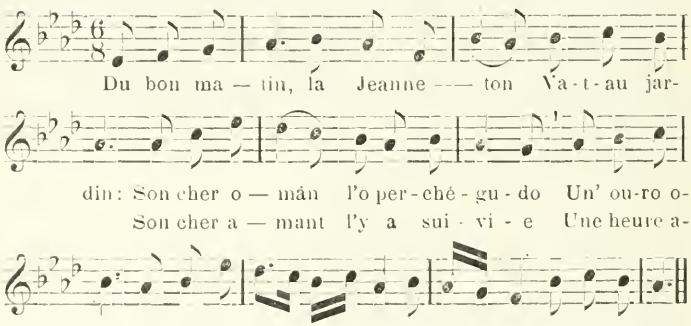

— « Réveillez-vous, la Jeanneton,
Tant dormez-vous! »
— « Pâure, you dermi ni nou [velhi :
You pench' en vou.
M'en vòu culì loy viouleto :
N'an voule-voù? »

— « Réveillez-vous, la Jeanneton
Tant dormez-vous! »
— « Hélas! je ne dors ni ne [veille :
Je pense à vous.
Je vais cueillir les violettes :
En voulez-vous? »

— « Mïo, faites-moi un bouquet
Qui soit bien fait,
Qui soit lié de choyo verdo,
Bien proprement.
Ke vostros omoûr e loy mèuno
Li chin dedàn. »

Tout en liant ce beau bouquet
Belle pleurait:
— « Mais de quoi pleurez-vous, lo [Bèlo,
Vous chagrinez? »
— « Mè you puri lo-j-omoureto
Del temps passé. »

« Pàure, ay bien de ke purà,
Me tzogrinà,
Ke me deyche oychì choulèto
En d'un anfàn.
Can tu tournorà de lo guerro,
El chirò gran. »

— « Mïo, can l'anfàn chirò [gran,
Viurèn contàn :
Nh' otzotorèn uno coucardo,
Un ribàn blan :
L'envouyorèn pel los ormado
Ol regimàn. »

— « Faites-moi, mie, un bouquet
Qui soit bien fait,
Avec un rubau de soie verte
Bien proprement.
Que vos amours avec les miennes
Y soient dedans. »

Tout en liant ce beau bouquet,
Belle pleurait :
— « Mais pourquoi donc pleurer, [la Belle,
Vous chagriner ? »
« — Je pleure, hélas! les amou- [rettes
Du temps passé. »

« Hélas! j'ai bien de quoi pleurer,
Me chagriner:
Car tu m'abandonnes seulette
Avec l'enfant.
Quand tu reviendras de la guerre,
Il sera grand. »

— « Ma mie, quand l'enfant sera [grand,
Vivrons contents :
Nous lui mettrons une cocarde,
Un ruban blanc,
Et nous l'enverrons à l'armée,
Au régiment. »

SUR LE TRAITEMENT DE C

après la Protonique et la Pénultième atones

On admet généralement que la protonique atone est tombée après la pénultième[1]. La protonique serait tombée après la sonorisation des consonnes intervocales, et la pénultième avant. Il en résulterait qu'à l'origine on aurait conjugué : *tu cuites, vous cuidiez, tu doutes, vous doudez ; tu plaites, vous plaidiez ; tu vuites, vous vuidiez ; tu couches, vous cougiez ; tu juches, vous jugiez ; tu venches, vous vengiez*, etc., exactement comme on disait : *tu pleures, vous plourez ; tu preuves, vous prouvez*, etc. Puis l'une des deus formes aurait prévalu, tantôt l'une, tantôt l'autre, ce qui expliquerait *douter* à côté de *cuider*, *coucher* à côté de *juger*, de même qu'on a *pleurer* à côté de *prouver* ; et l'hésitation entre les deus assimilations expliquerait les doubles formes telles que *penger* et *pencher*, comme on a eu à un certain moment *plourer* et *pleurer*.

Mais il y a, à ce rapprochement, deus objections sérieuses : d'abord on a réellement conjugué *tu pleures, vous plourez ; tu preuves, vous prouvez*, etc., tandis qu'on ne constate dans aucun texte la conjugaison supposée *tu plaites, vous plaidiez ; tu juches, vous jugiez ;*

1. Voy. les phonétiques de Meyer-Lübke, § 341 ; Nyrop, § 255 ; Bourciez, 2e édit., § 122, *rem. II*, et § 141, 2°, *Hist.*

etc. En second lieu, s'il est facile de comprendre qu'une même voyelle ait produit *ou* ou *eu* suivant qu'elle était semitonique ou tonique, on ne voit pas du tout pourquoi on aurait prononcé *plactat* alors qu'on continuait à prononcer *placitare*, et *colcat* alors qu'on continuait à faire entendre l'*o* de *collocare*[1].

On admet généralement aussi[2] que la pénultième a disparu plus vite, quand la dernière voyelle était un *a*, que lorsque c'était un *u* ou un *o* : de là *debita*, *debta*, *dette*, à côté de *cubito*, *cubedo*, *coude*. Mais cette hypothèse ne s'applique qu'à un petit nombre de faits, qui peuvent être expliqués autrement, et elle est en contradiction avec beaucoup d'autres, comme on le verra plus loin.

D'autre part, on a peine à croire que le maintien ou la chute d'une atone ait pu dépendre de la nature de la voyelle qui suivait (et qui se maintenait dans les deus cas), ce qui conduit à cette supposition invraisemblable qu'on avait une forme féminine *cubita* à côté de *cubitum*, pour expliquer les doublets *coude* et *coute*.

Si la chute de l'atone protonique ou pénultième ne dépent ni de sa place avant ou après l'accent, ni du timbre de la voyelle qui suit, on est obligé d'admettre que cette atone a été traitée de même dans ces diffé-

1. On a pu supposer un phénomène analogue, mais inverse : la réduction de *dr* intervocal à *rr* se produisant d'abord avant la tonique (voy. notre *Revue*, IV, 14) ; et les exemples recueillis par M. Ferdinand Lot (*Romania*, XXX, 181), pour établir la chute très ancienne de la dentale intervocale, semblent confirmer cette hypothèse. Mais on conçoit facilement qu'une consonne appuyée sur la tonique ait été plus résistante que la même consonne appuyée sur la semitonique de la syllabe initiale.

2. Meyer-Lübke, § 336 ; Bourciez, § 15.

rents cas. M. Marchot, dans sa *Petite phonétique du français prélittéraire*, ne recule pas devant cette conclusion[1]. Il faut dès lors choisir, semble-t-il, entre l'hypothèse de la chute de l'atone avant la sonorisation de la consonne intervocale, qui expliquerait les formes telles que *douter*, *pencher*, etc. (avec la consonne sourde), et l'hypothèse inverse, qui expliquerait les formes telles que *plaider*, *juger*, etc. (avec la consonne sonore). M. Marchot n'hésite pas à transformer en loi la première hypothèse, et à considérer *plaider*, *juger*, etc., comme des exceptions. Mais les exceptions sont aussi nombreuses que les exemples de l'application de la loi, et si l'on adoptait la solution inverse, elle se heurterait à la même objection.

Comment sortir de cette difficulté ?

Il n'y a qu'un moyen, c'est de renoncer à établir une loi *générale*. Si la chute de l'atone ne dépent ni de sa situation posttonique ou protonique, ni de la voyelle qui suit, elle peut dépendre d'une autre condition, notamment de la nature des consonnes qui l'avoisinent. Au lieu de chercher une loi générale re-

1. Comme beaucoup d'autres romanistes, il appèle *contrefinale* la protonique atone. Il conviendrait de renoncer à cette expression qui assimile la protonique à la finale. Sans doute, si l'on se place après la chute générale des atones, on constate que dans *solidare* = *souder* l'*i* et l'*e* ont également disparu : mais ils sont tombés à des époques bien différentes. La voyelle finale a une situation à part et ne saurait être comparée à aucune autre. Elle n'a de commun avec la protonique atone que ce qui est commun à toutes les voyelles atones. L'*i* atone de *solidare*, placé *avant la tonique*, est au contraire comparable à l'*i* atone de *solidat*, placé *avant l'ultième* ou *la finale*, et les termes de *protonique* et de *pénultième atones* ont l'avantage de préciser le caractère qui rent ces deus atones comparables. Le terme de « protonique atone » ne se prêtera à aucune équivoque si l'on cesse d'appeler atone la syllabe initiale, qui n'est pas atone, mais *semitonique*.

connue impossible, essayons donc de formuler des lois particulières rattachées à la nature de ces consonnes.

On sait, par exemple, que la protonique et la pénultième atones sont tombées de très bonne heure:

1° Devant une dentale, après toute autre consonne qu'une labiale[1] : *virde*, *caldo*, *frigdo*, *preposto*, *meytatem*[2].

2° Quelquefois devant une autre consonne qu'une dentale, mais après une liquide : *colpum*, *clercum*.

Si l'atone est tombée de très bonne heure dans ces deus cas, c'est que les consonnes qu'elle séparait pouvaient facilement s'unir dans la prononciation, et se rencontraient côte à côte dans d'autres mots latins : « per*d*it, al*t*a, smara*gd*um, pas*t*a, ta*lp*a, ci*rc*um, etc. »

Au contraire, la difficulté de prononcer par exemple *b* + *t*, *t* + *k*, a maintenu l'atone intermédiaire assez longtemps pour que, dans les mots qui contenaient ces groupes après l'accent, la voyelle finale se soit conservée en français sous forme d'*e* muet : *coude*, *courage*, etc.

Il faut donc distinguer à ce point de vue, deus ca-

1. Toutefois, même devant une dentale, l'*i* protonique s'est maintenu plus longtemps après le *c* quant cet *i* était tonique dans un mot voisin, tel que *ami*, *mendi* ; de là l'*s* des anciennes formes *amistiè* (omise par le *Dictionnaire général* dans la série des formes de ce mot) et *mendistiè*. Antérieurement à l'assibilation du *c* devant *i*, on a dû dire *factis*, *dictis*, d'après *factum*, *dictum*, et de même *explictum* d'après *factum*, *dictum*, etc. On a dû même avoir les troisièmes personnes *fact*, *dict*, d'où *fait*, *dit*, tandis que le maintien temporaire de l'*e* de *placet*, *tacet*, *licet*, d'après les formes de l'infinitif où il est tonique, a produit *plaist*, *taist*, *loist*.

2. La voyelle atone s'est maintenue plus longtemps dans *adiutare* que dans *medietate*, parce qu'elle était tonique dans *adiutat* ; de là *aidier* à côté de *moitiè*.

tégories de mots. Il est bien évident que, dans la première, l'atone est tombée avant la sonorisation de la consonne qui suivait ; mais il peut en être autrement dans la seconde.

Quel que soit le moment où la protonique ou pénultième atone est tombée, il a pu se produire alors une rencontre de consonne sourde et de consonne sonore qui a nécessité l'adaptation de l'une ou de l'autre C'est ainsi que le *d* de *nitida* s'est changé en *t* sous l'influence du *t* précédent, français *nette*, et il est vraisemblable que le *t* de *cogitare* s'est changé en *d* sous l'influence du *g*, d'où *cogdare* = cuidier ; de même que l'yod primitif après labiale produit *ge* après sonore et *che* après sourde.

Par conséquent, la présence d'une sonore, à la place d'une sourde précédée en latin d'une protonique ou d'une pénultième atone, ne prouve pas nécessairement que cette atone n'est tombée qu'après la sonorisation de la consonne comme consonne intervocale.

Enfin, rien ne prouve à priori que les différentes espèces de consonnes sourdes se soient toutes sonorisées à la même époque dans la position intervocale. Il est possible que la sonorisation du *t* par exemple soit postérieure et celle du *c* antérieure à la chute de l'atone protonique ou pénultième. Il convient donc d'étudier séparément chaque consonne. Nous nous occuperons ici du *c*, et nous chercherons la loi de sa transformation après la protonique et la pénultième atone. Mais il faut distinguer avec soin le *c* devant *a*, *o*, *u* du *c* assibilé devant *e*, *i*.

I. — C DEVANT UN A OU UNE VOYELLE LABIALE

Liquide + atone + ca ou co

Il est certain qu'il est facile de prononcer un *c* après *l* ou *r*. Mais si la facilité de prononciation de deus consonnes rapprochées est la condition indispensable de la chute ancienne de l'atone intermédiaire, elle n'implique pas nécessairement que cette chute se soit produite.

De fait, entre *l* ou *r* et *c*, tantôt l'atone est tombée de très bonne heure, d'où le maintien du *c* (quand il était placé devant une voyelle labiale) ou son changement en *ch* (devant *a*), tantôt elle s'est maintenue assez longtemps pour que le *c* se soit sonorisé comme intervocal et que les formes françaises aient la chuintante sonore *ge* :

**clercum :* clerc
**basilca :* basoche[1]
**colcare :* coucher
**cabalcare :* chevaucher

**clericatum :* clergé
**sororicum :* vf. serorge
**carricare :* charger
**serica :* serge
**cericum :* cierge
**inferricare :* vf. enfergier
**bullicare :* bouger
delicatum : vf. dougié
**filicaria :* fougère

Le *g* latin, dans les mêmes conditions, a subi naturellement la même loi : *asparagum* a donné *asperge*.

Le changement en *ge* parait s'être fait comme suit : *clericato, cleregato, clereiet, clergé. Delicatum* aurait

1. Les noms de lieu se rattachant à *basilica* ont tantôt *che* et tantôt *ge* (voy. Quicherat, *Formation des noms de lieu*, p. 32).

ainsi passé par la phase *deleié*. A ce moment, j'admettrais pour ce mot une bifurcation : d'une part, il aurait subi sa loi phonétique et serait devenu *delgié*, puis *deugié*, *dougié* ; d'autre part, il aurait été confondu avec un composé de *leié* = *ligatum*, et serait devenu en conséquence *de-lié*, d'où la forme actuelle *délié* au sens de « délicat, fin ».

On a proposé de tirer *enfergier* d'*inferriare*, en s'appuyant sur la forme méridionale moderne *enferria* ; mais cette forme semble refaite sur le substantif. Je ne crois pas que l'*i* latin en hiatus après *r* puisse produire une chuintante en français[1].

A côté de *fougère*, on a *fouchère*, qui suppose une prononciation *filcaria*, laquelle a pu coexister avec l'autre[2], ou se produire dialectalement. On pourrait encore dériver *fouchère* de *fougère* par le changement de la chuintante sonore en la chuintante sourde sous l'influence de l'initiale sourde *f*.

Enfin, pour *verecundia*, il faut admettre la chute de la protonique avant la syncope de la gutturale devant la voyelle labiale : *verecundia*, *veregundia*, *vergogne*. Si la protonique avait survécu à la gutturale intervocale, on aurait eu *vereundia*, *veriundia*, *verjogne*[3].

1. Les subjonctifs *fierge*, *mierge* sont dus à une analogie et ont été formés d'après *serge* (serviam), *dorge* (dormiam).

2. De même qu'on a prononcé simultanément *senior* et *seior*, d'où *sendre* et *sire*.

3. Dans toute une région de la France, l'atone après *r* ou après *n* (changé bientôt en *r*) est ainsi tombée avant la chute complète de la gutturale explosive ou sa transformation en continue : CAMARICA, *Camarega*, *Camargue* ; MONACUM, *monego*, *mongue*, *morgue* ; MAIRANICAS, *Mairangues*, *Meyrargues* (Bouches-du-Rhône) ; RUTHENICUM, *Rouergue*. Voy. Quicherat, *l. c.*, p. 33. Sur deux autres transformations des désinences *nico*, *nica*, voy. plus loin.

A plus forte raison, l'atone n'est-elle pas tombée quand elle suivait un *r* précédé lui-même d'une autre consonne, comme dans *fabricare* devenu *favregare*, *faureiar*, *forger*. Elle ne serait même pas tombée du tout, et on aurait abouti à *favroyer*, si la consonne qui précédait l'*r* n'avait pas eu la facilité de se vocaliser et de former une diphtongue avec la voyelle précédente. *Auctoricare*, aussi bien qu'*auctorizare*, aurait produit *otroyer*.

Dentale ou labiale + atone + ca ou co

Une dentale ou une labiale se lie difficilement avec une gutturale. Aussi est-il tout naturel qu'après *dentale* ou *labiale* et avant *gutturale*, l'atone se soit maintenue assez longtemps pour que la gutturale se soit transformée comme consonne intervocale.

Sedico > sedego, sedeo, sedyo, sied-dje
Judicat > judegat, judeiat, judyat, jud-dje

Comparez la transformation du pronom *ego* donnant *eo*, *io*, *je*. Pour *judicat*, on pourrait admettre la chute de l'atone aussitôt après le changement du *c* en *g* (ou même avant, en expliquant le *g* par la contagion de la sonore); le résultat serait le même en français. Mais le parallélisme constant entre les formes dérivées de *ico* et les formes dérivées de *ica*, et la présence de la chuintante dans les formes picardes, rendent seule possible l'hypothèse *judegat*, *judeiat*, *juge*.

Quand la labiale ou la dentale, qui précédait l'atone, était isolée, ou quand, appuyée par une autre con-

sonne, elle était sonore (*d*, *b*, *v*), on a constamment en français la chuintante sonore *ge* :

Suffixe *-aticum :* -age ; *Gemmeticos :* Jumièges ; *hereticum :* eriège ; *natica :* nage[1] ; *feroticum :* farouge[2].

Sedicum : siège ; *judicum* et *judicat :* juge ; *judicare :* juger ; *pedicum* ou *pedicam :* piège[3] ; *medicare :* vf. megier ; *fodicare :* vf. fougier ; *fidicare :* figer.

Tardicat, tardicare : vf. targe, targier ; *blandicare :* vf. *blangier ; manducare :* manger ; *vindicare :* venger ; *Andecavum :* Anjou.

Plumbicat, plumbicare : plonge, plonger ; *berbicarium :* berger[4].

Dans les quelques mots où l'on a, en latin, la gutturale sonore *g* au lieu de *c*, le résultat est nécessairement le même : *navigare* a donné *nager*, et *rumigare : ronger*.

Quand la dentale qui précédait l'atone était une sourde *appuyée*, on a constamment en français la chuintante sourde *che :*

Porticum : porche ; *pertica :* perche ; *Perticum :* Perche (le) ; *torticat, torticare :* torche, torcher ; *reverticare :* vf. reverchier ; *coacticare :* cacher ; *allecticare :* allécher ; *excor-*

1-2. Nous expliquerons plus loin les formes *nache* et *farouche*, qui ont prévalu.

3. *Impedicare* aurait donné *empegier*, et *prædicare : pregier* (ou *predeier, predier* en supposant le mot senti comme un composé, et cette forme se rencontre). Mais les deus mots ont été empruntés au latin après la sonorisation du *c* intervocal et avant le changement du *c* devant *a* en *ch*. Ils ont été soumis à ce dernier changement qui devait atteindre aussi bien le *c* intervocal conservé devant *a* (dans un mot d'emprunt) que le *c* initial devant la même voyelle ; plus tard, ils ont subi aussi la loi de la chute de la dentale intervocale. De là *empeechier, preechier*, devenus ensuite *empêcher, prêcher*.

4. *Assouager* et *neiger* peuvent s'expliquer soit par *adsuaicare, niricare*, soit par *adsuaviare, niviare*.

ticare : écorcher ; *domesticum :* vf. domesche ; *levistica :* livèche ; *masticat, masticare :* mâche, mâcher[1] ; *Aventicum :* Avenche.

Suspicare : vf. soschier ; *cloppicare :* clocher.

Les exemples tout à fait certains sont assez nombreux pour qu'on puisse formuler la loi suivante : « A la protonique ou pénultième atone précédée d'une dentale ou d'une labiale et placée devant *ca, co,* correspont toujours en français la chuintante sonore *ge,* sauf quand la consonne qui précède est une sourde appuyée[2]. »

Mais il faut rendre compte de quelques exceptions :

Natica et *feroticum,* à côté de *nage* et de *farouge,* ont produit *nache* et *farouche,* qui ont prévalu. Je croirais volontiers qu'au moment où l'*e* final était devenu à peu près muet, la chuintante *g,* qui précédait, a pu être assimilée par la langue à une consonne finale : or, on sait qu'une sonore s'assourdit lorsqu'elle devient finale. Ainsi s'expliquerait le changement de *ge* en *che*[3]. Ce changement, d'ailleurs, n'aurait pas été général, et dans les mots tels que *courage, juge,* il aurait été absolument empêché par les dérivés ou les formes du mot dans lesquels la chuintante s'appuyait sur la tonique : *courageus, juger,* etc. — *Mordache,* que l'on tire de *mordatica,* peut s'expliquer de même : mais

1. *Castigare* aurait dû donner *châcher,* car *igare* produit nécessairement le même résultat que *icare ;* mais, comme l'*i* de *castigare* est long, on avait le radical tonique *chasti* (il chastie), sur lequel l'infinitif a été refait. C'est ainsi qu'on a *mendier,* d'après *il mendie,* au lieu de la forme phonétiquement régulière *menger.*

2. Il faut qu'elle soit appuyée, sans quoi elle se serait sonorisée comme intervocale : *atico* était devenu *adego.*

3. *Farouche* se prêterait aussi à la même explication que *fouchère* (ci-dessus, p. 120.

j'y verrais plutôt une forme dialectale de *mordace*, qui viendrait de *mordacea*.

Pencher, *épancher*, *revancher*, *arracher* et *nicher* seraient aussi des exceptions notables, si ces mots venaient de *pendicare*, *expandicare*, *revindicare*, *abradicare*, *nidicare*, qui auraient dû donner : penger, épanger, revanger, arrager, niger. Les formes *penger*, *revenger* et *niger* se rencontrent d'ailleurs, mais comment expliquer les formes en *cher* ? Je crois qu'on peut, sans invraisemblance, supposer en latin populaire un *pendit-icare* fait sur le participe *penditum*, dont le féminin *pente* nous est resté. Comparez *allect-icare* et *coact-icare*, d'où l'on tire *allécher* et *cacher*. J'admettrais de même *expandit-icare* pour *épancher* ; et *vendit-icare*, au sens de « vendre (faire payer) un coup, une défaite », aurait produit *vencher*, *revancher*, à côté de *venger* venant de *vindicare*. Cette divergence d'origine rendrait compte de la différence de sens entre *vengeance* et *revanche*, ce dernier mot impliquant simplement une réparation, et non la satisfaction d'un ressentiment[1]. Il y a une nuance analogue de signification entre « il me le paiera » et « je me vengerai ». Quant à *esrachier*, *arrachier*, *arracher*, il viendrait de *ex* ou *ab* et *rapt-icare*.

Plonchier, à côté de *plongier*, suppose un *pluncum*, formé par analogie avec *truncum* et *juncum*.

Dans *venditicare*, *penditicare*, nous avons, entre la semitonique initiale et la tonique, deus voyelles atones (ce qui ne se rencontre pas après l'accent, où l'on n'a jamais qu'une voyelle atone entre la tonique et la semitonique finale). Dans ce cas spécial, la première

1. Les verbes *se revenger* et *se revancher* se sont confondus dans l'ancienne langue.

atone tombe avant la seconde, et de même que *nit(i)-ditatem* a donné *nettedat*, *nètedé*, *nètecé*, on a eu *pend(i)ticare*, *penttegar*, *penteyar*, *pentchier*, *pencher*. Par une transformation toute semblable, *nid(i)ficare* a dû produire *nitfegar*, *niffeyar*, *nifchier*, *nicher*, et *fruct(i)ficare*: *frottfeyar*, *frofchier*, *frouchier*. Mais dans les désinences *iticare* et *ificare*, le premier *i* atone devenait tonique aus trois personnes du singulier et à la troisième du pluriel de l'indicatif présent, et *iticat* ou *ificat* devait donner régulièrement *ège*, qu'on ne rencontre pas, mais qu'on déduit sûrement des infinitifs *frotegier*, *panegier*, *aegier*, formés sur *frotège* (fructificat), *panège* (panificat), *aège* (ædificat [1]), comme *aiuer* [2] a été formé sur *aiue* (adjutat). La désinence *ège*, au lieu de produire un nouvel infinitif, a pu simplement amener le changement en *-gier* de l'infinitif régulier en *-chier* (comme, à l'inverse, *mangier* a changé *mandue* en *manjue*). Ainsi s'expliqueraient *nigier*, *pengier*, *frougier* à côté de *nichier*, *penchier*, *frouchier*, sans qu'il soit nécessaire de supposer *nidicare*, *pendicare*, *fructicare* à côté de *nidificare*, *penditicare*, *fructificare*. Enfin, le mélange, dans les verbes de cette espèce, des formes en *ge* et des formes en *che*, a pu produire aussi *panechier*, que l'on rencontre, à côté de *panegier*. Pour résumer mon hypothèse en un seul exemple, la forme supposée, mais sûre, *il frontège*, a amené d'une part le changement de *frouchier* en *frougier* (et naturellement une conjugaison complète s'est greffée sur chacun de ces infinitifs), d'autre part la formation d'une nouvel infi-

1. Sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse de l'accentuation binaire.

2. *Dictionnaire de Godefroy*, v° *aidier*.

nitif *froutegier*, ou, par une sorte de fusion de *froutège* et de *frouchier* : *froutechier*. La coexistence d'infinitifs tels que *frougier* et *froutegier* est aussi peu surprenante que celle d'*aidier* et *aiuer*, *parler* et *paroler*.

s, *c* ou *g* + *atone* + *ca* ou *co*

Ces groupes sont rares. *Persica* a donné régulièrement *pêche*, et *intoxicare* : *entoschier*. L'*s* n'est pas appuyée dans le nom de lieu *Aurasica*, qui dès lors a donné *Orange* avec la chuintante sonore.

Dans *figicare*, l'*i* atone a dû tomber de bonne heure entre les deus gutturales, dont la première s'est assimilée à la seconde. De là : *ficcare*, *fichier*, *ficher*.

n + *atone* + *ca* ou *co*

Lorsque l'*atone* + *ic* est précédée d'un *n*, il semble que le cas soit le même que lorsqu'elle est précédée d'une liquide, car *n* + *c* n'offre pas de difficulté de prononciation et se rencontre en latin. On s'attent donc à trouver tantôt *j* et tantôt *ch*. Et, en effet, pour **manicum*, on a *mange* et *manche*, et pour *manica* : *manche*. Mais on a surtout *ge*. *Granica* a donné *grange* ; *excommunicare* : *escomengier*. *Estrange*, — à côté de *estrain*, produit régulier d'*extraneum*, — parait bien venir d'*extranicum*, et *linge* et *lange* de *linicum*, *lanicum*.

Les mots *moine* et *chanoine* (au lieu de *monge*, *chanonge*), et *bétoine* de *bettonica*, présentent une autre transformation de *n* + *icum*. On comprent qu'arrivée à la forme *mongo*, la langue ait pu hésiter entre la métathèse de *n* et *y*, d'où *moyne*, *moine*, et la transformation de l'*yod* en chuintante,

d'où *monge*. De même, *diem-dominicam* a donné *dimaine* et *dimanche*, et l'adjectif *dominicum* a produit le substantif *domaine*.

On rencontre d'ailleurs des doubles formations du même genre pour *ico, ica* précédés d'une dentale non nasale. *Medico* devenu *medyo*[1] a donné d'une part *mied-je, miège*, par le changement de l'*yod* en chuintante, d'autre part par la métathèse de l'*yod*, *mieyde, mide*, d'où l'on passe à *mire*[2], probablement par le changement du *d* en une continue sonore voisine du *z*, puis par le changement bien connu de *z* en *r* (Nyrop, *Phonétique*, § 360). Il en résulte que le suffixe *aticum*, devenu *adyo*, aurait pu produire *aire*, et de fait, on a *gramaire* de *grammatica, daumaire* de *dalmatica, artumaire* de **arte-matica*. Et les mots d'emprunt en *dio*, qui sont entrés dans la langue avant le changement dont nous parlons, ont aussi des formes en *ire* : *remire* de *remedium*, *estuire* de *studium*, à côté de *estuide* (d'où *étude*).

Il n'y a pas de raison pour que des doubles formes analogues ne se soient pas produites lorsque l'atone était précédée d'une autre consonne qu'une dentale. Dès lors, si l'on suppose *sapicum*, au lieu de *sapium* (comme *extranicum* à côté d'*extraneum*)[3], on aura *sabego, savego, saveo, savio*, et de *savio* pourront

1. *Medyo* primitif aurait donné ou plutôt a donné (dans l'adjectif *medium*) la forme *mi*. Il est tout naturel que *medyo* secondaire, issu de *medico*, longtemps après la transformation de *medyo* primitif, ait été soumis à des lois phonétiques différentes.

2. Ou encore à *mie* par la chute complète du *d*, et c'est ce qui explique la forme *feie, foie*, issue de **fidicum*. Cf. notre *Revue*, t. XV, p. 237.

3. Les suffixes *inum, icum, idum* doivent permuter facilement, ayant la même valeur.

sortir les deus formes *sage* et *saive*, semblables à *monge* et *moine*, tandis que *sapium*, même avec l'hypothèse invraisemblable que le *p* avait eu le temps de devenir *b* avant la consonnification de l'*i* en hiatus, n'aurait pu produire que *sage*, l'yod primitif après labiale donnant toujours une chuintante.

Conclusion. — Sous réserve des quelques cas où la protonique ou pénultième atone était tombée de très bonne heure devant *ca, co*, elle s'est maintenue jusqu'après la transformation du *c* en continue palatale, et a produit la chuintante sonore *ge*. On a eu la sourde *che*, au lieu de la sonore *ge*, quand l'atone était précédée d'une consonne sourde appuyée. Parfois, l'yod, notamment après une dentale, au lieu de se consonnifier, est allé former diphtongue avec la voyelle tonique qui le précédait.

II. — C DEVANT E OU I

L'atone s'est aussi maintenue très tard avant le *c (ts)* suivi d'*e* ou *i*, comme le montre la conservation de la finale dans *puce, pouce*. Mais ici la sonorisation de la consonne a encore été plus tardive, car elle n'avait pas cessé de se prononcer *ts* quand l'atone est tombée.

pulicem, puce	*pullicella*, pucelle.
pollicem, pouce	*pullicenum*, poucin, poussin.
rumicem, ronce	*ramicellum*, rinceau.

La conservation de la sourde *c*, même après la dentale sonore *d*, dans *radicina* = *racine*, et dans *medicina* = *mecine*, permet de croire que *duodecim, tredecim, sedecim* ont d'abord donné *doce, trece, sece*. On rencontre d'ailleurs la forme *doce*. Mais, lorsque la den-

tale sonore était appuyée, elle a eu la force de sonoriser le *c* assibilé qui suivait; de là *onze, quatorze, quinze,* d'après lesquels *doce, trece, sece* ont été refaits en *doze, douze,* et *trèze, sèze.*

L'atone n'est pas tombée du tout dans *domnicella,* où elle était précédée d'un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui; dès lors, quand le *c* intervocal devant *e* ou *i* est devenu *yod* + *s*, on a eu *domneiselle,* d'où *dameiselle, damoiselle, demoiselle.*

L. Clédat.

P.-S. — J'ai envoyé l'épreuve de cet article à un certain nombre de romanistes. Je remercie ceus qui ont bien voulu me répondre, notamment MM. Tobler, Fœrster, Schuchardt, Meyer-Lübke, Koschwitz, Marchot, Thomas, Bourciez. La plupart réservent leur opinion, n'ayant pas actuellement les loisirs nécessaires pour reprendre l'étude de cette difficile question. Je me bornerai donc à répondre brièvement à quelques objections.

On conteste les formes *sororicum, lanicum, linicum,* qui ne se rencontrent pas. Mais il n'est pas douteus que ces formes devaient produire les mots français *serorge, lange, linge.* Et, d'autre part, contre l'explication de ces mots par *sororium, laneum, lineum,* il y a une objection capitale, c'est que, dans tous les exemples vraiment sûrs, *rio* aboutit à *y*+*r*, *nio* à *n* mouillée.

En supposant *clericatum* parvenu à l'état *clereiat,* n'aurait-on pas dû aboutir à *cleroyé,* comme *necatum, negat, neiat* a donné *noyé ?* Je ne le crois pas. De ce qui s'est passé pour l'*yod* après une voyelle semi-tonique, on ne peut légitimement conclure à ce qui a dû se passer pour l'*yod* après une voyelle atone. L'*e* médial atone des formes telles que *clereyeat* devait tomber, comme toute atone, d'où la transformation de l'*yod* en chuintante, — sauf, bien entendu,

quand cet *e* se trouvait après un groupe de consonnes exigeant une voyelle d'appui.

D'ailleurs, puisqu'on est obligé d'admettre qu'entre une liquide et un *c* l'atone n'est pas tombée à la même époque dans tous les mots, rien n'empêche de supposer que, pour *clericato* en particulier, la chute de l'atone s'est produite alors que le *c* était à l'état *g* : *clericato*, *cleregat*, *clergat*, *clergié*. Mais il est certain que, pour d'autres mots analogues, la chuintante provient de l'*yod* issu du *g* et non pas directement du *g*, comme le prouvent les formes picardes de *bouger*, *forger* (citées par Marchot, *o. l.*, p. 86-87).

COMPTES RENDUS

E. Polentz. — *Les fonctions du pronom relatif français* lequel. (1re partie, Berlin, 1901. Programme 43 pages. 2e partie, Berlin, 1902. Programme 31 pages.)

Ces deus parties contiennent :

1° Un exposé historique de la question (1re partie, 3 à 15).

2° *Lequel* comme adjectif (15 à 25).

3° *Lequel* comme substantif, c'est-à-dire comme pronom. Généralités (25-26). *Lequel* indépendant de prépositions (26 à 43, et 2e partie, 3 à 31).

Une troisième partie traitera de *lequel* après les prépositions.

Première partie. Dans l'exposé historique[1] M. Polentz constate que *lequel*, rare dans l'ancienne langue, a été employé plus fréquemment au XVe et surtout au XVIe siècle, sous l'influence sans doute du latin, où les propositions relatives jouent un rôle si considérable. Il y a réaction au XVIIe et au XVIIIe siècle, et *lequel* se trouve presque complètement banni de la prose ou des vers, mais au XIXe siècle on recommence à l'employer fréquemment. Il semble d'ailleurs que cet emploi dépent du goût de chaque auteur, du soin qu'il apporte à son style, comme aussi du genre de sujet traité : par exemple. les Goncourt emploient très fréquemment *lequel*, surtout après des prépositions, et M. Paul Bourget l'emploie plus fréquemment que Maupassant, tandis qu'on le rencontre dans presque tous les articles de M. Brunetière et de M. Faguet. Cet exposé, nourri de nombreuses

1. L'auteur y renvoie fréquemment à l'histoire de la langue publiée par M. Brunot dans l'Histoire littéraire de Petit de Julleville.

statistiques, est intéressant surtout parce que l'auteur indique que les variations dans l'emploi du pronom *lequel* correspondent aus transformations de la phrase française. Plus elle est rapide, moins on emploie *lequel;* au contraire, plus la phrase est ample et périodique, plus on a l'occasion de l'employer. En général, on peut dire, conclut M. Polentz, qu'*au début du XXe siècle le lourd pronom* lequel *reprent une importance qui ne peut que nuire à la rapidité du style.*

M. Polentz passe sans transition à *lequel* comme adjectif[1] (bien que l'exposé que nous venons de résumer se rapporte presque exclusivement au pronom). Après trois pages sur *quel*, il dit que l'ancienne langue (jusqu'au XVIe siècle) emploie *lequel* adjectif :

a) Pour renforcer un substantif déjà exprimé.

b) Pour substituer au substantif antécédent un substantif plus général ou analogue.

c) Après un verbe, pour accompagner le substantif verbal tiré de ce verbe.

d) Enfin pour accompagner un substantif qui résume l'idée d'une proposition précédente.

Lequel comme adjectif est de moins en moins fréquent. Au XIXe siècle, il ne s'emploie que :

a) Quand on répète le substantif qui vient d'être employé[2].

b) Plus rarement pour substituer au substantif précédent un substantif plus général[3].

c) Lorsque le contenu de la proposition précédente est résumé par un substantif; la locution *auquel cas* est souvent employée.

M. Polentz passe ensuite à l'étude de *lequel* comme pronom, particulièrement de *lequel* employé sans préposition,

1. HDT ne mentionne pas l'emploi de *lequel* comme adjectif.
2. « Le royaume d'Alger, pays situé en Achaïe, *laquelle Achaïe* touche à la Petite-Albanie. » (V. Hugo, *Notre-Dame de Paris*, II, 25).
3. « Rien n'advint de notable jusqu'au lundi de la semaine suivante, *auquel jour*... » (A. France, *Puits de Sainte-Claire*, 277).

c'est-à-dire comme sujet ou complément direct[1]. Cette étude est fort intéressante, bien que des redites, des digressions, des divisions nombreuses et l'abondance des exemples rendent difficile de suivre la pensée de l'auteur.

La thèse, c'est que, contrairement à ce que disent nombre de grammairiens français, ce qui pousse à employer *lequel*, ce n'est pas seulement le besoin d'éviter une erreur, ni la faculté qu'il a de marquer le genre de son antécédent[2], mais le sentiment de la différence de valeur qu'il y a entre les diverses propositions relatives. En effet, *lequel*, devenu d'adjectif pronom, doit toujours se rapporter à un substantif déterminé, ce qui n'est pas nécessaire pour *qui ;* tandis qu'une proposition qui commence par *qui* peut se rapporter non seulement à un substantif, mais encore à un antécédent abstrait, à un pronom, auquel la proposition relative donne le contenu qui lui manque, la proposition introduite par *lequel* ajoute toujours une indication nouvelle au substantif auquel elle se rapporte. « Lequel » *sujet ou complément, ne peut introduire qu'une proposition appositive ou amplifiante;* « qui », *au contraire peut introduire aussi des propositions attributives ou distinctives*[3].

Si la thèse de M. Polentz est exacte (et les exemples qu'il donne la confirment alors même qu'il les explique par d'autres raisons), il y a là un nouvel exemple de l'aptitude d'une langue à ne pas perdre un mot une fois créé et à lui donner un emploi particulier, lorsqu'elle possède antérieurement un mot synonyme. Ce qui rent la question obscure, c'est que si l'on trouve rarement *lequel* là où *qui* est nécessaire, en revanche, et l'étude de M. Polentz le prouve abondamment, *qui* est possible partout où l'on emploie *lequel*.

1. M. Polentz dit au nominatif et à l'accusatif. Nous conserverons dans notre compte rendu ces termes qui sont commodes.

2. Ces deus raisons n'en font à vrai dire qu'une.

3. M. Clédat établit une distinction analogue entre propositions relatives nécessaires et propositions relatives explicatives. *Grammaire classique*, p. 206. Nous nous servirons de ces deus expressions.

Cette opinion pourrait expliquer aussi l'histoire du pronom. Pour l'ancienne langue, *lequel* est un mot nouveau : elle emploie indifféremment *qui* et *lequel*. Au XVIe siècle, on trouve *lequel* avec des pronoms comme antécédents, et il y a encore au XVIIe siècle quelques exemples de *lequel* introduisant une proposition relative nécessaire. Au XVIe siècle aussi, quelques écrivains pénétrés de latinisme, en particulier Calvin, ont employé *lequel* pour commencer non une proposition relative, mais une proposition déjà subordonnée (participiale, conjonctive, relative ou infinitive)[1].

Au XVIIe siècle vient la réaction : mais tandis que Ménage, Thomas Corneille et l'Académie rejètent *lequel* sans concession, Vaugelas, avec un sentiment plus juste des besoins de la langue, s'est rendu compte que cette forme plus lourde pouvait mieus attirer l'attention, et il autorise l'emploi de *lequel* « pour commencer quelque récit important ». Cet usage s'est maintenu dans le style judiciaire : *lequel* commence à être spécialisé, et il a survécu[2].

On l'emploie, lorsqu'il n'y a dans la phrase qu'une proposition relative, pour ajouter à un récit un éclaircissement, pour remplacer une liaison comme *et*, *car*, *mais*, *cependant celui-ci* (surtout dans l'expression *lequel consiste*), lorsque le relatif est séparé de son antécédent[3], lorsqu'il y a à la suite plusieurs substantifs de genre différent, ou pour prolonger une période. On l'emploie aussi pour plus de clarté lorsqu'il y a dans une phrase plusieurs propositions relatives se rapportant à des antécédents différents et pour introduire une proposition relative déjà subordonnée à une autre proposition relative qui commence par *qui*[4]; pour plus de variété,

1. Cet emploi a disparu complètement, dit M. Polentz.
2. M. Polentz remarque qu'un tel relief étant moins nécessaire à l'accusatif, on rencontre plus rarement *lequel* à l'accusatif.
3. M. Polentz montre par de nombreus exemples que, malgré la règle de Vaugelas, *qui* est souvent séparé de son antécédent.
4. *Lequel* peut être le premier relatif, mais si à une proposition commençant par *lequel* on unit par la conjonction *et* une autre proposition relative, le second relatif ne peut être que *qui*.

lorsqu'on a une longue série de propositions relatives subordonnées les unes aus autres.

Telles sont les fonctions de *lequel* au nominatif et à l'accusatif dans la langue moderne. On l'emploie moins souvent que *qui :* même dans les propositions relatives explicatives, l'emploi de *qui* est aussi, sinon plus fréquent que celui de *lequel*, et le domaine de *qui* comprent en outre toutes les propositions relatives nécessaires. Mais si l'on considère qu'après la phrase courte et vive du XVIIIe siècle, le français actuel semble revenir à des périodes plus amples analogues à celles de Balzac ou de Bossuet, la fortune de *lequel* semble assurée.

Nous espérons avoir montré par ce compte rendu l'intérêt de l'étude de M. Polentz. Nous souhaitons que la troisième partie soit, pour les idées et le nombre des exemples, digne des deus premières.

H. Yvon.

A. Constantin et J. Désormaux. — *Dictionnaire Savoyard publié sous les auspices de la Société Florimontane.* (Paris, E. Bouillon, et Annecy, imprimerie Abry, 1902. Un vol. grand in-8° LXII-446 pages.)

C'est en 1891 qu'A. Constantin avait fait « à la Société Florimontane le dépôt de son projet de Dictionnaire. Depuis lors, il n'avait cessé d'amasser des matériaus. Jadis il allait de localité en localité, interrogeant les habitants et de préférence ceus qui n'avaient guère quitté leur village. Puis, forcé par l'âge et par son état de santé d'interrompre ses courses, il ne laissa pas de recueillir de nouvelles informations. Pour lui, de dévoués correspondants n'épargnèrent ni leur temps ni leur peine » (*Préface* du Dictionnaire). Mais la mort le surprit le 22 mars 1900, avant qu'il eût achevé son œuvre : à vrai dire, le Dictionnaire était à peine ébauché, et il risquait fort de ne jamais voir le jour ; heureusement M. Désormaux, professeur au lycée d'Annecy, sur l'invitation de Mme Constantin et de la Société Florimontane, voulut bien se charger de continuer l'œuvre de l'érudit savoyard.

La tâche était ardue : il ne s'agissait pas seulement de mettre en ordre les matériaus entassés un peu pêle-mêle par Constantin, il fallait encore et surtout, par des recherches nouvelles, combler des lacunes souvent fort étendues. Deus ans ont suffi à M. Désormaux pour mener à bien une entreprise aussi considérable, et l'année 1902 n'était pas encore écoulée, que le *Dictionnaire savoyard* était imprimé.

L'œuvre fait grand honneur à l'érudit qui l'a conçue et préparée, et à celui qui l'a accomplie et publiée ; elle se distingue de la plupart des recueils analogues, qui embrassent les parlers d'une vaste région, par deus qualités précieuses : la notation exacte des sons et l'indication précise des sources. Pour des raisons diverses on a dû conserver le système graphique que M. Constantin avait inventé et qu'il avait exposé à plusieurs reprises dans des publications antérieures ; il est un peu compliqué, notamment dans l'emploi des accents, trémas, apostrophes, etc., mais il a l'avantage d'être précis et d'indiquer la qualité des sons, leur durée, leur intensité, avec une rigueur suffisante pour satisfaire les phonétistes les plus exigeants. Au reste, ce n'est pas là le principal mérite du Dictionnaire. Le patois savoyard est loin d'être homogène, et, à vrai dire, il n'y a pas *un* patois savoyard, pas plus qu'*un* patois lyonnais, bressan ou dauphinois, mais une *infinité* de parlers savoyards, souvent fort différents les uns des autres et qui varient de commune à commune. C'est celui de Thônes qui a fourni le contingent de mots le plus important; en outre près de 250 communes de la Haute-Savoie, de la Savoie et du canton de Genève, ont apporté leur contribution. Mais, loin de chercher à nous donner l'impression fausse d'un parler uniforme, en enregistrant pêle-mêle des mots de provenance diverse, les auteurs ont soigneusement indiqué toutes les sources où ils ont puisé. Grâce à un ingénieus système d'abrévations, chaque mot est accompagné, pour ainsi dire, de son certificat d'origine : nous savons d'où il vient, de quel canton, de quelle commune. C'est là une heureuse innovation, qui permettra aus philologues de

tirer parti, pour étudier la phonétique des patois savoyards, des richesses accumulées dans les colonnes du Dictionnaire.

Un Dictionnaire, conçu sur un plan pareil, ne peut être complet, et comme le dit fort bien M. Désormaux, le sera-t-il jamais ? Mais le cadre est tracé : il suffira, pour le remplir, que les Sociétés locales et les travailleurs de bonne volonté répondent à l'appel chaleureus que leur adresse M. Désormaux. Qu'il nous permette d'apporter ici une modeste contribution[1]. A côté d'articles fort riches, comme *àgle* (aigle), *çharwi*, *çhìvra*, *cupëssa*, *lafé* (lait), *luge*, *savu*, etc., il en est d'autres qui pourront s'augmenter de variantes ou de synonymes nouveaus. A l'article *cuçhe* (lit), on peut ajouter *cutsĕ* (Bozel, Bourg-Saint-Maurice), *cutchĕ* (Aime), *cusê* (Séez) *cusî* (Tignes), *cuchĕ* (Montmélian), *cuchê* (les Échelles), *coçhê* (les Houches), *keuçhê* (Domancy). Parmi les successeurs de *populus* (peuplier) il faut compter *pevë* qui s'emploie à Saint-Genix et au Pont-de-Beauvoisin. A Saint-Genix, au Pont-de-Beauvoisin, à la Motte-Servolex, aus Échelles, on fait la *buya* (lessive), comme dans le Lyonnais et dans la Bresse; à Lanslebourg, on fait *lo blantcho*. Le *b* de *laborare* est passé à *v* dans la Haute-Maurienne tout entière : *lavorèl* à Saint-Michel, *laveoà* à Albanne, *lavora* à Valloires, *lavourar* à Avrieux et à Lanslebourg. *Nepotem* est continué par *nevëu* que donne le Dictionnaire, et aussi par *névo*, *nevó*, *nevon*, *névour*, *névaw*, *nevwë*, *neveuĭ*, *névu* ; à la liste des successeurs de *lupum*, il faut ajouter *lu*, *lou*, *ló*, *lò*, *loĭ*, *leuĭ*, etc.; toutes ces variantes sont intéressantes pour l'étude du sort de *ō* tonique latin. On pourra encore enrichir le Dictionnaire d'une autre façon, en déterminant l'aire de chacune des formes enregistrées : on pourra montrer, par exemple, que *cabra* < *capram* n'est pas particulier à Thônes et à Douvaine, mais qu'on l'entent encore à Saint-Genix et au Pont-

1. Les mots cites sont transcrits dans le système graphique de Constantin : *ĕ* est un *e* feminin atone, *ë* un *e* feminin accentué, *çh* le *th* dur anglais.

de-Beauvoisin ; que *cuçhe* (lit) et *laborà* (labourer) occupent un vaste domaine dans l'arrondissement de Chambéry, entre le cours du Rhône et celui de l'Isère. D'autres articles trouveront leur complément naturel dans l'*Essai de grammaire* que prépare M. Désormaux. La Maurienne et la Tarentaise sont particulièrement riches en formes curieuses : *nostrum* par exemple n'est pas devenu *nutron, ntron,* comme dans les autres parties de la Savoie ; le groupe *str* se conserve ou se réduit à *sr*, *çh*, *s*, *r*. Le champ des études patoises est vaste et presque illimité ; les auteurs du Dictionnaire savoyard ont eu le mérite d'y tracer un sillon profond et durable et de montrer la voie aus travailleurs de bonne volonté, leurs compatriotes.

Voici encore quelques observations de détail :

P. 62, art. *boulïä*. — Le mot se trouve encore dans le *Prologue* publié par Constantin, p. 10, vers 149 : l'éditeur le traduit à tort par *boulotte;* c'est *fille* qui convient au sens. Il se peut d'ailleurs qu'il n'ait jamais appartenu au patois savoyard, la langue des textes où on le lit paraissant mélangée d'éléments étrangers.

P. 33, *azi*. — *Acetum* ne pourrait expliquer l'ancien français *aisil ;* on a proposé **acetulum*, **aceclum;* voir la *Romania*, XXI, 87. Le mot s'emploie, dans d'autres parties de la Savoie, comme adjectif, au sens de *aigre*.

P. 238, *jhwèro*. — Il ne semble pas qu'on puisse l'expliquer par *judaicum ;* la ressemblance avec *medicum* > *mire* n'est qu'apparente. Peut-être faut-il y voir le suffixe *arius*, ou *ator*, cf. *molèro*, rémouleur.

P. 239, *kèsi* vient plutôt de **quietiare* que de *quiescere*.

P. 257, *maltru*. — *Matru* s'emploie au Pont-de-Beauvoisin et, semble-t-il, sans aucune nuance péjorative, au sens de *petit garçon*.

P. 293, *ou*, pron. neutre, ne peut remonter jusqu'au latin archaïque *olle;* c'est *hoc* ou *ille*.

Le vocabulaire patois forme la partie essentielle du Dic-

tionnaire ; mais une large place y est faite au français populaire, tel qu'on le parle à Annecy. Quelques-uns des mots enregistrés auraient pu être laissés de côté : tels sont les termes de métier, comme *baigneuse*, *chevillière*, et ceus qui ne sont pas propres à la Savoie, mais qu'on entent un peu partout dans la bouche du peuple : *arboriser*, j'en suis *bleu*, *brise*, c'est le *cadet* de mes soucis, *cartable*, *causette*, *chaud et froid*, *colidor*, etc. Certains appartiennent à l'argot : *cabouló*, *cambuse*, *canuler*, *chahuter*, etc. Mais il en reste un grand nombre qui offrent un intérêt plus spécial, archaïsmes qui se sont conservés dans la Savoie ou termes empruntés au patois par le français local. Si l'on ajoute que beaucoup de traditions ont été recueillies et expliquées, qu'une foule de comparaisons populaires, de formules enfantines, de devinettes et de proverbes sont cités et traduits çà et là ou réunis en des articles plus développés, on aura quelque idée de l'ampleur et de la richesse du Dictionnaire savoyard. M. Désormaux l'a fait précéder d'une bibliographie très complète, à laquelle il sera bien difficile de beaucoup ajouter. Parmi les travaus des philologues modernes, il convient pourtant de mentionner deus articles, qui ont paru dans les *Études romanes dédiées à G. Paris* et qui intéressent tout particulièrement la Savoie : l'un de M. Gilliéron *sur la vitalité phonétique des patois*, l'autre de M. Rousselot sur *s devant t, p, c dans les Alpes*. Parmi les textes anciens, deus phrases en patois savoyard, citées par H. Estienne dans l'*Apologie pour Hérodote*, méritent d'être recueillies[1].

Le Dictionnaire savoyard n'est que le premier d'une série de travaus, dont M. Désormaux nous annonce la publication prochaine et qui comprendra, outre un supplément au Dictionnaire, une Anthologie de textes anciens et modernes, un Essai de Grammaire, une Phonétique et un Glossaire du

1. Pages 15 et 543 de l'édition de 1579. H. Estienne avait une propriété à Viry, dans le canton de Saint-Julien.

savoyard ancien. Le programme est vaste; espérons que M. Désormaux pourra le remplir tout entier. Il est encouragé et soutenu par la Société Florimontane, qu'il faut remercier de savoir susciter et patronner des entreprises vraiment utiles, tandis que tant d'Académies de province dépensent leur temps et leur argent à redécouvrir périodiquement l'Amérique.

L. Vignon.

N. Haillant et A. Virtel. — *Chois de Proverbes et Dictons patois de Damas (près de Dompaire)*. Épinal et Paris, E. Bouillon, 1902, in-8°, de 36 pages.

M. Haillant ne se lasse pas d'étudier les dialectes vosgiens. Tout le monde connaît ses excellents travaux sur le patois d'Uriménil; il prépare un *Glossaire vosgien ancien et moderne;* et, en attendant, il nous donne, en collaboration avec M. Virtel, un petit recueil de proverbes en patois de Damas, qui intéresse à la fois le folk-lore et la philologie. Damas est une petite commune du canton de Dompaire, sur les frontières des arrondissements d'Épinal et de Mirecourt, à peu près au centre du département des Vosges. Le patois qu'on y parle présente un intérêt particulier, parce qu'il forme la transition entre les patois de l'est, de la Montagne, comme dit M. Haillant, et ceus de l'ouest ou de la Plaine, tout en se rattachant plutôt à ces derniers; celui du village voisin, Bettegney, qui forme commune avec Damas, appartient au contraire aus premiers. Dans une brève introduction, M. H. a relevé les principaus traits de la phonétique de ce patois; il a laissé de côté les formes; elles sont bien telles qu'on s'attendrait à les trouver dans une zone intermédiaire. Par exemple, *ille* sujet a donné *é(l)* au sud et au sud-est des Vosges, *i(l)* au centre et au nord, *eu(l)* dans les cantons de Dompaire et de Darney, à Damas aussi *eu(l)*, mais *i(l)* devant les verbes impersonnels ; cf. encore *illa* sujet> *eule* au nord-ouest, *èle* ailleurs, à Damas *eulle*, n°s 45, 52, et *elle* 158;

illum régime> *lo* au centre et au nord-est, *le* dans la zone occidentale, à Damas *lo* 53 et *le* 49.

M. Haillant a joint à son recueil un petit lexique, très pratiquement fait : il ne contient que les mots patois les plus intéressants, mais tous les mots français, correspondant aus mots patois du texte, y sont mentionnés à leur rang alphabétique ; on gagne ainsi de la place et on facilite les recherches phonétiques.

L. Vignon.

Dr Phil. Gustav Klausing. — *Die Schicksale der lateinischen Proparoxytona im Französischen.* (Kiel, P. Peters, 1900, in-8°, de 90 pages.)

Simple recueil de matériaus, dit M. Klausing en parlant de son livre, et c'est assurément fort modeste ; destiné, ajoute-t-il, à fournir une base solide à des travaus ultérieurs et à servir de guide sûr aus romanistes débutants, et voilà qui est déjà un peu plus ambitieus. A-t-il atteint ce double but ? il est permis d'en douter. M. Klausing n'a pu entièrement passer sous silence les problèmes importants que soulève le sort des proparoxytons latins en français ; mais il les a réduits à la portion congrue : tout ce qu'il dit, dans une brève introduction et dans un appendice tout aussi court, de la syncope des post-toniques, de la date de cette syncope et du sort des atones finales, n'est qu'un résumé, souvent peu précis, des travaus antérieurs ; encore ne semble-t-il pas avoir connu le meilleur de ces travaus, je veus parler de l'article publié ici-même (t. XI, p. 193 sqq.) par M. Staaf, à propos d'une nouvelle édition de la Grammaire de Schwan.

Dans les listes, qui forment la partie principale du livre, les proparoxytons sont classés d'après la nature des suffixes latins. Pour l'étymologie, M. Kl. s'appuie surtout sur les travaus de M. Körting, et il est vrai qu'on ne peut guère se passer du secours de son *Lat.-Romanisches Wörterbuch* ; mais M. Kl., disciple trop fidèle, a suivi son maître jusqu'en

ses hypothèses les plus aventureuses : il admet, sans sourciller, que *hanter* vient de **amitare*, *pâle* de **patilus*, et il ne doute pas que l'ancien français *mire* (médecin) ne soit un postverbal de *mirer*, et il s'évertue à le démontrer en trois pages. D'autres étymologies, pour être peut-être plus personnelles, n'en sont pas plus heureuses. M. Körting tire *rustre* de *rustidus ;* M. Kl. voudrait bien nous faire croire que *rude* aussi en est sorti. M. Körting abandonne **trabaculum* > *travail*, pour adopter, après M. P. Meyer, **trepalium ;* M. Kl. reprent **trabaculum* à son compte, mais c'est peut-être qu'il a lu un peu trop vite l'article du *Wörterbuch ;* voir encore *encombre* p. 62 et *potence* p. 14. Pour lui *dette* est un emprunt à l'italien, *vanne* le féminin de *van*, et *feria* > *foire* a été influencé par *foria* > *foire*, etc., etc. Ajoutons que les listes dressées par M. Klausing sont bien incomplètes ; sans parler des noms propres, on y chercherait vainement des mots comme *arbouse*, *cimaise*, *connil*, *corbeille*, *coup*, *diacre*, *empire*, *épice*, *éponge*, *grenouille*, *huile*, *ivre*, *juize*, *nice*, *oreille*, *orgue*, *pièce*, *poêle*, *pou*, *servize*, *vis*. Les fautes d'impression, les erreurs de quantité y fourmillent, et toutes ne sont pas vénielles. Écrire *frĭgidus* et *famĭlia* au lieu de *frīgidus* et de *famīlia*, sans avertir le lecteur, est un moyen commode d'éluder les difficultés : le premier de ces mots a pourtant fort embarrassé M. Meyer-Lübke, qui, mécontent de sa première explication, vient d'en proposer une seconde. Ces exemples suffisent pour montrer que, si le travail de M. Klausing n'est pas complètement inutile, loin d'être un guide sûr pour les romanistes novices, ausquels il s'adresse, il risque fort de les égarer.

L. Vignon.

Dr Eugen Herzog. — *Untersuchungen zu Macé de la Charité's altfranzösischer Uebersetzung des Alten Testamentes*[1]. — Wien, Carl Gerold's Sohn, 1900 ; gr. in -8°, 82 pages.

Il y a lontemps déjà que M. Herzog s'occupe de l'œuvre de Macé de la Charité, et il a été rendu compte ici même de la brochure où il en commençait l'étude. Le présent travail est plus long et plus important. Il comprent deus parties. Dans la première (pp. 1-47), M. Herzog a condensé les remarques historiques, littéraires, grammaticales, qu'il a pu faire concernant son auteur. C'est comme l'introduction de l'édition complète que M. Herzog donnera sans doute quelque jour. Pour le moment, il se contente de quelques extraits, un millier de vers environ, pris çà et là. C'est la seconde partie (pp. 47-82).

Malgré ses efforts, M. Herzog n'est point parvenu, en général, à trouver les sources directes de Macé. Il les soupçonne plus qu'il ne les indique, sauf sur quelques points particuliers ; et sur ces points mêmes on peut, à notre avis, douter de la valeur des résultats obtenus. Quelques rapports que l'on constate entre Isidore, ou Paterius, ou Radulfus Flaviacensis et Macé, il est peu probable que Macé ait eu recours directement et successivement à tant d'auteurs. N'est-il pas plus vraisemblable qu'il a eu tout le temps sous les yeus, et pour le récit et pour les commentaires, quelque grande compilation qui l'a dispensé de plus de réflexions et de recherches ? Source unique ? Dans une œuvre si étendue, pareille bonne fortune ne pouvait guère échoir au bon curé. Il a eu certainement plusieurs guides, mais en très petit nombre. Combien au juste ? Il nous semble que M. Herzog aurait pu nous le dire, et que, d'avance, l'étude attentive des commentaires, dans leur esprit et surtout dans leurs proportions respectives, aurait permis d'en déterminer le nombre avec certitude. Espérons que ses recherches ultérieures con-

1. Dans les *Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien*, philosophisch-historische Classe. — Band CXLII.

duiront M. Herzog à des résultats plus positifs sur ce point.

La langue, phonétique, morphologie, vocabulaire, syntaxe, est étudiée avec précision, comme il convient, et c'est bien là vraiment la partie la plus intéressante de ce travail. Les particularités dialectales de l'ancien français sont encore mal connues. Les remarques de M. Herzog font faire un pas à cette connaissance. M. Herzog a aussi le mérite de ne pas négliger la syntaxe; il étudie également la versification, il étudie même le style de son auteur, si tant est qu'on puisse parler d'un « style » à propos de Macé. Et maintenant, qu'il nous soit permis de lui soumettre quelques observations.

P. 19. — Pourquoi M. Herzog ne veut-il point admettre chez Macé d'infractions aus règles de la déclinaison? Les considérations ausquelles il est obligé d'avoir recours sont bien subtiles, et pour l'exemple 6984-85 vraiment inadmissibles. — P. 27 : emploi des temps. Les exemples cités sont curieus en effet. Dans le premier, v. 1848 : *Qui estoit ne qui fu ce donques Don j'é viande recëue?* la double question — quelle que soit d'ailleurs l'explication des deus temps différents — peint admirablement l'anxiété du vieil Isaac. — P. 29 : l'explication proposée pour *que... que...* nous paraît inadmissible. — v. 1161 *De sen en issi vint et set Et quinze en issi de Jafet.* C'est l'accord tel qu'il a lieu aujourd'hui : il en sortit vingt-sept. — P. 31 : v. 18242. Les deus *des* sont différents : le premier est indéfini, le second seul est partitif. — P. 32 : v. 932, ne faut-il pas corriger *qui* en *que?* — P. 33 : v. 1605 : *mont desir que mes fiz ëust Une fame.* L'emploi de l'imparfait à la place du présent ne saurait être un adoucissement d'expression (*bescheidenerer Ausdruck*). C'est sur *désirer* d'ailleurs que porterait cet adoucissement s'il y avait lieu, et non sur *ëust.* Il nous semble que l'imparfait est employé ici, dans une subordonnée, avec le sens optatif qu'il a couramment dans les propositions indépendantes. — P. 34 : v. 5496. Si *ce* est sujet, comme il semble. *Et au mystère point ne vient* se trouve coordonné avec *Ce note la*

simple letre, et la construction n'a rien d'extraordinaire. — — P. 35 : v. 3855 sqq. Est-il bien sûr que ce soit là une inadvertance de l'auteur? N'est-ce pas un peu voulu ? N'y a-t-il pas désir de varier l'énumération? Du reste, il faudrait tout le passage pour en décider.

Versification. — P. 36 : v. 1217 : *qui jadis tant se orguillist*. L'hiatus après *se* n'est guère sûr, du moment qu'il est fondé sur cet unique exemple. Il est trop facile de corriger en *s'enorguillit*.— P. 37 : Les exemples 5827 et 15176 seuls sont sûrs. Dans les autres vers cités, on peut en effet supposer un hiatus : *quë est or* (v. 4074), comme M. Herzog suppose lui-même : *quë elle* pour le vers 25218, et : *blasmë et* pour le vers 16991. — Au vers 25218, la leçon de P. n'est nullement dépourvue de sens, mais écrire : *de devant ce*. — Pour les rimes comme *David : raviz*, *serriz*, etc. ; *Agad : laz; Eliud : euz*, etc., ne peut-on supposer que les copistes ne sont point ici d'accord avec Macé ? Macé a pu décliner ces noms à la française; alors, en admettant que *David*, *Agad*, etc., se trouvent au cas sujet, la rime avec *raviz*, *laz*, *euz*, etc., est parfaite. Les copistes trouvant ces formes étranges, parce que la déclinaison leur était déjà moins familière, les auront ramenées à la forme savante unique. C'est une hypothèse à vérifier, facile à vérifier en tous cas, ou à détruire, par le simple examen des textes.

Les extraits qui suivent sont publiés avec soin. M. Herzog note les variantes des deus mss., sans toutefois signaler les différences simplement orthographiques. Le texte est établi avec prudence. A la fin viennent un certain nombre d'explications (pp 77-82). Voici quelques observations tant à propos du texte que des explications : V. 6015 : corriger évidemment en : *qui se raporte*. — V. 6021 : ponctuer : *Oez coment : sovent m'avient*, etc., v. 6039-42. La construction n'est pas absolument régulière, mais il n'y a pas anacoluthe: *Li lerres de son larrecin Et li usuriers* de ce qu'il a gagné par usure [*en la fin Quand des premiers maus s'est souffers, Lors*] *a ses dons a dieu offers*. On voit que : *de son larrecin*

dépent évidemment de : *a ses dons a dieu offers*. Il n'y a d'ailleurs accord qu'avec le dernier sujet. — Quant à *s'est souffers* (v. 6041), il ne saurait avoir ici le sens de s'abstenir (aufgeben, sich enthalten) que lui attribue M. Herzog (*Anmerkungen*, p. 77). Il signifie « a souffert à cause de » : Le larron, comme l'usurier, à sa mort, quand il a commencé à en ressentir les souffrances (*les premiers maus*), offre (vite) alors à Dieu des présents (pris sur ses larcins), etc. — P. 49, corriger *le* en *les*. — P. 51, v. 6460. La leçon de P, *por*, n'est nullement dénuée de sens : *por sa boydie* (=*boudie*) signifierait pour son ventre. — P. 52, v. 6473-480. A prendre le passage de Macé en lui-même, les vers 6477-78 : *Qui primes omicides sont D'eaux meismes*, ne peuvent être guère interprétés que d'une seule manière, au figuré : ils se tuent moralement, ils se perdent, au point de vue du salut, par les mauvaises actions qu'ils commettent. L'emploi du mot *omicide* est expliqué par ce qui suit : « et puis tant font Qu'otreement sont si nuisant Qu'estrange gent vont destruisant. » Est-ce la véritable explication? Elle peut convenir au texte de Macé, mais non, assurément, à celui de *Radulfus Flaviacensis* qui y correspont (*Anmerk.*, p. 78) : *qui per carnis immundiciam decolorati erga se ipsos primitus homicidae, etiam mortibus pascuntur alienis* = perdant leurs couleurs, par l'impureté de la chair, ils se tuent eux-mêmes (par leurs propres excès), et se repaissent en outre de la mort des autres (qu'ils tuent pour « nourrir » leur vice). L'explication est toute physique. La traduction de Macé est peut-être simplement maladroite, pour ne pas être assez explicite : les vers suivants, 6481 sqq., qui seraient inintelligibles sans le texte latin, offrent un exemple de cette maladresse de l'expression chez Macé. Mais ici, quelque frappants que soient les rapports entre le texte de Radulfus et celui de Macé, il nous semble évident que Macé n'a pas traduit directement Radulfus. Il y en a même une preuve caractéristique : le corbeau ne représente pas, pour Macé et pour Radulfus, la même sorte de pécheurs ; pour Radulfus ce sont, on l'a vu,

les impurs ; pour Macé, ce sont ceus qui, par des machinations secrètes s'emparent des biens d'autrui et conspirent au besoin la mort des autres : *Notans ceaux qui prenent les biens Covertement ou il n'ont riens.* — Signalons enfin quelques légères inadvertances. — P. 53, v. 6515, virgule après *gras.* — P. 68, notes critiques, ligne 1, 708 et non 706. — P. 76 notes critiques, ligne 1, lire 29 au lieu de 20. — P. 79. La remarque 6509-6522 devrait venir avant celle qui concerne le vers 6559.

Bref, ces travaus préliminaires font bien augurer de l'édition promise. Elle ne pourra être que bien accueillie. Venu au XIVe siècle, Macé, a recueilli toute la « *science* » du moyen âge. Son livre sera une mine de renseignements. A ce point de vue, comme au point de vue strictement linguistique, la publication intégrale de son œuvre doit être vivement souhaitée.

P. Horluc.

CHRONIQUE

La philologie française vient de faire une perte irréparable en la personne de M. Gaston Paris, qui partage avec Raynouard et Diez, l'honneur d'avoir créé les études romanes. Le Gouvernement, l'Institut et le Collège de France ont su lui faire des funérailles dignes de lui ; mais les orateurs qui l'ont célébré n'ont pu qu'esquisser à grands traits la brillante carrière du savant, et signaler les rares qualités de l'homme, qu'attestait l'émotion mal contenue de tous les assistants. Il reste à écrire l'histoire de sa vie scientifique, si extraordinairement active : ce sera l'histoire même des études romanes pendant un demi-siècle, car il est bien peu de découvertes importantes, dans l'ordre de ces études, qu'on ne doive à son puissant esprit ou à son inspiration féconde.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

A. Tobler. — *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, extr. des *Sitzungsberichte* de l'Académie des Sciences de Berlin. 1901, XI ; 1902, XLIX. — La dernière de ces communications est consacrée au *ne* explétif. Les autres sont relatives à la tournure « de la manière dont » (Voy. notre Revue, t. XV, p. 132-136), aus subordonnées conditionnelles coordonnées (Voy. ci-dessus, p. 1) et à la locution *Quant il dut ajorner*.

Les significations du verbe *devoir* sont très variées, et cela se comprent, l'idée qu'il exprime — qu'il s'agisse du domaine matériel ou du domaine moral — comportant mille nuances. On comprent aussi que ces nuances soient, la plupart du temps, fort difficiles à déterminer avec précision et à distinguer les unes des autres. M. Tobler entreprent de fixer le sens exact de *devoir*, en ancien français, dans un cas particulier : quand il est accompagné d'un infinitif, et plus spécialement de l'infinitif d'un verbe qui exprime un phénomène survenant régulièrement dans la nature, comme la nuit, le jour, le soir : *quant il dut avesprir*, *quant devra esclairier*, *quant il dut ajorner*, etc. On connaît l'explication généralement admise : *Devoir*, en pareil cas, sert à marquer le retour habituel du phénomène, retour qui prent ainsi un caractère en quelque sorte obligatoire. M. Tobler en propose une autre : *Devoir* indiquerait simplement un futur immédiat. *Quant il dut ajorner* équivaudrait à : quand le jour fut sur le point de paraître. Cette explication est assurément plus simple que l'autre. Elle nous semble aussi plus vraie. Le verbe *devoir*, soit en ancien français, soit dans l'usage moderne, a souvent

ce sens. Pourquoi ne pas le lui laisser? D'ailleurs, l'exemple de la *Suite de Perceval*, 27887, prouve suffisamment que l'idée d'habitude, de renouvellement habituel de l'acte, n'est pas indispensable pour l'emploi de *devoir*.

Faut-il aller plus loin, et à cette notion fondamentale d'imminence du fait, ajouter l'idée plus ou moins consciente d'une volonté supérieure, toute-puissante, dont l'intervention oblige le phénomène à se produire? Cette complication ne nous semble nullement nécessaire. Oui, dans *il dut avesprir*, *il dut ajorner*, on peut admettre l'idée d'une puissance surnaturelle, qui fait *ajorner* ou *avesprir*. Mais cette idée, c'est *avesprir*, c'est *ajorner* qui l'amènent; elle n'est pour rien dans l'emploi de *devoir*. — P. Horluc.

Bulletin du parler français au Canada, publié par l'Université Laval, à Québec. — Nous souhaitons la bienvenue à cette intéressante publication, dont le premier numéro a paru en septembre 1902, et qui a adopté, avec quelques modifications, l'alphabet phonétique de MM. Gilliéron et Rousselot. Il est à désirer que la Société dont ce Bulletin est l'organe s'occupe plutôt de constater que d'épurer, comme elle en manifeste l'intention, le français du Canada[1].

1. Nous avons communiqué cette note au secrétaire de la Société, M. Adjutor Rivard, dont nous sommes heureux de publier l'intéressante réponse : « Sans doute, nous devons avant tout *constater* l'état de nos parlers. C'est notre premier objet. Nous travaillons actuellement à déterminer les limites linguistiques du français et de l'anglais dans tout le Canada; nous avons commencé une vaste enquête pour constater la distribution topographique des produits, *s'il y a lieu* (car nous finirons, je pense, par constater que les mêmes formes, les unes normandes, les autres saintongeaises, etc., ont triomphé dans toute l'étendue du territoire); nous voulons faire le relèvement complet de tous nos vocables populaires, et les rattacher à tel ou à tel dialecte de France; des études se poursuivent, au sein de notre Société, sur la phonétique, la morphologie et la syntaxe du parler de nos campagnes... Nous voulons, en somme, faire les études et les recherches que vous nous conseillez. Mais on attent aussi de la Société autre chose, et notre but est double. Si, d'un côté, nous voulons *constater* et *conserver*, s'il se peut, le langage archaïque et dialectal de nos campagnes, de l'autre, le devoir est urgent de combattre l'anglicisme, qui nous ronge. Le parler, que dis-je? les écrits des gens instruits en sont infestés. Le langage des paysans, nous ne voulons pas l'*épurer*;

Jules FELLER. — *Essai d'orthographe wallonne* et *Règles d'orthographe wallonne*, *3e tirage* (Liège, Vaillant-Carmanne, 1900 et 1902, 237 et 52 pages). — M. Jules Feller a proposé à la Société liégeoise de littérature wallonne et a fait adopter par elle un système uniforme d'orthographe pour les publications patoises de la région wallonne. C'est une très louable tentative, qui devrait être imitée ailleurs. Le système, très sérieusement étudié et habilement défendu par l'auteur, fait à l'orthographe étymologique quelques concessions qu'on ne pouvait guère éviter dans la circonstance, mais il repose sur les principes phonétiques, et c'est l'essentiel.

Kr. NYROP. — *Manuel phonétique du français parlé*, 2e édition, traduite et remaniée par L. Philipot (Paris, Picard, 1902, VIII-184 p. in-8°). — Ce manuel, écrit pour les Danois qui veulent parler français, ne sera pas inutile aus Français qui, trop souvent, se rendent un compte fort inexact de leur propre prononciation et s'appliquent à la déformer pour la modeler sur notre ridicule orthographe. Dans la *Remarque* du § 132, nous notons, pour les prononciations populaires *je l'ai vu, tu l'as dit*, une explication qui a été donnée ici même, — pour la première fois, croyons-nous, — tome IX, page 293. Même observation pour la *Remarque* 2 du § 164, 2°, sur la différence de sens entre « un savan-t étranger » et « un savant(t) étranger » (V. notre *Revue*, XIV, p. 88).

Julien TIERSOT. — *Chansons populaires des Alpes françaises, Savoie et Dauphiné* (Grenoble, librairie dauphinoise;

ce serait une folie, presque un crime, et à coup sûr une chimère. L'anglicisme n'est pas le seul ennemi, du reste. — Ce double point de vue, auquel nous nous plaçons, est justifié par la situation particulière où se trouve notre peuple, situation dont peut-être on ne se rent pas bien compte en Europe. Notre champ est vaste, et la tâche est rude. Mais notre œuvre est en bonne voie, et quand les travaus seront plus avancés, ils ne seront peut-être pas tout à fait inutiles à la philologie romane. Nous aurons du moins recueilli des matériaus, et c'est toute notre ambition. »

Moutiers, librairie savoyarde, 1903, XXVIII-XXIX-550 p. grand in-4°). — Ce magnifique volume, qui fait le plus grand honneur à l'auteur et à l'imprimeur (François Ducloz, de Moutiers), commence par une double préface de M. Julien Tiersot, dont la première est son rapport au Ministre de l'Instruction publique au sujet de l'enquête qui lui avait été confiée sur les chansons populaires des Alpes françaises. Les chansons sont réparties en onze chapitres, dont voici l'énumération : chansons historiques, chansons traditionnelles (aventures), chansons satiriques, chansons d'amour, chansons relatives au mariage, chansons de bergers, chansons de conscrits et de soldats, chants des fêtes de l'année, chansons de travail, berceuse (une seule), danses. Pour les textes patois, M. Tiersot a eu le concours d'un savant de premier ordre, notre collaborateur, M. A. Devaux[1]. Il va sans dire que ce recueil est d'une importance capitale pour le folklore, non seulement en raison du nombre et de l'intérêt des chansons réunies, mais aussi grâce aus rapprochements et aus commentaires qui accompagnent constamment les textes ; on ne pouvait souhaiter un commentateur plus compétent ni mieus informé que M. Julien Tiersot.

Joseph Fabre. — *La chanson de Roland, et Récits épiques* (Paris, Belin, 2e édition, 1903, 664 p. in-12). — Ce livre, dédié à l'armée nationale, est une œuvre excellente de vulgarisation. Comme le dit l'auteur (*Préface*, p. 10) : « De même que les enfants de la Grèce étaient nourris de l'*Iliade*, les enfants de France devraient être nourris de *Roland*, mis à leur portée dans un français moderne. » Et il nous donne non seulement la Chanson de Roland, mais des extraits de *Girard de Vienne* et de nombre d'autres chansons de geste, telles que le *Couronnement de Louis*, le *Charroi de Nîmes*, *Aliscans*,

1. Si la préface lui avait passé sous les yeus, il aurait rectifié quelques assertions, comme celle qui présente « Dieu vous gard, grand pénitence » comme des cas de « suppression de finales muettes ». — Notons une faute d'impression fâcheuse (p. 45) : Guillaume d'*Ornage* (pour Guillaume d'*Orange*).

Perceval, *Aïol*, *Ogier le Danois*, *Berthe aux grands pieds*, *Girard de Roussillon*, *Raoul de Cambrai*. *Renaud de Montauban*, la *Chanson d'Antioche*, le *Chevalier au Cygne*, *Amis et Amile*, etc. C'est une véritable anthologie de la poésie épique du moyen âge. Enfin un copieux appendice, intitulé « Roland à travers les âges », contient notamment la curieuse *Chanson de Roland* imaginée par M. de Tressan, le *Roland à Roncevaux* de Rouget de l'Isle (avec musique), le *Cor* d'Alfred de Vigny, le *Mariage de Roland* de Victor Hugo, la *Chanson des Épées* d'Henri de Bornier. La Chanson de Roland est traduite d'après un système que l'auteur (*Préface*, p. 24, note 1) déclare être conforme à celui que j'ai recommandé et pratiqué dans mon étude sur Rutebeuf[1]. On pourrait relever quelques menues erreurs, comme « en appeler », qui signifie *mander* ou *interpeller*, traduit par *en appeler à*. Mais ce sont là des taches légères, qu'un spécialiste seul pouvait éviter, et qui ne déparent pas une œuvre, d'ailleurs très soignée et très utile, conçue et exécutée avec un enthousiasme communicatif et une sincérité parfaite.

Adolf Tobler. — *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik* (Leipzig, Hirzel, 1902, XII-306 p. in-8°). — Nous avons déjà eu l'occasion de nous référer (ci-dessus, p. 58), à cette seconde édition, revue et augmentée, de la première série des *Vermischte Beiträge* de M. Tobler, et nous comptons y revenir prochainement en reprenant la question des « participes passés au sens actif », sur laquelle, comme sur beaucoup d'autres, M. Tobler nous apporte des clartés nouvelles et une précieuse documentation.

1. M. Joseph Fabre semble ne pas connaître la traduction que j'ai donnée, d'après ce système, de la Chanson de Roland elle-même (*Chansons de geste*, Paris, Garnier, 1899).

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

Chalon-s.-Saône. – Imprimerie Française et Orientale, E. BERTRAND

MÉLANGES SAVOISIENS

I. — Chanson de 1816

Sous ce titre: *Le Plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie*[1], M. Max Bruchet, archiviste du département de la Haute-Savoie, vient de publier, en les commentant, des documents inédits qui jètent un jour nouveau sur l'état des esprits en Savoie, à l'époque de la Restauration. Il n'est pas sans intérêt d'apprendre que « les adversaires acharnés de l'œuvre de la Révolution, le parti royaliste et le clergé, invoquèrent, pour défendre les droits de la maison de Savoie, le principe révolutionnaire du plébiscite ».

Nous avons trouvé, dans les papiers laissés par A. Constantin, deus chansons qui pourraient être citées à l'appui des réflexions de M. Max Bruchet. L'une d'elles, imprimée à Chambéry (en juillet 1816), et fort répandue dans les campagnes à cette époque, est en patois.

L'auteur est le chanoine Gazel.

Elle a pour titre: *Shanson d'on bon vioeu Savoyard de 92 ans*. Nous la reproduisons textuellement.

1. Extrait du *Bulletin Historique et Philologique*, Imprimerie nationale, 1902, 47 p.

Shanson[1] d'on bon vioeu Savoyard de 92 ans

Air dé Shanson Savoyarde *Panaro*[2], u bein *Liodo*[3] *ruto te léra ;* U bien oncore *No n'avein zu dey gran teim.*

1

D'ai mo quatre vein doze ans,
Mai vo ne saria creyre

1. *Shanson.* L'auteur emploie la graphie *sh* pour noter un son correspondant au *th* dur anglais.

2. *Panaro.* Il s'agit probablement d'une chanson contre les Espagnols, dont *Panaro* est le refrain. Elle date de 1750. Elle a été publiée par J. Dessaix, in *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. I.

Le manuscrit d'où elle est tirée offre un mélange de différents patois avec nombre de mots français. Toutefois, le parler de Chambéry y domine.

Voici le premier couplet de cette chanson, d'après une copie relevée par M. Tavernier, l'auteur de l'*Histoire de Samoëns*, sur un original conservé dans les archives de la mairie de Morzine (arrondissement de Thonon):

Les Espagnols en Italie

(1742-1749)

Montemar s'étay campâ
Bien pré du Panario
Y volliève le passà
Lo Savoyars on crià
Panavo, panavo, panavo.

Le sens de ce refrain (*panâ-vŏ*) est: essuyez-vous, ou mouchez-vous, torchez-vous.

3. *Liodo.* Nous n'avons pas retrouvé cette chanson ni la suivante. *Liôdŏ* signifie Claude. Comme beaucoup de prénoms, il a pris souvent un sens péjoratif: imbécile, niais. Suivant M. A. Despine (*Recherches sur les Poésies en Dialecte Savoyard*, p. 69), cette dénomination de *Liaudo* fut conservée jusque vers la fin du XVIIIe siècle pour désigner les citoyens momentanément arrachés aus campagnes et venant jouer au soldat; ceus, dit-il, que plusieurs de nos vieillards se rappèlent avoir vus camper au Pâquier (à Annecy).

On trouve ce mot dans le second couplet de la chanson citée plus haut:

Les Modenois megiou d'ognon
Fachevo bien lo bravo
Mais y se son recollâ
Quand notro *Liodo* on crià
Panavo, etc.

Combien d'ai fai de bon san[1]
Dey[2] qui n'ia plu de guerre
E que noz sein shoeur d'avey
Totafai noutron vrai Rey;
Qué[3] vive, qué vive, qué vive.

2

No[4] zatre vioeu no zamein
Raconta lé zistouaire
Que dey noutron joueine tein
No zein[5] diein la mémouaire:
Tojoeur en parlein du Rey
On n ajoutav' atre fey:
Qué vive (*trey fey. Iche on lève son chapiau*[6], *pouai on le remè*).

3

Devan[7] la Revoluchon
Le plu petiou blasphême[8]
Contre Rey u Religeon
No zaré rendu blême;
Jamais mot contre lo drey
Ne du Bon Diu ne du Rey;
Qué vive, etc.

4

Mai quant l'einfer désheinna
Contre lo Rey lo Prêtre

1. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v^is *san* et *sang*.
2. La locution *dey* (*dè*) *qu'*[*i*] signifie depuis que.
3. *Qué* = *qu'é*. Sur le pronom personnel *é*, cf. *Dict. Sav.*, v° *é*.
4. *No zatre*. On voit que la consonne de liaison est incorporée au mot qui suit: *no zein*, *le zistouaire*, *no zamein*.
5. *No zein* = *nos habemus*; cf. *sein* représentant de *sumus*.
6. *Chapiau*. Nous pouvons préciser maintenant l'origine de la phrase transcrite dans le *D. S.*, v° *Çhapĕô*.
7. *Devan*, avant.
8. Les mots français sont assez nombreus, comme on le verra, dans ce texte, dû à un lettré.

A zu na fey renvarsa
To bon ourdre é bon maitre,
Su tote sourte de ma
No n'ein plu zu qu'a plora
Sain cessa, etc.

5

A fourée d'avey recor
U bon Diu é preïére,
E no za manda secor
Don na[1] tala maniére
Que nion[2] n'are poui prevey,
Pé no reindre noutron Rey;
Qué vive, etc.

6

Mé d'ai tojoeur espéra,
Surtot quan le Saint Pére
A ita tan matrata,
Vey[3] la fin dé misére,
Que toz veindrét u bon drey,
Que no zarion noutron Rey;
Qué vive, etc.

7

D'ai viu, quan d'avou six an,
Lo rey VICTOR[4] é CHARLES[5];
D'ai viu à cinquant'ion an
Atroz VICTOR[6] é CHARLES[7],

1. On voit que les mots sont parfois bien mal coupés: *Don na*, pour *d'onna*.
2. *Nion*. Voyez ce mot dans le *Dictionnaire Savoyard*.
3. *Vey*, de *videre*.
4. Victor-Amédée II, né en 1666, mort en 1732, duc de Savoie, qui obtint le titre de roi en 1713, au traité d'Utrecht, et abdiqua en 1730, année où se reporte le vieillard de 92 ans.
5. Charles-Emmanuel III, second roi de Sardaigne, qui régna après l'abdication de son père en 1730 et mourut en 1773.
6. Victor-Amédée III.
7. Charles-Emmanuel IV.

Pér' é frére de sti Rey[1],
Le darnié que de veirrey ;
Qué vive, etc.

8

Guarrié bravoz[2], just' é bon,
To cein tein[3] ta loeur race,
On di su bonne raison
Que stiche oncore surpasse,
Qu'on é bonhiroeu dzo[4] lui,
Porvu qu'é sey bien sarvi ;
Qué vive, etc.

9

D'ai oui parla quarainte an
De la Reinna d'Hongrie[5],
L'étai ja la mére-gran
De THERÉSE-MARIE,
Qué par[6] noz e pé Victor
Le plu préchieu tresor ;
Qu' le vive, etc.

10

Y nia pa zu de son teim
Se granda sovereinna ;
La lega pé testamein
Son nom à noutra Reinna,

1. Victor-Emmanuel Ier, deusième fils de Victor-Amédée III et successeur de son frére Charles-Emmanuel IV. Devait abdiquer cinq ans après l'année où fut composée cette chanson, en 1821.

2. Il est intéressant de relever cette notation graphique de l'*e* atone, qu'on trouve encore dans les noms de lieus et les patronymiques (Cf. *Revue de Philologie fr. et de Litt.*, XII, 76).

Cette graphie est particulièrement fréquente dans les *Noelz et Chansons* de Nicolas Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne (1555). Voyez l'édition A. CONSTANTIN (Annecy, 1880), ou celle de M. J.-F. ORSIER (Paris, 1883).

3. *To cein* = tout cela. *Tein ta* = tient à.

4. *Dzo*. Voyez ce mot dans le *Dictionnaire Savoyard*.

5. La reine Marie-Thérese de Hongrie.

6. *Par noz*. On remarquera les doublets *par* et *pé*, issus de *pro*.

Avouai son san, sou zattrai,
On cœur, on esprit parfai;
Qu' le vive, etc.

Reposeinno on momein. Bevein on coup *to plein é tan ku fin bor*[1], *à la santa de* VICTOR, comme y é dé diein la Savoyarda[2] de sthiver.

11

Einfin no sein zarreva,
To va parche[3] à marveille,
Diein le cœur on é charma
Diein lo ziu[4] lé zoreille;
On crie partot bien for,
Vive noutron Rey VICTOR!
Qué vive, etc.

12

Le veytia[5] donc cho[6] bon Rey:
Yé du Bon Diu l'image;
Bonta, grandeur, bonna fey
Sont peint su son vesage;
Ne lit-on pas diein son cœur
So souein pé noutron bonheur?
Qué vive, etc.

1. *Tan ku fin bor*. La loc. *tan q'à* = jusqu'à. Cf. *tan*, ouvrage cité.
2. Il s'agit probablement d'une autre chanson du chanoine GAZEL.
3. *Parchë* se dit encore à Annecy pour signifier par ici.
4. *Lo ziu* = *illos oculos*. On aura plus loin *lo zieu*.
5. *Veytia* = voilà.
6. *Cho*. Nous n'avons pas relevé à sa place alphabétique, dans le *Dictionnaire*, la forme actuelle équivalente, qui correspond à l'adj. dém. masc. sing. *ce*. Mais nous avons cité (v° *fërë*) l'exemple suivant (patois de Marthod, canton d'Albertville) : *Chô q'a trüë pôü d' färe pë lo z ätre, à fä rê par lüi* [celui qui a trop peur de faire pour les autres, (il) ne fait rien pour lui]. Cf. *E cho que trompa Êva* (*Noël du XVII*e *siècle*, que nous avons publié dans la *Revue Savoisienne*, 1901, p. 225).

13

Cho que refuse d'ama
On Prince si aimable,
L'aïain bien considera,
E coquin pi qu'on diable:
D'espére portan na fey
L'einteindre benir cho Rey;
Qué vive, etc.

14

Noutron VICTOR brav' é bon,
Avouai son caractére,
Fara mai[1] de convarchon[2]
Qu'on zéla michenaire;
Proeu déja font mia culpa,
E d'on fran cœur von cria:
Qué vive, etc.

15

Son voïage a fai queisi[3]
To plein de meinterie;
Se quaquon vou reveni
A ce lé forberie,
I fau bien lui rire u na,
E vive VICTOR cria;
Qué vive, etc.

16

Ne créyein pa que nion sein[4]
Parfaitamein tot aille,
Se sovein y a quaque riein
Que ne va rien que vaille;

1. *Mai*, de *magis*, plus. Cf. *mé*, ouvrage cité.
2. Au groupe fr. *ssï* des mots en *ion* correspont le groupe *ch*; il en est de même pour les dérivés: *michenaire*.
3. *Queisi* (*kêsi*), de **quiescère* ou de **quietiare*, taire.
4. *Nion sein*, nulle part. Cf. v° *nionsên*, ouvr. cité.

Nan, bien shoeur, noutron VICTOR
N'y ara jamais de tor;
Qu'é vive, etc.

17

Si reste dé Savoyar
Contrair' u Rey qu'on ame,
Ein Savoy i son batar,
I n'on ne cœur ne ame:
U paï arion-ti drey
Sain la gran bonta du Rey?
Qué vive, etc.

18

I ne fau pa demanda,
On i cogney sain peinna,
On ne pou pa s'y trompa,
Queinta[1] Dam' é la Reinna?
La majesta de son por
Frappe to lo zieu[2] dabor;
Qu' le vive, etc.

19

Mai quan le parl' u agi,
Que son ama s'épanshe,
Que de bonta, que d'espri
Que jamai ne s'étanshe!
Oh qu'i son bien assourti,
La Reinn' é le Rey beni;
Qui vivon, etc.

20

Noutra vesena Daudon[3]
Lo regardav'[4] ein face.

1. Ce mot forme le composé *leqin*, *laqintä*, lequel, laquelle.
2. Voyez p. 166, note 4.
3. *Daudon*, Claudine.
4. Remarquer la flexion *abat* = *avec*.

La Reinna, d'on charman ton,
Lui a dé t'a bonna grace;
I n'on riein de mépresein
Pé lé plu petioute gein;
Qui vivon, etc.

Na païsanna ein regardein le Rey è la Reinna s'écria: oh comme i on bonna grace! la Reinna l'einteindé é lui deza[1] *ein proeu bon savoyar: é té aussi t'a bonna grace.*

21

Yé bien[2] vrai comm' y zi dion[3]
Que lé joueine Preincesse
A dé zange ressemblon,
Ein gracé[4] zein noblesse;
Le bon Diu loeu zaccordey
D'étre fénn' é sœur de Rey;
Qu' le vivon, etc.

Vive le Rey, la Reinna é lé Preincesse! que le Bon Diu accreisse é béñisse la Famellie Royala presenta é a veni.

22

Véyein la Reinn' é le Rey
É loeu zauguste fellie;
On vodrey vey ion, dou, trey
De plu diein la famellie;
Ion, dou, trey Prince garçon
Pé sautein de la maison;
Qui venion, etc.

23

Priein to bien le Bon Diu
Qu'à sa bonta i plaise

1. Cette phrase a été transcrite dans le patois actuel de Chambéry, v° *dzà*.
2. L'auteur écrit tantôt *bien*, tantôt *bein*.
3. *Dicunt* a donné *dionf* comme *cadunt* et **facunt* le fr. vont et font.
4. *Ein gracé zein*, pour ein graç' é-z ein (*èn gràç' e-z èn*).

Balli[1] ion é plujeur fiu
A Maria-Therése;
I[2] saré pé la Savoy
E pé Victor na gran[3] Joy;
Qui venion, etc.

24

Eimplorein la protecchon
De San Francey de Sale,
Recorein zé dévouchon,
Homble fervent' é tale
Que le pouission no valey
Dé Prince fiu desti Rey;
Qui venion, etc.

25

De dioz[4] mon Nune dimiti
Que le Bon Diu me prenie,
Me conduise ein paradi,
Que tojoeur é mantenie
U paï la santa fey
E la race du bon Rey;
Qué vive, etc.

Amen, Amen. Vive le Rey, Vive la Reinna!

Chambeyri, ein juillé 1816.

1. *Balli*, de *bajulare*, porter, donner. A côté de *baillier*, l'anc. fr. a une forme en *ir*, *baillir*, qu'on a rapportée à un type **bajulire*. En franco-provençal, palatale + *are* aboutissent généralement au son *yi* (*ii*). On n'a donc pas besoin de recourir à l'infinitif analogique en *ire*.

2. *I* est un pronom personnel neutre correspondant au pronom neutre fr. *il*, dans « il pleut ».

3. Le féminin actuel de *gran* est, suivant les localités, *grandă* ou *grantă*. *Gran* est un archaïsme qu'on retrouve encore çà et là, par exemple à Rumilly: *ï ét arcá rna gran famnă* [il est arrivé une grande famine]; de même à Marthod, à Modane, à Montagny.

4. *Dioz* est une forme intéressante pour la 1re personne du sing. de l'ind. présent du verbe dire, à moins qu'il ne faille comprendre *d'è dio*, j'ai dit??

II. — Savoyard golĭâr

Un mot bien connu en Savoie et dans les régions limitrophes est *golĭâr*, fém. *golĭârdă*, gourmet, friand (d'où le dérivé franç. local *goliardise*, dans la Suisse romande *gouliardise;* le composé *agolĭardi*, etc.). [Voir dans le *Dictionnaire savoyard*, v° *golĭâr*, les citations que nous avons tirées du *Mystère de saint Martin* et du *Mystère de saint Bernard de Menthon*].

Ce mot est fort intéressant. Entre autres souvenirs, il évoque toute une série de productions poétiques sur lesquelles un érudit italien vient d'attirer de nouveau l'attention, en ajoutant un certain nombre de découvertes à des faits déjà connus. Nous voulons parler de la poésie dite *goliardique* et des *goliards* du moyen âge.

Dans un travail intitulé *Studio sulla poesia goliardica*[1], M. Santangelo constate l'existence de *goliards* au XIIIe s.: « Trutannos et alios vagos scholares aut *goliardos* » (Concile de Sens, 1239). Ce seraient des sortes de jongleurs ou de bouffons, et non des poètes. Les pièces satiriques ou bachiques appelées *goliardiques*, dont plusieurs ont une origine italienne, sont dues soit à des étudiants, soit à des prêtres ou moines.

Il est probable, comme le pense M. Santangelo, que *golĭâr* se rattache à *gula* (dérivé savoyard *golu*, etc.). Mais comment expliquer la présence de *l* mouillée? Constatons d'abord que *golĭâr* a aussi, en Savoie, l'acception de « robuste, fort, courageus ». Cette signification peut être rattachée au sens primitif. Mais, à notre avis, il s'est produit vraisemblablement de fréquentes confusions entre deus formes aussi voisines que *galĭâr* et *golĭâr*. Il en est de même pour les dérivés (moyen fr. *goillardy*[2], *gaillardy*), si l'on

1. Palerme, Reber, in-12, 92 p., 1902.
2. A *goliard* se rattache le patronym. *Goliardi*, qu'on retrouve dans le nom d'un passage, à Annecy. Cette appellation, d'après une communication de M. Serand, proviendrait d'un ancien hôtel mal

admet l'hypothèse que nous avons proposée, au sujet d'un vers du *Noël d'Annemasse*.

L'influence analogique de *galĭàr* expliquerait fort bien à la fois la présence d'*l* mouillée (*golĭàr*) et la dérivation sémantique : robuste, fort[1].

Il resterait à indiquer l'origine de *galĭàr*, gaillard. L'étym. a été, elle est encore fort controversée. LITTRÉ a bien vu qu'on ne peut tirer ce mot de *gai*. Il mentionne les explications de DIEZ. Elles sont contestables, puisque le *Dictionnaire général* de MM. HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS donne *gaillard* comme « d'origine incertaine; peut-être dérivé du même radical que *galant* ».

Nous adopterons volontiers l'étym. récemment proposée par M. G. de GREGORIO, dans les *Miscellanea ling. in onore di G. Ascoli* (Turin, 1901).

Le fr. *gaillard* (ital. *gagliardo*) serait issu de *Gallia*, Gaule, à l'aide du suffixe *ard* (cf. *Savoye* et *Savoyard*). Les dialectes d'oïl, ainsi que le franco-provençal, auraient emprunté ce mot à l'italien.

Rappelons que les Gaulois avaient une réputation bien méritée de force et de bravoure; ils fournissaient d'intrépides gladiateurs. Cette étym. devient plus plausible encore quand on songe à l'origine et à la dérivation sémantique de *franc*.

Dans une fort intéressante étude parue dans la *Revue des Deus-Mondes*[2], M. A. THOMAS a montré de nouveau, avec beaucoup de talent, quel attrait pouvait offrir l'étude des mots. Une seule forme du vieus fr., *emperedor*, par exemple, est comme un raccourci d'histoire. On voit que certains termes usités dans les parlers franco-provençaus ne sont guère moins suggestifs.

J. DÉSORMAUX.

fréquenté. Faut-il y voir le vieus subst. fém. *goliardi(e)*, qu'on aurait pris pour un patronymique?

1. Ne pourrait-on pas aller plus loin? *Golĭàr*, *galĭàr*, ne serait-ce pas deus variantes d'un seul et même mot, dont la première aurait été altérée sous l'influence de termes se rattachant à *gula* (comme par exemple *golá*, *golu*, *golö*, etc.)?

2. *La Science étymologique et la Langue française* (1er déc. 1902).

Remarques sur quelques Verbes pronominaux

Toutes nos grammaires nous enseignent qu'il faut dire nécessairement :

Je M'EN SUIS ALLÉ, tu T'EN ES ALLÉ, et non : je ME SUIS EN ALLÉ, tu T'ES EN ALLÉ, etc.

Mais il faut reconnaître qu'il y a aujourd'hui une forte tendance à accepter comme correcte la seconde tournure. Nous serions loin maintenant de reprocher au Gouvernement de la République, comme les journaux le faisaient il y a une quarantaine d'années, d'avoir nommé ambassadeur un homme qui écrivait : Je *me suis en allé.*

Les écrivains emploient maintenant très bien cette tournure, et nous ne sommes peut-être pas loin du temps où nous écrirons *s'enaller* (un mot), il s'est *enallé,* comme nous écrivons *s'enfuir*, il s'est *enfui.*

Molière savait encore écrire *s'en fuir* (deux mots), comme le faisait la vieille langue :

Il S'EN EST FUI (il s'est enfui) de chez moi.

(Pourceaugnac, II, 2). Mais *fuyez-vous-en* (id.).

On trouve ailleurs *s'en fuir* (Haase, § 9, 1, B) et *s'enfuir*.

Les Barbares S'EN étoient FUIS (Vaugelas, Trad. de Q.-C., III, 4). Lequel S'EN étoit FUI aux Indes (id., *ibid.*, VI, 6). FUIS-T'EN (La Font., *Contes*, IV, 12, 155). On l'accusa de S'EN être FUI (Fléchier, *Théod.*, I, 81). Celui qui S'EN est FUI au désert (Balzac, *le Prince*, VIII). — Il s'est ENFUI

(Malherbe, II, 415). Les fantômes s'EN sont ENFUIS (Balzac, *Diss. crit.*, III).

Voici des exemples sur *en aller*, *s'en aller*, dont quelques-uns ont été donnés par A. Tobler :

Voilà une fortune EN ALLÉE (Rod). Les sanglots où l'on appelle l'être EN ALLÉ (Richepin). On s'était EN ALLÉ sans bruit (idem). Je me serais EN ALLÉ (Bourget, *Crime d'amour*). Il s'était EN ALLÉ dans la campagne (idem). La petite fille paraissait s'être EN ALLÉE (idem). Ce scélérat avait perdu tous ses droits sur la propriété, puisqu'il s'était EN ALLÉ (id., *Outre-Mer*). Ah, tu t'es EN ALLÉ (Daudet). C'est moi qui me suis EN ALLÉ (J. Quesnay de Beaurepaire, *Marie Glouvet*). Quelques rêves se sont EN ALLÉS en fumée (*Rev. pol. et litt.*, 1889). — Zola dit, comme l'avait déjà fait G. Sand : La fille ENSAUVÉE d'un concierge (*L'Argent*, 85). — Voir les *Vermischte Beiträge* de M. A. Tobler (Berlin, 1894).

Victor Hugo a dit :

Dieu, comme il se sera brusquement EN ALLÉ (*Le Roi s'amuse*). Ils se sont EN ALLÉS (idem ; voir Petit de Julleville, *Litt. fr.*, VII, p. 268).

Scribe, dans son vaudeville *Héloïse et Abailard*, fait dire à un docteur :

Et s'il s'était EN ALLÉ, que ferions-nous? (I, 1).

Frédéric Soulié avait déjà dit, en 1846, avant Zola (voir plus haut) :

Elle s'est ENSAUVÉE avec son enfant (*Closerie des genêts*, V, 3).

Dans le verbe *s'en aller*, nous trouvons chez Wace (*Roman de Rou*), l'adverbe pronominal *en* toujours employé comme nous le faisons maintenant, à l'exception des deus cas suivants :

AUT S'EN (s'en aille) li dus (le duc) quant lui plaira (10751).

E si (et ainsi) T'EN VA (va-t'en) en ta contree ainz (avant) qu'entre vos sorde (surgisse) meslee (6901-6902).

Nous avons vu le verbe *s'en aller* employé sans le pronom *se* dans l'exemple de Rod; en voici d'autres exemples :

(Li reis Marsilies) ALEZ EN est en un verger suz (sous) l'ombre (*Roland*, 11). Desuz un pin EN est li Reis ALEZ (id., 163). Si (tu) as juget qu'a Marsilun (j')EN ALGE (id., 288). — En un lointain reialme, se (si) Deu plaist, EN IREZ (*Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, 68). A grant procession (il) EN est al rei ALEZ (id., 144). Li reis Hugue li Forz EN est avant ALEZ (id., 394). — Or (vos) EN IRES en France (*Aiol*, 180, exemple sis fois répété, jusqu'au vers 193). — Il lairoient (laisseraient) l'ost (l'armée) EN ALER (Ville-Hardouin, 113). Quant l'os (armée) EN SEROIT ALÉE (id., 113). — La meschine devant sa dame EN EST ALÉE (Marie de France, *Lais*, *Guigemar*, 389). Walwains EN est a lui ALEZ (id., *Lanval*, 521). Laist l'EN ALER, il volera (id., *Milun*, 245). Les créatures à la destinée EN ALERENT (id., *Fable* VI, 5, 6). Al bois (il) en ert (erat) alez tut dreit (id., *ibid.*, XXX, 8). — Li roys EN ALA grant pas (Joinville, 162). (Nostre oste), qui EN FU ALEZ apres les Sarrasins (id., 197). Li connestables et je EN ALAMES amont (id., 247).

La vieille langue disait :

FUIR S'EN voelt (*Roland*, 600). Uns miens escuiers qui S'EN estoit FUIS (Joinville, 229). Érec s'en va, sa femme AN MAINNE (emmène; *Érec et Énide*, 2766 : chez Chrestien de Troyes on trouve partout AN pour EN : PATIANCE, etc.). FUIONS nos ENT (*Aliscans*, 3042). Vous m'EN MERRIEZ (emmèneriez) o (avec) vous (Huon de Bordeaux). Li jones (jeune) contes de Flandres S'EN estoit VOLÉS en France (Froissart, ch. 250). Se (si) il l'EN MEINENT (emmènent; *Rou*, 2662). Il AN PORTE (emporte) le pris (*Cligès*, 2957). Le temps de ma jeu-

nesse S'ENVOLÉ est (s'est envolé) soudainement (Villon, p. 26, édition Longnon).

Le XVIIe siècle savait déjà employer *s'ensuivre, s'en ensuivre*, comme toutes nos grammaires, tous nos manuels apprennent que nous devons le faire, et non *se suivre, s'en suivre* « qui, dans cet emploi, ne sont pas français », dit ici Littré, d'accord avec les grammairiens :

Les inconvénients qui auraient pu S'EN ENSUIVRE (Molière, *Amphitryon*, II, 3). Il S'EN est ENSUIVI un malheur (idem). Des accidens S'EN ENSUIVIRENT (Vaugelas, *Trad. de Quinte-Curce*, III, 6).

Bernardin de Saint-Pierre a cependant dit, pour ne pas répéter le pronom *en* :

Elle se reprochait la fin prématurée de sa charmante nièce et la perte de sa mère qui S'EN ÉTOIT SUIVIE (*Paul et Virginie*).

Alfred de Vigny écrit aussi :

Le hasard nous les a fait rencontrer ; il S'EN EST SUIVI quelques propos un peu vifs (*Cinq-Mars*, ch. XIV).

Je trouve encore dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1897, p. 549 (et les exemples sont nombreux dans nos journaux et revues) :

Il S'EN EST SUIVI (de la révolution espagnole) que le serment royal et les décrets signés par le roi ont été nuls (*Châteaubriand et la guerre d'Espagne*, par le marquis de Gabriac).

Et dans le bel ouvrage de Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la littérature françaises*, IV, p. 309 :

Et si un prologue nous avait fait voir les événements, nous n'aurions plus aucune peine à débrouiller les complications qui S'EN SUIVENT (Jules Lemaître).

Dans l'*Indépendance Belge* du 22 avril 1903 (p. 1, 6e colonne) : « Une altercation se produisit entre les deus hommes et un échange de témoins *s'en est suivi.* »

Ces exemples et tous ceus que l'on rencontre aujourd'hui chez nos bons écrivains (romans, revues, journaus), prouvent à l'évidence que la langue évolue et que *s'en suivre* s'emploie ici tout aussi bien que *s'ensuivre.* Littré, s'il vivait encore, et nos grammairiens, s'ils lisaient davantage et mieus, ne donneraient plus la règle *absolue* à laquelle ils veulent tous nous asservir en se copiant, comme à l'envi, les uns les autres. Qui en a lu un, dans cette question comme dans les autres, les a lus tous[1].

F. Bastin.

Saint-Pétersbourg, le 4/17 avril 1903.

1. [Dans la langue courante. *s'ensuivre* ne s'emploie plus qu'à la 3e personne de l'indicatif présent: « Tout ce qui *s'ensuit ;* il *s'ensuit* que... » Dans la langue littéraire et réfléchie, il est naturel qu'on décompose logiquement le mot aus temps composés. Mais s'il était resté de la langue populaire, comme au temps où on écrivait « il s'en est ensuivi », formule essentiellement populaire, il est certain que nous dirions aujourd'hui aussi: « il s'est ensuivi », comme « le prisonnier s'est enfui » et comme nous disons dans la conversation : « il s'est en allé » ; car « il s'en est allé » n'est plus de la langue courante. Les deus verbes *s'ensuivre* et *s'en aller* vont donc dans une direction opposée, en raison du caractère actuel des temps composés, dont l'emploi est devenu purement littéraire pour l'un et devient tout à fait populaire pour l'autre.] L. C.

DES DIFFÉRENTS SENS DE L'EXPRESSION " RIME LÉONINE "

AU MOYEN AGE

On sait qu'au moyen âge on entendait par rime *léonine* ou *léonime* la rime dans laquelle l'homophonie s'étent jusqu'à la voyelle de la syllabe pénultième. En voici la définition d'après *l'Art et science de rethorique pour faire rigmes et ballades* (circa 1493), qu'on a attribué jusqu'ici à Henri de Croy, mais qui semble bien être de Jean Molinet[1] : *Rigme leonisme est quant deux dictions sont semblables et en pareille consonance en sillabes comme il appert ou chapitre de ialousie.*

Exemple :

Prudes femmes par saint Denis
Autant est que de fenis.

(f° b, i, v°).

La définition de Molinet n'est pas tout à fait complète en ce qu'elle ne dit rien du fait que l'on tenait compte de l'*e* féminin, de sorte que la rime léonine féminine était équivalente à celle que nous appelons maintenant rime féminine *suffisante*. On lit en effet dans l'*Instruc-*

1. Voir sur cette question la thèse de M. Ernest Langlois : *De artibus rhetoricae rhythmicae*. Parisiis, 1890, p. 51.

tif de la seconde rethoricque, c. 1503, qui se trouve en tête du *Jardin de Plaisance :*

Leoninate diffinicio

Mais leonine s'appelle
Quant la sillabe derreniere
Et penultieme voyelle
Est de rime bonne et entiere
A tout le moins au feminines
Dictions ; mais il peult suffire
D'une sillabe aux masculines
Si trop commun terme ny vire
Et tant en balades qu'en vers laiz
Et la leonine rime
Soit en rondeaulx ou en virlaiz
Et par tout comme vray exprime.

(f° b, i, v°).

La définition de Pierre Fabri dans *Le grand et vray Art de pleine rhetorique* (1521) revient au même : *En aprez il est une aultre rithme leonine qui se faict, quant la derniere syllabe, et de la penultieme depuis le vocal du moins, sont semblables en accent, orthographie et prononciation, ainsy qu'il a esté* [*dict*] *cy deuant en parlant de rithme de deux syllabes.*

Exemple :

Glorieuse vierge pucelle,
Qui es de Dieu mere et ancelle,
Pardonne moy tous mes pechez
Desquelz je suis fort entechez, etc.[1]

Il ressort en même temps des paroles de l'auteur de l'*Instructif de la seconde rethoricque* qu'on était moins regardant pour les mots masculins ; que pour les mots

1. Voir édit. A. Héron, Rouen, 1890, II p. 23.

masculins d'une syllabe on se contentait de la consonne d'appui, c'est-à-dire de la rime riche ordinaire. C'est du reste ce qui dit Fabri également, dans le passage qui suit : *Item, les monosyllabes font rithme leonine, quant ilz sont en fin de ligne, se les dernieres syllabes precedentes correspondent et conuiennent aux syllabes des aultres termes* (éd. Héron, II. p. 25). Mais ce dont on ne s'est pas aperçu jusqu'à présent, que je sache, c'est que pendant le XVe et le commencement du XVIe siècle on a aussi employé l'expression *rime léonine* comme équivalente à *rime plate*. Cependant la définition de l'*Instructif de la seconde rethoricque* est suffisamment explicite à ce sujet :

Ainsi se fait et se termine
La rime qui est léonine
Ceste rime est la plus commune
Et plus aysee que n'est une
Elle est a cela congnoissable
Que ung vers est a l'aultre semblable
Sans intermediacion
De vers d'interposicion
Et sans que ligne s'i interpose
Comme sont ceulx que ie propose
Desquelz memes ie speciffie
La facon et la notifie.

(f° b, i, r°).

Ainsi que celle de Pierre Fabri, qui y ajoute une explication du mot *léonin* dans cette acception, laquelle semble assez probable : *Et se fait rithme léonine de courtes lignes ou longues a la plaisance du facteur, tant en masculin que en feminin, de deux lignes du moins de semblable rithme, ou de plus, sans entremesler aultre lysiere. Et se dict léonine, pource qu'elle*

est apropriee a la semblance de rithme en termes leonins qui ont deux sillabes en conuenience, sans riens entremesler, ou plus qui veult, ainsi qu'il plaist au facteur (éd. Héron, II, p. 29). Outre les deus témoignages qu'on vient de lire, je puis en fournir encore deus autres. On trouvera le premier dans une *Epistre a noble et puissant messire Loys Roussart* de la première édition des *Triumphes de la noble et amoureuse dame et l'art de honnestement aymer composé par le trauerseur des voyes perilleuses*. Cette édition de l'ouvrage de Jean Bouchet est de 1530 :

En tous mes vers de epistres leonyns
Ie entremeslay depuis les feminins
Et masculins deux a deux, dont la taille
Resonne fort, s'il aduient qu'on n'i faille.

(f° A, II, v°).

J'avoue que ce passage n'est pas des plus clairs. En voici un autre, fourni également par le procureur de Poitiers, qui se trouve dans l'épître adressée à Louis, seigneur d'Estissac, en tête de l'édition de 1536 des *Angoysses et Remedes d'amours*. On verra qu'il ne laisse rien à désirer au point de vue de la clarté : *Et en rithme plate, qu'on appelle Leonyne, ne ordonnois ne entrelassois les masculins et feminins vers comme a communement fait monseigneur Octovien de S. Gelais, evesque d'Angoulesme, en ses Epistres d'Ouide et Eneides de Virgille par luy de latin en françois traduictes*[1].

1. On remarquera que, par une étrange coïncidence, les deus passages cités ci-dessus contiennent chacun une allusion directe (et qui jusqu'ici a passé inaperçue) à la règle de l'alternance des rimes. Ce fut Jean Bouchet qui, le premier, appela l'attention

Avant de terminer cette petite notice sur la rime léonine, je tiens à corriger une erreur commise jadis (et souvent répétée depuis) par Quicherat dans son *Traité de versification française* (Paris, 1850, p. 453), faute de ne pas avoir compris ce que l'on entendait au moyen âge par *rime consonnante*, et aussi parce qu'il ne se doutait pas que l'expression *rime léonine* équivalait des fois à *rime plate*, ainsi que nous venons de le démontrer. Voici d'abord le passage où Quicherat émet son opinion : *On a vu ci-dessus*, dit-il, *que les pièces latines de Léonin, citées par Estienne Pasquier, riment de la muette et de la syllabe accentuée, et en même temps sont monorimes. De là un sens particulier et plus restreint de l'expression rime léonine. Elle désigne le système de rimes uniformes suivi dans la plupart des romans de gestes. Un autre système s'était produit presque concurremment : c'était celui des rimes plates. Elles se nommaient rimes consonnantes*[1]. Le point de départ de cette singulière méprise semble être le passage suivant de Pierre Fabri, qui se trouve à la suite de sa définition (citée ci-dessus) de la rime léonine : *En ceste maniere de lignes leonines, les anciens liures et rommans ont esté escriptz, et metoyent XII et XIII sillabes pour ligne, et XX ou XXX lignes, toute de une lisiere et terminaison ; et encores de present, moralitez et plusieurs liures sont faictz de celle*

sur cette règle, qu'il avait apprise d'Octavien de Saint-Gelais, et à laquelle il s'astreignit rigoureusement à partir de 1520 environ.

1. Je laisse de côté la question de la *rime consonnante*, tout en faisant remarquer que cette expression n'a jamais eu la valeur que prêtent Quicherat. On sait qu'au moyen âge on donnait ce nom à la rime *masculine* suffisante.

taille. Et maistre Alain en faict jusques à XXIII en son Esperance, comme il s'ensuit, etc. (éd. Héron, II, pp. 29-30). Au premier coup d'œil et considérées isolément, les paroles du brave curé de Meray sont quelque peu déconcertantes, je l'admets, et avaient déjà fourvoyé Fauchet au XVIe siècle, qui conclut son examen de cette question en disant que la *rime leonine est celle qui a dix, vingt et trente vers d'une lisiere*[1]. Ce qui a trompé Fauchet, et Quicherat après lui, c'est de vouloir y voir une allusion à l'ordre des rimes, tandis qu'il ne s'agit que de la nature de la rime. Mais même si l'on rejète l'explication que je propose et que l'on admette l'opinion de Fauchet, l'absence de tout témoignage à l'appui de cette manière de voir montre clairement que nous avons à faire à une erreur de la part de Fabri, et qui plus est, à une erreur toute personnelle. Quant au *Lay de deux cent soixante deux vers léonins* de Christine de Pisan, dont Quicherat cite les quelques premiers vers (qui se trouvent être tous sur la même rime) pour confirmer sa thèse, il aurait dû s'apercevoir, s'il ne s'était pas contenté de lire le début seulement, que le *lay* de Christine n'est nullement construit sur le système de vers monorimes, et que par conséquent la rubrique se rapporte non pas à l'ordre des rimes, mais bien à leur nature. Voici la première strophe du *lay* en question, que je cite d'après l'excellente édition de M. Maurice Roy :

Amours, plaisant nourriture,
Tres fade et doulce pasture,

1. Cf. Claude Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et poësie françaises*, édit. de 1581, p. 79.

Pleine de bonne aventure,
Et vie tres beneureuse,
Du vray loial cuer l'oïntture,
Qui entour lui fais ceinture
De joye, c'est ta droitture,
Doulce esperance amoureuse.
Et qui toute creature
Esjoïs de ta nature
Peine fais par aventure;
Mais elle est si doulcereuse
Qu'on te suit tout a esture,
N'il n'est ponce ne rasture
Qui effaçast ta pointure
Tant est au cuer savoureuse.

(*Œuvres poétiques*, I, pp. 125-6).

On voit que cette strophe est construite sur deus rimes différentes, et non pas sur une seule.

D'ailleurs, tous les anciens poèmes où la rime consonnante et la rime léonine sont opposées, étant composés en rimes plates, prouvent à l'évidence qu'il ne s'agit pas d'un contraste entre les rimes plates et les vers monorimes, mais de la plus ou moins grande richesse des rimes. Un seul exemple suffit pour trancher la question. Je l'emprunte au début du *Conte de Guillaume d'Angleterre* de Chrétien de Troie :

Chrestiiens se viaut antremetre
Sans rien oster et sanz rien metre
De conter un conte par rime
Ou consonante ou lionime.

Il résulte de ces explications que l'expression *rime*

léonine a été employée au moyen âge pour désigner la rime plate aussi bien que la rime dissyllabique, mais que cette expression n'a jamais été employée pour désigner le système de rimes uniformes des chansons de geste.

L. E. KASTNER.

Manchester, le 8 mai 1903.

VIEILLES CHANSONS PATOISES DU PÉRIGORD

(avec traduction adaptée au rythme musical)

Recueillies et traduites par Emm. Casse et Eug. Chaminade

(*Suite*[1])

---

6. — Ah ! vène doun, bruneto

(*Patois de Manaurie*)

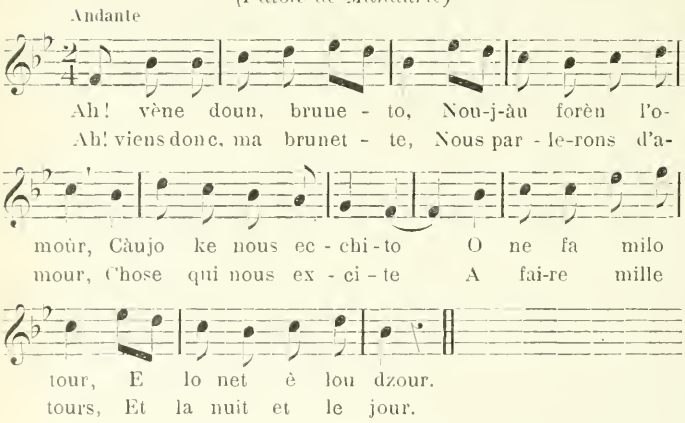

Texte patois	*Traduction rythmique*
Te fal kità, bruneto,	Il faut quitter, brunette,
Okél poghì dzormàn,	Ce pays si charmant,
Frayre-j-è chor broboto,	Frères et sœurs gentilles,
Lou popà, lo momàn,	Le papa, la maman,
Per playr' eu d'un omàn.	Pour plaire à ton amant.
Coumo foriòy you, pàure !	Comment ferais-je, pauvre !
Per kità moun poghì,	Pour quitter mon pays,
Per kità payre è mayre ?	Pour quitter père et mère ?
Èu m'an tro bien nurrì	Ils m'ont trop bien nourri,
Pel lous to mal chervì !	Pour si mal les servir !

1. Ci-dessus, p. 114.

. . . . . .
. . . . . .

En troverchàn loys aygo,
Contabo lou marèn.
— « Canto, morinhè, canto!
Cherto podéy contà;
Podéy churtoù purà.

» Ey bien mal to minhardo;
Coy rudo molàudio!
De che veyre molàudo
Choun cur ne bè tou gro;
Gran pòu ke mourirò! »

— « Chi bèlo ne po viure
Enterrà lo forèn:
Ol dzordì de choun payre
Yo' n irandziè dzòuvén;
Dedzou l'enterrorén. »

. . . . . .
. . . . . .

En traversant les ondes,
Le marinier chantait.
— « Chante, marinier, chante!
Certes, tu peus chanter;
Tu peus surtout pleurer.

» Elle est bien mal la belle:
C'est un mal dangereus!
Et de se voir malade,
Son cœur en est tout gros;
Grand peur qu'elle mourra! »

— « Si belle ne peut vivre,
Enterrer la ferons:
Au jardin de son père
Est un bel oranger;
Dessous l'enterrerons. »

7. — Cal potèn din lou viladze

(*Patois de Manaurie*)

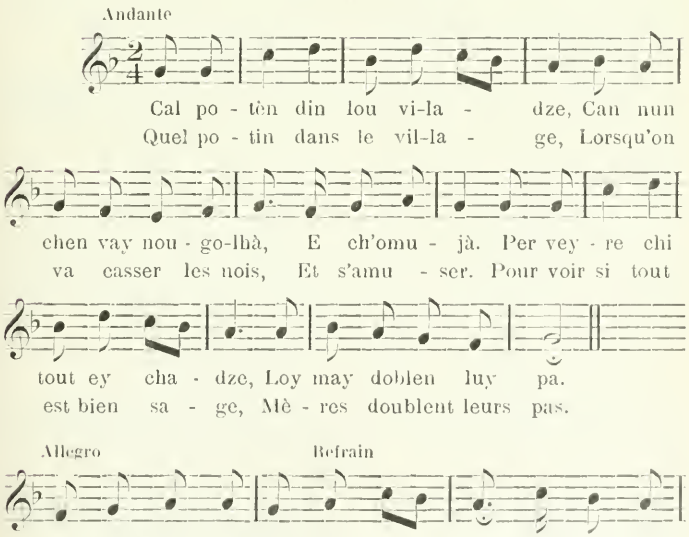

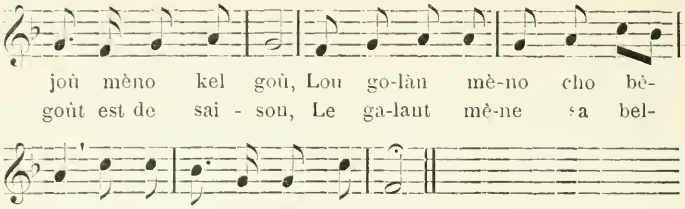

Texte patois	*Traduction rythmique*
O tàulo codùn che placho: Luy gorchoù, scorrovilhà. Choun endzontà. Lo filho ke lour ogrado Che bot' o lour coustà.	A table chacun se place; Les garçons, l'air éveillé, Sont enchantés. La fille qui leur agrée Se met à leur côté.
Kèu golhàr, k'eymen o rire, Ne fan re ke coketà, Che remudà, De loy filho, chan re dire, Luy dzinoùl van monhà.	Ces gaillards, aimant à rire, Ne font rien que caqueter, Se remuer, Et des filles, sans rien dire, Les genous vont toucher.
Lo gran may che despochinto: — « Coukì, voy-tu te teyjà, E trovolhà! » — « Mè, moun Díu, chou di lo [bèlo, Luy tè del fay tounbà. »	La grand'mère s'impatiente: « Veus-tu te taire, coquin, Et travailler! » — « Mais, mon Dieu, répont la [belle, Coques il fait tomber. »
Veykì medzonè vengudo, Ne fal fa lou revelhoù, E chan feychoù! O tàulo re ne remudo, Noumà lou bobinhoù.	L'heure de minuit venue, Faut faire le réveillou, Et sans façon! A table il n'est rien qui bouge, Si ce n'est le menton.
Èu ch'ennìuren de pikèto, Verchado dedín-t-un go, K'ey bien brobò. E ne fal pa de fourdzeto Per picà lou frico.	Ils s'enivrent de piquette, Mise dans un gobelet Bien joliet. Il ne faut point de fourchette, Pour piquer le fricot.
Oprè co, vivo lo dancho! Crèden tut okèu gorchoù, O ple polmoù. E tut viren en codancho: Eu n'an lou cur dzouyoù!	Après ça, vive la danse! S'écrient tous ces bons garçons, A pleins poumons. Et tous virent en cadence: Ils ont le cœur joyeus!

Can lo daucho n'ey finido,
Filho-j-è gorchoù ch'en van,
Tout en chuàn;
E codùn mèno cho bèlo,
Dzusco dza lo momàn.

Quand la danse est terminée,
Filles et garçons s'en vont,
Tout en sueur;
Et chacun mène sa belle,
Jusque chez leur maman.

Voyez une chanson de ce genre dans les *Vieilles Chansons patoises du Périgord*, p. 40. Vers la mi-octobre, les hommes et les femmes se réunissent le soir. Les hommes cassent les nois au moyen d'un petit maillet de bois et les femmes les épluchent. Le cassage des nois s'appèle, dans le Sarladais, *loy nougolhado*.

8. — A. Cotorino n'ey molàudo

(*Patois de Manaurie*)

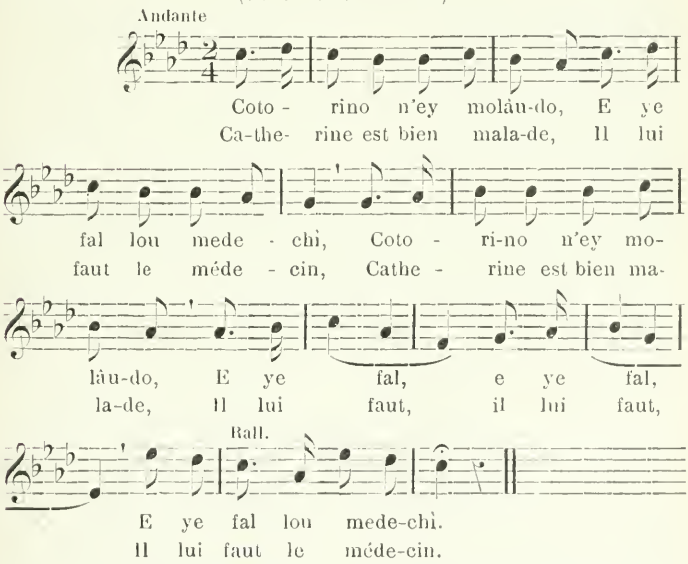

Texte patois	*Traduction rythmique*
Elo medechi vay veyre: El ye defendè lou vi.	Médecin elle va voire: Il lui défendit le vin.
— « Medechi, vay t'en ol diable! You ke n'eyme tan lou vi!	— « Médecin, va-t'en au diable! Moi, qui aime tant le vin!
» Chi you mori, ke m'enterroun Din lo cav' ount' ey lou vi.	» Si je meurs, que l'on m'enterre Dans la cave où est le vin.

» Luy pè countro lo muralho E lo test'ol roubiné.	» Les pieds contre la muraille Et la tête au robinet.
» Chi ne tombo calco gouto, Chiràn per me refreskì.	» S'il en tombe quelques gouttes, Elles me rafraîchiront.
» E chi lou tounel ch'enfouncho, A moun ayje ne bèurày !	» Et si le tonneau s'enfonce, A mon aise j'en boirai !
» E luy catre pu-j-ivronho Pourtoràn luy couèn del dra.	» Et les quatre plus ivrognes Porteront les coins du drap.
» E lou resto dèu-j-ivronho Contoró lou *Liberà.*	» Et le reste des ivrognes Chantera le *Libera.*
» O lo fi de lo cronteno, Catr' ivronho m'an proumé	» Au bout de la quarantaine, Quatre ivrognes m'ont promis
» De che randre chu mo tounbo Per contà *De profundis.* »	» De se rendre sur ma tombe, Pour chanter *De profundis.* »

Texte et musique en vogue dans plusieurs provinces: Savoie, Dauphiné, etc. « Encore une chanson des plus populaires et généralement dédaignée des collectionneurs... Le même sujet est traité en chanson patoise dans plusieurs provinces et les chants ainsi dérivés ont souvent un grand accent de rusticité » (*Chansons populaires des Alpes françaises*, par Julien Tiersot, p. 190). Voici le premier couplet de la version dauphinoise :

Marguerite, elle est malade,
Il lui faut le médecin :
Marguerite, elle est malade,
Il lui faut, ho, ho (*bis*)
Il lui faut le médecin.

M. Tiersot transcrit cette mélodie en mineur et dans une mesure composée, tandis que notre mélodie (la même pourtant) est à mesure simple et se termine curieusement sur la tierce.

9. — B. Lou motì can you me lèvi (Même thème)

(*Patois de Manaurie*)

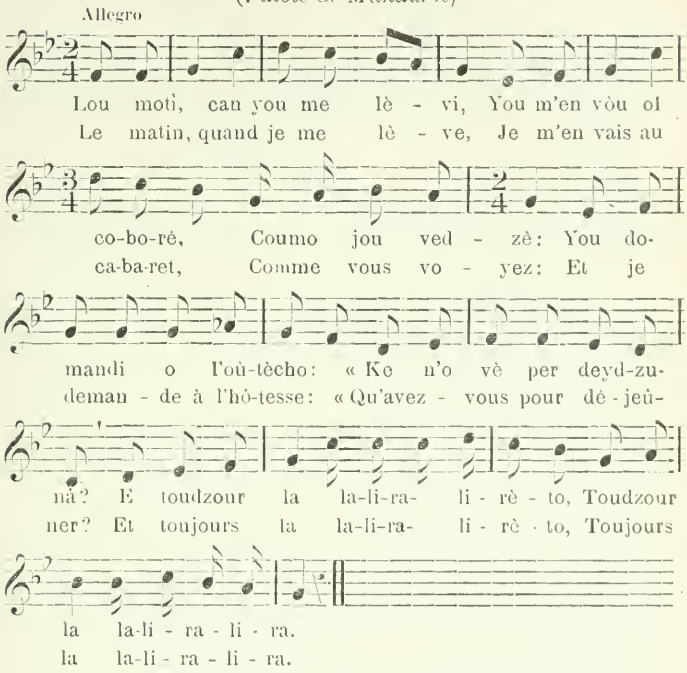

Texte patois	*Traduction rythmique*
L'outècho, ke n'ey pa choto, Fay pourtà del melhoù vi; Lou detesti bri! Lo boutelh' ey chu lo tàulo; Toudzoùr lou veyr' o lo mo.	L'hôtesse, qui n'est point sotte, Fait porter du meilleur vin; Je ne le hais mie! La bouteille est sur la table; Toujours le verre à la main
Chi mourióy, you voudrióy estre Din lo cav'oun-t-ey lou vi; Lou detesti bri! Luy pè countro lo muralho, Lo testo dzoul roubiné.	Si je meurs, je voudrais être Dans la cave où est le vin; Je ne le hais mie! Les pieds contre la muraille, La tête sous le douzil.
Che ne tombo calco gouto, Eloy me refreskiràn, Me reverdiràn, Et chi lou tounèl ch'enfouncho, O moun ayje you bèuray	S'il en tombe quelques gouttes, Elles me rafraichiront, Me reverdiront, Et si le tonneau s'enfonce, A mon aise je boirai.

10. — Coy din lo dzoli me d'Obrial

Patois de Manaurie (Le Bugue)

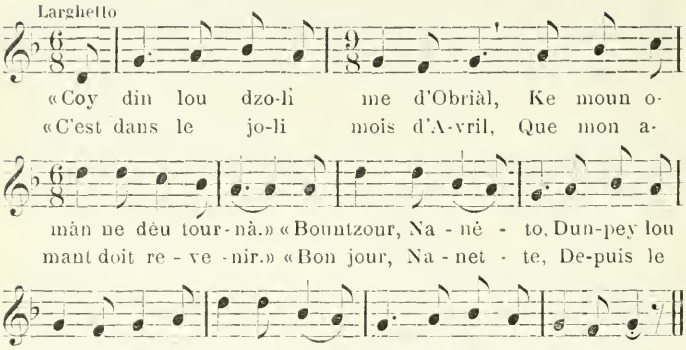

Texte patois

— « Nani, nani, moun cher omì,

Chabey cho ke you t'ay proumé :
Coy de t'otendre
En gran fidelità,
E de te prène
Can tu chirà tournà. »

— « Mè y' àube dire cado tzour

C'un àutr' omàn te fay lo cour :
Co me tzogrino,
Co me don' un tourmèn
D'entendre dire
Ke tu cantzey d'omàn. »

— « Leycho porlà, leycho rolhà :
You t'eymi, you, may ke tzomay.
Coy keloy filho
Ke te dijion oco.
Lo tzeloujïo !
Nou las ehscoutey pa ! »

— « En tournàn de nou moridà.
Àubi lou rouchinhòl contà.
Dìu nou-j-odzude !

Traduction rythmique

— « Oh ! non, oh non, mon cher [ami,
Tu sais ce que je t'ai promis :
C'est de t'attendre
Avec fidélité,
Et de te prendre
Lorsque tu reviendras. »

— « Mais j'entens dire chaque [jour
Qu'un autre amant te fait la cour:
Ça me chagrine,
Ça me donne un tourment
D'entendre dire
Que tu changes d'amant. »

— « Laisse parler, laisse railler :
Je t'aime, moi, plus que jamais.
Ce sont ces filles
Qui te disaient cela.
La jalousie !
Ne les écoute pas ! »

— « En venant de nous marier,
J'entens le rossignol chanter.
Que Dieu nous aide !

Kel tzan ey bien tsormân!
Co-j-uno marco
Ke chirèn bien uroù.»

Ce chant est bien charmant,
C'est une marque
Que nous serons heureus.

Usité en français dans les Hautes-Alpes. Dans la Haute-Maurienne, les paroles et la musique sont les mêmes que celles de notre chanson :

Voici le joli mois d'Avril
Que les amants vont revenir.
Oh! dis-moi, belle,
N'as-tu rien oublié
Des amourettes
Du joli temps passé? Etc.

11. — A. Coy lou chè de nouvenbre

(Patois de Manaurie)

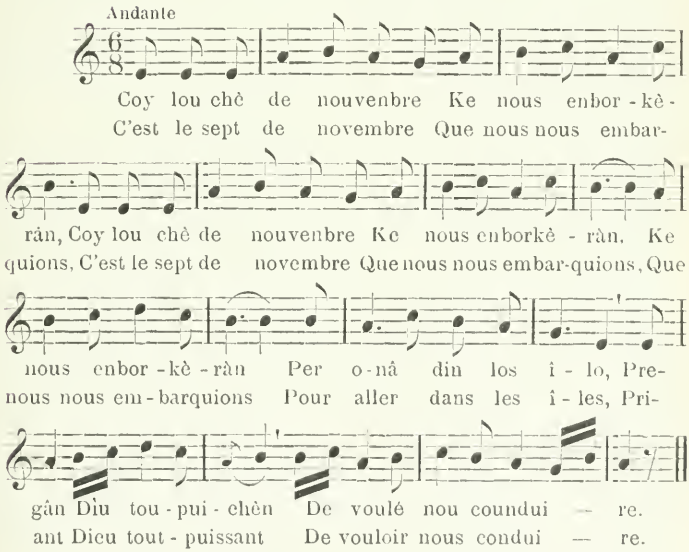

Texte patois	*Traduction rythmique*
En orribàn ol lardze,	En arrivant au large,
Ol lardz' en pleno mer,	Au large en pleine mer,
Che lèvo' n co de ven,	Se lève un coup de vent,
E lo mer furioujo	Et la mer en furie
Dzièto nostrèy botèu	Lance nos bâtiments
Bien loun din kelos îlo.	Bien loin dedans ces îles.

Lou choun de lo chirèno
Endèr luy motelò,
E pendén lour choumèl,
Prè dèu botèu orribo
Un mounstre de lo mer
K' opèlen lo boleno.

La vois de la sirène
Endort nos matelots,
Et pendant leur sommeil,
Près des vaisseaus arrive
Un monstre de la mer,
Qu'on nomme la baleine.

Lou pe de lo boleno
Deyviro luy botèu:
E lou Drogoùn voulàn,
Ke copèlo loy voilo
Enpadzo ke vedziàn
Lo luno e loys estèlo.

Le poids de la baleine
Renverse nos bateaus
Et le *Dragon volant*[1],
Obscurcissant nos voiles,
Nous empêche de voir
La lune et les étoiles.

Obén fa lo roncountro
De trey botèu Onglé
Ke nou-j-an di: « Fronché,
Fronché, voy-tu te randre?
Coy trey botèu Onglé:
Choun vengù per te prène. »

Nous faisons la rencontre
De trois vaisseaus Anglais,
Qui nous ont dit: « Français,
Français, veus-tu te rendre?
Ces trois vaisseaus Anglais
Sont venus pour te prendre. »

— « Chen okì douy chen-j-ome,
Et tut de bouy Fronché;
Choufrirèn be lo mor
Pu lèu ke de nou randre;
E che nou fal mourì.
Mourirèn tut enchenble. »

— « Nous sommes deus cents [hommes,
Et tous de bons Français;
Nous souffrirons la mort
Plutôt que de nous rendre;
Et s'il nous faut périr,
Nous périrons ensemble. »

Nostre boun copitani
Ordì coumo 'n lioùn,
Ne monto chu lou poun,
E nou crèdo: « Couradze,
Couradze, muy chouldà!
Lou boun Dìu nou-j-odzude! »

Notre bon capitaine,
Hardi comme un lion,
Court vite sur le pont,
Et nous crie: « Du courage,
Courage, mes soldats!
Que le bon Dieu nous aide! »

Oprè 'no loungho luto
Luy-j-Onglé choun fourchà:
Olòr tratèn lo pâ
En grando dilidzencho;
E 'n pregàn lou boun Dìu,
Countunhèn nostro routo.

Après un long combat,
Les Anglais sont forcés;
On traite alors la pais
En grande diligence,
Et, priant le bon Dieu,
Nous suivons notre route.

Yo din nostr' ekipadze
Un mestre dzorpentiè:
Reparo luy botèu
Per nou cholbà lo bito;
E grachi' o choun trobâl,
Orriborèn en Francho!

Est dans notre équipage
Un maître charpentier;
Répare nos vaisseaus
Pour nous sauver la vie,
Et grâce à son travail,
Nous gagnerons la France.

1. Au dire des gens du pays, le *Dragon volant* signifie *les nuages*.

Oprè tan de mijèro,
Vedzèn lou por de Brest;
En d'un co de conoù
Onounchèn o lo vilo
Lo dzoyo dèu Fronché
De veyre lour potrïo

Loy damo de lo vilo
Montén chu luy ronpàr,
Moutén chu luy ronpàr
Veyre luy militari!
Dunpèy trento chiè mè
Èu n'an pa vi de terro!

Lou ven e lo tonpèto,
Nou pouchàn chu loy mer,
Nou-j-obín re leychà
K' un bouchì de courdadze,
Ke nou-j-o bien eydà,
Per gonhà lou rivadze.

Après tant de misères,
Voici le port de Brest;
Et d'un coup de canon,
On annonce à la ville
La joie qu'ont les Français
De revoir leur patrie.

Les dames de la ville
Montent sur les remparts,
Montent sur les remparts
Pour voir les militaires.
Depuis trente-sis mois
Ils n'ont point vu de terre!

Le vent et la tempête,
Nous poussant sur les mers,
Ne nous ont rien laissé
Qu'un morceau de cordage,
Qui nous a bien aidés
A gagner le rivage.

12. — B. Pitito Galièto (Même thème)

(*Patois de Manaurie*)

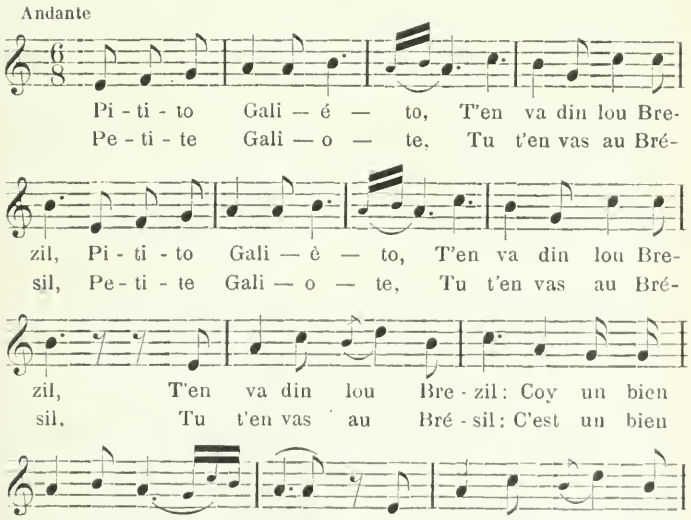

tu, May eu toun e - ki — pa — dze!
toi, A - vec ton é - qui — pa — ge!

13. — Coy un dzouyne codè

(Patois de Manaurie)

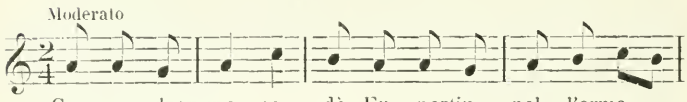

Coy un dzouyne co — dè, En portin pel l'orma —
C'est un jeune ca — det, Qui, partant pour l'armé —

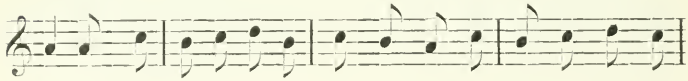

do, Chen vay dir' o cho mes - trecho : « Voy - tu ve - ní cou - mo
e, S'en va dire à sa mai-tresse: « Veus tu ve - nir a - vec

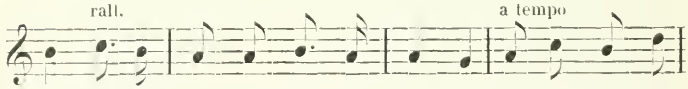

you ? You te dzu - ri, per moun â - mo ! De dzomày n'ey-
moi ? Je te ju - re sur mon â - me ! De n'aimer ja-

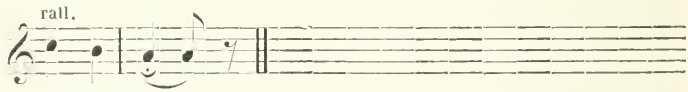

mà ke tu. »
mais que toi. »

Texte patois

— « Cherto, brabe codè,
You podi pa te chègre;
Nou n'ay ke mo pàuro mayre;
Elo me di tut luy dzour:
« Uno filho din l'ormado,
Risco perdre choun ounoùr. »

— « Perdrà pa toun ounoùr,
Mo pitito mignardo;
You te doni mo chenturo,
Mo copot' o trey boutoù,
Moun copèl è mo coucardo;
Ne chenblorà-j-un drogoùn! »

Traduction rythmique

— « Certes, brave cadet,
Je ne puis pas te suivre;
Je n'ai que ma pauvre mère,
Elle me dit chaque jour:
« Une fille dans l'armée,
Risque perdre son honneur. »

— « Ton honneur ne perdras,
Ma petite mignarde;
Je te donne ma ceinture,
Ma capote à trois boutons,
Mon chapeau et ma cocarde;
Tu sembleras un dragon! »

— « E be! brabe codè,
You creji cho ke dijey;
Ochepti tou cho ke m'ofrey;
En d' ocò, bri pòu n'òuray!
Ne vòu fa par o mo mayre,
E chan retàr te chegrày. »

— « Eh! bien, brave cadet,
Je crois ce que tu me dis;
J'accepte ce que tu m'offres;
Avec ça, n'aurai point peur!
Je vais le dire à ma mère
Et sans retard te suivrai! »

Cante luy douy chouldà
Din lou Pièmoùn orriben;
Din-j-un' àuberdzo ch' orresten
Per refà lour estoumà:
Èu o l'òutècho domanden:
— « K'ovè-vou per nou dounà?»

Lorsque les deus soldats
Dans le Piémont arrivent;
Dans une auberge ils s'arrêtent
Pour refaire l'estomac:
Ils demandent à l'hôtesse:
— « Qu'avez-vous à nous donner? »

— « Ay del po, del boun vi,
O may de bouno viando;
Vou vòu pourtà chu lo tàulo
Tou cho que you n'ay de bou.
Oprè co, dzouynècho bèlo,
Vou chervirèy chan feychoù. »

— « J'ai du pain, du bon vin,
Et puis de bonne viande;
Je vais porter sur la table
Tout ce que j'aurai de bon.
Après ça, belle jeunesse,
Vous en prendrez sans façon. »

L'oùtècho co boun el
Lou pu dzoyne n'obijo:
E coumo toudzoùr bobilho
En riren ye domondè:
— « Ke chè vou? dzouyn' om' ou fillho,
Berdzièro din loy fourè? »

L'hôtesse a de bons yeus;
Le plus jeune elle avise:
Et comme toujours babille,
En riant elle lui dit:
— « Qu'êtes-vous, garçon ou fille,
Bergère dans les forêts? »

— « Berdzièro non chey pa,
Coy fachil' à couneyche:
Chorti d'uno noblo racho;
Gorchoù, ke porto' n bel noun:
Ay voulgù kità lo Francho
Per entrà din lou Pièmoùn. »

— « Bergère ne suis point,
C'est facile à connaître:
Je viens d'une race noble;
Garçon, je porte un beau nom:
J'ai voulu quitter la France,
Pour entrer dans le Piémont. »

14. A. — Depuis longtemps, ô ma Fleurette

(Patois de Marnac)

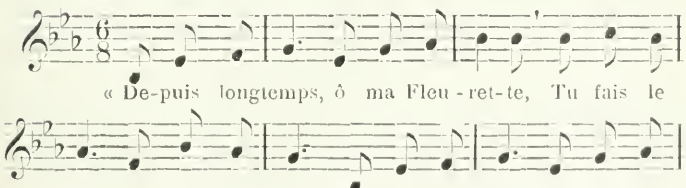

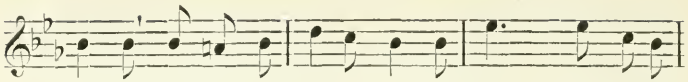

chet - te Gar-der le feu de mes amours.» — «Ah! yo, de
«Monsieur, de

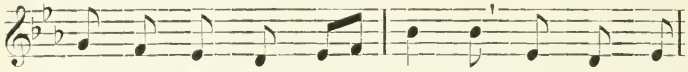

gra - chio, Mou - chù, boun pre - ghi, Dey - chà m'es-
grâ — ce, je vous en pri — e, Ah! lais - sez-

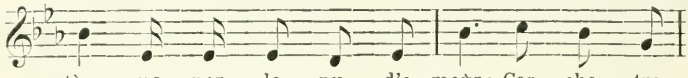

tà : me por — le pu d'o - moùr : Car che tzo-
moi, Sans me par - ler d'a - mour : Car d'un ga-

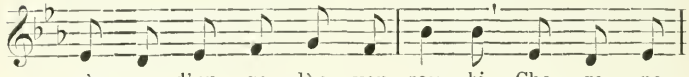

mày en d'un go - làn you ray - bi Che - ro pa
lant ah! si ja - mais je rê—ve, Ce n'est pas

Refrain

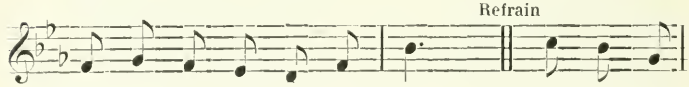

bon : te — ni trot o l'ou - noùr. Lo dif — fe-
vous : je tiens trop à l'hon - neur. La dif — fé-

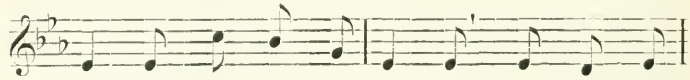

ren — cho de mo noy-chen - cho, Co - j-e, Mon-
ren — ce de ma nais - san - ce, C'est que, Mon-

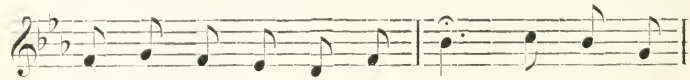

chù, ke nou chè pa per you, Lo dif - fe-
sieur, vous n'ê - tes pas pour moi, La dif - fé-

ren - cho de mo noy - chen-cho, Co - j-e, Mon-
ren - ce de ma nais - san - ce, Me dit, Mon-

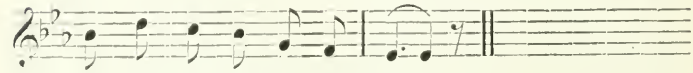

chù, ke nou chè pa per you.
sieur, vous n'ê-tes pas pour moi.

Texte patois — *Traduction rythmique*

Pourquoi ne pas vouloir m'entendre,
Quand nos cœurs sont à l'unisson?
Ma Fleurette, ah! puis-je prétendre
A ton amour? Dis-moi, répons.

— « Oh! ke tzomày atzi lo fe-
[blécho
De bou dounà moun cur e moun
[omoùr!
Coumén! d'un Rey me bèji lo
[mestrêcho!
O Rey, me fay un ofroùn bottr'
[ounoùr:
Lo differencho, etc.

— « Oh! que jamais je n'aie la
[faiblesse
De vous donner mon cœur et
[mon amour!
Comment! d'un Roi je me vois
la maîtresse!
O Roi, votre amour me fait un
[affront:
La différence, etc.

Est-il bien vrai que tu refuses
Mon nom, ainsi que mon amour!
Où peus-tu bien trouver excuse
Pour mépriser de beaus atours?

— » Helà! chobè be ke you pre-
[féri
De mo bertu gordà tou l'echelà:
Aymi bien may no crou pel che-
[mentèri,
K'okelo ounto ol dechù de
[moun ca. »
Lo differencho, etc.

— » Ah! vous savez bien que je
[préfère
De ma vertu conserver tout
[l'éclat:
J'aime bien mieus la crois du
[cimetière
Que cette honte au-dessus de
mon front. »
La différence, etc.

Les paysans intitulent cette chanson: *Les Amours d'Henri IV*. Le texte et la musique sont de facture moderne. Mais l'héroïne n'est pas un produit de l'imagination. On raconte qu'elle mourut de chagrin en apprenant que le seigneur qui l'avait courtisée et qu'elle aimait était devenu roi de France et qu'ainsi elle ne pourrait l'épouser. La ville de Nérac à élevé une statue à la douce Fleurette.

15. B. — Ta belle vois, belle bergère (Même thème)

(*Patois de Lalinde*)

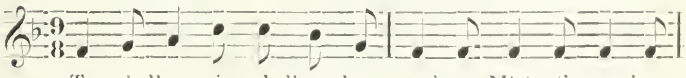

« Ta belle vois, belle ber — gère, M'at - ti - re dans

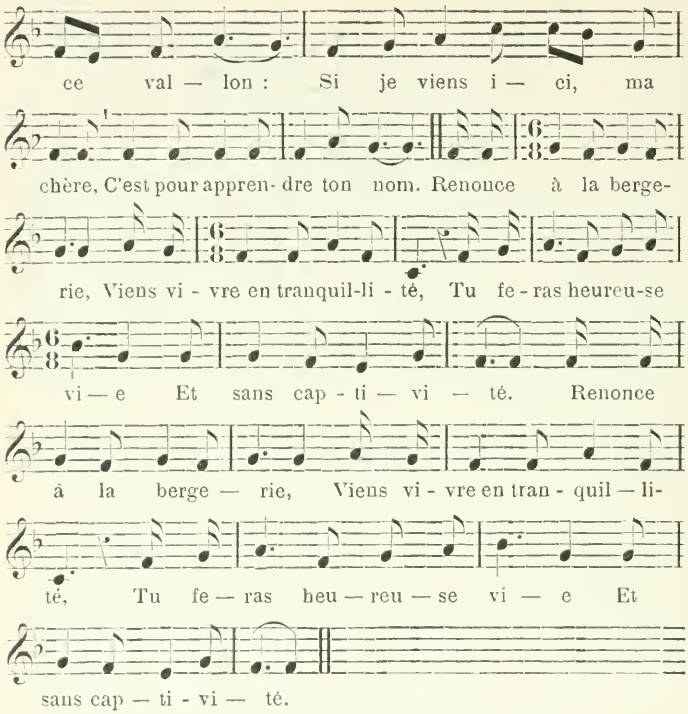

Texte patois

— « Mouchù, vou trounpà bé [chau doute,
Crejià d'estre en d'oconméy,
Fal pa ke you vous escoute.
Per aco n'äures pas mey,
Maugré vostro bouno mino,
Ne ganhoré res aychì :
Creze-mé, birà l'eskino.
Cheghé vostre camì. »

Traduction rythmique

— « Monsieur, vous vous trom- [pez sans doute,
Vous croyez donc être ailleurs.
Faut pas que je vous écoute.
En tout cas, n'aurez pas mieus.
Malgré votre bonne mine,
Ne gagnerez rien ici :
Croyez-moi, virez l'échine,
Suivez votre chemin. »

— « Ah ! suis donc, belle créature,
Suis donc la vois de l'amour :
C'est la vois de la nature :
Et comme dame de cour,
Tu porteras pour parure
Ce qu'il y a de plus beau :
Tu seras, je te le jure,
Maîtresse en mon château. »

— « Ol bousqué coumo din la [prado,
Moun berzié lou pu chouvén
Me dzogo de lo ghitarro
E me ran lou cur countén.
You n'entende lou ramadze
De milo pitioùs àuzèl :
You preféri lou bouscadze
A vostre bel castel. »

— « Au bosquet comme en la [prairie,
Mon berger le plus souvent
Vient jouer de la guitare
Et me rend le cœur content.
Puis j'entens le dous ramage
De mille petits oiseaux :
Je préfère le bocage
A votre beau castel. »

— « Adieu donc, ô la plus cruelle
Que bergère n'ait été.
Mais tu n'es pas la plus belle
Sur qui j'aie pris liberté.
Je me moque de tes charmes,
Je voulais te badiner :
Tu ne verras pas mes larmes,
C'était pour taquiner. »

— « Ona-voun, mouchù zentil- [home :
Coumenchà a galoupà.
You ne che pa tan brav' home
Ke lou berdzié de mouy pra,
Me voulhà dzougà las carto,
Avè perdù vostre parti.
A you doun resto la farço
A vou lou deymenti. »

— « Allez, monsieur le gentil- [homme,
Commencez à galoper :
Vous n'êtes pas si brave homme
Que le berger de mes prés :
Vous vouliez piper les cartes,
Vous avez perdu le jeu.
A moi reste la victoire,
A vous le démentti. »

Les versions de cette chanson abondent dans tous les pays. Voyez les *Vieilles Chansons patoises du Périgord*, p. 28 et 29. Voyez aussi notre n° 4.

16. C. – Bien lou boundzoùr (Même thème)

(*Patois de Manaurie*)

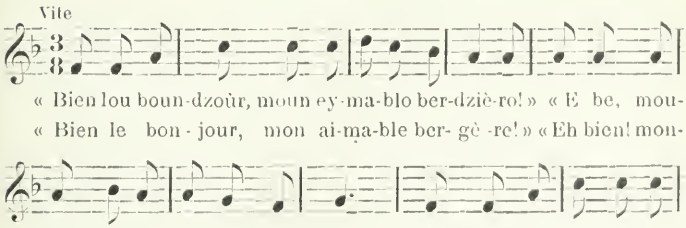

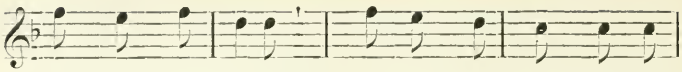

co din mo vi- to..... » « A— né, mou - chú! porlà
fois dans ma vi- e ..... » « A—llons, mon - sieur! parlez

rall.

coumo de — vè! »
comme de — vez! »

Texte patois	*Traduction rythmique*
— « You voudriòy bien n'obé [toun cur en gadze; »	— « Je voudrais bien avoir ton [cœur en gage; »
— « N'ay un omì, lou li gardi [per el. »	— « Jai un ami, je le garde pour [lui. »
— « Ey bien uroù toun omàn, mo [berdzièro; »	— « Il est heureus ton amant, [ma bergère; »
— « Leychà lou fa, chiro pa [moluroù. »	— « Laissez-le faire, il n'est pas [malheureus. »
— « Digo, Nonoùn, volèy ke [you t'enbrachi? »	— « Dis-moi, Nanon, veus-tu [que je t'embrasse? »
— « Ol t... del dze, mouchú, tan [ke vourlé. »	— « Le c... du chien, monsieur, tant que voudrez. »
— « Ke co te chier d' està to ri- [diculo? »	— « Que te sert-il d'être si ridi- cule? »
— « E vou mouchú. d'està tant [omouroù? »	— « Et vous, monsieur, d'être [tant amoureus? »
— « Chey omouroù per te randr' [omouroujo; »	— « Suis amoureus pour te [rendre amoureuse; »
— « E you, mouchú, per me [moucà de vou. »	— « Et moi, monsieur, pour me [moquer de vous. »
— « Digo, Nonoùn, lou noun de [toun viladze? »	— « Dis-moi, Nanon, le nom de [ton village? »
— « L'oprendré be, mouchú, [can li chiré. »	— « Vous l'apprendrez, mon- sieur, quand y serez. »
— « Digo, Nonoùn, cu yo din [toun viladze? »	— « Dis-moi, Nanon, qui de- [meure au village? »
— « Un gro lourdàù, mouchú, [can li chiré. »	— « Un gros lourdaud, mon- [sieur, quand y serez. »
— « Digo, Nonoùn, cu t'o tel [bien oprejo? »	— « Dis-moi, Nanon, qui t'a si bien apprise? »
— « E vou, mouchú, ount' obé-j- [estudià? »	— « Et vous, monsieur, où avez [étudié? »

— « Oy estudià ol costél de [moun payre; »
— « E you, mouchù, en gordàn [muy moutoù. »
— « Eymoriòy may uno chimplo [berdzièro; »
— « May you tobé lou fil d'un [boun peyzàu. »

— « J'ai étudié au castel de mon [père; »
— « Et moi, monsieur, en gardant mes moutons. »
— « J'aimerais mieux une simple bergère; »
— « Et moi, bien sûr, le fils d'un [bon paysan. »

17. D. — Odìu dzormanto Bocajèlo (Même thème)

(*Patois de Manaurie*)

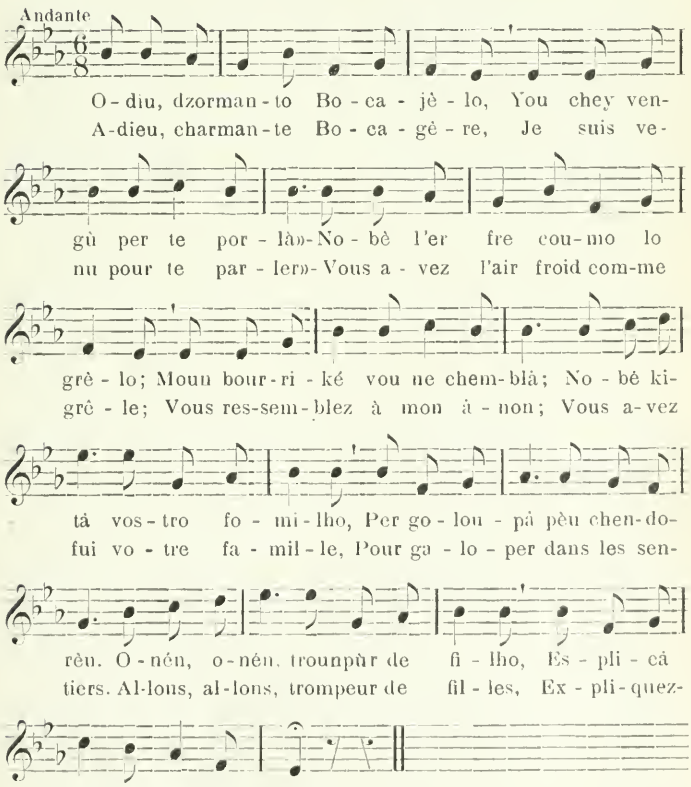

Texte patois

— « Bèlo, ne chiaskey pa tan [duro.
Escouto lo voi de moun cur;
N'es un pâu rudo mo figuro,
Mè ne cherki ke toun bounûr.
Olây, dedzoù kel ver felhadze,
O l'ounbro d'okèu-j-ourme bel,
Me dounèrey toun cur en gadze,
En prejencho de toun troupèl. »

— « Aûro you coumenchi de [creyre
Ke cho ke me dijè n'ey vray:
Chavi ke me veugheria veyre,
Y'oguè chet an ol mè de may.
Chey countento, chey chotis- [fadzo,
Moun tendre cur es endzontâ;
N'ay pu pòu de vostroy mous- [tadzo.
Vou permeti de m'enbrochâ. »

Traduction rythmique

— « Belle, ne sois pas si sévère,

Écoute la vois de mon cœur.
Ma figure est un peu sauvage,
Mais je ne veus que ton bonheur.
Là-bas, dessous ce vert feuillage,
A l'ombre de ces beaus ormeaus,
Tu me donnas ton cœur en gage,
En présence de ton troupeau. »

— « Maintenant je commence à [croire,
Que vous dites la vérité:
Je sais que vous me vintes voir,
Il y aura sept ans, en mai.
Je suis contente et satisfaite,

Mon tendre cœur est enchanté.
Je n'ai plus peur de vos mous- [taches,
Je vous permets de m'embras- [ser. »

QUESTIONS DE PHONÉTIQUE FRANÇAISE

I. — Sur les sifflantes et les chuintantes produites par les palatales explosives et par l'i consonne du latin

Dans son excellent manuel de *Phonétique française* (2e édition, § 114), M. Bourciez explique que le *c* latin devant *e* ou *i*, qui se prononçait *k*, s'est « palatalisé[1] », c'est-à-dire mouillé, qu'il a abouti au son k^y, devenu ensuite t^y, et que « le son transitoire », c'est-à-dire l'yod, s'assimilant à *t*, est devenu *s* en français, de telle sorte qu'on a eu successivement *k*, k^y, t^y, *ts*, et que *kervo* a finalement produit *tserf*. Mais entre *kera* et *tsire*, il admet (§ 59) une autre étape, ts^y*eire*. *Ts*, issu de *k* mouillé, se serait donc mouillé à son tour dans certains cas.

Rendant compte de la 1re édition du manuel[2], M. G. Paris demandait à ce propos pourquoi l'on n'avait pas ts^y*erf* de même que ts^y*eire*. Il ne me semble pas qu'il y ait deus réponses possibles. Il faut croire qu'on a eu ts^y dans tous les cas, mais que l'yod s'est effacé devant les toniques entravées, tandis qu'il s'est combiné avec les toniques libres[3].

1. Le mot *palatalisé* manque de précision, car le *c* lui-même est une palatale (Voy. G. Paris, *Annuaire de l'École pratique des hautes études*, 1893, p. 11).

2. *Romania*, XVIII, p. 585.

3. Peu importe qu'il se soit préposé à la diphtongue tonique,

M. Bourciez admet ailleurs (§ 147, 2°) que l'yod de *ts*^{y}, issu de *ti* en hiatus, s'est effacé devant l'*o* de *ratione*, devenu *ratsyone*, *radzyone*, *rayzon*. Il est vrai qu'ici l'yod, disparu devant *o*, se retrouve après l'*a* de la syllabe initiale. Mais, placé devant une voyelle sur laquelle il peut agir, comme l'*a* libre, le même yod a persisté, tout en dégageant un yod antérieur : *pretiare, pretzyare, predzyare, preyzyer*. Il en est de même pour le *c* devant *e*, *i*, lorsqu'il est intervocal, et M. Bourciez l'indique fort bien dans son § 117, où il résout par là la difficulté que signale M. Nyrop dans le § 413 de sa *Phonétique*. En effet, *vicino* devenu *vedzino*, n'explique pas l'yod de *veysin*, et *placere* devenu *pladzere* n'explique ni l'yod ni l'*i* tonique de *playsir*. Il faut évidemment supposer *dz*^{y} ; l'yod se joint à la voyelle qui précède, et agit aussi sur celle qui suit, à moins que celle-ci ne soit entravée comme dans *placentem* ou *aucellum*.

Je crois donc que *c* devant *e* ou *i*, comme *ti* en hiatus, a toujours produit *ts*^{y}, de la manière suivante :

ce (ke) > k^{y}e, t^{y}e, ts^{y}e (puis *dz*^{y}*e* dans la position intervocale).

Et j'admettrais de même, pour *ca* et *ga* (ou *ge*, *gi*) initiaus ou appuyés :

ca > k^{y}a, t^{y}a, tch^{y}a
ga > g^{y}a, d^{y}a, dj^{y}a

Dans *tch*^{y}, *dj*^{y}, comme dans *ts*^{y}, *dz*^{y}, il y a eu effacement de l'yod devant la tonique entravée. Le même

ou qu'il ait seulement influé sur le premier élément de la diphtongue, conformément à l'hypothèse de M. Marchot (*Petite Phonétique*, § 13), qui attribue d'ailleurs cette influence à la sifflante ou à la chuintante, sans y adjoindre d'*yod*.

yod s'est combiné avec la tonique libre et a changé en *e* l'*a* semitonique également libre (cheval) et même entravé dans *gallina* = geline.

« L'élément sibilant ou chuintant, écrivait G. Paris[1], s'est *substitué* à la fricative palatale (à l'yod) qui était venue s'adjoindre à l'explosive. » D'après notre hypothèse, il n'y a pas eu substitution, mais *intercalation*. Le *c* étant devenu t^y et le *g* : d^y, il s'est intercalé entre l'explosive et l'yod une sifflante ou une chuintante, qui seule subsiste aujourd'hui. Il ne reste plus rien de l'explosive primitive ; quant à l'yod, ou bien il a disparu, ou bien il s'est combiné avec les voyelles voisines, mais on ne peut pas dire que la chuintante ou la sifflante ait pris sa place, pas plus qu'on ne dirait que le *t* s'est substitué à l'*s* latine dans *ancêtre*.

On ne peut pas dire davantage que l'*i* en hiatus, après une labiale, s'est « consonnifié » en *ch* ou en *j*. Quand nous disons : « il faut que vous *sachiez*, » nous faisons encore entendre, dans « sach*iez*, » l'*i* en hiatus de « sa*piatis*. On a eu successivement p^y, puis pch^y avec une chuintante intercalée entre la labiale et l'yod issu de l'*i* en hiatus. Cet yod a disparu de très bonne heure devant les atones (*rabg^{y}e, rabge, rage*) et devant les voyelles entravées (*servg^{y}ente, servgent, sergent*), plus tard dans les mots en *gié* et *chié* ; il en reste trace dans l'*i* des noms de lieu en *gi* et *chi*, tels que *Clichy*, mais le *ch* et le *j* ne peuvent être considérés comme étant la transformation de l'yod ; ce sont des consonnes nouvelles qui, à un certain moment, se sont introduites entre la labiale aujourd'hui disparue et cet yod ; elles représentent aussi peu celui-ci que celle-là. Dire que

1. *Annuaire* cité plus haut, p. 13.

l'*i* de *gobionem* s'est changé en *j* dans *goujon*, c'est comme si l'on disait que l'*s* de *consuere* s'est changé en *d* dans *coudre*.

De même encore, dans *di* en hiatus, initial ou appuyé, la chuintante s'est intercalée entre la dentale explosive et l'yod : *diurno*, *dʸorno*, *djʸorno*, *djorn*. Enfin, même dans les mots tels que *jeu*, *jouer*, etc., il n'est pas exact de dire que l'*i* consonne du latin *iocum*, *iocare*, s'est changé en la chuintante française. Une dentale s'est préposée à l'*i* consonne, et une chuintante s'est intercalée comme dans *diurno*. De là *dʸoco*, *djʸoco*, et *djoco*, *djeu*, *jeu*, par suite de l'effacement de l'yod après la consonne intercalée, qui finit par demeurer seule.

Dans le groupe *cʸ* issu de *ci* en hiatus, on est obligé de supposer l'intercalation non plus d'une simple *s*, mais de la consonne double *ts* : *faciat* > *facʸat*, *factsʸat* (cf. *lectsʸonem*, de *lectionem*). Nous avons encore l'*yod* dans le français actuel *fassiez* ; le *c* du latin a disparu, sans laisser de trace, devant le groupe de consonnes qui le suivait[1], et la consonne double *ts* s'est réduite à *s* (redoublée dans l'orthographe).

On me permettra de revenir rapidement à ce propos sur un point que j'ai traité ici même (t. IV, p. 42). Je crois toujours que l'yod, placé devant une tonique labiale, libre et non suivie de nasale[2], a pu se changer en *u* semi-voyelle (comme à l'inverse l'*u* de *lueu*, *jueu*,

1. Voy. notre *Revue*, t. XVI, p. 322.

2. Les nasales empêchent complètement la diphtongaison des voyelles labiales, tandis qu'elles se bornent à arrêter à un certain degré la transformation d'*a* et d'*è* ; or, les palatales n'exercent d'action progressive que sur les diphtongues ou sur les voyelles susceptibles de se diphtonguer.

ueus est devenu yod dans *lieu*, *gieu*, *yeus*) : *iovene*, *dyovene*, *djyovene*, *djuovene*, d'où *juene*. Et de même : *octobre*, *oytyovre*, *oytuovre*, d'où *oituevre*, forme admise par Gaston Paris. Le suffixe *or* est resté intact dans *oissor*, comme le suffixe *eis* dans *franceis*.

D'autre part, on sait que dans certains dialectes le *c* s'est mouillé même devant les voyelles labiales. Si l'on suppose qu'en français aussi on a eu à l'origine *co* donnant *kʸo*, et si l'on admet la transformation de l'*y* en *u̯* ou *ü̯* devant labiale, on expliquera facilement *coperit* donnant *cuovre*, *cuevre*, etc. Il semble qu'en aurait dû avoir le même phénomène après *g* ; or, *góla* n'a pas donné *guele*. Mais le *g* n'est pas nécessairement et toujours traité comme le *c*. On peut donc admettre que le *c* seul a produit une semi-voyelle qui a formé avec l'*ó* fermé tonique, libre et non suivi de nasale, la diphtongue *uo*, *ue*, qui s'est confondue avec *ue* provenant de l'*ò* ouvert.

On m'objecte que le parallélisme avec le traitement de l'*é* fermé n'est pas complet. Mais pourquoi le serait-il ? Il suffit d'admettre, pour expliquer la différence, que l'action de la palatale s'est produite sur l'*ó* avant la diphtongaison normale de la voyelle et sur l'*é* après. A tout le moins, si l'on persiste à supposer que l'*ó* fermé est devenu ouvert dans *jovene*, *coperit*, *cogitat*, *excotit*, etc., devra-t-on attribuer ce changement de timbre à l'influence de la palatale.

II. — Consonnes intervocales après la protonique et la pénultième atones

Dans l'étude historique d'une consonne latine, après avoir constaté ce qu'elle est devenue : 1° quand

elle était initiale ou appuyée en latin, 2° quand elle était intervocale[1] entre une voyelle semitonique et la tonique ou entre la tonique et la finale, il est indispensable d'étudier à part le cas où elle était intervocale après une atone, car son sort dépent alors du sort de l'atone, ou plutôt de la facilité ou de la difficulté qu'elle peut avoir elle-même à se prononcer après la consonne qui précède l'atone; cette facilité ou cette difficulté précipite ou retarde la chute de l'atone, et il en résulte des conséquences variées pour la consonne qui suit l'atone et aussi pour celle qui la précède.

En effet :

1° Quand la consonne intervocale après l'atone était une sourde, suivant que l'atone qui la précédait est tombée plus ou moins tard, cette sourde a pu se changer en la sonore correspondante, conformément à la loi des consonnes intervocales, ou bien elle est devenue « appuyée » avant de s'être sonorisée, et alors elle s'est maintenue telle quelle[2].

2° La chute de l'atone peut amener la consonne qui

1. On dit aussi *intervocalique ;* le mot « intervocal » est moins bien formé, mais plus bref, et partant plus commode. On dit aussi consonne « médiale », mais l'expression est équivoque, car elle peut s'appliquer logiquement à toute consonne au milieu d'un mot, quels que soient les sons qui l'avoisinent.

2. Même lorsque la consonne qui suit l'atone est de celles qui se conservent sans changement, qu'elles soient intervocales ou appuyées, comme *l*, *r*, *n*, *m*, le contact avec la consonne précédente, après la chute de l'atone, peut amener un changement exceptionnel de l'une ou de l'autre ou des deus. En outre, quand la consonne qui suit l'atone est *r*, et quand la consonne qui précède est une *s* intervocale, le maintien prolongé de l'atone peut amener la sonorisation de l'*s* en *z*, et par suite l'introduction de *d* euphonique (au lieu de *t*) entre cette *s* et l'*r*.

la suit en contact avec une autre consonne d'ordre différent, avec laquelle elle doit s'assimiler. Ainsi, dans *nitida*, après la chute de l'*i* atone, le *d* en principe, comme consonne appuyée, aurait dû ne pas subir de changement ; mais, comme il se trouvait en contact avec une consonne sourde, *t*, une assimilation devait se produire, et le groupe *t* + *d* devenir *dd* par assimilation régressive, ou *tt* par assimilation progressive. C'est la seconde transformation que l'on constate : *nitida* > *nette*, puis *nète*.

3° Le maintien prolongé de l'atone, quand c'est *e* ou *i* et qu'elle est précédée d'un *c*, peut déterminer l'assibilation du *c* et par suite la production d'une *s* dans le mot français.

Ainsi le sort de la consonne intervocale qui suit la protonique ou la pénultième atones, et celui de la consonne qui précède, dépendent de la facilité plus ou moins grande que peuvent avoir ces deus consonnes à se prononcer l'une après l'autre.

En étudiant les intervocales après atone, il convient donc de supposer successivement l'atone placée après les différentes catégories de consonnes, comme nous l'avons fait pour le *c* dans notre dernier fascicule.

Palatales (suite)

Nous compléterons ici ce que nous avons dit, dans notre dernier fascicule (p. 122), de la palatale *c*, et nous dirons quelques mots de la palatale *g*.

Aus exemples *onze*, *quatorze*, *quinze* (p. 137), il faut joindre *berzil*, de « ber*b*ecile », où le *c* s'est aussi sonorisé sous l'influence de la sonore appuyée qui

précède. On a dû avoir concurremment les prononciations *domnicella* (d'où *damoiselle*), et *domicella* ou *donicella*, d'où *doncelle, dancelle* (cf. *rinceau*), et *donzelle, danzelle* par imitation de l'*s* sonore de la forme *damoiselle*[1]. Dans *supplicem* devenu *soplece*, puis *sople, souple,* le *c* a disparu parce que, lors de la réduction des derniers proparoxytons à l'état de paroxytons, le *c* ne pouvait coexister avec le groupe *pl*, et que celui-ci a dû naturellement l'emporter. De même, *simplicem* et *duplicem* ont donné *simple* et *double*, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des formes **simplum, *duplum.*

Nous avons indiqué en passant que le *g* intervocal, devant *a, o, u*, devait être traité comme le *c*. Il en est tout différemment du *g* intervocal devant *e* ou *i;* on ne le rencontre guère, après atone, que dans *colligit, *colligire*, et aussi dans *quadragesimum, quadraginta, quinquaginta*, etc., où l'atone qui le précède est un *a*, ce qui pourrait changer les conditions. Mais il est tombé de si bonne heure dans ces mots, que l'atone a simplement mouillé l'*l* du verbe *colligire*, et s'est substituée à la tonique ou élidée devant elle dans les noms de nombre.

Il y a lieu de signaler aussi les cas rares où la palatale qui suit l'atone est accompagnée d'une liquide, *g + r* dans *integrinum, *pelegrinum*, *c + l* dans **matriclarium.*

Le *g* devant *r* paraît être tombé de très bonne heure, d'où **interinum, *pelerinum*. Le premier aurait pu donner *entrin*, l'atone a dû se maintenir sous l'in-

1. On peut encore supposer que ces féminins ont été faits sur *donz, danz*, formes proclitiques syncopées provenant de *dominus*.

fluence d'*entier ; enterin* peut d'ailleurs être un dérivé français d'*entier*. La difficulté de prononciation qu'offrait *l* devant *r* a été résolue régulièrement après l'accent par l'intercalation d'un *d* euphonique (*moldre*). Avant l'accent, la langue pouvait hésiter entre l'intercalation du *d* et le maintien de l'atone; c'est l'atone qui a prévalu dans *pèlerin*.

Matricularium est un mot de la même couche que « aboculare », où *c* + *l* devient *gl* au lieu de *l mouillée*. De là *marreglier ;* mais, par métathèse, on a eu *marguelier*, puis *marguillier*, avec le changement ordinaire de l'atone en *i* devant *l* + *y*.

Dentales explosives

A. *Dentale intervocale après atone précédée d'une liquide, d'une palatale ou d'une autre dentale.*

Il était facile de prononcer *t* ou *d* après une liquide, après une palatale ou après une autre dentale (y compris *n* et *s*); aussi, quand *t* ou *d* n'était séparé d'une de ces consonnes que par une atone, celle-ci était tombée de bonne heure, ainsi que le prouve notamment, après l'accent, la chute de la voyelle finale, qui autrement se serait maintenue en qualité de finale semitonique d'un proparoxyton (comme dans *pulicem* = *puce*) :

viridem, virdem, vert	*calidum, caldum*, chaut
explicitum, explictum, esploit	*frigidum, frigdum*, froit
præpositum, prepostum, prevost.	*nitidum*, net; *putidum*, put.

Il est tout naturel que la protonique atone, tout comme la pénultième atone, soit tombée de bonne

heure dans les mêmes conditions, c'est-à-dire après liquide, palatale ou dentale, et devant dentale, et cela bien avant l'époque où la dentale sourde s'est sonorisée entre deus voyelles. De là *claritatem, clartatem : clarté*, avec la maintien du *t*, qui n'avait pas eu le temps de se sonoriser. Et de même :

bon(i)tatem, bonté *mat(u)tinum*, matin
cons(ue)tudinem, coustume *explic(i)tare*, esploitier[1]
medietatem, *mey(e)tatem*,
moitié.

Sous l'influence des formes où ils étaient toniques, l'*u* atone de *adiutare* et l'*i* atone de *visitare* se sont au contraire maintenus assez longtemps pour qu'on ait eu *aiudare, visidare*, d'où *aidier, visder*. Il y a bien d'autres exemples de réaction du radical tonique et du radical semitonique l'un sur l'autre.

L'*i* atone de *cogito, cogitare* a dû tomber d'aussi bonne heure que celui de *frigidum, digitum*. Mais, au contact de la sonore *g*, le *t* de *cogito, cogitare, digitum*, s'est changé en la sonore *d : cogdo, cogdare, digdo*[2]. Au moment de la chute de la finale atone, la dentale de *cogdo, digdo* est redevenue sourde (de là *je cuit, un doit*), mais elle est naturellement restée sonore dans *cuidier*. C'est par une assimilation pro-

1. L'atone, quoiqu'elle soit tombée avant la sonorisation du *t* qui suivait, s'est cependant maintenue plus longtemps dans *mendicitatem, amicitatem* que dans *explicitare*, puisque dans ces deus mots le *c* a eu le temps de s'assibiler, d'où l's de *amistiè, mendistiè*. La raison que j'en donne ci-dessus, dans les trois premières lignes de la note 1 de la page 126, est le résultat d'une distraction. Il reste que *explicitum, explicitare* ont pu être influencés par *factum, dictum, tractare*, etc.

2. L'assimilation inverse, *dicto*, est indiquée dans l'*Appendix Probi*.

gressive toute semblable que le *d* de *putida*, *putiditatem*, *nitida*, *nitiditatem* s'est changé en *t* dans *putte*, *pute*, *putedé*; *nète*, *nette*, *nètedé*[1], et que le *d* de *obsidaticum* (*opsidaticum*) est devenu *t* dans *ostage* quand il s'est trouvé en contact avec l'*s* sourde qui précédait l'atone. Il est inutile et peu vraisemblable de supposer pour ce dernier mot, comme le fait le *Dictionnaire général*, que *obsidaticum* était devenu *obsitaticum* sous l'influence de *hospitem*. Comparez encore **buxida* donnant *boiste*.

Placitare et *vocitare* devaient produire *plaitier* et *vuitier*. Selon toute vraisemblance, l'analogie de *aidier* et de *cuidier* a amené le changement très ancien de ces formes en *plaidier* et *vuidier*, et l'adjectif féminin **vuite* a suivi la fortune du verbe **vuitier*.

On considère *pâle*, de *pallidum*, et *rance*, de *rancidum*, comme des mots d'emprunt. Mais il est possible que l'atone se soit maintenue normalement devant le *d* après *l* redoublé et après le groupe $n + c$. De là les anciens proparoxytons *pallede*, *rancede*, qui ont pu, normalement aussi, se réduire à *palle*, *rance*, comme *evesquere* s'est réduit à *evesque* et *soplece* à *sople*, *souple*[2]. De même, *anatem* a donné *anede*, puis *ane*.

Dans **muscidum*, *muskedo*, la difficulté de prononciation a été résolue par la métathèse de *sk* en *ks*, ce qui a permis à la pénultième de tomber et à la

1. On peut remarquer que lorsque *t* et *d* se rencontrent, c'est toujours la sourde qui l'emporte: *rendita*, vente; *pendita*, pente; *raditura*, rature.

2. Si l'on n'avait pas la forme romane *gorga*, il serait bien tentant d'tirer *gorge* de **gorgitem* devenu *gorgede*, puis *gorge*.

dentale de se maintenir, mais en passant de la sonore à la sourde sous l'influence de la sourde qui précédait, de là *moiste, moite*. *Episcopo*, traité de même, aurait donné *evoiſfe*. Et *muscido*, traité comme *episcopo* et *rancido*, devait donner *moscede*, *mousce;* c'est peut-être l'origine de notre adjectif *mousse;* cf. Paré, cité par Littré : « yeux pleurans, *moites* ou *mousses*. » Et notre substantif féminin *mousse* pourrait n'être que cet adjectif employé substantivement[1]. Au point de vue sémantique, on comprent fort bien qu'un adjectif latin exprimant la qualité de la mousse ait pu aboutir, par deus restrictions légèrement divergentes, aus deus sens actuels de nos adjectifs *moite* et *mousse*, la mousse donnant l'impression d'une chose à la fois moite et mousse.

Lorsque la consonne, qui précédait la protonique atone devant *t* ou *d*, était elle-même un *t* PRÉCÉDÉ D'UNE AUTRE CONSONNE, l'atone s'est maintenue non seulement jusqu'à la sonorisation de la dentale intervocale, mais jusqu'à son amuïssement complet :

custodire: costedir, costeïr
castitatem : chastedét, chasteé
vestitura : vestedure, vesteüre, vêture[2]
**com(i)titatem :* contedét, conteé, conté (fém.)
nit(i)ditatem, *nittitatem:* nettedét, nèteé
puttitatem : putedét, puteé.
sanctitatem : saintedét, sainteé

1. Le latin *muscum* aurait donné *mois*, et une forme féminine **musca* aurait donné *mouche*, comme le substantif qui désigne l'insecte. Mais il arrive qu'un adjectif dérivé d'un substantif se substitue à celui-ci ; cf. *pagensem* devenu synonyme de *pagum*, et *diurnum*, synonyme de *diem*.

2. Il est inutile de recourir à l'hypothèse **vestatura*.

**queytitatem:* quitedét, quiteé[1].

L'atone, aurait dû, semble-t-il, se maintenir aussi comme voyelle d'appui, après *r* précédée d'une autre consonne, dans *nutritura*, qui aurait donné *nodredure*, *norreüre*, *nourrure*, comme *oblitare* a donné *obleder*, *obleer*, *oublier*. Mais le groupe *tr* s'est réduit de bonne heure à *rr* avant l'accent, particulièrement lorsqu'il ne s'appuyait pas sur la tonique (le latin a déjà *parricidium*); dès lors l'atone a pu tomber avant la sonorisation du *t*: *norture*, devenu ultérieurement, sous l'influence de *nourrir*: *nourreture*, puis *nourriture*[2].

Postérieurement à la chute de l'atone dans les mots tels que *bonitatem*, *sanitatem*, alors que ces mots étaient devenus *bontat*, *santat*, on a tiré du latin *benedicere* un verbe auquel on a donné une désinence inchoative: *benedir*, devenu *beneïr* au moment de la chute du *d* intervocal, et enfin *bénir*.

B. *Dentale intervocale après atone précédée d'*m *ou de* gn.

Ici encore, l'atone est tombée avant la sonorisation du *t* intervocal :

semitarium : sentier	*dignitatem* : deintié
dormitorium : dortoir	*firmitatem* : ferté
domitare : donter	

1. *Peytatem* (pietatem) a pu être refait, par confusion, en *peytitatem*, d'où *piteé* à côté de *pitié*.

2. De même, *latrocinium* a donné de bonne heure *larcin*, puis *larrecin*, sous l'influence de *larron*; enfin *larrecin* est redevenu *larcin*. Il est de toute nécessité que l'atone ait disparu avant la transformation du *c* intervocal et n'ait été rétablie qu'après, sans quoi on aurait eu « larroisin » comme « demoiselle ».

Mais, après la chute de la pénultième atone, on a eu les groupes de consonnes *m*+*t* et *ñ*+*t*, qui ont besoin d'un appui, ce qui a empêché l'atone finale de disparaître complètement. De là :

comitem : comte *cognitum* : cointe.

Dans *quomodo*, après la chute de l'atone, la dentale *d* aurait pu se nasaliser en *n* sous l'influence de la nasale voisine, d'où *comne*, puis régulièrement *come*. Mais il semble que ce mot, en sa qualité de proclitique, se soit réduit à *quomo*, d'où *com*, que l'on trouve très anciennement; et *come* serait une forme postérieure, due à l'analogie.

C. *Dentale intervocale après atone précédée d'une labiale autre que* m.

Il n'y a aucune difficulté de prononciation lorsque la dentale et la labiale sont toutes les deus explosives et sourdes; dès lors l'atone est tombée de bonne heure, avant la sonorisation de la dentale :

reputare, reter ; **cespitare*, cester
capitale, *captale*, chatel ; *hospitale*, *osptale*, ostel
computare, *comptare*, conter ; **emputa*, ente
capitaneum, *captaneum*, chataing, chataigne[1].

Quand la labiale était appuyée, elle a formé avec la dentale, après la chute de la pénultième atone, un de ces groupes de consonnes qui maintiennent l'atone finale : *computum*, compte, conte ; *hospitem*, *osptem*, oste.

Il y a des dialectes où, même entre *p* et *t*, l'atone s'est maintenue assez longtemps pour que la dentale

1. Les formes *chevetain*, *chevetaigne* ont été refaites sur *chef*.

se soit sonorisée : *capitale, cabedale, cabdal,* chadel. Cf. le mot gascon *cadet* (*capitellum*).

Quand la labiale qui précédait l'atone était sourde, et la dentale qui suivait sonore, comme dans *tepidum*. ou inversement, comme dans *cubitum*, la chute de l'atone devait rapprocher deus consonnes difficiles à prononcer l'une après l'autre. Cependant, cette atone aurait pu tomber de bonne heure, mais alors les deus consonnes se seraient assimilées : *tepidum* aurait produit *tepto, tept, tet,* et *cubitum* serait aujourd'hui *cout*. Avant l'accent, ou même après l'accent devant *a* atone, la consonne sonore aurait pu l'emporter sur la sourde; *male-habita* aurait pu donner *malate* ou *malade*, *subita* donner *soute* ou *soude*, et *subitanum* aurait pu devenir soit *suptano*, d'où *soutain*, soit *subdano*, d'où *soudain*. Le mot *soudain* n'implique donc pas que l'atone se soit conservée jusqu'à la sonorisation du *t* ; mais elle a dû tomber dans *subitanum* au même moment que dans *cubitum*, *tepidum*, *malehabitum*, et la forme française de ces trois mots suppose le maintien prolongé de l'atone[1]. *Tepidum* est devenu *tebedo*, *tié-*

1. L'atone s'est évidemment conservée intacte jusqu'après la diphtongaison de l'*è* tonique libre en *iè* (de là *tiède*). Ensuite, avant la transformation de l'*a* et de l'*ó* toniques libres, elle s'est affaiblie de telle façon que la voyelle tonique précédente a dû être prononcée à peu près comme lorsqu'elle était entravée. Entre *malavedo* et *malavdo*, on peut admettre un état intermédiaire que je figurerai par *malavᵉdo*, avec maintien de l'*a* au moment où l'*a* de *nasus*, réellement libre, devenait *è*; puis l'*a* atone de *nèsus* est tombé, tandis que la finale du proparoxyton *malavᵉdo* se maintenait comme semitonique. De là *nès* d'une part, et de l'autre *malavᵉde*, *malavde*, *malade*. Contrairement à l'avis de M. Staaff (v. notre *Revue*, t. XI, p. 199 et *passim*), je ne crois pas que la pénultième atone soit *complètement* tombée avant la chute de la finale, car si on a prononcé en même temps *pulce* et *dolce*,

vede, après quoi le proparoxyton *tiévede* pouvait se réduire de deus façons : ou par la chute de la première atone, d'où *tièvde*, *tiède*, ou par la chute de la dentale et la confusion des deus atones, d'où *tiève* (cf. ci-dessus *rance* et *pâle*). Nous avons conservé *tiède*, mais les anciens textes nous offrent aussi la forme *tiève*.

Dans les mots où la dentale qui suivait l'atone était un *t*, ce *t* avait eu le temps de se sonoriser avant la chute de l'atone : *cubito*, *covedo*, *covdo*, coude. De même, *male-habitum* : malade; **bombitire* : bondir; *subitum* et *subitam* : soude; *cucurbitam* : coorde, courde. D'après cela, *civitatem* aurait dû donner *civedat*, *cidé*. Il faut que l'atone soit tombée plus tôt entre le *v* PRIMITIF et la dentale, ou que le mot ait subi l'analogie des autres mots en *té*, comme *bonté*, *comté*, etc. C'est ainsi que *netteé* a été refait, — plus tard, il est vrai, — en *netteté*.

Le mot *gabata* a subi, d'une part, la réduction ancienne à *gapta*, que nous considérions ci-dessus comme possible pour *cubitum* et *tepidum*. De là la forme *jatte*. D'autre part, avec le maintien temporaire de la pénultième atone, il est devenu *gavata*, forme que l'on rencontre au VIe siècle, et qui donne, suivant que la pénultième atone est tombée plus ou moins tôt :

gauta[1], *jote*, *jode*, *joe*, *joue*,
ou *gavada*, *javede*, *javde*, *jade*.

la différence entre *puce* et *dous* ne s'explique pas. Il me semble physiologiquement impossible d'admettre avec M. Staaff que les proparoxytons, *réduits à l'état de paroxytons*, aient conservé un accent secondaire sur la finale.

1. Le provençal a conservé la diphtongue *au*, qui a empêché la sonorisation de la dentale qui suit. Un dialecte où la diphtongue,

Jade pourrait aussi venir de *gabda*, comme *jate* de *gapta*.

La forme *gauta* s'explique par la facilité qu'a la labiale de former diphtongue avec l'*a* qui précède. *Male-habitum* aurait pu devenir *malaut* (qu'on trouve en provençal), puis *malot*, au féminin *malode*, *maloe*, *maloue*.

Dubitat, *dubitare*, *debita* ont été traités comme *gabata* donnant *jatte*. De là *doute*, *douter*, *dette*. Les formes verbales où l'on avait déjà *p+t*, comme *recepta*, *captare*, ont pu contribuer au changement de *debita* en *depta* et de *dubitare* en *duptare*. En supposant le maintien de l'atone jusqu'après la sonorisation des consonnes, on expliquerait *dette* au lieu de *dède*, et *douter* au lieu de *douder*, par un phénomène de dissimilation.

Bibita, traité comme *debita*, aurait dû donner *bette*. On rencontre cette forme, mais tardivement, et elle paraît dériver de *boite*, qui est constant au moyen âge, et qui doit sans doute s'expliquer par une formation sur le singulier de l'indicatif présent, d'après les nombreus substantifs participiaus en *te* (*perte* à côté de *il pert*, etc.). Ou bien encore, *bibita*, traité comme *tepida*, a pu donner *boide*, refait en *boite* par l'analogie des substantifs participiaus en *te*.

J'admès parfaitement que, sur un même point du territoire, il ait pu y avoir deus prononciations différentes du même mot, comme actuellement, par exemple, pour l'adjectif démonstratif devant voyelle, qui se prononce *sèt* et *st*. *Jatte*, *joue* et même *jade*

sans se maintenir jusqu'à nos jours, a persisté assez longtemps pour que le *t* ait survécu à la sonorisation des dentales intervocales, doit avoir la forme *jote*, qu'on rencontre en Berry.

peuvent coexister dans un même dialecte, car on a pu simultanément prononcer *gapta* et *gabata*, et plus tard simultanément *gauta* et *gavata*. Nous avons vu que *subita* pouvait aboutir à *soute* ou à *soude*, et *malehabita* à *malate*[1] ou *malade*. Les formes, d'ailleurs rares, *soute* et *malate* s'expliqueraient ainsi, à moins que ce ne soient simplement des graphies inexactes et approximatives. *Coute*, qui est si fréquent, est plus difficile à expliquer, à moins de supposer une forme féminine *cubita* (qui ne me paraît pas vraisemblable), car *cubitum* ne pouvait donner que *cout* ou *coude*. Peut-on admettre une influence assimilatrice de la sourde initiale sur la dentale de la syllabe suivante?

Il est remarquable, en tout cas, que des traitements, phonétiques divergents, dans des conditions identiques, se rencontrent surtout lorsque la chute de l'atone devait rapprocher des consonnes difficiles à prononcer ensemble, comme une sourde et une sonore.

Sifflantes

T + *yod*

On sait que *t* + *yod* a produit *ts*^{y}, *exactement comme*, mais *bien plus tôt que* « *c* devant *e* ou *i* ». On peut donc s'attendre à trouver des ressemblances et des différences entre le traitement de *t* + *yod* et celui de *c*.

Nous avons vu que le *c* assibilé n'était pas sonorisé quand l'atone est tombée (puce, racine); mais, quand cette atone était précédée d'une sonore *appuyée*, le *c*

1. Et les formes *malate* et *soute*, bien qu'originairement féminines, ont pu s'employer au masculin, comme *louche* et *large*, qui sont devenus des deus genres.

s'est sonorisé par contagion: u*nd*ecim, onze; *be*r*be*cile, berzil.

En appliquant cette double loi à *t* + *y*, on obtiendrait: 1° parçon, de *partitionem;* mençonge, de *mentitionica;* plançon, de *plantitionem;* comencier, de *cuminitiare;* — 2° venzon, de *ve*ND*itionem*. Les premières formes sont celles que l'on rencontre en effet; mais on a *vençon* (au lieu de *venzon*), soit que la sifflante sourde issue de *t* + *y* ait eu plus de solidité que celle que produisit plus tard le *c* devant *e* ou *i*, soit qu'il faille admettre une influence analogique des autres mots en *çon*, ou supposer une forme **venditionem* (cf. **pietitatem* qu'on est obligé de supposer pour expliquer le vieus français *piteé*. Voy. ci-dessus, p. 217, n. 1).

Dans *traditionem*, l'*i* atone s'est maintenu sous l'influence des formes du verbe où il était tonique, et la sifflante, restée intervocale, s'est naturellement sonorisée; de là *traïson*.

Pour *nourreçon*, le *Dictionnaire Général* suppose une forme **nutrectionem*, peu vraisemblable. On pourrait songer à *nutricionem*, sous l'influence de *nutricia*, *nutricium*. Mais pour tirer simplement le mot de *nutritionem*, la difficulté n'est pas plus grande que pour dériver *nourreture* de *nutritura* (ci-dessus, p. 217) et *larrecin* de *latrocinium*. Il suffit d'admettre la réduction très ancienne, devant la protonique atone, de *tr* à *rr*, d'où *norrçon*, *norçon*, refait ensuite en *norreçon* d'après *norrir*.

L'*u* atone de *acutiare*, *minutiare*, a été maintenu par l'influence des formes où il était tonique (*acutiat*, *minutiat*); de là *aguisier*, *menuisier*, au lieu de *acier* (par *actsyare*, cf. *factsyonem* = *façon*) et de *mencier*.

Le vieus verbe *mincier*, en raison de son *i*, doit avoir une autre origine.

C + *yod*

La sifflante issue de *c* + *yod* ne se sonorise jamais. On ne peut donc s'étonner de trouver un *c* dans *heriçon* (hericionem) *souspeçon* (suspicionem)[1], *Coucy* (Codiciacum).

La seule question est de savoir dans quels cas et dans quelles conditions l'atone qui précède s'est conservée.

Une dentale se lie ou se font facilement avec le groupe dental issu de *c* + *y*. Aussi l'atone est-elle tombée après *d* ou *t* dans : *Codiciacum*, Coucy ; *Ponticiacum*, Poinsat.

La difficulté de prononciation du groupe sifflant *cts*[y] après une nasale et après *sp* a maintenu l'atone dans *hameçon*, *seneçon*, et dans *souspeçon*, qui n'a pu perdre l'*e* médial qu'après la chute de l'*s*.

Au contraire, l'atone aurait pu, semble-t-il, facilement tomber après *r*, auquel cas **hericiare*, **hericionem* auraient donné *hercer*, *herçon*. Mais l'*i* atone de ces mots était tonique dans les formes telles que *hericiat :* herice ; de là son maintien dans *héricer*, *hériçon*.

S

On rencontre rarement l'*s* intervocale après atone, On peut citer *refusare*, **petrosilium*, et, pour *s* mouillée, **pertusiare* et des noms de lieu tels que *Camisiacum*.

1. Il est inutile de recourir à **suspectionem*.

Refusare a donné *revuser, reüser, ruser,* avec le maintien constant de l'*u* atone sous l'influence des formes du verbe où il était tonique. Et l'*s*, restée intervocale, a naturellement subi la sonorisation.

**Petrosilium* a dû se réduire de bonne heure à *persil* (cf. ce qui est dit plus haut de *latrocinium, nutritura, nutritionem*); on trouve cependant la forme *perresil*, due sans doute au sentiment de la parenté de ce mot avec *pierre, perron,* ce que semble indiquer la graphie *pierresil.*

L'*s* se liant facilement avec une dentale, l'atone est tombée dans *pertusiare*, qui a donné *pertsier, persier*, *percer*. On trouve d'ailleurs la forme *pertuisier*, refaite sur « il pertuise[1] ».

L'atone est aussi tombée dans *Camisiacum,* mais probablement après que l'*s* s'était sonorisée; de là *Chansy* (prononcé *Chanzy*), qui est devenu *Changy* par assimilation progressive.

Labiales

P

Entre *l* et *p*, l'atone tombe de bonne heure, et le *p* se maintient:

colapum: colp[2], coup; *pullipedem,* polpiet, pourpier.

1. Ainsi, la protonique atone longue d'un infinitif peut se conserver (ou être rétablie dans une forme refaite), sous l'influence du radical tonique. Cette action analogique est favorisée soit par le fait que l'atone se trouve entre deus consonnes difficiles à prononcer successivement (comme dans *refusare*), soit par la grande fréquence de l'emploi des formes à radical tonique, comme pour les verbes *hérisser, aiguiser, mendier.*

2. M. A. Thomas a signalé la coexistence des formes *colbe*,

Après le groupe *sc*, l'atone se maintient, et le *p* intervocal se transforme en *b*, puis en *v* :

episcopum : ebesquebe, evesqueve.

Comme ce proparoxyton doit nécessairement devenir paroxyton, le groupe de consonnes *skv* se réduit à *sk*, de là *evesque*[1].

Un phénomène semblable a pu se produire après *nc*, et *prince* peut être la réduction d'une forme proparoxytonique *princeve*.

B

Comme atone protonique devant le *b*, nous trouvons plusieurs fois l'*a* : *al***a***bastrum*, *mir***a***bilia*, **scar***a***-bottum*. Toute trace de cet *a* a disparu dans *albâtre*, *merveille*, *écharbot*. Le premier est un mot d'emprunt, mais non point les deus autres, qui montrent que l'*a* atone peut disparaître aussi bien que les autres atones, non seulement quand il est pénultième, ce qui est acquis depuis longtemps, mais encore quand il est protonique. Il ne s'est régulièrement conservé que dans les suffixes qui se rattachent à la 1re conjugaison (y compris les désinences *erai*, *erais* du futur et du conditionnel[2]) : *ement*, *edure* (puis *eüre*, *ure*), *edor* (puis *eor*, *eur*), *ediz* (puis *eïs*, *is*), *oison*. L'*e* issu de l'*a* protonique atone s'est conservé plus longtemps dans le mot *serement* que dans *mereveille*, précisément parce qu'il appartenait au suffixe *ement ;* quand on n'a plus senti

coube, qui supposent le maintien de l'atone jusqu'après le premier changement qui atteint le *p* intervocal en français.

1. Voy. ci-dessus, p. 215.

2. Encore a-t-on eu les formes *merrai*, *dorrai*, etc., refaites plus tard.

le suffixe, l'*e* atone a disparu. En dehors de ces désinences, dans les mots tels que *paredis, Aleman, palefroi,* la conservation prolongée de l'*e* issu d'*a* protonique atone s'explique par une influence savante ou par la difficulté de prononciation des groupes de consonnes.

Ceci posé, nous remarquerons que *alebastre* est un mot d'emprunt, postérieur au changement du *b* intervocal en *v*, et qu'il s'est réduit à *albâtre* postérieurement à la vocalisation de *l* devant une autre consonne. En formation populaire, on aurait eu *alevastre, alvastre, auvâtre.*

Entre une liquide et *b*, bien qu'il n'y eût pas de difficulté particulière de prononciation, l'atone n'est tombée qu'après la transformation du *b* en fricative :

cerebellum, cerevel, cervel, cerveau.
mirabilia[1], mereveille, merveille.

Et de même entre *n* et *b* :

cannabem, chaneve, chanve, chanvre.

Avant l'accent, l'atone entre *n* et *v* n'est pas tombée nécessairement comme après l'accent (pour ramener le proparoxyton à l'état paroxytonique) ; elle s'est maintenue jusqu'à nos jours dans *chènevis*, non pas parce qu'elle correspont à un *a* latin, mais parce que le groupe *n* + *v* offrait une difficulté particulière de prononciation (résolue après l'accent par la nasalisation de la voyelle précédente).

Dans **iscarabottum*, entre la syllabe initiale semito-

1. Il est inutile de supposer **miribilia*. L'*a* et l'*e* atones protoniques de *cerebellum* et de *mirabilia* ont été traités de même, tout comme l'*a* et l'*i* atones protoniques de *monasterium* et de *ministerium*, qui ont disparu entre *n* et *s* appuyante.

nique et la syllabe tonique, il y avait *deus* atones, qui se sont réduites à une, comme toujours en pareil cas : *iscarbottum*. Le *b*, devenu ainsi appuyé, s'est maintenu à ce titre dans *escharbot*.

L'atone s'est maintenue entre *c* et *b* dans *Jacobum*, et ici le *b* au lieu de se changer en la fricative *v*, s'est nasalisé en *m* : *Jaqueme*, d'où *Jaque*[1].

F

Dans les quelques exemples où nous trouvons *f* intervocal après atone, l'atone était précédée de liquide ou d'*s*, et elle est tombée de bonne heure :

aurifabrum, orfèvre ; *ossifraga*, osfraie, orfraie ; **calefare*, chalfer, chaufer.

V

Entre *r* et *v*, l'atone est tombée de bonne heure dans *cerevisia* = cervoise. Entre *l* et *v*, elle s'est maintenue jusqu'à nos jours dans **allevamen* = alevin (alevain), peut-être parce qu'on y sentait à l'origine le verbe *lever*, *élever*.

L'atone s'est maintenue entre liquide et le groupe *vr* (devenu *fr*) dans **paravredum* = palefroi.

(A suivre). L. Clédat.

1. Toutefois, il semble que *Jacomum* ne pouvait produire que *Jaume* ou *Jaime*, formes que d'ailleurs on rencontre. Pour la forme française, il faut supposer *Jaccomum* avec deus *c*. Le proparoxyton *Jaqueme* existait encore à Lyon au XVe siècle, au moins dans la graphie. On l'a lu plus tard *Jaquème* et écrit *Jaquesme*. Et c'est ainsi qu'on trouve mention d'une chapelle *Saint-Jaquème*, qui en réalité était consacrée à saint Jacques. *Jaquème* est un barbarisme, dont on a fait dans la région un surnom, devenu nom de famille.

COMPTES RENDUS

E. Polentz. — *Les propositions relatives en tant que déterminations prédicatives et les constructions analogues en français.* — Programme, Berlin, 1903, 55 pages.

M. Polentz ne nous donne pas dans ce travail la suite de son intéressante étude sur le pronom *lequel*, dont nous avons précédemment rendu compte. Il reprent et développe un sujet indiqué par Tobler (*Vermischte Beiträge*, III, 63-67). Tobler constate que plusieurs auteurs allemands de grammaires françaises ont remarqué avec raison que certaines propositions relatives se rapportant à un complément direct, au lieu de déterminer simplement ce complément direct, ajoutent au verbe une détermination, en montrant par rapport à quelle qualité, ou situation ou activité du complément s'accomplit l'action exprimée par le verbe. Il appèle *prédicatives* les propositions relatives ainsi employées. Il indique également que la proposition relative prédicative peut se rapporter au sujet de la proposition principale ; mais il ne prétent pas faire un dénombrement exact des verbes avec lesquels cette construction se rencontre, et il déclare qu'une étude ultérieure pourra certainement augmenter le nombre de ceus qu'il cite. C'est cette étude que M. Polentz a entreprise.

Il ne semble pas que les grammairiens français aient étudié de ce point de vue les propositions relatives[1]. Cela se conçoit, car pour un Français ces propositions relatives prédicatives ne se distinguent en rien par leur forme des propo-

1. Nous n'avons trouvé des indications à peu près analogues que dans Ayer (§§ 363 et 433). Encore n'est-ce pas exactement la même chose, et Ayer n'est-il pas absolument un grammairien français.

sitions relatives ordinaires. Un Allemand est au contraire forcé de les remarquer, parce que sa langue n'a pas de tournure correspondante. Sur un point cependant, noté par M. Polentz et par Tobler, les propositions relatives prédicatives se distinguent des autres; elles peuvent avoir pour antécédent un pronom personnel atone : « Je l'ai vu ce matin... *qui* passait en fiacre... » Bourget, *Cosmop.*, 33[1].

M. Polentz définit ainsi qu'il suit la proposition relative prédicative : « La fonction de la proposition relative ainsi employée consiste soit à exprimer à elle seule le prédicat de la proposition principale, soit à compléter le prédicat dans le cas où il a une signification telle qu'une détermination supplémentaire soit nécessaire pour le compléter. » Cette définition donnée, M. Polentz a développé de trois façons différentes l'étude de Tobler :

1° En élargissant beaucoup la liste, esquissée par Tobler, des verbes après lesquels on trouve une proposition prédicative se rapportant au sujet du verbe. Il relève de nombreux exemples après *être là*, *être assis*, *se trouver*, que le sujet soit un substantif ou un pronom personnel atone (Un valet de chambre était là, qui faisait le ménage. Herm., *Fris. de Par.*, 365. — Elle est là qui se cache, parce qu'elle a peur. Sand, *Mare au Diable*, 127); après le *verbe être suivi d'un adjectif numéral ou de quantité*, même quand cet adjectif accompagne un substantif Nous fûmes une demi-douzaine qui partîmes d'un rire instantané. *Revue Bleue*, 4, VIII. 587 b. — Nous étions là deus ou trois misérables qui avons pâli de frayeur, Mol.); après les verbes *venir*, *survenir*, *passer*, *arriver*, *surgir*, *s'approcher*, *éclater*, *s'engager*, qui tous expriment l'arrivée d'un personnage, ou la production soudaine d'une action (La Mort vient qui le tire par les pieds hors de la scène. Taine, *Ess. de Crit.*, 41); surtout dans les tournures comme *c'est ton frère*, *c'est lui qui l'a fait*, après *il est*, *il y a*, *voilà*, *voici*, même directement après un substantif

1. Cité par Tobler, *l. c.*, p. 64.

avec suppression de *c'est* (Et après les étapes du Calvaire, après le cortège des infirmités, *l'esprit qui* baisse et la lampe *qui s'éteint*. Margueritte, *Deux Vies*). Un certain nombre des exemples cités par M. Polentz (p. 26 à 29) s'expliquent en effet de cette façon ; il nous paraît plus difficile d'appliquer la même explication à des phrases exclamatives comme : Et cette chasuble qu'on a promise pour dimanche ! (Z., *Rêve*, 52). Coquin de sort ! Et le conseil que j'oubliais ! (D., *N. R.*, 109).

2° En relevant un plus grand nombre de verbes après lesquels on trouve la proposition relative prédicative se rapportant au complément direct ; ce sont : *avoir là*, *laisser*, *avoir*, *voir* (voici et voilà), *revoir*, *apercevoir*, *regarder*, *admirer*, *considérer*, *écouter*, *entendre*, *sentir*, *surprendre*, *trouver*, *rencontrer*, *découvrir*, *aviser*. Tous ces verbes expriment des opérations des sens[1]. M. Polentz constate que les propositions relatives prédicatives se rencontrent plus rarement après les verbes qui expriment une opération de l'esprit (*croire*, *penser*, *savoir*, *connaître*, *dire*, *prétendre*, *assurer*, *avouer*, etc.) ; on les trouve alors exclusivement avec un pronom relatif comme antécédent, c'est-à-dire que cette construction donne naissance à des propositions relatives doubles, surtout en ancien français. Dans l'exemple : les bestes *que* tu vois *qui* mostrent félonie (R., *Alix*, 507, 3), M. Polentz considère comme prédicative la seconde proposition relative, en la rapprochant d'une proposition simple qui serait : tu vois ces bestes qui mostrent félonie[2]. M. Polentz ne donne pas d'explication pour la différence de traitement qu'il constate entre les verbes qui expriment une opération des sens et ceus qui expriment une opération de l'esprit.

1. *Admirer* pourtant semble bien exprimer une opération de l'esprit, mais liée intimement à l'acte de la vision.

2. Voir sur cette question des propositions relatives doubles, l'article de L. Clédat, *Revue de Philologie française*, XVI, 1903, p. 155. Dans l'exemple que nous citons, le verbe *voir* exprime une opération des sens ; M. Polentz donne un grand nombre d'exemples de la même construction après un verbe exprimant une opération de l'esprit, p. 48 et 49.

3° M. Polentz enfin a développé l'étude de Tobler, en relevant un grand nombre d'exemples qui montrent que presque toujours la proposition relative prédicative peut être remplacée par un participe actif ou passif (Voltaire trouva à Paris un accueil enthousiaste : *c'est Franklin qui* lui demande sa bénédiction pour son petit-fils; *c'est le peuple se pressant* dans les rues sur son passage. Doumic, *Hist. de la litt. fr.*, 439), ou par l'infinitif seul, ou précédé des prépositions *à* et *pour* (Vous m'avez laissée toute la nuit *à vous attendre*. Tinayre, *Mais. du Péché*, 24). M. Polentz range, sans explication, parmi les propositions prédicatives, les propositions infinitives indépendantes, qui équivalent à des propositions ayant un verbe à un mode personnel, comme dans l'exemple suivant : « Ah! Jésus! et le mari qui croyait tenir sa femme dans sa main... qui l'aimait à lui donner sa peau pour qu'elle s'en fasse des semelles... *Se voir* ainsi quitté pour le premier mâle venu! » *R. bl.*, 4, LXVIII, 323 b). Quelques mots d'explication auraient été nécessaires.

En résumé, ce travail est surtout un recueil d'exemples, presque tous bien choisis, judicieusement interprétés et bien classés; il dénote chez M. Polentz une connaissance très exacte de la langue française. Ce n'est pas une étude historique, puisque la très grande majorité des exemples est empruntée à la littérature contemporaine. Il ne nous semble pas non plus que l'auteur en ait dégagé une thèse générale. M. Polentz commence, il est vrai, en constatant qu'une des tendances de la langue française actuelle consiste à mettre au premier plan la personne qui fait une action, ou dans certains cas, l'objet par rapport auquel l'action s'accomplit, et à exprimer l'action elle-même par une proposition subordonnée, relative, participiale ou infinitive. Mais, dans la suite et surtout dans la conclusion, il nous paraît avoir un peu perdu de vue ses prémisses.

H. Yvon.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la «Revue» sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

J. Durandeau. — *Dictionnaire français-bourguignon*, t. V, lettres H, I, J, K, L (Dijon, bureaus du *Réveil bourguignon*, 1903).

J. Bastin. — *Chrestomathie littéraire, morceaux de lecture, ou exercices de conversation, de narration et de mémoire*, 11e édition (Saint-Pétersbourg, 250 et 130 pages in-8°).

A. Constantin et Désormaux. — *Parabole de l'Enfant prodigue, recueil de traductions en patois savoyard collationnées dans treize localités de la Haute-Savoie et de la Savoie, avec une carte, des remarques philologiques et une traduction en latin étymologique* (Annecy, imprimerie Abry, 1903, 38 p. in-8°).

Georges Doutrepont et le baron François Béthune. — *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas*, année 1901 (Bruges, imprimerie L. de Plancke, 1903, 56 p. in-8°).

H. Morf. — *Gaston Paris* (Extr. de *Frankfurter Zeitung*, 11 et 12 mars 1903).

E. Monaci. — *Gaston Paris* (Extr. de la *Nuova Antologia*, 1er avril 1903).

O. Grojean — *Gaston Paris* (Extr. de la *Revue de Belgique*, 15 avril 1903).

Raymond Weeks. — *Aïmer le Chetif* (24 pages. Tirage à part).

Edmond Lefèvre. — *Bibliographie mistralienne* (Marseille, édition de l'*Idèio prouvençalo*, 1903, 154 p. in-8°). — Ce volume contient une bibliographie sommaire des œuvres de Mistral, avec l'indication de nombreuses études, biographies et critiques littéraires, ainsi que des notes et documents sur le félibrige et la langue d'oc.

Alice Kemp-Welch. — *La Châtelaine de Vergi* (Londres, David Nutt, 1903, xxiii-95 p.). — Ce charmant petit volume, illustré d'après un ivoire du XIIIe siècle, contient le texte de la *Châtelaine de Vergy* d'après G. Raynaud (*Romania*, t. XXI), avec une traduction en anglais par Alice Kemp-Welch, et une introduction par L. Brandin, archiviste-paléographe. Notons une correction très sûre proposée par M. Brandin pour le vers 393 : *chienet* au lieu de *chevalier*.

E. Langlois. — *Recueil d'arts de seconde rhétorique* (Paris, imprimerie nationale, 1902, *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, lxxxviii-497 p., in-4°). — M. Langlois publie, avec une introduction très soignée et très documentée, les sept arts poétiques suivants du XVe et du XVIe siècle : *Des Rimes*, par Jacques Legrand, les *Règles de la seconde rhétorique*, anonyme, le *Doctrinal de la seconde rhétorique*, par Baudet Herenc, le *Traité de l'art de rhétorique*, anonyme, l'*Art de rhétorique vulgaire*, par Molinet, le *Traité de rhétorique*, anonyme, et l'*Art et Science de rhétorique vulgaire*, anonyme. Quatre de ces traités étaient inédits, et le texte des autres est complété ou sensiblement amélioré. C'est là une très précieuse contribution à l'étude de l'ancienne versification et aussi, par les listes de rimes, de l'ancienne prononciation française.

D. Behrens. — *Bibliographie der französischen Patoisforschung für die Jahre 1892-1902* (71 p., extr. de *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*). — Nous avons là le complément indispensable et la continuation jusqu'en 1902 de la *Bibliographie des patois gallo-romans*,

dont M. Rabiet a traduit la deusième édition, revue et augmentée par l'auteur.

E. Monaci. — *Poesie provenzali allegate da Dante nel « De vulgari eloquentia »* (Rome, Lœscher, 1903).—Ce petit fascicule fait partie des *Testi romanzi per uso delle scuole*, publiés par le distingué professeur de langues romanes de l'Université de Rome, Ernest Monaci.

A. Collignon. — *Notes historiques, littéraires et bibliographiques sur l'Argenis de Jean Barclay.* — Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1902; in-8°, de 182 p., avec un portrait de Barclay.

Auteur d'une étude sur l'*Euphormion* de Barclay, M. Collignon a été tout naturellement amené à s'occuper de l'*Argenis* du même auteur. Le livre qu'il lui consacre détermine surtout les conditions dans lesquelles fut composé et publié ce roman latin, — qui touche d'ailleurs de si près, par ses traductions et son influence, à l'histoire de la littérature et de la société françaises. Et si l'on considère avec quelle faveur l'étranger, de son côté, accueillit cet ouvrage, on saura le plus grand gré à M. C. d'avoir ajouté à son érudite et fine étude une bibliographie des éditions et des traductions de l'*Argenis*. — F. B.

C. Latreille et M. Roustan. — *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Collombet.* — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1903 ; in-16, de xv-271 p.

Cette correspondance échangée par Sainte-Beuve, de 1834 à 1853, avec un Lyonnais, auteur lui-même, est précédée d'une étude qui rattache les lettres du grand critique aus divers aspects de sa pensée et aus attitudes successives d'un esprit « rompu à toutes les métamorphoses » : c'est un préambule ingénieus et qui justifierait à lui seul la publication de ces lettres. Elles ont d'ailleurs leur intérêt ; Sainte-Beuve y apparait dans toute la conscience de sa méthode critique d'investigation et de documentation[1]. — F. B.

1. La « brochure » de Falconnet dont il est question page 8 n'est-elle pas, plus exactement, un article de la *Revue du Midi* ?

Konrad Meier. — *Racine und Saint-Cyr* (Extrait des *Neuere Sprachen*). — Marburg, Elwert, 1903, in-8°, de 71 p.

Michelet écrivait en 1861 : « *Esther* et *Athalie* sont deus machines de guerre qui agissent en cadence avec les tentatives contre Guillaume. » M. Meier a pris cette proposition, conjecturale ou divinatrice, du grand historien, pour point de départ d'une enquête minutieuse, trop minutieuse peut-être, mais dont les résultats sont fort intéressants. S'appuyant principalement sur la *Relation de la Cour de France* de Spannheim, M. M. démontre que les deus « machines de guerre » montées par Mme de Maintenon avec l'aide de Racine n'avaient pas un moindre objectif que le rétablissement de Jacques II sur le trône d'Angleterre : le triomphe de la nouvelle favorite sur l'ancienne et sur Louvois, hostile à la politique jacobite, le conflit entre la lignée légitime et l'usurpateur, tels sont les « dessous » réels des deus pièces écrites en apparence pour l'édifiante distraction des demoiselles de Saint-Cyr. Même à la juger aventureuse, on accordera à l'hypothèse de M. M. d'être entourée d'un séduisant faisceau de preuves et de garder le plus étroit contact avec les témoignages et les indices historiques de la fin du XVIIe siècle. — F. B.

G. Beaulavon. — *Du contrat social, par Jean-Jacques Rousseau, nouvelle édition, avec une introduction et des notes explicatives* (Paris, Georges Bellais, 1903, 336 p. in-12). — Édition très commode pour tous ceus qui voudront lire ce texte difficile. On fait remarquer avec raison que le *Contrat social*, qui figure depuis dis ans sur les programmes des examens et des concours, n'avait pas encore été l'objet d'une édition classique.

Joseph Lebierre. — *Le mouvement réformiste des 35 dernières années et l'état actuel de la langue française* (Leipzig et Berlin, Teubner, 1902, 54 p. in-4°). — Sans être complet, cet exposé du mouvement réformiste des 35 der-

nières années en donne une idée suffisante[1]. On peut regretter que l'auteur n'ait pas réussi à dominer son sujet, et que tout en s'efforçant d'être impartial, il reste trop imbu des vieus préjugés et confonde encore parfois la réforme de l'orthographe et celle de la langue ; il distingue cependant dans son titre « le mouvement réformiste » (de l'orthographe) et « l'*état actuel* de la langue française ». La brochure est d'ailleurs, d'un bout à l'autre, d'une lecture agréable ; le chapitre final sur la poésie (et la versification) est particulièrement intéressant.

A. Timmermans. — *Dictionnaire étymologique de mille et une expressions propres à l'idiome français* (Paris, Henri Didier, 1903, 420 p. in-8°). — Dans un article que M. Timmermans a donné à la *Revue scientifique* (28 mars 1903), et qui est comme la préface de son Dictionnaire, il nous dit que cet ouvrage contient « l'étymologie d'environ dix mille mots appartenant au langage familier, populaire ou à l'argot ». Il a recueilli en effet un très grand nombre de mots et surtout de locutions populaires. Le commentaire de ces locutions, alors même qu'il est fort ingénieus, — et celui de M. Timmermans est toujours tel, — comporte bien souvent un certain doute, que l'auteur ne semble jamais éprouver lui-même, mais qui se glisse invinciblement dans l'esprit du lecteur, et qui est ici d'autant plus naturel que les explications proposées par d'autres ne sont jamais signalées ni discutées. Pour nous borner à un exemple, au sujet de l'expression « c'est son père tout craché », les avis de Nyrop et de Gaston Paris ne sont pas rappelés ; l'explication de l'auteur se rapproche d'ailleurs beaucoup de celle que nous avons proposée ici même. Quant aus étymologies proprement dites, elles ne sont pas davantage discutées, mais on les trouvera souvent discutables ou inadmissibles, comme « bougre » rattaché à *bouc*, et le « cri aïe ! hi » des cochers, dérivé sans

1. L'auteur ne connaît pas les discussions sur *l'accord du participe passé* qui ont été publiées ici-même et à part (Paris, Bouillon).

hésitation de « courir grande erre ». Ce livre n'en rendra pas moins de bons services, à la condition d'être contrôlé ; il contient une foule d'expressions courantes que les dictionnaires n'enregistrent pas, avec des rapprochements curieus et suggestifs. Ajoutons qu'il est de lecture agréable et de consultation commode.

F. Gohin.— *Les transformations de la langue française*[1] *pendant la deuxième moitié du XVIII*e *siècle* (Paris, Belin frères, 1903, 400 p. grand in-8°). — Comme le dit l'auteur dans sa préface, l'histoire de la langue au XVIIIe siècle est à peine commencée, et notamment le vocabulaire de la seconde moitié du siècle n'avait encore fait l'objet d'aucune étude d'ensemble ni d'aucun travail spécial. Cette lacune est aujourd'hui en grande partie comblée, et dans des conditions qui font honneur à l'auteur et à son maître, M. Brunot. Le livre est divisé en deus parties : 1° Doctrines et tendances ; 2° Lexique méthodique ; et un index final reprent très utilement, dans l'ordre alphabétique, les mots réunis dans le lexique méthodique. Je reprocherais à M. Gohin l'abus qu'il fait du mot *métaphore*, à la suite d'ailleurs des grammairiens et des auteurs qu'il cite. Ainsi, il range parmi les métaphores « les locutions abstraites et périphrases » ; même parmi les métaphores qu'il qualifie de « proprement dites », il y en a plus d'une qu'il faudrait rattacher à un autre procédé de dérivation. Le terme « extension du sens des mots » est aussi bien vague, du moins dans l'abus qu'on en fait, et arrive à ne plus désigner qu'un changement quelconque de sens. Il y aurait eu grand avantage à classer rigoureusement tous ces changements suivant qu'ils se sont produits par comparaison, par connexion logique, par extension (au vrai sens du mot) ou par restriction. Ce sont là quatre procédés bien différents de dérivation des sens, et l'étude psychologique du langage ne peut se passer de les distinguer. Je dois

1. Plus exactement « du Vocabulaire français ».

dire que dans la deusième partie, sinon dans la première, la distinction est faite des cas de restriction et des cas d'extension. M. Gohin formule ainsi ses conclusions : « Les écrivains du XVIIe siècle ont eu l'honneur de créer une langue nationale et d'établir une tradition : mais il fallait lui donner des fondements plus larges et plus solides ; il fallait abolir les étroites conventions, rendre à la langue la liberté ; c'est en ce sens que les novateurs du XVIIIe siècle ont accompli une œuvre utile et féconde. »

L'abbé Rousselot et Fauste Laclotte. — *Précis de prononciation française* (Paris, Welter, 1902, 256 p. in-8°). — Cet excellent livre est orné de figures, dont un certain nombre, empruntées aus *Principes de phonétique expérimentale* de l'abbé Rousselot, auraient gagné à être refaites et simplifiées pour un « précis de prononciation ». Les auteurs nous disent que l'italien ou l'allemand sont des langues artificielles imposées par de puissantes œuvres littéraires (il y aurait au moins une distinction à faire entre « langue parlée » et « langue écrite »), tandis que le français, c'est « la langue du roi portée par l'administration dans les provinces ». L'opposition est sans doute excessive, mais nous ne pouvons la discuter ici. Les auteurs en concluent que le français est la langue de Paris, « de la bonne société parisienne », et c'est cette langue qu'ils notent et qu'ils recommandent. Nous admettrions une base plus large : toute la région du Nord où le français ne peut vraiment pas être considéré comme importé. Les différents sons de la langue sont décrits et classés avec la précision la plus scientifique. A ce propos, il est fâcheus que les mêmes consonnes soient appelées par les uns *continues*, par les autres *fricatives*, par d'autres *spirantes*, par d'autres encore *constrictives*, etc.. MM. R. et L. semblent adopter d'abord le terme de *constrictives* (p. 52), mais il leur arrive d'appeler ces consonnes des *fricatives*, et à partir de la p. 58, ils les qualifient généralement de *spirantes*. Il serait bien souhaitable qu'on s'entendît enfin pour affecter toujours,

dans les ouvrages de phonétique, la même dénomination à chaque catégorie de sons. — Dans les cas où la prononciation hésite, et où l'influence de l'orthographe risque de faire prévaloir une prononciation vraiment contraire aus saines traditions de la langue, il serait bon, au lieu d'indiquer simplement les deus tendances, de recommander la bonne, ce que MM. R. et L. n'osent pas faire assez souvent. Ils auraient pu aussi expliquer sommairement les anomalies qu'ils signalent, ce qui aiderait à les retenir. Par exemple, si la sifflante se fait entendre à la pause dans *sis* et *dis* et non plus dans *deus* et *trois*, c'est que, dans les derniers mots, c'était une consonne de flexion. Et si, dans les mêmes conditions, on fait entendre le *t* de *huit* et de *sept*, et non plus celui de *vingt* et de *cent*, c'est que *vingt* et *cent* s'employaient au pluriel, et que le *t* final avait disparu devant l'*s* de flexion. — P. 178. Il est certain qu'on dit plutôt *neuf amis* que *neuv amis*. Mais on dit toujours *neuv heures* et *neuv ans*, grâce à l'extrême fréquence de l'emploi des noms de nombre devant *heures* et *ans*. — P. 77. Le redoublement de l'*l* dans le parisianisme « je ll'ai vu » n'a rien de commun avec l'implosion des consonnes intervocaliques, car c'est un véritable *redoublement*, et il ne se produit que pour le PRONOM *l*, dans un cas spécial qui s'explique par une analogie.

Le Gérant : Vve ÉMILE BOUILLON.

Chalon-s.-Saône. – Imprimerie Française et Orientale, E. BERTRAND

LE SONGE

POÈME ALLÉGORIQUE ET RELIGIEUX DU XIIIe SIÈCLE

La copie qui suit, d'un poème resté inédit jusqu'à présent, se trouve dans le manuscrit Roy. 19. B. XII (fol. 179-181) du British Museum. Ce ms. contient le *Roman de la Rose*, et en outre le *Testament* de Jean de Meung et le *Codicile* également attribué à l'auteur du *Roman de la Rose*. On trouve à la suite du *Testament* le petit poème dont il s'agit ici, avec la rubrique suivante à droite, écrite en encre rouge et en marge : *cy fine le Testament Jehan de Meun et commence le Songe*. On voit que le *Testament* (et il en est de même du *Codicile*) est qualifié de *Testament de maistre Jean de Meun*, ainsi que dans les autres manuscrits, mais il n'est rien dit de l'auteur du *Songe*, soit dans la rubrique ou dans le cours du poème.

Le *Songe* se compose de 34 quatrains monorimes en alexandrins, chaque hémistiche formant une ligne. La place que ce poème occupe dans un manuscrit consacré entièrement aux œuvres de Jean de Meung, la forme qui est la même que celle du Testament, et le sujet, portent à croire que le *Songe* a été composé, vers la fin du XIIIe siècle, par l'auteur du *Roman de la Rose*. On sait qu'en vieillissant Jean de Meung inclina fortement vers la religion ; il semble même s'être repenti de ses œuvres de jeunesse. C'est du moins ce

qu'il dit lui-même, en termes très explicites, dans la seconde strophe de son *Testament :*

J'ai fait en ma jonesce maint diz par vanité,
Ou maintes gens se sont pluseurs fois délité ;
Or me doint Diex ung faire par vraie charité
Pour amender les autres, qui peu m'ont profité.

LE SONGE

I. J'estoie l'autre jour en contemplation, (f. 179, col. i)
Et avoie tourné vers Dieu m'entention.
Je ne scay se ce fu par revelation,
4 Mais je vy, dont je ja vous feray mention.

II. Selon(d) ce qu'il me puet d'un songe souvenir.
Mon cuer voulsist, pour voir pelerin devenir,
Pour savoir s'il peust tant aler et venir,
8 Qu'il peust par aler a joye parvenir.

III. L'autre jour l'ouy dire et maintesfois l'avoie,
Que droit a paradis est moult roiste la voie;
Et le chemin qui droit a paradis s'avoie
12 Est moult fort a tenir, se compter le savoie.

IV. J'estoie en Babiloine en celle grant cité,
Quant je pour cheminer oy mon cuer excité;
A l'issu de mon huis dis benedicité, (col. ii)
16 Je me commant au roy qui maint en trinité,

V. Je erray voulentiers quant j'ay ma voie emprise,
Car j'eus voulenté de parfaire m'emprise ;
Ce scevent bien pluseurs que qui attent grant prise,
20 A la fin du labour le traveil moins en prise.

VI. Toute jour cheminnay, jusques a la vesprée,
Par un pays plaisant plus plain que nulle prée ;
Li sires de pitié que l'en requiert et prée,
24 Me monstra qu'il avoit bien ma voie menée.

VII. Car quant celle heure vint qu'on se dut osteler,
Les murs d'une cité souvent retinceler
Vy, contre le soleil ne se purent celer.
28 Ce est la cité du cuer ; si l'ouy appeller.

VIII. La cité fut tres forte et tres bien bataillée,
Pour estre fort assez en tous sens bien taillée,
Je ne cuit que par force poust estre prinse, (v° col. i)
32. Se ne feust par engin minée ou soubztaillée.

IX. Quant a la porte vins, j'appellay haultement
Ouvrez ! l'en me ouvri sans nul arrestement.
Quant ens fui, pres de moy trouvay tout preste-
[ment
36 Une dame qui scot trestout mon estement.

X. Conscience avoit nom. Garde estoit de la porte.
Laide estoit durement et contrefaitte et torte.
Je cuidasse qu'elle feust ou en transses ou morte,
40 S'el ne parlast à moy, mais atant m'en deporte.

XI. La nuit pour hosteller avec elle me mena,
Une fille qu'elle ot au couchier me donna ;
Ma mere qui tant scot en qui tant raison a,
44 A savoir tous mes fais maintenant m'assena.

XII. Conscience me lut trestoute nuit ma vie,
Qui toute est surondant de pechié et d'ennie,
Et dit que se j'aten tant que la mort me lie,
48 Que je n'auray jamais l'amour Dieu desservie
[(col. ii)

XIII. Toute preste est la mort, des (ce) qu'il commandera,
Qui de tous mes pechiès raison demandera ;
S'ainsi sans repentir muir, m'ame que fera ?
52 Ou puant puis parfont d'enfer mise sera.

XIV. Moult fui toute la nuit des dames ramené,
Car trestous mes pechiés m'ont devant ramené,
A poy que je ne di que mar fusse oncques né,
56 Tant fut la nuit mon cuer de leurs dis esgené.

XV. L'endemain au matin me mistrent a raison
De mon chemin tenir, qu'il estoit saison.
Assez me firent honte. Onc plus n'en ot mais hom.
60 Dont tart me fut que hors feusse de leur maison.

XVI. Quant hors fui de leur huis, me prins à cheminer
Contreval la cité, sans cesser ne finer.
Un preudom m'encontra ; a lui me fist parler ;
64 La nuit en son hostel me fist o lui aler (f. 180. [col. i)

XVII. Li sires de l'ostel paour est appellez.
Velus et hericez et tout entrepelez.
Je cuyday celle nuit estre bien hostelez.
68 Mais bon hostel me fut celle nuit bien celez.

XVIII. Car un vent en l'hostel toute la nuit venta,
Qu'a poy que li hostelx ne nous acraventa.
La mort, qui le treu des corps et la rente a,
72 Pour son vous demander, à moy le presenta.

XIX. Quant reguarde la mort paour m'a regardé.
Lors me dit : que voulez sire vassaux par dé.
Pour neant m'esgardez ; vous avez trop tardé ;
76 Car vous serez ennuit ou feu d'enfer lardé.

XX. Quant des peinnes d'enfer paour parler j'ouy,
Saichiez certainement que point ne m'esjouy,
Pour la paour que j'oy tel douleur m'envay
80 Tel dueil et tel angoisse qu'en la fievre chey.

XXI. Quant la fievre me tint acueilli, a trembler (col. ii)
Souvent me fist les dens l'un à l'autre assembler.
Ne me pesast à cui je peusse sembler,
84 Ne mais que de l'ostel je me peusse embler.

XXII. Deux filles ot paour qui m'ont fait grand secours,
Car j'estoie cheus en moult mauvais decours.
Se l'ainsnée ne feust, qui vint a moy le cours,
88 Je ne cuit que jamais peusse estre ressours.

XXIII. Repentance avoit nom celle qui iert ainsnée,
Preudefemme ert et saige, s'elle feust renommée.
Confession sa suer ainsi estoit nommée.
92 Je ne cuit qu'on trouvast en nul lieu meilleur née.

XXIV. Quiconque ce vouldroit en son cuer esprouver,
Il le pourroit pour voir certainement prouver.
Plus saiges qu'elles sont ne pourroit l'en trouver,
96 Qu'elles scevent esclore quan que cuer puet couver.

XXV. J'espoire bien la nuit qu'il sont de grant mesure,
[(v° col. i)
Car repentance vint a tout une mesure,
Plaine d'une poison, qui moult me sembla sure.
100 J'en buy tant qu'el me fist alongier ma ceinture.

XXVI. La poison maintenant droit au cuer me toucha.
Confession qui scot que son lieu approucha,
Pour bouchier, les deux dois bouté en ma bouche a,
104 Si qu'elle mist dehors tout ce qu'elle acroucha.

1. 97. *Corr.* qu'el.
2. 120. *Corr.* Ce pot, ou bien, ce puet.

XXVII. Quant je senti ses dois tout le cuer me remist.
Souvent les atrais hors, souvent les y remist.
De moy donner senté voulentiers s'entremist.
108 Et tant me fist bouchier qu'ou corps riens ne [remist.

XXVIII. Quant il lui fut avis que j'oy bouchié assez,
Lors me dist : beaux amis vous estes moult lassez,
Vous avez grans douleurs et moult de maulx [passez.
112 Mais or soiez seur vous estes repassez.

XXIX. Vez cy un oingnement que vous emporterez.
Ce que je vous diray longuement le ferez (col. ii).
Vostre corps en oingnez, et si en userez.
116 Ne ja pour qu'il vous dure malades ne serez.

XXX. Je vueil que vous sachiez lo nom de l'oingnement,
Si vous prie et requier qu'il dure longuement.
Il a nom penitance. Oingnez vous en asprement,
120 Car ne vous fauldra il ; se poy non autrement.

XXXI. A la taigne ressemble la penitance fainte,
Car la taigne remaint quant elle n'est bien attainte ;
Je n'oy guere parler ne de saint ne de sainte,
124 Qui sans peine ait la joye de paradis attainte.

XXXII. Pour ce doit l'en de cuer sa penitance faire,
Et le corps asprement demener et detraire ;
Qui a Dieu veult aler atourt si son affaire,
128 Qu'il puisse dire a Dieu : j'ay fait sans plus refaire.

XXXIII. J'ay fait à mon pouoir tout ce que me deistes,
Or pensez de moy rendre ce que me promeistes ; [f. 181, col. i]
La joye pardurable que vous nous acqueistes,
132 Quant pour nous en la crois le corps mourir meistes.

XXXIV. Qui ainsi le fera, sachiez certainement,
Ja s'ame n'ert dampnée au jour du jugement.
Si nous doint Dieux ou siecle si bon definement.
136 Qu'il nous maint en sa joye lassus communement.

L. E. Kastner,
Aberystwyth,

Pays de Galles. Juillet 1903.

VIEILLES CHANSONS PATOISES DU PÉRIGORD

(avec traduction adaptée au rythme musical)

Recueillies et traduites par Emm. Casse et Eug. Chaminade

(*Suite*[1])

---

18. — Corbounhè, moun omi.

(*Patois de Belvès*).

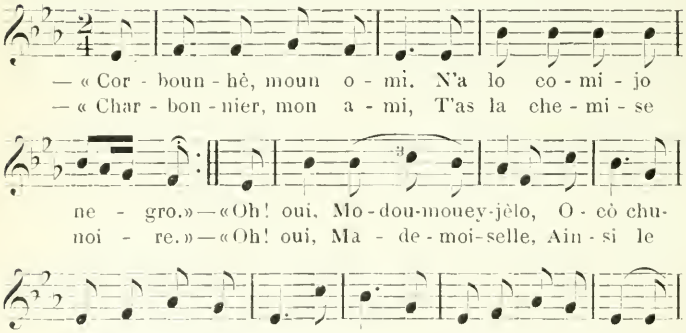

Texte patois	*Traduction rythmique*
— « Corbounhè, moun omi, Perke non non loy lave? » — « Helà! mo doumoueyjèlo, Ocoy loy damoy de Pori Ke volon pu loy me blonki. »	— « Charbonnier, mon ami, Pourquoi tu ne les laves? » — « Hélas! ma demoiselle, Ce sont les dames de Paris Qui ne les veulent plus blanchir.»
— « Corbounhè, moun omi, Mé tu n'a be tre filho? » — « Oh! oui, mo doumoueyjèlo, Ke choun to bèlo comme bou : Omay triojoun moun corboń. »	— « Charbonnier, mon ami, Mais n'as-tu pas trois filles? » — « Oh! oui, ma demoiselle, Elles sont belles comme vous, Et savent trier mon charbon. »

1. Ci-dessus, pp. 114 et 186.

— « Corbounhè, moun omì,
Ke fa ke ley moridey ? »
— « Helà ! mo doumoueyjèlo,
Coyke me manco de l'ortzén :
Me prestorià nàu milo fran ? »

— « Corbounhè, moun omì,
Pervù ke luey me torney ! »
— « Oh ! oui, mo doumoueyjèlo,
Coumo de dzuste e de rojoù,
Mè de l'ortzèn de moun corboù. »

— « Charbonnier, mon ami,
Marie-les donc bien vite.
— « Hélas ! ma demoiselle,
C'est qu'il me manque de l'argent :
Me prêteriez neuf mille francs ? »

— « Charbonnier, mon ami,
Pourvu que tu les rendes ! »
— « Oh ! oui, ma demoiselle,
Comme de juste et de raison,
Avec l'argent de mon charbon. »

19. — Coy lo pito Dzano del Rey (Moissonneuse)

(Patois de Belleselve[1])

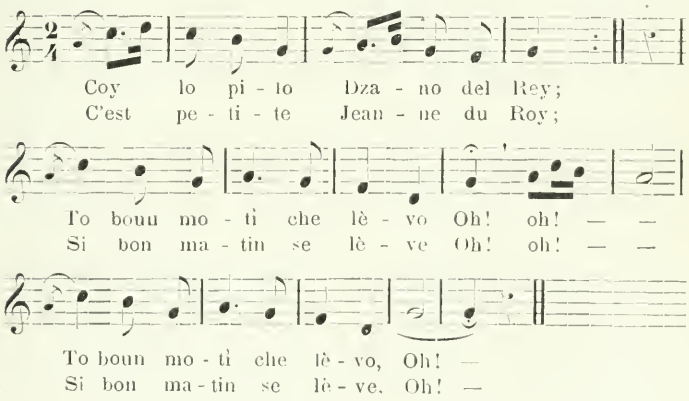

Texte patois	*Traduction rythmique*
Elo ne pren choun cruboù d'or ;	Elle, prenant son cruchon d'or,
Ch'en vay o lo fountèno.	S'en va vers la fontaine.
O choun comì n'o roncountrà,	Chemin faisant a rencontré,
N'o roncountrà l'arméyo.	A rencontré l'armée.
Elo crèdo : « Gran Diu del chiel,	Elle s'écrie : « Grand Dieu du [ciel !
Yo chey filho perdudo. »	Je suis fille perdue. »

1. Belleselve est un village pittoresque situé sur les limites de Fleurac, Manaurie et Tursac.

— « Filho perdudo nou chè pa,
Ke chè l'o bien gordado.

» You te voli fa moridà
En d'un chouldà de gherro. »

— « Per de chouldà, t'en voli pa.

Voli lou copitèno. »

— « Lou copitèno vourlo pa.
Che pa prou doumeyjèlo. »

— « Moun payre n'èro be mouchúr,

Mo mayr' èro berdzièro.

» N'obiò domontàt de chordzoù;
Ràugo de rigounàudo. »

— « Chi toun payre n'èro mou-
(chúr,
N'òurà lou copitèno. »

Lou copitèno ch' oproudzè;
— « Cal' es okelo filho? »

— « Coy lo pito Dzano del Rey,
Filho bien counegudo!

» Choun payre n'èro gran
[mouchúr
E cho mayre berdzièro. »

Lou copitèno respoundè :
— « Coy no filho dzantilho.

» You lo forày be moridà,
E lo prendrày you mèmo. »

E lo pito Dzano del Rey
N' oghè bel copitèno.

— « Fille perdue tu n'es pas,
Tu seras bien gardée.

» Je veus te faire marier
Avec soldat de guerre. »

— « De tes soldats je n'en veus
[point.
Je veus le capitaine. »

— « Capitaine ne voudra pas;
Pas assez demoiselle ! »

— « Mon père était bien un
[monsieur,
Ma mère était bergère.

» Elle avait tablier fil coton,
Et robe fil et laine. »

— « Si ton père était grand
[monsieur,
Auras le capitaine. »

Le capitaine s'approcha:
Quelle est donc cette fille?

— « C'est petite Jeanne du Roy.
Fille bien renommée!

» Son père était un grand mon-
[sieur,
Et sa mère bergère. »

Le capitaine répondit :
— « Gentille est cette fille.

» Je la ferai bien marier,
Je la prendrai moi-même. »

Et petite Jeanne du Roy
Eut le beau capitaine.

20. — De boun moti me chey levado

(*Patois de Belleselve.*)

Assez vite

De boun mo - tí me chey le - va - do : Coy per cu-
De bon ma - tin me suis le - vé - e : C'est pour cueil-

Refrain

li ro - jo mus - ca - do. You pound-zi, you gu - ji, you
lir ro - se do - ré - e. J'ap - poin - te, j'ai - gui - se, je

fia - li, you cou - ji, you tor - ni, you vi - ri, you
cous et je fi - le, je tourne et re - tour - ne, je

fóu louy bou - toù, you fia - li mo con - nou-
fais les bou - tons, je fi — le ma que - nouil-

Rall.

lhe - to, May gar - di mou moutoù, May gar - di mou mou-
let - te, Et gar - de mes moutons, Et gar - de mes mou-

toù.
tons.

Texte patois	*Traduction rythmique*
En mouy chijèu you l'ay cou- [pado,	De mes ciseaus je l'ai coupée,
O moun coustà you l'ay bou- [lado :	A mon côté je l'ai placée :
Obìo 'n' óudoùr to porfumado,	Elle était fleur si parfumée
Ke you n'èri tout enbòumado.	Que j'en étais tout embaumée.

Un moulinhé fay cho tournado
El n'o chenti rojo muscado.

Per moun bra dre del m'o tro-
[pado :
— « Dono-lo-me to flour dou-
rado ? »

— « Okelo flour ey bien plo-
chado,
O moun coustà n'es estocado. »

Tan c'ay pescú you l'ay cod-
[zado,
Mé lou coukí l'o be trouvado.

El ne tenió moy mo chorrado !
Okel fripoùn me l'o voulado.

— « Bèlo, nou chè pa mori-
dado ?
Voley-tu n'estre mo fionchado ?

» Te tournorày rojo muscado,
Chi moun omoùr chegùr t'o-
[grado. »

— « Moulinhé, vay fa to tour-
[nado,
O d'un berdzié you chey fion-
[chado. »

De l'escoutà chey eynoudzado
N'ay fa un tour, me chey no-
[nado,

E n'ay purà rojo muscado,
Per moun berdzié l'obiòy cou-
[pado.

Notre meunier fait sa tournée,
Il a senti rose dorée.

Par mon bras droit il m'a saisie:

— « Donne-la moi ta fleur
[dorée? »

— « Oh! cette fleur est bien
[placée,
A mon côté je l'ai fixée. »

Tant que j'ai pu, je l'ai cachée,

Mais le coquin l'a bien trouvée.

Il me tenait les mains serrées!
Et ce fripon me l'a volée.»

— « Belle, n'êtes pas mariée?

Veus-tu être ma fiancée?

» Je te rendrai rose dorée,
Si mes amours pour sûr t'a-
[gréent. »

— « Meunier, va faire ta tournée,

A un berger je suis fiancée. »

De l'écouter suis agacée,
J'ai fait un tour, m'en suis allée,

Et j'ai pleuré rose dorée.
Pour mon berger l'avais coupée.

21. — A. Le Roi fut averti

(*Version de Montferrand.*)

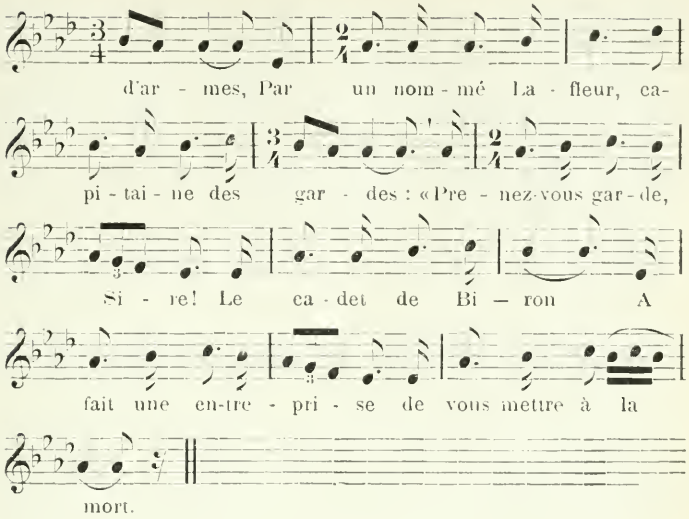

En tenant ces propos, voilà Biron qui entre :
Son chapeau à la main, au Roi fait révérence :
— « Bonjour, bonjour, mon prince, bonjour vous soit donné !
Cinq cent millions d'Espagne voulez-vous me jouer ? »

Et le Roi répondit d'une vois douce et fière :
— « Biron, si tu les as, va-t'en trouver la Reine ;
Va-t'en trouver la Reine, qu'elle te les jouera.
Car la vie de ce monde ne te durera pas. »

Biron s'en part de là, s'en va trouver la Reine,
Son chapeau à la main, faisant la révérence :
— « Bonjour, bonjour, ma Reine, bonjour vous soit donné.
Cinq cent millions d'Espagne voudriez-vous me jouer ? »

La Reine répondit d'une vois douce et fière :
— « Biron, si tu les as, va-t'en chercher les cartes :
Va-t-en chercher les cartes, que l'on te les jouera.
Car la vie de ce monde ne te durera pas. »

Biron s'en part de là, s'en va chercher les cartes.
Après deus ou trois coups Biron se pert en cartes.
— « Qu'as-tu fait ? dit la Reine : dis-moi, Biron, qu'as-tu ?
Il semble que tu trembles : encor n'as rien perdu ? »

1. Les complaintes concernant le maréchal de Biron sont très usitées dans le Périgord. Voir les *Vieilles Chansons patoises du Périgord*, p. 46-50.

En tenant ces propos, le grand prévôt qui entre:
Son chapeau à la main, Biron fait révérence:
— « Bonjour, bonjour, mon prince, bonjour vous soit donné:
Ce soir dans la Bastille vous faut aller coucher. »

Biron lui répondit d'une vois effrayante:
— « Un prince comme moi coucher dans la Bastille!
Si j'avais mon épée et ma poignée doree,
Ce soir dans la Bastille je n'irais point coucher. »

22. — B. Dedans la ville de Paris

(*Sarlat.*)

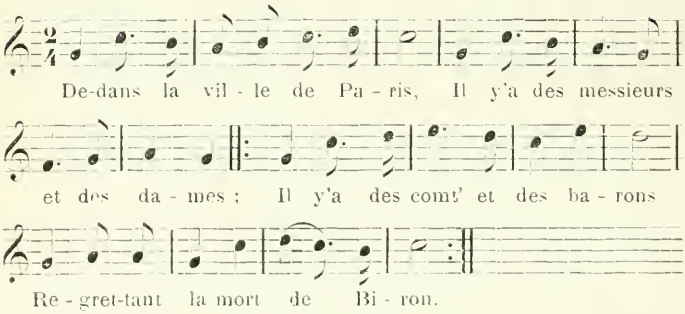

Quand Biron fut sur l'échafaud,
Fit appeler son petit page:
— « Petit page, venez, venez,
Car je veus vous récompenser.

» Page, va-t'en trouver le Roi:
Monte promptement dans sa [chambre,
Et dis au Roi de se lever
Pour voir Biron exécuter. »

Le Roi prent ses habillements,
Sort promptement dedans sa [chambre,
En s'appuyant sur son balcon
Pour voir exécuter Biron.

— « O Roi, ne t'en souviens-tu [pas
De tant de guerres savoyardes?
Je t'ai sauvé la vie trois fois:
Sauve-la-moi pour une fois.

» La première fut dans Piémont,
La seconde dans la Lorraine,
La troisième fut dans Paris:
Sans moi tu y perdais la vie. »

— « Biron, tu as trop tard parlé:
J'en ai perdu la souvenance,
La souvenance et le souci.
Pauvre Biron, te faut mourir! »

— « Puisque mourir, mourir me [faut,
Rendez-moi donc mes équi- [pages,
Mes équipag' et mes chevaux :
Tout soit rendu dans mon châ- [teau.

» Ce que je regrète en mourant,
Je ne regrète que ma mère :
M'a élevé si noblement,
Me voir mourir honteusement! »

23. — Dedin lo Counbo

(*Patois de Belleselve.*)

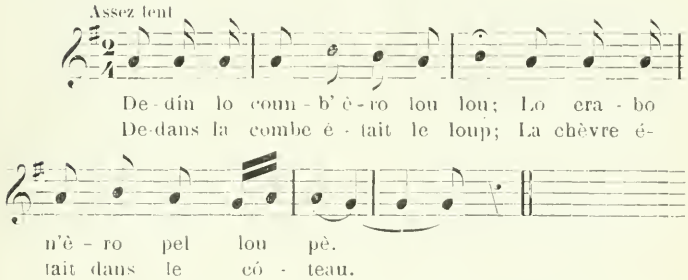

Texte patois

Lou lou lo vedzè lou prumiè
El ye credè ke dechendè.

Mè nostro crabo respoundè :
— « Mouchù lou lou, resti pel [pè. »

— « Podèy vení, chou di lou lou,
De mal chegùr nou te forèy. »

Lo crab' olor yé replikè :
— « Ches un poultroùn, me [mindzori. »

— « Chou di lou lou, non forày [pa,
Chey tout-a-fè un boun goudzà. »

Lo bouno crabo ye dighè :
— « Chè del bestial bien tro [moùvè. »

Traduction rythmique

Le loup l'aperçut le premier.
Et de descendre il lui cria.

Mais notre chèvre répondit :
— « Monsieur le loup, je reste [ici. »

« Tu peus venir, lui dit le loup;
Du mal, pour sûr, ne te ferai.

La chèvre alors lui répliqua :
« Poltron, tu voudrais me man- [ger. »

« Ne ferai pas, lui dit le loup,
Suis tout à fait un bon garçon. »

La bonne chèvre répondit :
— « Êtes bétail par trop mau- [vais. »

Lou lou dighé : « You chey bien [dou :	Le loup lui dit : « Je suis bien [dous,
Mindzi noumà dèu-j-ogneloù :	Ne mange que des agnelets :
» Onè, n'ey divendre-motí,	» Aujourd'hui c'est un vendredi,
Kel dzour de car you mindzi bri.	De chair ce jour ne mange brin.
» Podey me creyre, chan menù,	» Tu peus me croire ! sans mentir,
Voli restà boun cotolí. »	Bon catholique veus rester. »
Lo crabo choto ne fughè :	La chèvre bien nigaude fut,
Dedín lo coumbo dechendè.	Dedans la combe descendit.
El lo prenghè per choun borbòy	Par sa barbiche il la saisit,
Lin foghè credà : *Domine !*	Et lui fit crier : *Domine !*

Cette curieuse chanson reproduit note pour note la formule psalmodique du 7e ton.

24. — Del Chegoun dzour del mè de May

(*Patois de Manaurie.*)

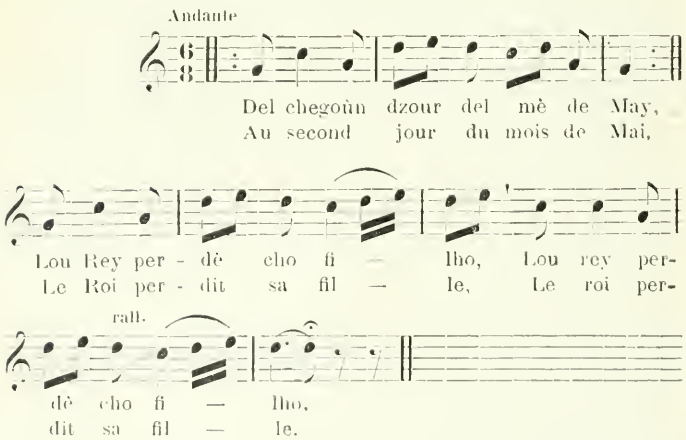

Texte patois	*Traduction rythmique*
L'o perdudo, lo fay chercà :	Il l'a perdue, la fait chercher,
May el mèmo lo cherco.	Et lui-même la cherche.
Lou Rey, o forcho de chercà,	Le Roi, à force de chercher,
En Ghillàume l'o visto.	L'a vue avec Guillaume.

Erén tut duy bien ochiètà,
O coustà l'un de l'àutre.

Lou Rey ch'oprodzo douchomèn,
Dorrè dèu bouychoù roudze.

El èro to bien estudzà
Ke poudín pa lou veyre.

Olòr, tiro chuy gan dèu de,
Chur Ghilhàume luy rouncho.

De lo redoùr ke luy gan van,
Ghilhàume ne trechalho.

— « Bèlo, nou-j-an fat un presén,
Lou couneycherià, bélo? »

-- « Paùre! chi lou couneycheriòy!
Coy luy gan de moun payre!

» Luys ay tolhà. luys ay ouvrà,
Lou cher, o lo condèlo. »

— « Bèlo, vou fal tourna' l-costel,
Orrivà lo prumièro.

» Lou Rey chegrò luy gran comí,
E vou los escourchièro.

» Vouy orrivorèy o medzoùr,
E lou Rey o prendzièro[1]. »

Lou Rey frapo dous co'l pourtal,
E dous co pel lo porto.

— « Paùre! cu me vendrò drubí?
Noun pa Rojo, mo filho! »

— « Chi forày, payre, chi forày,
Trounporày vostr' iréyo! »

Ils étaient tous les deus assis,
L'un à côté de l'autre.

Le Roi s'approche doucement,
Derrière buissons rouges.

Et lui s'était si bien caché,
Qu'ils ne pouvaient le voire!

Lors, il tire ses gants des doigts,
Sur Guillaume les jète.

De la roideur que les gants vont,
Tout Guillaume tressaille.

— « Belle, on nous a fait un pré-
[sent.
Le connaîtriez-vous, belle? »

— « Pauvre! si je le connaîtrais!
C'est les gants de mon père!

» Je les ai taillés, puis ouvrés,
Le soir, à la chandelle. »

— « Belle, faut gagner le castel,
Arriver la première.

» Le Roi suivra les grands che-
[mins,
Et vous ceus de traverse.

» Vous arriverez à midi,
Et le Roi vers quatre heures. »

Il frappe deus coups au portail,
Et deus coups à la porte.

— « Pauvre! qui donc viendra
[m'ouvrir?
Non pas Rose, ma fille! »

— « Si ferai bien, père, ferai,
Tromperai votre idée! »

1. Vieus mot patois qui signifie *collation*.

25. Dza you vènen.

(*Patois de Manaurie.*)

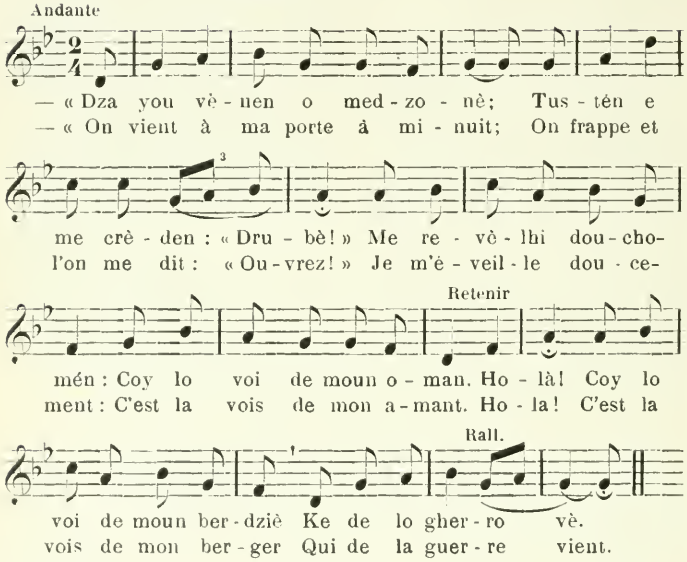

Texte patois	*Traduction rythmique*
» O ! chè-j-oki, cher Joliboi,	» Oh ! te voilà, cher Jolibois,
Ke to chouvén ay regretà,	Que tant de fois j'ai regretté,
Ke to chouvén ay purà;	Que tant de fois j'ai pleuré,
You te crejioy trespochà :	Je te croyais trépassé,
Engrà !	Ingrat !
Te crejioy mor en chouldà	Te croyais mort en soldat
Chu lou dzan del counbà !	Sur le champ du combat.
» Ovàn d'onà din kel poï	» Avant d'aller dans ce pays
K'opèlen lo bèl'Itali,	Qu'on nomme la belle Italie,
M'obi proumetú chouvén,	Tu m'avais promis souvent
De m'enbrochà en portin,	De m'embrasser en partant,
Holà !	Holà !
Engrà, tu n'a pu penchà	Ingrat, tu n'as plus pensé
O lo pàuro Fanchoùn !	A la pauvre Fanchon !

» M'obí toudzoùr bien proumetù,

Ke loun de you, de toun poï,
M'envouyorí dèu-j-ehscrí,
Per to mïo counchoulà.
Engrà!
Eymado chi tu m'obí,
Counchoulado m'oùri! »

— « Fanchoùn, tu me crébe lou [cur:
Crey-me, te trounpey, bien che- [gùr;
Tu luy co k'èri'n facçíu,
Can-t-oprenióy mo leychoù,
Fanchoùn!
Penchabi o toy fovoùr
E me foundióy en plour. »

» Tu m'avais toujours bien pro- [mis
Que loin de moi, de ton pays,
Tu m'enverrais des écrits,
Pour ta mie consoler.
Ingrat!
Bien aimée si tu m'avais,
Consolée tu m'aurais. »

— « Fanchon, tu me crèves le [cœur:
Crois-moi, tu te trompes, bien [sûr;
En étant en faction,
Quand j'apprenais ma leçon,
Fanchon!
Je pensais à tes faveurs,
Et me fondais en pleurs. »

26. De voun moti, can you me lèvi.

(*Patois de Manaurie.*)

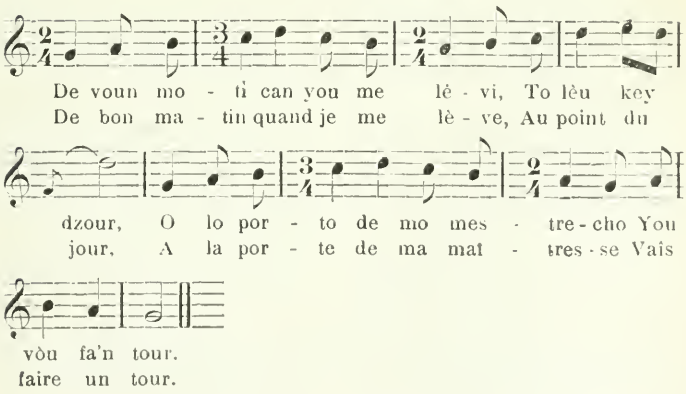

Texte patois

Gorchoù, can vendrèy de lo [gherro,
Pochà tsa nou.
Y'o un mouké de tzirouflado,
Chirò per vou.

Traduction rythmique

Garçon, quand viendrez de la [guerre,
Passez chez nous.
Y'a un bouquet de giroflée,
Sera pour vous.

Per un mouké de tziroufiado,
Ni may per doù,
N'onïoy pa tsa vostre payre,
Chi n'ero vou.

Del moridatze de lo bèlo
Ne porlhàn pa,
Ke ni choun payre, ni cho mayre
Jou volèn pa.

Chi choun payre ni may cho [mayre
Jou volèn pa,
M'en oniràу, you, o lo gherro,
Me foràу tua.

Me you n'ay re dedìn mo potso
Per vou dounà,
Nouma-j-uno poumo reyneto,
Chi lo voulhà.

K'ey de boun cur ke you vou [l'offre,
Me gorda-lò.
Bouta-lo dedìn vostre coffre.
L'y flouriró.

Mè lo filho tan friscoleto
Chi lo mintzé;
En penshàn o choun pàure payre,
Elo tromblé.

— « Ke me forò moun pàure [payre.
Can jou chòuro?
El ne crejio cho filho chatzo,
Mè nou j'ey gro. »

Choun payre che bot'en coulèro
Can j'o chòugù:
El ne tiro cho lounghʼespajo
E lo trantzé.

Pour un bouquet de giroflée,
Pour deus non plus,
Je n'irais pas chez votre père,
Si n'était vous.

Du mariage de la belle
Ne parlons pas:
Hélas! son père, ni sa mère
N'en veulent pas.

Puisque son père ni sa mère
N'en veulent pas,
Je m'en irai, moi, à la guerre
Me faire tuer.

Mais je n'ai rien dans ma mu- [sette
Pour vous donner:
Je n'ai qu'une pomme reinette,
Si la vouliez.

C'est de bon cœur que je vous [l'offre,
Mais gardez-la.
Mettez-la dedans votre coffre:
Y fleurira.

Mais un beau jour fille volage
Las! la mangea.
Et pensant à son pauvre père,
Elle trembla.

— « Que me fera mon pauvre [père,
Quand le saura?
Sa fille qu'il avait cru sage
Ne l'était point. »

Son père s'est mis en colère
Quand il l'a su:
Alors, tirant sa longue épée,
La décolla.

27. Din lo vilo de Lolindo.

(Patois de Manaurie.)

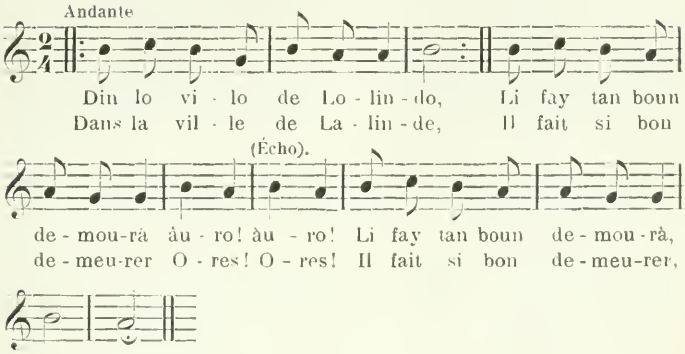

Texte patois	*Traduction rythmique*
E yo tan de dzoynòy filho, De gorchou-j-o moridà, àuro!	Il y a tant de fillettes, De garçons à marier, Ores!
Ne manken fièro ni boto, Ke pertoù n'anghen donchà. àuro!	Il n'y a foires, frairies Où partout n'aillent danser. Ores!
Per Chen-Dzan, chul bor de [l'aygo, Oki choun na tut donchà. àuro!	A la Saint-Jean, sur la rive, Ils sont tous venus danser, Ores!
Codùn menabo cho bèlo; Eù lo menaben pel bra, àuro!	Chacun conduisait sa belle: Ils la menaient par le bras, Ores!
E chul bor de lo Dourdounho, Oki che choun omujà, àuro!	Sur le bord de la Dordogne, Ils se sont bien amusés, Ores!
E pendent uno boun'ouro, Donchen coumo dèu tronblà. àuro!	Et pendant une bonne heure, Ils dansent comme des fous, Ores!

Mè-j-eu portíu de Lolindo,
Obín pre per merendà,
àuro!

E chu lo verto peloujo,
Okí che choun ochiètà,
àuro!

Pourtaben de lo car fredzo
May del po bien preporà.
àuro!

Ne pourtaben del vi rojo
Veniò de Mounbojilhà,
àuro!

Pourtaben de brabòy poumo:
N'obín romplí lour cobà,
àuro!

Paùjen tout ocó chu l'erbo
E'che boten o mindzà,
àuro!

Beghèren bounòy rojado,
D'okèl boun Mouubojilhà,
àuro!

Okelo licoùr lour dono
De lo forcho per porlà,
àuro!

Mè tobé gorchoù-j-e filho
Fojín re ke bobilhà
àuro!

E din l'espacho d'un ouro
J'odzèren tout obolà.
àuro!

Olor éu kiten lo taùlo
E choundzén o ch'entourna,
àuro!

Tut, choludàn lo Dourdounho,
Proumeten de li tournà.
àuro!

Mais en partant de Lalinde,
Ils avaient pris pour goûter;
Ores!

Et sur la verte pelouse
Ils sont tous venus s'asseoir,
Ores!

Ils portaient des viandes froides
Et du pain bien préparé,
Ores!

Ils portaient du vin rosé:
C'était du Monbazillac,
Ores!

Ils portaient de belles pommes:
Leur cabas en était pleiu,
Ores!

Ils posent tout ça sur l'herbe,
Et se mettent à manger,
Ores!

Ils burent bonnes rasades,
De ce bon Monbazillac,
Ores!

Et cette liqueur leur donne
De la force pour parler,
Ores!

Mais aussi garçons et filles
Faisaient rien que babiller
Ores!

Et dans l'espace d'une heure
Ils l'eurent tout avalé
Ores!

Alors, eus, quittent la table,
Et songent à repartir,
Ores!

Tous, saluant la Dordogne,
Promettent d'y revenir,
Ores!

En orrivàn o Lolindo
Fojin un bru de chobà,
àuro!

Can fughèren din lo vilo,
Ne falghè che cheporà,
àuro!

Loy filhòy dintren dzo-j-eloy,
E luy gorchoù van dzougà,
àuro!

En arrivant à Lalinde,
Faisaient un bruit de sabbat,
Ores !

Lorsqu'ils furent dans la ville,
Il fallut se séparer,
Ores !

Les filles rentrent chez elles ;
Les garçons s'en vont jouer,
Ores !

Ores, c'est-à-dire maintenant. Vieus français.

CONSONNES INTERVOCALES

APRÈS LA PROTONIQUE ET LA PÉNULTIÈME ATONES (Suite[1])

La nasale N

n *intervocale après atone précédée d'une palatale*

C'est presque toujours l'atone *i*, que l'on trouve entre palatale et *n*.

Or, le *g* intervocal devant *i* ou *e* était tombé de bonne heure, en dégageant un yod (Voy. ci-dessous, p. 282). Il en résulte que la désinence *agine*, devenue *ayne*, était paroxytonique; la voyelle finale n'avait donc pas d'accent secondaire; et comme, d'autre part, le groupe *y+n* n'est pas de ceus qui appèlent une voyelle d'appui, —*agine* s'est réduit à *ain: plantain*, *provin* pour *provain*, *parpain*(*g*). *Vertigine*, précédé du préfixe *a*, a donné *avertin;* puis on a refait *vertige* sur le mot latin (Voy. *image* ci-dessous).

Au contraire, le *c* intervocal devant *i* se maintient en s'assibilant; de là l'*s* interne et l'*e* final des mots *aisne* (*acinum*, marc de raisin) et *cisne* (*cicinum* pour *cycnum*)[2].

1. Voyez ci-dessus, pp. 122 et 209.

2. La présence de l'*s* dans les formes anciennes du mot (Cf. l'esp. *cisne*) empêche de tirer *cygne* du classique *cygnum* par voie d'emprunt, comme le fait le *Dictionnaire général*. Mais *cisne*, devenu *cine*, s'est écrit *cygne* par imitation du latin, et l'orthographe par *gn* a introduit la mouillure dans la prononciation.

Dans *circinum*, le *c* appuyé persiste sous forme de *c;* de là le proparoxyton *cercene*, puis *cerce* (aujourd'hui féminin) ou *cerne*. Avant l'accent, l'atone peut se maintenir, et elle se maintient dans *lusciniolum* = rossignol.

Lorsque le *g*, qui précédait l'*i* atone, était appuyé, il ne pouvait plus tomber; il devait aboutir à une chuintante, et l'atone se maintenir longtemps, après cette chuintante qui ne se lie pas facilement avec une *n*. *Marge* est considéré comme un mot d'emprunt, mais il est aussi normal que *cerce*, de *circinum*, à côté de *cerne*. Le vieus proparoxyton *margene* devait aboutir soit à *marne*, soit à *marge*. De même *virgine*, *vergene* aboutit à *verge* (*virge* sous l'influence du latin d'église, puis *vierge*, peut-être sous l'influence de *cierge*, ou par une sorte de fusion des deus formes *virge* et *verge*).

Imaginem, en formation populaire, aurait donné *emain*, parce que le *g* y est intervocal. Le mot a été emprunté après la chute générale du *g* intervocal devant *e*, *i;* dès lors, le *g* qu'il contenait devait subir le sort du *g* des mots populaires et par conséquent être traité comme un *g appuyé*, puisque à ce moment les mots populaires n'avaient pas d'autre *g* devant *i;* on a donc eu le proparoxyton *imagene*[1], puis *image*, semblable à *margene*, puis *marge*. Même remarque à propos de *page* < pagina.

1. Les proparoxytons de nos anciens textes sont en général considérés comme purement graphiques, parce que les deus syllabes posttoniques ne comptaient que pour une dans la versification; mais il se peut qu'elles aient été simplement assimilées à une syllabe unique en raison de la rapidité avec laquelle la pénultième se prononce dans tout proparoxyton. J'ai dit ailleurs qu'on continuait à écrire *imagene*, devenu paroxytonique, pour

Le mot *organum* a été emprunté après qu'avait cessé d'agir la loi de mouillure du *g* appuyé ou initial devant *a*, sans quoi on aurait eu *orgʸene*, *orgene* et *orge*, au lieu de *orguene* et *orgue*. On trouve aussi la forme *orgre*, où l'*n*, au lieu de disparaître après *g* dur, a eu le même sort qu'après une dentale appuyée ou une labiale (Voy. ci-dessous). Même changement pour *c*+*n* dans un autre mot d'emprunt, *diacre* de *diaconum*. En formation populaire, *diaconum* aurait produit *jaune*. *Seq*(*u*)*ana* a donné régulièrement *Seine*.

Lorsque le *g* appuyé était devant une voyelle labiale, il devait rester dur : *Lingones* > * *Languenes*. Au moment de la chute de l'atone, *g dur*+*n* est devenu *gr*, de là *Langres*.

Dans *sang*(*u*)*inat*, comme dans *Lingones*, le *g* se trouve entre deus *n*; comme il est placé devant *i*, il se mouille, et il mouille l'*n*, ce qui empêche le dégagement de la chuintante. De là *saigne*. De même, *sang*(*u*)*inare* donne *saigner*, et *inguina: eigne*, écrit plus tard *aigne* et devenu irrégulièrement *aine*.

Dans ce cas, comme on le voit, l'*n* mouillée est accompagnée d'un yod qui agit sur la voyelle précédente, tandis que l'*n* mouillée produite par les groupes latins *gn* et *ny* laisse cette voyelle intacte (*agneau*, *montagne*).

n *intervocale après atone précédée d'* **m**

Le groupe *mn* existe en latin. Il est donc naturel que l'atone, entre *m* et *n*, ne se soit pas maintenue. Mais ce

indiquer la valeur chuintante du *g*; mais tant qu'on a prononcé *ne* après cette chuintante, le mot peut être considéré comme étant resté proparoxyton, car il est presque impossible de ne pas faire entendre un son vocalique entre une chuintante et *n*.

groupe tent à se réduire par assimilation. En latin, l'*m* finale de *cum* devient *n* notamment devant une racine commençant par *n* (*connexus*, *connubium*, etc.). Dans la transformation du latin en français, c'est l'*m* du groupe *mn* qui l'emporte et chasse l'*n*. L'*n*, séparée par une atone d'une *m* qui précède, a été traitée, au moment de la chute de l'atone, comme l'*n* contiguë à l'*m* dans les mots latins tels que *somnum*, *somniculum*. De là *dom(i)num* et *dom(i)nam* > *dame*. Et de même : *homme*, *femme*, *lame*, *entame* et *entamer*, *sème* et *semer*, *nomme* et *nommer*, *lumière*, *allume* et *allumer*, *terme*, *germe* et *germer*, *charme* et *charmer* (de **carminare*).

Dans *dom(i)nionem*, l'*n* était devant *i* en hiatus comme dans *somniare*. De là *donjon*, semblable à *songer*.

n *intervocale après atone précédée d'une dentale*

En latin, bien que la dentale finale du préfixe *ad*[1] puisse s'assimiler à la nasale qui suit, on a de nombreuses formes où cette assimilation n'est pas faite (*adnare*, *admodum*, *admittere*). En français, le groupe *dentale* +*n* est toujours suivi d'un *e* final après l'accent.

Lorsque la dentale qui précède l'atone n'est pas appuyée, elle tombe purement et simplement devant *n*. Ex. : *platanum*, plane ; *abrotonum*, aurone ; *Redones*, Rennes ; *retina*, rêne ; *Latiniacum*, Lagny[2] ; *Cotonia-*

1. Le traitement des consonnes finales des préfixes latins donne des indications utiles sur les tendances de la langue. C'est ainsi que *ex* est réduit à *e* précisément devant les consonnes devant lesquelles l'*s* appuyante du français a commencé à tomber, c'est-à-dire devant les sonores, tandis qu'on a *ex* devant les sourdes (*expedire*, *extendere*, *excutere*).

2. La plupart des noms de lieu que nous donnons comme exemples sont empruntés à l'article bien connu d'A. Darmeste-

rias, Coignières; *Stadunensem*, Estenois; *Audenacum*, Aunay.

Toutefois, la terminaison *dine* après une voyelle est devenue *mne*, d'où *me : enclume, coutume, amertume.*

Notons que l'atone est tombée devant *n*, alors que le *d* intervocal, avant de s'amuïr complétement, était à l'état de fricative sonore : *Rhodanum*, Rosne, Rône; *Vedunetta*, Besné; cf. les vieilles formes *aurosne. resne.*

Mais lorsque le *d* est appuyé, il persiste, et alors, quand l'atone tombe après l'accent, l'*n* se change en *r*. Ex : *ordinem*, ordre; *Londinum*, Londres. Même dans ces conditions, il peut arriver que le *d* tombe. auquel cas l'*n* se maintient telle quelle : *orne* (d'où *ornière*) à côté de *ordre*. Avant l'accent, la difficulté de prononciation peut être résolue par la persistance de l'atone, et alors les consonnes se maintiennent telles quelles : *Vindonessa*, Vendenesse ; *ordinare*, ordener.

Lorsque la dentale est appuyée par une palatale, la palatale prévaut et mouille l'*n*: *pectine, pectinat=pigne*, puis *peigne* par analogie avec *peigner* (*pectinare*).

n *intervocale après atone précédée d'une labiale*

Nous avons un certain nombre de mots où l'atone devant *n* est précédée de la fricative labiale *ph=f*.

Après l'accent, l'atone est tombée avant ou après que l'*f* intervocale se fût sonorisée en *v* : et comme le groupe *v* ou *f+n* est de prononciation difficile, ou bien

ter sur la *Protonique non initiale, non en position*. — *Catenionem* serait probablement devenu *chagnon*, sans l'influence de *chaeine* (catena), qui en a fait *chacignon*, plus tard *chignon*.

l'*n* s'est transformée en *r*, ou bien la labiale, non appuyée, est tombée devant *n*[1]. De là:

cophinum : cofre
Stephanum : Estiévene, Étienne
**antephona :* antiévene, antienne.

Même changement de l'*n* en *r* après *v* primitif dans le proparoxyton d'origine germanique *havene, havne, havre.* Mais *juvenem*=jovene, jeune (prov. *jove*) et non pas *jeuvre.*

Avant l'accent, la difficulté de prononciation est résolue par le maintien de l'atone dans:

Avenionem : Avegnon, Avignon.
Juviniacum : Juvigny[2].

Il en est de même dans *orphaninum,* où l'atone protonique a persisté moins parce que c'était un *a* (ci-dessus, p. 226) qu'en raison de la difficulté de prononciation (*rf*+*n*); et l'*f* étant appuyée est restée aussi telle quelle. Si l'atone était tombée, on aurait eu vraisemblablement *orfrin.* Ultérieurement, *orfenin* est devenu *orfelin* par dissimilation, et aussi peut-être par euphonie alors que l'*e* atone commençait à devenir muet, et l'*f* à rejoindre l'*n*.

L'*n* n'est pas plus facile à prononcer après les labiales explosives qu'après les fricatives. L'atone protonique se maintient (toujours sous forme d'*i* devant une consonne mouillée) dans *Sabiniacum*=*Savigny* et *Sévigné,* où l'explosive, restée intervocale, est nécessairement devenue fricative. Nous avons surtout des exemples où

1. On a une troisième transformation, par le maintien de l'*f* et la chute de l'*n*, dans *orphanum, orfene,* vfr. *orfe* (au lieu de *orfre*).

2. Toutefois, on a *Boviniacum*=Bogny.

la labiale est appuyée, et après l'accent, situation où l'atone doit nécessairement tomber. Après sa chute, nous trouvons l'*n* changée en *r* dans *pampinum* = *pampre* et dans **tymbanum* = timbre[1].

Lorsque la labiale explosive est précédée d'une liquide, elle se nasalise en *m* et chasse l'*n*, dans *carpinum*> *charmne*, *charme* (et non *charpre*); elle tombe et l'*n* persiste dans *galbinum*> *jalne*, *jaune* (et non *jaubre* ni *jaume*).

Avant l'accent, l'atone se maintient sous forme d'*i* devant *n mouillée* dans **campinionem* donnant *champignon*.

n *intervocale après atone précédée d's ou d'une liquide*

Tandis qu'après les palatales, les labiales (y compris *m*) et les dentales, l'*n* en général se mouille ou se change en *m* ou en *r* ou disparaît, elle reste telle quelle après *s* ou *l*, qui, de leur côté, subissent devant l'*n* les transformations qui les atteignent devant toute autre consonne : elle persiste aussi après *r* :

baronaticum : barnage
molinarium : mounier, meunier
mansionile : maisnil
mansionata : maisniée
fraxinum : fraisne, frêne
salinarium : saunier
elemosina : aumône
asinum : asne, âne
Gratianopolim : Graisnoble, Grenoble

1. Le *b* de *timbre*, au lieu du *p* de *tympanum*, est peut-être dû à l'analogie de *tabour*, qui a subi à son tour l'analogie de *timbre* en nasalisant sa première voyelle.

rationabilem : raisnable
ad-rationare : araisnier
**caxanum* : chaisne, chêne
taxonaria : taisnière.

Dans **quatrinionem*, l'atone se maintient après *dentale+r*, et sous forme d'*i* en raison de l'*n* mouillée, d'où le vieus français *carignon*, et par dissimilation, *carillon*. Dans *Petronilla=Perrenelle*, l'atone est aussi voyelle d'appui de *t+r*.

La nasale M

Lorsque la pénultième atone est suivie d'*m*, la voyelle finale s'est toujours maintenue, soit comme voyelle d'appui, soit comme finale semi-tonique d'un proparoxyton :

quadragas*i*mum : caresme
metips*i*mum : mesme
dec*i*mum : disme (adj. masc.)
cal*a*mum : chaume
—av*i*mus : —ames.

Dans *dicimus, facimus,* l'*i* atone est tombé de bonne heure (analogie avec *dict, fact, dictis, factis*)[1], d'où les anciennes formes « nous dimes, nous faimes » (et non *nous dismes, nous faismes*). M. Rydberg, suivi par M. Nyrop, suppose une chute invraisemblable du *c* de *facimus*.

En général, devant *m*, l'atone protonique ou pénultième a disparu, et les consonnes qui la précédaient ont, après sa chute, subi leur changement normal devant une consonne quelconque :

r s'est maintenue purement et simplement : e*r*emita = ermite.

1. Voy. ci-dessus, p. 125, n. 1, et p. 214, n. 1.

s s'est maintenue, puis amuïe : quadrage*s*imum = caresme, carême ; *abbi*s*simum = abisme.

l s'est vocalisée : e*l*emosyna = almosne, aumône ; ca*l*amum = chalme, chaume[1].

cr est devenu *yod* + *r* : lac*r*yma = lairme[2].

Les dentales et les labiales tombent :

ar*t*emisia = armoise
tes*t*imonium = tesmoin ; *œstimare*, vfr. esmer.
blas*ph*emare = blasmer, blâmer.

Dans *parchemin*, de **percaminum*, l'atone s'est maintenue[3], moins parce que c'était un *a* (ci-dessus, p. 226), qu'en raison de la difficulté de prononciation de *chuintante* + *m*.

On voit l'atone persister, après labiale isolée et devant *m*, dans *pavement* et aussi dans *mouvement* (de *movimentum*), qui d'ailleurs peut être expliqué comme un dérivé français avec le suffixe *ement*, lequel se rattache à la première conjugaison. Il faut noter aussi la conservation de l'atone *a* entre *d* et *m*, dans *adamantem* > *ademant*, *aemant*, *aïmant*, *aimant*.

Le groupe *n* + *m* offrait certainement une difficulté de prononciation[4], qui explique la forme proparoxytonique *aneme*, suivie d'une forme syncopée où la première consonne s'est transformée ou amuïe : *arme* (dialectal), *âme*. Cf. *Hieronymum* : *Jérôme*. Avant

1. A *calamellum* correspondent d'une part le nom propre *Chaumel*, d'autre part la forme *Chalemel* et le nom commun *chalemel*, *chalumeau*, où la protonique atone est maintenue. *Allemand*, *Allemagne* sont des mots d'emprunt.

2. Sur *sacramentum*, voy. ci-dessus, p. 226.

3. Cf. **Vergemonum* : Bargemont.

4. Attestée en latin par le changement de *in* en *im* dans *immittere*, *immergere*, etc.

l'accent, la difficulté pouvait se résoudre soit par la chute de l'*n* ou sa transformation en liquide (*armaille* et *almaille*, d'*animalia*), soit par le maintien de la voyelle atone, et c'est ce qui s'est produit dans *inimicum* = *enemi*. Il est inutile de supposer *inamicum*. *Inimi*, de *Sainte-Eulalie*, paraît être la graphie savante d'un mot populaire (comme *anima* au vers précédent), et non pas un mot savant devenu ultérieurement *enemi*, comme l'indique le *Dictionnaire général*.

La liquide L

L *intervocale après atone précédée d'une palatale*

Quand l'atone qui précède *l* est elle-même précédée d'une palatale, il faut distinguer avec soin le cas où cette atone est labiale et le cas où elle est linguale.

1° L'atone labiale commençait à tomber en latin dès l'époque classique, où l'on trouve *periculum* et *periclum*, etc. Le *c* ou le *g*, rejoignant *l*, l'a mouillée, et quand ce groupe se trouve après l'accent, il n'y a pas de voyelle d'appui :

peric(u)lum, péril
gubernac(u)lum, gouvernail
solic(u)lum, soleil
coag(u)lare, cailler.

Un certain nombre de mots contenant *c*+*u*+*l* ont été empruntés après qu'avait cessé d'agir la loi en vertu de laquelle *cl* aboutit à *l mouillée*. Dans ces mots, l'atone n'a pas persisté davantage, mais le *c* s'est simplement changé en *g*, et après l'accent le groupe *gl* appèle naturellement une voyelle d'appui :

aboc(u)lare, avougler
aboc(u)lat, aveugle
joc(u)latorem, jongleur[1].

A rapprocher de ces mots: **secăle*, où l'atone est *a* et a retardé la jonction de la palatale et de l'*l*; de là *seigle*.

Même dans les mots du fond primitif, lorsque le groupe *cl* ou *gl* était précédé d'une autre consonne, la mouillure ne s'est pas produite, le *c* a disparu après *s*, le *g* après *r*, ailleurs la palatale a persisté, et il y a toujours eu, après l'accent, une voyelle d'appui :

avunc(u)lum, oncle
circ(u)lum, cercle
bucc(u)la, boucle
ung(u)la, ongle
marg(u)la, marle (puis *marne*)
masc(u)lum, masle, mâle
misc(u)lare, mesler, mêler.

Toutefois, lorsque le *c* se trouve entre deus *l*, la mouillure (sans voyelle d'appui) reparaît[2] :

calc(u)lum : chail, mot conservé dans les locutions provinciales *chail aigre* (silex) et *chail de moulin*. Voy. le *Dictionnaire général*.

Sous l'influence du latin d'église, l'*u* de *sæculum* s'est maintenu assez longtemps pour que le *c* intervo-

1. Devenu probablement *jongleur* par une fausse lecture, alors que le mot n'était plus usité, et rentré dans la langue courante avec cette fausse prononciation. L'influence supposée de *jongleur* (médisant) est peu vraisemblable.

2. Cf. *n* mouillée provenant de deus *n* séparées par la palatale *g* dans *sang(u)inare* = *saigner*.

cal devant labiale soit tombé[1] ; de là la forme *seule* que l'on trouve dans *Ste Eulalie*. Ce mot serait vraisemblablement devenu *siule*, puis *suile*, mais il a été chassé par une autre forme du même mot, entrée dans la langue par voie d'emprunt avant la diphtongaison de l'*e* bref tonique et après la transformation de *cl* en *l* mouillée ; c'est notre mot *siècle*, d'abord *secle*.

Il faut aussi admettre dans le latin populaire la double prononciation *regula* et *regla*. A la première se rattache la forme *reule*, *riule*, *ruile*, d'où le verbe *ruiler*, dont le substantif participial *ruilée* figure encore dans le *Dictionnaire général*. De la seconde dérive le vieus mot *reille*, dont on trouvera des exemples dans Godefroy. La forme savante *règle* l'a emporté sur les deus autres.

**Frigolosum* donne *fruileus*, *friuleus*, *frileus*.

A côté de *ruile*, il faut citer notre mot *tuile* (d'abord *teule*, *tiule*, puis *tuile*), qui vient de *tegula* et non de *tegla*[2].

Aiguillon paraît être un augmentatif d'*aiguille*. *Aculeonem* aurait produit *oillon*.

2° L'*i* atone a persisté assez longtemps entre *c* et *l* pour que le *c* se soit assibilé, ce qui n'a pas permis la mouillure de l'*l*. Le seul exemple est d'ailleurs *gracilem* = *graisle*, *grêle*.

Le *g*, dans la même situation, étant intervocal devant un *i*, a disparu en dégageant un yod (ci-dessous, p. 282: *Fragilem* a produit *frag^yele*, *frayele*, *frayle*, *fraile* (puis *fraisle*, *frêle*, par analogie avec *graisle*, *grêle*). Cf. ci-dessus *plantaginem* donnant *plantain*.

1. La prononciation *sectum* aurait produit *sieit*.

2. D'après M. Nyrop (§ 430), c'est le *g* qui aurait produit l'*u* de *tuile*.

A noter que le mot en *gilem* est resté proparoxytonique plus longtemps que ceus en *ginem*, d'où le maintien de la finale.

Dans *angelum*, le *g*, étant appuyé, ne peut pas tomber. On a eu *angᵘele*, puis *andᵘele*. A cette étape, l'*yod* aurait pu mouiller l'*n* et le *d* se joindre à la liquide, comme dans *plandᵘere* = *plaindre*. Mais le groupe *dl* est de prononciation difficile ; c'est ce qui a conservé la voyelle atone qui séparait ces deus consonnes jusque après le changement de *andᵘele* en *andjᵘele*, *angele*. Mais la nouvelle consonne ne s'unit pas plus facilement à l'*l* que le *d*. La difficulté de joindre dans la prononciation la consonne *ge* et *l* explique la forme proparoxytonique *angele* réduite ensuite à *ange*. Cf. ci-dessus *marginem* donnant *margene*, puis *marge*.

Dans plusieurs mots, *g* non appuyé + *i* + *l* a été traité comme *g* + *u* + *l* dans *coagulare*, c'est-à-dire que ces mots se sont contractés avant la chute du *g*, qui, dès lors, a mouillé l'*l* : *vig(i)lare* = veiller ; *brog(i)lum* = breuil (et non *bruile*, qui serait semblable à *fraile* et s'expliquerait par *bro(g)ilum*).

Dans *aquila*, **aquilentum*, l'*i* atone se trouve non plus après *c*, mais après *c* + *w*. La palatale, placée ainsi devant une autre consonne, subit son changement normal en yod, le *w* se change en *g* dur comme lorsqu'il est initial dans les mots d'origine germanique, et le groupe *gl*, résultant de la chute de l'atone, reste tel quel et ne produit pas *l* mouillée, parce qu'il est appuyé par l'yod (tel le groupe *cl* appuyé par *r* dans *circulum*). On obtient ainsi *aigle* et *aiglent* (églantier).

Entre la palatale yod et *l*, l'atone tombe : *Mediolanum*, *Meyolanum* > *Meillan* et *Milan*; *baiulare*, bailler.

L *intervocale après atone précédée d'une nasale*

Entre nasale et *l*[1], l'atone disparaît, mais il s'introduit une consonne euphonique, *b* après *m*, *g* après *n*, et il y a naturellement voyelle d'appui après l'accent :

cumulum, comble
tremulare, trembler
insimul, ensemble
flammula, flamble, flambe
Ameliacum, Amblis
spinula, espingle

Il semble que c'est un *d* qui aurait dû s'introduire après la dentale *n*, comme entre *n* et l'autre liquide *r* dans *gendre*, *moindre*, etc. Mais entre *n* et *l*, le *d* n'aurait pas été une consonne euphonique, puisque *dl* se prononce difficilement ; l'intercalation d'un *d* aurait entraîné le changement de *l* en *r*, et nous dirions aujourd'hui *épindre*.

Camiliacum, où l'atone protonique est suivie d'*l* mouillée, a donné *Chambly*, mais aussi *Chemillé*, avec maintien de l'atone. Cf. *Romiliacum* = *Romilly*.

L *intervocale après atone précédée d'***s**

Entre *s* et *l*, l'atone tombe, il y a voyelle d'appui après l'accent, et ultérieurement l's s'amuit :

**is(u)la*, isle, ile
vassalittum, vaslet
pess(u)lum, pesle, pêle.

1. La difficulté de prononciation de *nasale* + *l* est attestée en latin par le changement de *in* en *il* et de *com* en *col* dans *illuminare*, *colligere*, etc.

L'*l* de *pêle* a subi un changement anormal en *n*; de là la forme actuelle *pène*[1].

L *intervocale après atone précédée d'une liquide*

L'atone entre deus *l* disparaît, mais postérieurement à l'époque où deus consonnes identiques consécutives se réduisaient à une seule; la première *l* se change en *r*. De là *ululare* > *uller, urler* (hurler).

L'atone disparaît aussi entre *r* et *l*, et il arrive parfois que l'*l* se change en *n* (comme ci-dessus dans *marne* de *margula* et *pesne* de *pessulum*). Il y a voyelle d'appui après l'accent.

par(au)lare, parler
mer(u)lum, merle
pir(u)la, perle
poster(u)la, posterle, poterne
Aur(e)lianis, Orliens.

On a prononcé aussi *paller*, etc., par une assimilation d'*r* à *l* qu'on trouve en latin dans *pellicere, intelligere*, etc.

L *intervocale après atone précédée d'une dentale*

Une dentale suivie d'*l* offre une difficulté de prononciation[2] qui se résout de deus manières différentes :

1° Par l'assimilation de *t(u)lum* à *c(u)lum*.

vetulum, veclum, vieil
situla, sicla, seille.

2° Par l'assimilation de la dentale à l'*l* qui suit, avec voyelle d'appui après l'accent.

1. Cf. ci-dessus *marne* de *margula*, et ci-dessous *poterne* de *posternula*.

2. Attestée en latin par le changement de *ad* en *al* dans *alludere, alligare*, etc.

spat(u)la, espalle
rot(u)lum, rolle
mod(u)lum, molle
cerced(u)la, sarcelle.

Puis la première de ces deus *l* se vocalise en *u* comme devant une consonne quelconque (*espalle, espaule ; molle, moule*), ou bien elle tombe comme dans le groupe *ll* primitif (*sarcelle, sarcèle ; rolle, rôle*[1]).

Avant l'accent, l'atone se maintient d'abord et la dentale disparait comme intervocale dans *Catalaunis* > *Chadalons, Chaalons, Châlons.*

Lorsque la dentale qui précède l'atone est protégée par une autre consonne qui l'appuie, elle persiste, et alors la difficulté de prononciation est résolue, avant l'accent, par le maintien de l'atone; après l'accent, par le changement de *l* en *r*.

**scland(a)lum*, esclandre
cart(u)la, chartre
amygd(a)la[2], amandre, amande
gland(u)la, glandre, glande
**candelorum*, chandeleur
Andelavum, Andelot
Andeligum, Andely
Vandalenum, Vandelein.

Le même changement de *l* en *r* s'est produit dans les mots d'emprunt où l'atone posttonique était précédée d'une dentale appuyée ou non : *épître, apôtre, chapître, datre* (puis *datte*).

1. Dans *rolleau, roller*, l'*o* est semitonique et doit de toutes façons devenir *ou*.

2. Le *g*, suivi de *d* ou d'*m* dès l'époque latine, n'avait pas dégagé d'yod, mais s'était changé en *n* ou *l*, dans *amygdala, sagma*, etc.

Subtelare, par lequel on explique *souler, soulier,* aurait vraisemblablement produit *souteler*, ou peut-être *soutrer*. « Soulier » doit être un dérivé du vieus mot *sole* = *semelle*.

L *intervocale après atone précédée d'une labiale*

Une labiale (du moins *p, b* ou *f*) s'unit facilement avec *l*; les groupes *pl, bl*[1], *fl* se rencontrent en latin.

Lorsque *p, b,* ou *f* était séparé d'*l* par une atone, l'atone a dû tomber anciennement, mais la voyelle finale s'est conservée comme voyelle d'appui :

**garyophulum,* girofle
Gratianopolim, Grenoble
populum, peuble[2]
tabula, table
**sifilat,* sifle
flebilem, faible
sabulum, sable
trifolium, trèfle
capulum, chable.

Pl intervocal est devenu régulièrement *bl*. D'après la loi générale des consonnes intervocales, *bl* primitif ou issu de *pl*, et aussi *fl*, auraient dû aboutir finalement à *vl*, comme *br* donne *vr*. Mais la langue a évité le groupe *vl*, trop difficile à prononcer; elle a maintenu *bl* et *fl* et arrêté au degré *bl* la transformation de *pl*.

1. Le *b* final des préfixes *ab*, *ob*, *sub*, se maintient invariablement devant *l*.

2. Les formes *peuple*, qui a prévalu, et *peuplier* semblent dues à une assimilation.

Toutefois, dans les dialectes de l'Est, *bl* intervocal s'est changé non pas en *vl*, mais en *u* semi-voyelle + *l*; de là le doublet de *table*, qui est *taule*, *tôle*. Cf. *parabola* > parole. D'autre part, avant l'accent, la transformation de la labiale a pu aller jusqu'au *v*, parce que l'atone qui séparait cette labiale de *l* pouvait se maintenir ; ainsi *sepelire* > sevelir, et *papilionem* > pavillon[1].

Dans *fundabalum* (fronde), l'atone *a* n'est pas tombée aussi vite qu'une autre voyelle ; le *b* avait eu le temps de devenir *v* : *fondévele*. Lorsque, par suite de la chute de l'atone, ce *v* s'est trouvé en contact avec *l*, il s'est désonorisé en *f*; de là le vieus français *fondéfle*.

Dans **nespilum*, le *p* étant appuyé ne peut se sonoriser, mais il se change en la fricative sourde *f* : *nespele*, *nesfle*, *néfle*. D'autres dialectes maintiennent le *p* (*néple*), ou bien on a passé de *nespele* à *nespe* ou à *nesle*, comme *tevede* a donné *tiève* et *tiède*.

Dans le latin *inuolare*, lorsque l'*u* consonne est devenu *v*, l'*n* s'est labialisée en *m* : *involare*. Et, lorsque l'*o* atone est tombé, le *v* entre *m* et *l* s'est transformé en la consonne euphonique *b*, qu'on trouve régulièrement entre *m* et *l*. De là *embler*.

Dans **umbiliclum*, nous avons, avant l'atone protonique, un *b* appuyé (et non plus un *v*), qui se maintient naturellement; mais l'*l* se change en *r* par dissimilation, de là *nombril*[2].

1. Toutefois, *Nobiliacum* a donné *Neuilly* et non *Novilly*. Mais ici le *v* issu du *b* se trouvait en contact avec une voyelle labiale.

2. L'*n* initiale paraît provenir de l'agglutination de l'*n* finale de *mon*, *ton*, *son* (explication de M. Vernier).

La liquide R

R *intervocale après atone précédée d'une palatale.*

Pour éclairer l'histoire de ces groupes, il est nécessaire d'indiquer rapidement le traitement normal des palatales intervocales.

On admet, pour la transformation de *ca* et de *ga* au commencement des mots, les étapes $k^{y}a$, $t^{y}a$ d'une part, et $g^{y}a$, $d^{y}a$ de l'autre. Pour *g* devant *e*, *i*, qui a été traité comme devant *a*, rien n'empêche d'admettre aussi $g^{y}e$, $d^{y}e$. On a donc :

ka (ca)	ga	ge
$k^{y}a$	$g^{y}a$	$g^{y}e$
$t^{y}a$	$d^{y}a$	$d^{y}e$.

C'est avant le changement de *k* en *t* que la consonne *c* devant *a* a commencé à subir un traitement spécial quand elle était intervocale[1]. De là *pacare* devenu *pagar*, alors qu'une forme « $pat^{y}are$ » serait devenue « $pad^{y}ar$ ». Mais il est extrêmement vraisemblable que la palatale était déjà mouillée, sauf dans le voisinage d'une voyelle labiale, et qu'on a prononcé $pag^{y}ar$, et aussi $leg^{y}ar$ (ligare), $pag^{y}es$ (*pagese). Puis il n'est plus resté que la mouillure : *payar*, *leyar*, *payes*, enfin *pai-ier*, *loi-ier*, *pai-is*.

La loi phonétique du *g* intervocal devant *e*, *i*, serait donc la même que celle du *g* intervocal devant *a*. Toutefois, il faut admettre que l'yod dégagé par la palatale s'était effacé devant les voyelles entravées (ci-dessus, p. 206) et fondu d'autre part avec l'*i* long tonique. Or, **pagesem* est le seul mot où le *g* intervocal devant *e*, *i*, soit suivi d'une voyelle libre autre qu'un *i* long. Il en résulte que partout ailleurs le *g* intervocal devant *e*, *i*, disparaît sans laisser de trace[2].

1. Tandis que *c* devant *e*, *i* était arrivé non seulement à *t*, mais à *ts* au moment de sa sonorisation comme consonne intervocale.

2. Je considère *flèau* comme venant de *flael* (et non de *flaiel*), de même que *prèau* vient de *prael*.

Nous admettons donc que le *g* intervocal, primitif ou issu de *c*, était mouillé, sauf avant ou après voyelle labiale. Or, après une voyelle, les consonnes suivies simplement d'une liquide sont toujours traitées comme lorsqu'elles sont intervocales. Il est donc vraisemblable que *gr* issu de *cr*[1], et *gl* primitif ou issu de *cl* étaient mouillés dans la position intervocale, et que la mouillure passant de la palatale à la liquide, on a eu *gr*ʸ et *gl*ʸ (ici, quelles que fussent les voyelles avoisinantes). Ainsi :

acre, *agre*, *agrʸe*, d'où *aygre*, *aigre*
oclo, *oglo*, *oglʸo*, d'où *œil*.

L'yod après *gl* mouille l'*l* et le *g* tombe. Pour *grʸ*, on constate le maintien du *g* dans *aigre*, *maigre*, *alaigre*, et sa chute : 1° dans *sagrʸement*, *sairement*, *serment*, 2° dans les infinitifs *faire*, *dire*, *duire*, et aussi dans le vieus mot *ceire*, venu de *cicer* par l'intermédiaire de *cegre*. Il n'y a pas eu de mouillure quand *cl* et *cr* étaient appuyés, pas plus qu'il n'y en a lorsqu'ils sont initiaus (comparez *creta* et *cancrum*, *clavem* et *avunclum*).

On voit qu'après l'accent, *cl* intervocal aboutit à des formes sans *e* final, tandis que *cr* appèle la voyelle d'appui. D'autre part, le groupe *y* + *r* se passe de voyelle d'appui 1° dans *air* (de *aere*), 2° lorsqu'il provient de *r* + *y* (*rair*, *cuir*, *dortoir*, etc.), sauf dans *douaire*, *suaire*, *empire*, *Montoire* (Montem aureum); il appèle au contraire la voyelle d'appui lorsqu'il provient de yod latin séparé d'*r* par une voyelle : *maire*, *pire*.

Si l'on admet le traitement parallèle de *g* devant *a* et devant *e* ou *i*, on comprendra difficilement que *plangat* n'ait pas produit *plangʸat*, *plandʸat*, d'où *plaigne* (cf. *verecundia* donnant *vergogne*), comme *plangentem* a donné *plangʸente*, *plandʸente*, d'où *plaignant*. *Ng* produirait donc normalement *n* mouillée aussi bien devant *a* que devant *e*, *i*, et les

1. Quant à *gr* primitif, il semble s'être réduit à *r*, sauf dans *flagrare*, qui pouvait être *flacrare* par assimilation.

adjectifs féminins *longe* et *longue* seraient également des formes refaites, l'une d'après *larc-large*, l'autre directement sur *lonc*.

Ces remarques préliminaires permettront de mieus se rendre compte du traitement de la palatale devant l'atone suivie d'*r*.

Entre palatale *appuyée* et *r*, l'atone a disparu de bonne heure (sans quoi *carcerem* aurait donné *charstre*, avec *s* provenant du *c* assibilé), et on trouve après l'accent une voyelle d'appui.

D'autre part, on constate les phénomènes euphoniques suivants :

1° Après *s*, le *c* devant *r* subit une métathèse, *scr* devint *csr* ; la palatale appuyante produit un yod, comme toujours, et un *t* s'intercale, comme toujours aussi, entre *s* sourde et *r* : *pasc(e)re, pacsre, paistre ; conosc(e)re, conocsre, conoistre,* etc.

2° Après *n* et les deus liquides, qui toutes les trois sont des consonnes dentales, comme l'*r* qui suit, la palatale se change en la dentale correspondante, *g* en *d*, *c* en *t* ; ou plutôt, *c* et *g* appuyés devant *e* ou *a* donnant d'abord respectivement t^y et d^y (ci-dessus, page 282), l'atone est tombée après cette dentalisation et avant le dégagement de la chuintante.

torq(ue)re, tortre (*tordre* par assimilation)

carc(e)re, chartre	*sparg(e)re*, espardre
surg(e)re, sourdre	*terg(e)re*, terdre
**fulg(e)re*, foildre, foudre	*fing(e)re*, feindre
plang(e)re, plaindre	*ung(e)re*, oindre

vinc(e)re, veintre (*veincre* par assimilation).

Si *Bulgarum* et *Hungarum* n'étaient pas des mots d'emprunt, ils auraient donné *Boudre* et *Oindre*, au lieu de *Bougre* et *Hongre*.

On remarquera que la mouillure de la palatale s'efface, sauf lorsqu'elle peut agir sur la consonne voisine, c'est-à-dire sauf quand cette consonne est une *l* ou une *n*. La mouillure a disparu ensuite par la vocalisation de l'*l* dans *foildre* devenu *foudre ;* mais l'*n* mouillée a laissé des traces dans les infinitifs en *aindre, eindre, oindre,* qui sans cela seraient en *andre, endre, ondre.*

La palatale ne se mouille pas devant une voyelle labiale; c'est pourquoi *anchora* a donné non pas *aintre,* mais *ancre,* comme *cancrum* a donné *chancre.* La phonétique de Nyrop considère à tort ces deus mots comme étant de formation postérieure.

Lorsque l'atone *e* devant *r* est précédée d'un *g* non appuyé, il n'est pas probable que l'atone soit tombée de bonne heure, car *Ligerim,* devenu *Ligrim,* aurait donné *Loir* et non *Loire,* comme *nigrum* a donné *noir; legere* aurait donné *lir* ou *lier*, et *frigere : frir.* M. Nyrop (*Gr. hist.*, II, par. 49), est obligé de supposer une analogie.

On peut admettre avec plus de vraisemblance le maintien de l'atone et par suite le changement de *g* d'abord en g^y, puis en *y* (voir page 282) :

Ligerim, Leg^{y}ere, Leyere, Loire
legere, leg^{y}ere, lieyre, lire.

La présence de l'*e* final dans *Loire* et *lire* s'explique alors comme dans *fraile* (p. 275).

Lorsque l'atone *e* devant *r* est précédée d'un *c* non appuyé, elle est tombée avant l'assibilation du *c*[1], et

1. Du moins après l'accent; car avant l'accent on constate l'assibilation dans *acerarborem* devenu *aiserable*, plus tard *esrable* (à une époque où il n'y avait plus intercalation de dentale entre *s* et *r*), puis *èrable*. On aurait eu sans doute au futur *diserai*, sans l'influence de l'infinitif *dire*.

même avant le changement de c^y en t^y, sans quoi *dicere* aurait produit *distre* ou *ditre*. Il faut partir de *dicre*, *facre*, *ducre*, *cogre*, qui ont produit *digre*, *fagre*, *dugre*, *cogre*, puis *dire*, *faire*, *duire*, *cuire*[1]. De même, *fecrunt* a produit *feirent*, *firent*. La forme *fistrent* résulte d'une analogie avec *mistrent*, *distrent*, *duistrent*, qui proviennent de formes latines ayant *s* devant *r*.

Dans *precarabet*, *negarabet*, etc., l'atone s'est maintenue (ci-dessus, p. 226), et la palatale a subi sa transformation de consonne intervocale. L'atone a d'ailleurs cessé depuis longtemps de se faire entendre. Dans *frigorosum*, la palatale intervocale est devant *o*, de là *friureus*, *friuleus*, *fruileus*, *frileus* (p. 275).

On a la palatale latine *i* consonne devant l'atone dans *impejorat*, *impejorare*; l'atone tombe et la palatale s'ajoute à la voyelle précédente : *empire*, *empeirier*.

R *intervocale après atone précédée d's.*

Entre *s* et *r*, en raison de la difficulté de prononcer *s* avant *r*, l'atone s'est maintenue assez longtemps pour que l'*s* non appuyée se soit sonorisée, et dès lors, quand l'atone est tombée, c'est un *d*, et non un *t*, qui s'est intercalé entre *s*, devenu *z*, et *r* : **cosere*, *cozere*, *cozdre*, *coudre*[2]. Cf. *Lazarum*, *lazdre*, *ladre*. On voit que *miserunt* devait donner « misdrent »; la forme *mistrent* provient d'une analogie avec *distrent*, où *s*

1. L'analogie avec la conjugaison inchoative en *ir* et avec les formes inchoatives en *istre* (paistre, croistre) explique d'une part *beneïr*, *maleïr*, d'autre part *beneïstre*.

2. Il n'y avait pas la même difficulté de prononciation pour *s* devant *t* ; de là la chute plus ancienne des atones dans **cosutura*, **cosuetudine*, **masuetinum*, et les formes *cousture*, *coustume*, *mastin*.

était resté sourd parce qu'il n'était pas intervocal, mais appuyé, dans *dixerunt*.

Avant l'accent, la voyelle atone aurait pu se maintenir, et on aurait eu des futurs comme *cosera* (au lieu de *cosdra*), *naissera* (au lieu de *naistra*). Mais l'infinitif a réagi sur le futur. On trouve cependant la forme *naissera*.

Dans les mots dérivés d'*Isara*, **passarem*, **passarellum*, l'*e* atone, provenant d'un *a*, s'est maintenu après que la loi d'intercalation de la dentale avait cessé d'agir. Dès lors, cet *e* a persisté jusqu'à nos jours, devant l'accent, dans *passereau*. Après l'accent, *sere* se réduit a *se* dans *Oisere* > *Oise* et dans *passere* > *passe*.

R *intervocale après atone précédée d'une nasale.*

L'*r* se prononce difficilement après une nasale. En latin, la nasale finale des préfixes *in* et *cum* s'assimile à l'*r* qui suit : *irrumpere, corrumpere*.

Lorsque l'atone est tombée entre nasale et *r*[1], il s'est intercalé une consonne d'appui, la labiale *b* après la labio-nasale *m*, la dentale *d* après la nasale-dentale *n* :

gen(e)ro, gendre. *num(e)ro*, nombre.
marm(o)re, mar(m)bre.

L'*a* atone s'est maintenu dans les futurs sous forme d'*e* : *donerai*. Mais ultérieurement cet *e* est tombé

1. Elle est tombée avant la diphtongaison des voyelles toniques, sans quoi l'*i* bref tonique de *cinerem* serait devenu *ei*, et *i* sous l'influence du *c* initial. On aurait *cindre* au lieu de *cendre*. L'atone de la syllabe finale n'est pas tombée aussi tôt dans *minor*, qui donne *moindre* et non *mendre*, comme *minus* donne *moins* et non *mens*. La réduction des mots tels que *cinerem* à l'état paroxytonique est donc antérieure à la chute des finales des paroxytons.

entre *n* et *r*; on a eu *donrai*, *dorrai*, formes fréquentes encore au XVIe siècle.

R *intervocale après atone précédée d'une liquide.*

Même difficulté, résolue aussi par l'intercalation d'un *d*, pour le groupe *l* + *r* : *mol(e)re*, moldre, moudre ; *fall(e)rabat*, faldra, faudra.

Il semble au premier abord que, lorsque l'atone se trouve entre deus *r*, elle doit facilement tomber. M. Nyrop admet en effet (II, § 49) que *quærere* s'était réduit à *querre* qui serait devenu *quer* sans l'analogie des autres verbes en *re*. Mais la langue ne recherchait pas les consonnes doubles, car elle a partout réduit à une consonne simple les groupes de consonnes doubles qui existaient en latin. Il est donc possible que *querere* soit resté proparoxyton jusqu'après la chute des finales des paroxytons, ce qui expliquerait l'*e* final par l'accent secondaire des finales de proparoxytons. En tout cas, l'atone est tombée avant la diphtongaison de l'*e* tonique bref. L'infinitif *courre* appèle les mêmes remarques que *querre*.

R *intervocale après atone précédée d'une dentale.*

En latin, la dentale finale du préfixe *ad* s'assimile généralement à l'*r* qui suit. Cependant, dans les mots latins, les groupes *tr*, *dr*, surtout le premier, sont fréquents. Ils n'offrent pas de difficulté de prononciation (et l'atone qui pouvait séparer la dentale de l'*r* ne s'est jamais maintenue), mais après l'accent ils appèlent la voyelle d'appui. Les exemples sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les citer.

La dentale non appuyée a fini par disparaître devant l'*r*; elle s'est maintenue lorsqu'elle était appuyée.

Entre cette dentale maintenue et l'*r* on trouve parfois, dans les formes de futur, un *e* muet (prendera, fraindera, mettera), mais cet *e* ne provient pas de l'*e* latin de *prendere, frangere, mittere;* cela est du moins sûr pour *fraindera,* car si l'atone de *frangerabet* s'était maintenue par euphonie, on aurait eu *frangera* et non *fraindera*. Ces formes, qui ont persisté jusqu'au XVIe siècle, et que Ronsard a blâmées, comme le rappèle A. Darmesteter, s'expliquent par l'analogie des futurs en *erai* de la première conjugaison. On peut admettre cependant que *frangerabet* et *prenderabet* ayant donné régulièrement *fraindra* et *prendra,* la rencontre des groupes *fr* et *dr, pr* et *dr,* dans deus syllabes consécutives, ait été dure à l'oreille, et qu'instinctivement on ait dissocié le second groupe en prononçant *fraindera, prendera* (cf. la dissociation du groupe *vr* + *y* dans la prononciation populaire *ouverier* pour *ouvrier*, jadis dissyllabique). Pour une raison semblable, *tourtrelle* est devenu *tourterelle*.

R *intervocale après atone précédée d'une labiale.*

La labiale finale des préfixes *ab, ob, sub* persistait devant *r* dans *abrado, subrideo* (à côté de *surripio*), *obrepo*, etc. D'ailleurs, les groupes *pr, br, fr* sont fréquents dans les mots latins. Il n'y avait donc pas de raison pour que l'atone persistât entre *p, b* ou *f* et *r;* d'ailleurs, si elle s'était maintenue quelque temps, le résultat eût été tout à fait le même en français, puisque les labiales, comme les autres consonnes, sont traitées exactement de même quand elles sont suivies d'une voyelle ou suivies d'une *r*.

L'atone protonique ou pénultième est donc tombée

entre labiale et *r*, que ce fût un *a* ou toute autre voyelle :

separare ou *seperare*, sevrer	*operare*, ouvrer
liberare, livrer	*leporem*, lièvre
arborem, arbre	*sulfure*, soufre
temperare, temprer, tremper	*asperum*, aspre.
**secvere*, sivre	

Il est arrivé, par suite de l'application des lois phonétiques, que *p* et *b non appuyés* ont abouti au son *v* devant *r*. Le groupe *vr* n'existait pas en latin, mais nous le prononçons facilement (sauf quand il est suivi d'un yod). Il semble pourtant qu'il ait présenté à nos ancêtres quelque difficulté. De là des formes telles que *poverin* (pauperinum), et des hésitations entre *ouverer* et *ouvrer*, *souverain* et *souvrain*, *avrai* et *averai*, et finalement *aurai* (par la vocalisation du *v* et son union à l'*a* qui précède, sous forme de la diphtongue *au*, prononcée ensuite *o*). De même, on a *savrai* et *saverai*, et finalement *saurai*.

Dans *absolvere*, *pulverem*, le *v* appuyé entre *l* et *r* se change en la dentale correspondante *d* (absoldre, poldre), exactement comme le *g* entre les mêmes consonnes (ci-dessus, p. 284).

L. Clédat.

NOTES LEXICOLOGIQUES[1]

---

accidenté :

... une nuit des plus *accidentées*, comme on dit aujourd'hui dans les romans nouveaux.

J. Janin, Feuilleton des *Débats*, 8 mars 1841.

arsouille :

Ce mot était fort usité à cette époque (1830-1835) dans le langage populaire de Paris, il est aujourd'hui presque tombé en désuétude : c'est probablement l'anagramme du vocable *souillart* (du verbe *souiller*), qui eut la même signification au moyen âge.

Max. Ducamp, *Souvenirs littéraires*. Paris, 1882, t. I, p. 52, en note.

bibelot :

... ces riens curieux que l'on désigne à présent sous le nom nouveau de *bibelots*, et qui seraient mieux nommés *bribelots*. Notre époque, curieuse et chercheuse, a, du reste, le droit de donner le nom qu'il lui plaît à un genre d'exploration qui lui est tout spécial, et nous acceptons de grand cœur le

1. Il m'a semblé intéressant de rassembler de temps en temps des témoignages, recueillis au passage, sur l'origine ou la vogue des mots. Ces notes ne font que reproduire, sans y adhérer ni y contredire, des observations relevées chez des écrivains qui ne sont en aucune façon des lexicographes. Il serait souhaitable, surtout pour la langue du XIXe siècle, d'accumuler de ces notes prises au hasard des lectures.

verbe *bibeloter*, bien qu'il ne soit encore qu'à l'usage des adeptes.

G. Sand, *les Beaux-Messieurs du Bois-Doré*. Paris, 1858, t. I, p. 69.

blague :

Il y a déjà quatre ans que Robert Macaire a introduit ce mot énergique dans la langue des affaires, et ce mot-là est resté comme aussi Robert Macaire est resté.

J. Janin, Feuilleton des *Débats*, 7 janvier 1839.

camaraderie :

La guerre constante qu'il [Henri de Latouche] fit aux coteries et aux réputations usurpées lui donna occasion d'enrichir la langue d'un mot nouveau, qui a fait une grande et juste fortune, le mot *camaraderie*, par lequel il désigna une des plaies littéraires et artistiques de notre époque.

Dictionnaire de la Conversation, t. XII, p. 157, art. DE LATOUCHE.

Un homme d'esprit, M. de Latouche, me disait un jour : « C'est pourtant moi qui ait créé le mot *camaraderie* : j'ai un barbarisme au soleil ! »

Ch. Blanc, Réponse au discours de réception de V. Sardou à l'Académie française, le 23 mai 1878.

chic (substantif) :

. . . tu sais que je conte mieux que toi, et que j'impressionne mon auditoire. Jamais tu n'as pu attraper mon chic. . .

Ch. de Bernard, *Gerfaut*, p. 315 de l'éd. Lévy dans la bouche du peintre Marillac, en 1832).

Le moindre objet qui passera devant vos yeux aura son *chic* particulier.

G. Sand, *Lettres d'un voyageur*, p. 137 de l'éd. de 1857 (dans une lettre à Rollinat, en janvier 1835).

démodé :

M. Kératry tient-il beaucoup à sa création du mot *démodé?* Le croit-il nécessaire à sa langue?

D. S. — *Journal des Débats* du 17 avril 1828, à propos de *Frédéric Styndall, ou la Fatale Année*, roman de Kératry.

désoler :

Le verbe *désoler* n'est pas moins à la mode; et quand une personne veut dire présentement qu'une autre la fatigue, elle dit qu'elle la *désole :* quand on veut dire qu'on est chagrin, on dit qu'on est *désolé ;* et l'on applique enfin ce mot à toutes les choses qu'on veut marquer qui font de la peine.

Mercure de France, 1672, t. I, p. 323.

dramaturge :

Dans ses opinions si fameuses sur le *drame,* M. Mercier n'était que la caricature de Diderot; on créa, pour caractériser le zèle du disciple, un titre qu'aurait sans doute rejeté l'enthousiasme du maître, tout exalté qu'il était. M. Mercier fut appelé *dramaturge;* qualification comique qui semble désigner moins une doctrine littéraire qu'une espèce de fanatisme religieux.

Dussault, *Journal des Débats* du 15 mai 1814. Cf. L. Béclard, *Séb. Mercier*, Paris, 1903, p. 353.

drame de famille :

C'était un véritable *drame de famille,* selon l'expression à la mode.

Mémoires de Mme d'Oberkirch. t. I, p. 365, à la date du 30 juillet 1782.

esbrouffe :

On sait ce que ça veut dire, *esbrouff,* et c'est bien heureux; je ne me chargerais pas de l'expliquer.

J. Janin, Feuilleton des *Débats,* 8 août 1853, à propos de *Sir John Esbrouff,* un acte de Mélesville et de Courcy, au Palais-Royal.

fin de siècle :

Une Fin de Siècle, ou Huit Ans, par M. Kératry... Voilà un beau titre et un roman plein d'intérêt. Quelle fin de siècle! et quelles années!

Ph. Chasles, Feuilleton des *Débats,* 14 mars 1840.

fioriture :

...*fioriture* (importé par moi) et que je rencontre sans cesse.

Stendhal, *Vie de Henri Brulard* (publiée par C. Stryienski, p. 189).

flirtation :

...cet exercice dangereux qu'on appelle en anglais *flirtation,* et que nous définirions par le mot *badinage avec l'amour.* Sentimentaliser, jouer avec les émotions du cœur, s'approcher des limites extrêmes de la passion sans y tomber, tous ces tours d'adresse assez équivoques et légèrement immoraux, sont contenus dans ce mot *flirtation*...

Em. Montégut, *La vie et la littérature américaines, Rev. d. D.-M.,* 1854, t. IV, p. 903.

impressionnant :

Marillac ...eut beau appeler à son secours ...la quintessence de ses mots les plus incisifs, de ses récits les plus *impressionnants*, le succès ne répondit pas à ses efforts.

Ch. de Bernard, *Gerfaut* (1838), p. 128 de l'éd. Lévy.

individualité :

...de grands mots qui sentent leur *Globe* d'une lieue, comme, par exemple, les *individualités*.

Journal intime de Cuvillier-Fleury, 27 avril 1830. Paris, 1900, p. 179.

larmes dans la vois :

...la tendre Gaussin, pour qui La Harpe inventa l'expression figurée : *avoir des larmes dans la voix*.

Courrier des spectacles du *Moniteur universel* du 14 juillet 1834.

lune de miel :

Cette expression, *lune de miel*, est un anglicisme qui passera dans toutes les langues, tant elle dépeint avec grâce la nuptiale saison, si fugitive, pendant laquelle la vie n'est que douceur et ravissement.

Balzac, *Physiologie du Mariage* (1829), méditation VII.

mal du pays :

Le Mal du Pays, ou la Batelière de Brienz, par Scribe et Mélesville, 1827.

Vous qui avez tant souffert, comment avez-vous encore le *mal du pays?*

Chateaubriand s'adressant à Madame, fille de Charles X, en 1833, à Carlsbad (*Mémoires d'outre-tombe*, éd. Biré, t. VI, p. 159).

motif (thème, sujet) :

Nos sentiments sont mystérieux comme la musique. Qui nous dira comment des torrents d'harmonie peuvent découler de tel ou tel sentiment appelé avec raison *motif?*

Bonstetten, *l'Homme du Midi et l'Homme du Nord.* Genève, 1824, p. 124.

mousser (faire mousser, faire valoir à force de réclame) :

...ce panégyrique ...par lequel on a voulu, selon une expression délicatement romantique, faire *mousser* les romans de M. d'Arlincourt.

Z. — Variétés des *Débats*, 18 janvier 1825.

Pérou (ce n'est pas le Pérou) :

Un clubiste, en parlant d'un noble dont on faisait l'éloge, s'avisa de dire que *ce n'était pas le Pérou.* Le mot devint un adage général : on ne disait pas un mot de bien d'un individu ou d'une chose quelconque, qu'on ne vous répondît : « Ce n'est pas le Pérou ! »

Mémoires du comte Dufort de Cheverny, t. II, p. 170 (la Révolution).

persiflage :

...le mot *persiflage* qui s'introduit peu à peu, et dont le sens n'est pas aussi vague que d'abord il paraît. Le persiflage est à mes yeux la décomposition des objets imposants réduits à leur juste valeur.

Dorat, *Discours sur la poésie en général, et particulièrement sur les Pièces fugitives*, dans *Mes fantaisies*, p. 27 de la 3e édit. La Haye, 1770.

Le *Persifleur*, comédie de Sauvigny en 1771.

pignouf :

Il paraît que tu étudies le *pignouf;* moi, je le fuis, je le connais trop... le mot *pignouf* a sa profondeur; il a été créé pour le bourgeois exclusivement, n'est-ce pas?

G. Sand à G. Flaubert, lettre du 17 janvier 1869.

poseur :

Les Poseurs, comédie en trois actes de Lambert Thiboust et Duval, aus Variétés, en mars 1862.

Cf. le feuilleton de J. Janin dans les *Débats* du 25 mars : « On pourrait très bien l'intituler : les *Charlatans.* »

progresser :

...M. Magnin, quoiqu'il dise : Le siècle *progresse!* Quel joli mot qui rime avec graisse! ...demandez-lui pourquoi il invente *progresse.*

Stendhal, *Lettres à ses amis*, t. II, p. 203, lettre du 21 déc. 1834.

puff :

Je propose au public d'adopter le verbe *poffer* (du mot anglais *puff*), qui veut dire vanter à toute outrance, prôner dans les journaux avec effronterie. Ce mot manque à la langue, quoique la chose se voie tous les jours dans les colonnes des journaux à la mode, auxquels on paye le *poff* en raison du nombre de leurs abonnés; car, je dois l'avouer, monsieur, avec le verbe *poffer* (vanter effrontément et à toute outrance), je propose aussi le substantif *poff.* Ce mot serait bien vite reçu, et avec joie, si tous vos lecteurs pouvaient com-

prendre le langage du personnage de *Puff* dans la charmante comédie du *Critique* de Shéridan.

Stendhal, *Lettres à ses amis*, t. II, p. 38, lettre du 6 déc. 1825.

Le *puff* est un mot nouveau comme la chose toute nouvelle qu'il représente. On dit en Angleterre que le *puff* est un mot français: on soutient en France que c'est un mot venu d'Angleterre: la France et l'Angleterre ont raison de décliner l'honneur d'avoir trouvé cet horrible mot, qui appartient à un certain argot de spéculateurs et de gens d'affaires, tout frais éclos de nos jours, etc.

J. Janin, Feuilleton des *Débats*, 7 janvier 1839, à propos d'une revue de fin d'année intitulée *le Puff*.

...ce mot brutal, grossier, anglais, cet argot des mauvais lieux politiques et littéraires, cette parole que l'on ne sait comment prononcer : *Puff, pouff, peuff,* qui l'eût osé écrire sur l'affiche du Théâtre-Français? etc.

J. Janin, Feuilleton des *Débats*, 24 janvier 1848, à propos du *Puff*, comédie en cinq actes de Scribe.

réalisable :

...regardez tout le reste comme des rêves *réalisables* (le mot n'est pas français, mais vous l'entendrez), mais comme des rêves.

Mirabeau à Julie, 22 octobre 1780 (*Lettres à Julie*, publiées par D. Meunier, Paris, 1903, p. 26).

trimer :

Trim, vaudeville de Duvert et Lauzanne... Le but de ce vaudeville paraît être de donner l'éty-

mologie du verbe *trimer*, que les auteurs font descendre de Trim [le personnage du *Trisham Shandy* de Stern], qui fait beaucoup d'allées et de venues inutiles à travers l'action de leur pièce. N'en déplaise à MM. Duvert et Lauzanne, *trimer* vient de *trimard*, aimable terme d'argot qui signifie, ou, du moins, qui signifiait *grand chemin*.

Th. Gautier, *l'Art dramatique en France*, t. III, p. 170 (feuilleton du 25 mars 1844).

vulgarité :

Madame de Staël me paraît moins heureuse, lorsqu'elle veut défendre le mot *vulgarité*. Cette expression empruntée de Dryden[1] est-elle bien conforme au génie de notre langue ?

Pougens, *Bibliothèque française*, décembre 1800, p. 163 (article sur la *Littérature* de Mme de Staël : cf. 1re partie, ch. XIX).

zigzaguer :

Quand, par un néologisme audacieux, vous faites le verbe *zigzaguer*...

G. Sand, Lettre à Ch. Poncy, 24 août 1842.

(A suivre). F. Baldensperger.

Nous ajouterons ci-après quelques remarques sur les mots relevés par notre collaborateur.

Bibelot. — Le nom de « bibelots » était loin d'être *nou-*

1. Is the grandesophos of Persius, and the sublimity of Juvenal to be circumscribed with the meanness of words, and *vulgarity* of expression. Dryden's *Dedication to Juvenal*.

reau en 1858, bien que l'Académie ne l'ait admis dans son dictionnaire qu'en 1878. En 1432, dans son « Doctrinal de la seconde rhétorique », que M. E. Langlois vient de publier pour la première fois, Baudet Herenc enregistre le mot *bibelots*, qu'il fait suivre de cette définition : « qui sunt choses d'estain en mercerie[1]. » Sous la forme *bimbelot* (admise par l'Académie en 1762), on le trouve chez Robert Estienne. Dans un compte de 1427, cité par Godefroy (*Supplément*), on lit : «Croisettes d'argent, verges et autres *biblots*,» et Godefroy signale une série de textes du XVe et du XVIe siècle, où l'on rencontre non seulement *bibelot*, mais ses dérivés *bibelotier*, *bibeloterie*, notamment : « Potiers d'estain, *bibelotiers*. — Joyeliers, *bibelotiers*. — Marchandes qui vendent mercerie et *biblotterie*. — Anneaux, verges, attaches,... kinkaillerie. *bibloterie*, miroirs. » Mais il y a plus; il ne semble pas douteus que nous ayons le même mot, sous une forme un peu différente, dans les « beubelets » dont parle Garnier de Pont-Sainte-Maxence (XIIe siècle) :

Cuillers, cupes, hanas d'argent, d'or esmeré,...
Et tus ses *beubelez* qu'il aveit fet garder
Et qu'il ne voleit pas a tute gent mustrer.

Il n'y a pas jusqu'au verbe *bibeloter*, qui ne soit fort ancien, car, dans le texte de 1427 cité plus haut, on relève son dérivé *bibelottéres* (= bibeloteur).

Camaraderie. — Henri de Latouche n'a pas « créé le mot » *camaraderie*, qui est employé au XVIIe siècle, bien que l'Académie ne l'ait admis qu'en 1835. Littré donne un exemple de Mme de Sévigné et cet autre de Chamfort : « La plupart des liaisons de société, la *camaraderie*... tout cela est à l'amitié ce que le sigisbéisme est à l'amour. » Tout au plus Latouche aurait-il créé le *sens* de « aide mutuelle entre camarades ».

Dramaturge. — C'est sans doute par suite d'un rappro-

1. Voy. E. Langlois, *Recueil d'arts de la seconde rhétorique*, 1902 (dans la Collection des Documents inédits), p. 105.

chement inconscient et saugrenu avec « liturgie » ou avec « thaumaturge » que Dussault a pu émettre l'idée bizarre que le mot *dramaturge* impliquait « une espèce de fanatisme religieux ».

Impressionnant. — « Impressionner, » au sens matériel, existait au XVIIIe siècle, et avait produit le dérivé « impressionnable » employé par Thouvenel en 1780 (Voy. le *Dictionnaire général*).

Individualité. — Littré distingue, pour ce mot, le sens de « ce qui constitue l'individu », dont il cite des exemples du XVIIIe siècle, et celui de « individu », qu'il considère comme un néologisme. Mais les exemples qu'il donne pour le premier pourraient presque être rangés sous le second, notamment : « C'est toujours la même *individualité*, le même moi, mais qui est appelé à sentir et à agir par différents organes en différentes périodes de la vie » (Ch. Bonnet). Cf. *personne* et *personnalité*.

Larmes dans la vois (*Avoir des*). — Le *Dictionnaire général* donne une définition bien insuffisante du sens de cette expression, en l'interprétant par « exprimer l'émotion en parlant ». On peut assurément « exprimer l'émotion en parlant » sans « avoir des larmes dans la vois ». Littré dit mieux : « avoir une vois qui, dans les moments d'attendrissement, fait partager l'émotion. » Encore faut-il distinguer deus sens, suivant qu'on veut désigner une qualité permanente ou un état momentané de la vois. Dans les deus cas, il s'agit d'inflexions de la vois qui sont ou semblent produites par des larmes mal contenues. Mais la locution n'indique pas que l'émotion est « partagée ».

Lune de miel. — Voltaire (cité par Littré) : « Zadig éprouva que le premier mois de mariage, comme il est écrit dans le livre du zend, est la *lune de miel*, et que le second est la lune de l'absinthe. »

Mousser. — A noter ces deus exemples de Littré : « Faire *mousser* un sentiment, si l'on peut parler ainsi » Mme de

Staël). « Saint-Just s'écria : Je demande que Barrère ne fasse plus tant *mousser* toutes ces victoires » (*Mémoires de Barrère*).

Pérou (*ce n'est pas le Pérou*). — On a commencé par dire : « C'est *le Pérou*, c'est *un Pérou*. » Saint-Simon (cité par Littré) : « Dis ou douze mille livres de rente serait *un Pérou* pour l'abbé de Janson et ne l'engagerait à rien. »

Persiflage. — *Persifler*, *persifleur*, *persiflage* sont dans l'édition du *Dictionnaire* de 1762. D'après La Harpe, cité par Littré, *persiflage* daterait à peu près du temps où Duclos composait ses *Considérations* et Gresset son *Méchant*. Le *Dictionnaire général* définit *persifler* par « railler légèrement ». Le mot exprime plutôt une ironie mordante qu'une raillerie légère.

Puff. — Ce mot, sous sa forme anglaise *puff*, ou sous sa forme française, *pouf*, est visiblement une onomatopée. Nous l'avons emprunté aus Anglais avec le sens qu'il avait pris chez eus. Mais on le trouve antérieurement en français avec des acceptions différentes.

Vulgarité. — Littré fait remarquer qu'à son insu Mme de Staël avait été précédée dans l'emploi de *vulgarité* par un auteur obscur du XVIe siècle. Le *Dictionnaire général* cite même un exemple du XIVe.

L. C.

A PROPOS D'UN PASSAGE DE CORNEILLE

M. Hauvette, dans la *Revue latine* du 25 mai 1903, a proposé une explication intéressante d'un passage réputé obscur de Corneille, *Polyeucte*, acte II, sc. I, v. 445-452 :

Sévère dit à Fabian :
Elle n'est point parjure, elle n'est point légère :
Son devoir m'a trahi, mon malheur et son père.
Mais son devoir fut juste, et son père eut raison ;
J'impute à mon malheur toute la trahison :
Un peu moins de fortune, et plus tôt arrivée,
Eût gagné *l'un par l'autre*, et me l'eût conservée.

A propos de *l'un par l'autre*, Voltaire dit en note : « *L'un par l'autre* ne se rapporte à rien ; on devine seulement qu'il eût gagné Félix par Pauline. » Tous les commentateurs ont adopté la même opinion, que M. Hauvette trouve inacceptable : elle est en désaccord avec tout ce que dit Corneille du caractère de Pauline ; celle-ci aurait été indifférente à la fortune de Sévère. Le personnage qui aurait pu être sensible à cette fortune, c'est Félix, et c'est justement ce que Corneille a dit :

Un peu moins de fortune, et plus tôt arrivée

eût gagné Félix, et par Félix, Pauline, fidèlement soumise à son père. L'*un* désigne donc le *devoir* de Pauline et l'*autre* son *père*, l'un par l'autre rappelant l'opposition exprimée dans un vers précédent.

Mais son *devoir* fut juste, et son *père* eut raison

M. Hauvette ajoute : « L'usage de désigner une personne par le nom abstrait d'une qualité qui lui est

propre[1] n'a rien de surprenant ni de rare chez Corneille. »

Reprenant la question dans le numéro du 25 juillet de la même revue, M. L. Parmentier est d'avis, comme M. Hauvette, que l'explication de Voltaire est inacceptable, mais se déclare encore moins satisfait de l'explication de M. Hauvette, parce qu'elle est fondée sur une analyse logique du passage tout entier et que le spectateur n'avait point le temps de se livrer à un pareil travail. « Il faut, dit-il, partir de l'idée qu'il a dû saisir le sens à la simple audition, sans effort et du premier coup. » M. Parmentier pense que le passage s'explique tout naturellement, si l'on considère que dans l'ancienne langue *l'un et l'autre* sont assez souvent employés au sens du neutre. Voici son raisonnement :

« Une fortune même un peu moindre, mais plus rapide, eût gagné *une chose par l'autre; une chose* c'est-à-dire *Pauline, par l'autre*, c'est-à-dire par la *fortune*. Après les vers précédents, le devoir de Pauline et son père étant mis hors de cause, l'auditeur savait qu'il n'y avait plus que deus choses en question : le *malheur*, nous dirions la malechance de Sévère d'où avait résulté pour lui la *perte de Pauline :* une chose avait amené l'autre, et inversement, une chose, à savoir une chance plus rapide, eût gagné l'autre, c'est-à-dire Pauline. »

De ces deus explications, celle de M. Hauvette nous parait seule satisfaisante, celle de M. Parmentier insoutenable. D'abord, il s'appuie sur un principe faus. S'il est vrai *en théorie* que tout ouvrage dramatique *devrait être écrit* de manière à être compris à la simple

1. Ici Pauline par devoir, selon M. Hauvette.

audition, il n'en est pas toujours ainsi *dans la réalité*, et le style de Corneille en particulier n'est pas exempt d'obscurités. Il n'y a donc pas lieu de rejeter une explication d'un passage de Corneille, seulement parce qu'elle suppose chez l'auditeur un petit effort d'attention.

D'ailleurs, après avoir reproché à M. Hauvette une analyse trop délicate, M. Parmentier en propose lui-même une beaucoup plus subtile, comme on a pu en juger. En effet, lorsque après l'énumération du vers 445,

Son *devoir* m'a trahi, mon *malheur* et son *père*,

Sévère a mis hors de cause, au vers suivant, le *devoir* de Pauline et son *père*, ce n'est pas *deux choses* qui restent en question, mais une seule, le *malheur* de Sévère. Il n'y a pas dans le passage un mot relatif à la perte de Pauline, et par suite l'idée de cette perte ne peut pas venir à l'esprit de l'auditeur à *la simple audition, sans effort* et *du premier coup*.

De plus, l'explication de M. Parmentier aboutit à dire que Pauline eût été gagnée par la fortune : c'est presque exactement l'interprétation de Voltaire que M. Parmentier a commencé par déclarer inacceptable. Enfin, il attribue à Corneille un style bien étrange ; si en effet l'on remplace, comme il le propose, les mots *l'un* et *l'autre* par leurs équivalents *Pauline* et *fortune*, on aboutit à la phrase suivante : *la fortune* eût gagné Pauline par *la fortune*. C'est à peu près une vérité de M. de la Palice. Il est bien surprenant aussi que dans l'expression *l'un par l'autre*, *l'un* représente un mot pris en dehors de la phrase, tandis que *l'autre* désigne justement le sujet de la phrase. Le sens neutre que M. Parmentier propose de donner à ces mots ne sert donc qu'à obscurcir le passage.

Au contraire, si l'on accepte l'explication de M. Hauvette, *l'un* désignant le *devoir*, *l'autre* le *père* de Pauline, le masculin des deus côtés est tout naturel. L'auditeur, dont l'attention a été attirée par les vers 446 et 447 sur les mots *père* et *devoir*, peut sans grand effort s'en souvenir au vers 450. L'ensemble du passage offre un sens satisfaisant, bien en harmonie avec les caractères des personnages. Nous irons même plus loin que M. Hauvette: *l'un* désigne bien exactement le devoir de Pauline, et non Pauline représentée « par le nom abstrait d'une qualité qui lui est propre ». En effet, pour gagner Pauline, Sévère n'a besoin ni de Félix ni de la fortune, puisque Pauline est prête à l'aimer si son devoir le lui permet ; mais son devoir dépent de son père. Corneille a donc fait dire très justement à Sévère qu'une fortune plus rapide eût gagné Félix, et par Félix le *devoir* de Pauline.

H. Yvon.

[L'interprétation de MM. Hauvette et Yvon me paraît tout à fait sûre, et je crois, avec M. Yvon, que *l'un* représente simplement « le devoir ». L'obscurité vient de ce que le vers: « J'impute à mon malheur toute la trahison » éloigne les mots *devoir* et *père* des pronoms *l'un* et *l'autre* qui les représentent. Corneille aurait pu intervertir l'ordre des vers 3 et 4 ; on aurait alors :

Elle n'est point parjure, elle n'est point légère :
Son devoir m'a trahi, mon malheur et son père.
J'impute à mon malheur toute la trahison,
Car *son devoir* fut juste et *son père* eut raison ;
Un peu moins de fortune et plus tôt arrivée
Eût gagné *l'un* par *l'autre* et me l'eût conservée.

Il me semble que toute hésitation disparaît si l'on rétablit ainsi l'ordre logique des idées.] L. C.

L'APPAUVRISSEMENT DE LA SYNTAXE

Les langues mortes ou vivantes, les patois des provinces, l'argot des métiers sont des mines précieuses où sans trop de peine il nous est loisible de nous approvisionner en mots. Mais il est plus malaisé d'introduire dans une langue des tours et des constructions, qui risqueraient de répugner à son génie. Aussi les plus hardis de nos auteurs ont-ils respecté la syntaxe, dévotement, comme on respecte la divinité ou les idoles. Qu'on se rappèle le cri de V. Hugo :

Guerre à la Rhétorique et *paix à la syntaxe!*

Est-ce miracle dès lors si le français est riche en mots et pauvre en tours? Splendide en effet est la floraison de notre langue en termes et en expressions; et notre dictionnaire est à la lettre un *thesaurus*, un *trésor* où dans un ruissellement de cuivre, d'argent et d'or étincèlent les mots, ceus du passé et ceus du jour, gravés à l'effigie à demi effacée ou luisant neuf d'un Louis, d'un Napoléon ou de la Semeuse. Par contre, la syntaxe glisse au dénuement : elle refuse d'adopter des constructions nouvelles et rejète les anciennes, celles qui faisaient merveille chez les Racine et les Bossuet, chez les La Fontaine et les Molière. — Pourquoi ne pas secourir pareille misère? Il ne s'agit pas d'accomplir une révolution : la syntaxe est un

organisme délicat, auquel il convient de ne toucher qu'avec d'infinies précautions. Loin de nous le désir de fabriquer de nouveaux ressorts, d'imaginer de nouveaux rouages : on courrait le danger de disloquer ce qu'on voudrait assouplir[1]. Mais peut-être serait-il sage de reprendre ceus dont se servaient les classiques : la marche en était aisée, et le jeu harmonieus. Revenons à la syntaxe du XVIIe siècle ; elle était compréhensive et variée, elle abondait en ressources. On pourrait en multiplier les preuves; il suffira de citer comme exemples quelques constructions maintenant disparues.

Soi n'est correct de nos jours qu'autant qu'il se rapporte à un sujet indéterminé. Ainsi ce vers de La Fontaine :

> Vous que l'*on* aime à l'égal de *soi*-même,
>
> *Fables*, XII, 15.

est français aujourd'hui comme il l'était hier. Mais au XVIIe siècle, l'usage autorisait l'emploi de *soi* partout où le latin se servait du réfléchi *se* :

> « Il crache presque sur *soi*. »
>
> La Bruyère : *Les Caractères*, VI, portrait de *Phédon*.

> Tout cela part d'un cœur toujours maître de *soi*.
>
> Racine : *Andromaque*, IV, 3.

> Et qui voyant un jour la douleur vertueuse
> De Phèdre, malgré *soi* perfide, incestueuse. .
>
> Boileau : *Epitres*, VII, 80[2].

1. Cf. Paul-Louis Courier : « Depuis, sur une autre barque, je passai près d'une frégate anglaise, qui m'ayant tiré quelques coups, tous mes rameurs se jetèrent à l'eau et se sauvèrent à terre. »
Lettre à M. de Sainte-Croix : *Mileto*, le 12 septembre 1806.

2. Cf. Haase, *Syntaxe française*, § 13, A.

Petit de Julleville aimait à s'écrier : « Comment serait-il possible à notre époque de rendre un vers aussi nettement expressif que celui de Corneille :

Qu'il fasse autant pour *soi* comme j'ai fait pour *lui?*

De même *en* était usité dans des cas où les règles actuelles l'interdisent formellement[1]. Il ne se dit plus qu'en parlant des choses; il se disait en parlant des personnes. Il remplaçait l'adjectif possessif *son :*

Attaquer Chapelain! ah! c'est un si brave homme!
Balzac *en* fait l'éloge en cent endroits divers.

Boileau, *Sat.*, IX, 205.

ou le pronom personnel *de lui :*

« Jésus que l'on a attaché à une croix pour *en* faire un spec-
[tacle d'ignominie. »

Bossuet, *Sermon sur l'honneur.*

ou encore le pronom réfléchi *de soi :*

« On s'oublie soi-même et on s'*en* éloigne insensiblement. »

La Rochefoucauld : *Maximes.*

Traduisons ces exemples en langue moderne; remplaçons *en* par son équivalent, *son, de lui, de soi :* la première de ces phrases n'y gagnera pas en grâce, mais n'y perdra pas non plus; les deus autres y perdront.

Que de constructions encore, qui étaient exquises de souplesse et de naturel! Ainsi le verbe admettait deus compléments de nature différente, un substantif et une proposition subordonnée. Le substantif était un régime direct :

Je vois *votre chagrin*, et que par modestie
Vous ne vous mettez point, monsieur, de la partie.

Molière : *Les Femmes savantes*, IV, 3.

1. Cf. Haase, § 9, n.

ou indirect :

> Quand je songe *au héros* qui me reste à décrire,
> Qu'il faut parler de toi, mon esprit éperdu
> Demeure sans parole, interdit, confondu.
>
> Boileau : *Le Lutrin*, VI, 162.

Quelquefois on a un pronom personnel au lieu du substantif :

> Notre chien *se* voyant trop faible contre eux tous,
> Et que la chair courait un danger manifeste.
>
> La Fontaine. *Fables*, VIII, 7.

Quant à la proposition subordonnée, elle est à un mode personnel comme dans les exemples qui précèdent ou à l'infinitif comme dans celui qui suit :

> Elle voit le barbier qui d'une main légère
> Tient un verre de vin qui rit dans la fougère,
> Et chacun tour à tour s'inondant de ce jus
> *Célébrer*, en buvant, Gilotin et Bacchus.
>
> Boileau, *Le Lutrin*, III, 29.

A quel titre proscrire cette tournure? Pris isolément, les deus compléments sont corrects ; pris ensemble, ils doivent continuer à l'être. La pensée s'obscurcit-elle, s'empâte-t-elle? Nullement. Dès lors, aucune raison ne saurait nous empêcher de la revendiquer comme bien française, et il faudrait féliciter un poète moderne de l'avoir déjà fait : Musset a repris ce tour si usité à l'époque de Molière dans des vers célèbres sur notre grand comique :

> J'écoutais cependant *cette simple harmonie*
> *Et comme* le bon sens fait parler le génie.
>
> *Une soirée perdue.*

Imitons Musset, malgré nos grammairiens.

Ceus du XVIIIe et du XIXe siècle se sont comme entêtés à forger des chaînes, à tresser des liens, à nouer

des entraves. Toutes les fois que la phrase a des ailes, ils coupent, ils grattent, ils rognent. Les voici encore qui crient à l'incorrection, quand le relatif ou l'adverbe de lieu ne suivent pas immédiatement le substantif ou le pronom ausquels ils se rapportent. Incorrectes, ces lignes :

« Ses chevaux respiraient un air marin qui les faisait hennir et les avertissait que la *mer* était proche, *où* l'on dit que leur maître se couche toutes les nuits. »

Scarron : *Roman comique*, début.

« Pussort a dit qu'*un certain Espagnol* nous devait faire bien de la honte, *qui* avait eu tant d'horreur d'un rebelle... »

Mme de Sévigné : *Lettre à M. de Pomponne*, 20 novembre 1664.

« La *cadette* est sur le point de faire ses vœux, *qui* n'a [point d'autre volonté... »

La Bruyère, *Les Caractères*, II.

Incorrects, ces vers :

Il *la* trouvait mignonne, et belle, et délicate,
Qui miaulait d'un ton fort doux.

La Fontaine : *Fables*, II, 18.

Qui ne voit cependant ce que de telles constructions acquièrent en souplesse, tout en gardant leur clarté ?

Nos classiques le savaient ; et à la grammaire ils préféraient l'ordre logique. Les anacoluthes (mot bien rébarbatif pour désigner des tournures souvent délicieusement élastiques) abondent chez les meilleurs. Les textes sont nombreux où l'on voit se rapporter à un complément direct ou indirect tels ou tels mots qui d'après les règles strictes devraient nécessairement se rapporter au sujet. Ces mots sont des substantifs :

Indomptable *taureau, dragon* impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Racine : *Phèdre*, V, 6.

des adjectifs :

Il cède, il dîne enfin ; mais toujours plus *farouche*,
Les morceaux trop hâtés se pressent dans sa bouche.
Boileau : *Le Lutrin*, I, 109

des infinitifs :

Eh ! seigneur, dès ce jour, sans *sortir* de l'Épire,
Du matin jusqu'au soir, qui vous défend de rire ?
Boileau : *Ép.*, I, 85

des participes passés actifs :

« *ayant commencé* trop tôt l'œuvre de son détachemen moral, le temps lui a manqué... »
Bossuet : *Sermon sur l'impénitence finale.*

des participes passés passifs :

Sous un ombrage épais, *assis* près d'un ruisseau,
Les labyrinthes d'un cerveau
L'occupaient.....
La Fontaine : *Fables*, VIII, 27.

Dans le marais *entrés*, notre bonne commère [1]
S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau.
La Fontaine : *Fables*, IV, 11.

des gérondifs :

S'il ne sent point du ciel l'influence secrète
Si son astre *en naissant* ne l'a formé poète.....
Boileau : *Art poétique*, I, 4.

Ces tournures ne trouveraient pas grâce devant nos puristes modernes; elles leur paraîtraient barbares. Barbares! L'étrange épithète pour flétrir des constructions si propres à suivre le processus de la pensée, et à dessiner, à décalquer pour ainsi dire, la courbe sinueuse de l'idée ou du sentiment !

La syntaxe du XVIIe siècle se trouvait donc avoir

1. Ici, le participe se rapporte et au sujet et au complément direct.

comme la sensibilité d'un appareil enregistreur ; et l'idée se présentait dans le discours, telle qu'elle éclôt dans l'esprit.

Pareillement, on se dispensait de la concordance des temps lorsque la rigueur du parallélisme aurait nui à la pensée :

> On craint qu'il n'*essuyât* les larmes de sa mère.
>
> Racine : *Andromaque*, I, 4.

« On craint qu'il n'essuie » signifierait : « il essuiera ; on le craint ». En réalité, l'auteur voulait exprimer une nuance plus fine : « il essuierait... » C'est la même nuance qu'on trouve marquée dans ces vers de La Fontaine :

> Le compère aussitôt va remettre en sa place
> L'argent volé, prétendant bien
> Tout reprendre à la fois, sans qu'il y *manquât* rien.
>
> *Fables*, X, 4.

Faut-il conclure ? La syntaxe des classiques paraissait malléable à souhait ; et c'est merveille comme elle reproduisait le fonctionnement de la pensée qui se cherche, qui se trouve, qui s'épanouit. L'idée était souveraine ; et, servante docile, la syntaxe se pliait, s'accommodait à ses exigences. Mais depuis, notre langue a vu se durcir son élasticité première. Une à une disparaissent les plus souples de ses constructions : on a restreint l'emploi des pronoms *soi* et *en* ; au relatif, qui de près ou de loin, à sa guise, suivait son antécédent, on a interdit sa libre allure ; l'anacoluthe a été condamnée à mort, et c'est à peine si l'inversion obtient les circonstances atténuantes. Pauvre syntaxe ! Je me la figure sous les traits d'une petite vieille, desséchée, anguleuse, revêche, et comme toutes les

vieilles, sottement attentive aus minuties. Les grammairiens du XVIIIe et du XIXe siècle, ces Diafoirus de la langue, l'ont anémiée, à force de saignées et de purgations ; elle se ratatine; le souffle lui manque, ses articulations se nouent; elle souffre de l'asthme, et déjà la paralysie la guette. — Ne tenterons-nous pas de réchauffer cette mourante? Rendons-lui ce qui la faisait saine, forte, belle, au temps où la jeunesse l'auréolait. Rendons-lui la liberté de ses mouvements, la hardiesse de ses constructions, la grâce de ses tournures. Qu'elle recouvre l'héritage du XVIIe siècle après tout, une indigente ne saurait refuser un legs, une malade la santé!

F. Vézinet.

[Il est très légitime qu'un écrivain maintienne des tournures qui sont en train de disparaître de la langue courante, ou en reprenne d'autres qui en ont complètement disparu, à la condition qu'elles nous soient facilement intelligibles, comme les propositions relatives doubles, chères à M. Faguet. Ainsi reprises, si elles sont adoptées par le commun des auteurs, il peut arriver qu'elles se réintroduisent dans la langue courante. Peu importe, d'ailleurs.

En ce qui touche le vers : « On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère, » aucune grammaire sérieuse ne conteste que l'imparfait du subjonctif n'y soit parfaitement conforme à la syntaxe actuelle. On dirait de même : « Je crains qu'il ne prît peur, si on lui montrait le danger. » Toutefois, on évite cette tournure dans la langue parlée, d'où l'imparfait du subjonctif est en train de disparaître ; les deus premières personnes ne sont plus jamais employées, et la 3e personne du pluriel l'est bien rarement.

On exagère un peu l'importance de la nuance marquée par cet imparfait du subjonctif. Entre « on craint qu'il n'essuyât »

et « on craint qu'il n'essuie », il y a exactement la même différence qu'entre : « Il essuierait les larmes de sa mère, si on le laissait vivre, » et « il essuiera les larmes de sa mère, si on le laisse vivre. » Le premier temps laisse entendre qu'Astyanax est considéré comme perdu, l'hypothèse de sa délivrance est présentée comme particulièrement douteuse, c'est le conditionnel au lieu du simple futur avec condition. Il y a donc une nuance, mais il est certain que Racine ne tenait pas particulièrement à l'exprimer, car, au vers précédent, il écrit :

Hélas ! On ne craint point qu'il *venge* un jour son père.

Logiquement, il faudrait *venge* et *essuie*, ou *vengeât* et *essuyât*. C'est uniquement la mesure du vers qui a imposé *venge* d'une part et *essuyât* de l'autre, et il n'y faut point voir tant de finesse.] L. C.

ÉTYMOLOGIE : Or *et* lors

Or a signifié à l'origine *maintenant* (hac hora), et il y avait jadis, entre *or* et *lors*, la même opposition qu'aujourd'hui entre *maintenant* et *alors*, comme le prouve notamment le vers 31 du *Couronnement Louis :*

Lors fist l'en dreit, mais *or* nel fait l'en mais.

Or, on considère *lors* comme formé sur *or*, *ors*, par l'adjonction de l'article. On ne voit pas bien cependant comment, en préposant l'article à *maintenant* dans son sens actuel, et en disant « le maintenant », on pourrait former une locution ayant le sens de « alors ». L'article, préposé à un mot, peut changer sa fonction, mais non point sa signification.

Mais puisqu'on tire *or*, *ors*, de *hac hora*, pourquoi ne pas expliquer *lors* par *illac hora ?* L'opposition entre *hic* = *celui-ci* et *illic* = *celui-là* rendrait fort bien compte de la différence de sens primitive entre *or* et *lors*. L. C.

COMPTES RENDUS

A. Constantin et J. Désormaux. — *Parabole de l'Enfant prodigue, recueil de traductions en patois savoyard.* Annecy, imprimerie Abry, 1903, in-8°, 38 p. (Extrait de la *Revue Savoisienne*).

Nous possédions déjà quelques versions de la *Parabole* en patois savoyard, dont quatre publiées par M. de Verneilh en 1807[1], une autre publiée par Pont en 1872 et une dernière, plus récente, due à Brachet ; tous ces textes sont bien difficiles à utiliser, à cause de leur graphie inexacte et incohérente. La riche collection formée par Despine en 1862 est restée manuscrite, et nous n'y avons pas perdu grand'chose, puisque ces 90 traductions sont, dit M. Désormaux, « assez souvent fautives ou d'attribution inexacte ». Le recueil de MM. Constantin et Désormaux ne contient au contraire que des textes de provenance sûre, bien localisés et soigneusement notés à l'aide du système graphique employé par les mêmes auteurs dans leur *Dictionnaire savoyard*[2]. Il comprent 13 versions, dont 8 en patois de diverses communes de l'arrondissement d'Annecy ; les arrondissements de Saint-Julien, de Bonneville, d'Albertville, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Moutiers en ont fourni chacun une ; seuls, les arrondissements de Thonon et de Chambéry ne sont pas représentés. Une heureuse disposition typographique, qui réunit sous chaque mot du texte français les mots correspondants des

1. Ces 4 traductions sont-elles les seules qui soient sorties de l'enquête ordonnée en 1807 par le bureau de la statistique du Ministère de l'Intérieur? Nous savons par M. P. Meyer (*Rom.*, XXIV, p. 531, note 1) qu'une faible partie seulement de cette enquête a été publiée. La partie inédite, conservée à la Bibl. Nationale, ne renfermerait-elle pas quelque autre version en patois savoyard ?

2. Voir la *Revue*, t. XVII, p. 143 sqq.

13 textes patois, permet de se rendre compte rapidement et facilement des différences phonétiques et morphologiques, et il y en a d'intéressantes : ce n'est pas sans surprise qu'on voit le successeur de *illorum* adjectif possessif, supplanté par celui de *suos* à la Clusaz dans le c. de Thônes (*sou vzin*, leurs voisins, p. 9) ; cet emploi, qui est de règle en provençal moderne, ne s'avance pas vers le nord au delà de la lisière méridionale du dép. de la Drôme ; il est inconnu dans les Hautes-Alpes et dans l'Isère ; dans les Savoies, il semble restreint à la Clusaz ; mais bien plus au nord, on le trouve encore dans quelques communes groupées sur les confins des arr. de Pontarlier et de Montbéliard (Lac-ou-Villers dans le c. de Morteau, la Chenalotte dans le c. du Russey).

Au texte de la *Parabole* M. Désormaux a joint un copieus commentaire, où il faut signaler surtout une petite dissertation sur l'introduction du français dans la Savoie (p. 30 à 33). Quelques étymologies peuvent paraître discutables : je ne crois pas que *fin* soit une réduction de *fassin* (faisons) ; *fin* doit s'expliquer, comme les formes bien connues du provençal ancien et moderne, *far*, *fam*, etc., probablement par un infin. **fare* et un présent formé avec le thème *fa* en latin vulgaire[1]. — Les formes *assetò*, *assetà*, etc., prouvent que *achtà*, p. 33, ne remonte pas à *ad*+**sitare*, mais à *ad*+**seditare*. — La phonétique du patois de Leschaux permet-elle de donner la préférence à *surgere* sur **sortere* pour expliquer *sourtre*, p. 34 ? Dans les Alpes, on trouve *souertre*, qui suppose **sortere*, ō devant *r* entravé restant *o*.

L. Vignon.

Ernst Foss. *Die « Nuits » von Alfred de Musset.* Erläuterungen zu denselben (*Berliner Beiträge zur germanischen und romanischen Philologie*, XXIII), Berlin, 1902, in-8° de 175 pages.

Tant que les lettres de Musset à George Sand n'auront pas

1. Cf. Rydberg. *Le dérel. de facere dans les langues romanes.*

été intégralement publiées, une étude documentaire sur les *Nuits* risquera de demeurer incomplète et prématurée. Quiconque a eu la bonne fortune de feuilleter cette correspondance sait assez que la *Nuit de mai* en particulier y trouve son cadre le plus assuré : « Maintenant les arbres se couvrent de verdure et l'odeur des lilas entre ici par bouffées ; tout renaît et le cœur me bondit malgré moi » (1er mai 1834) ; « ce sont ces fleurs et toute cette verdure qui m'appellent à la vie » (10 mai 1834) : des passages comme ceus-là, bien d'autres encore, sont — ou seront — le meilleur commentaire qui se puisse des confidences poétiques de Musset, à considérer précisément leur valeur *confidentielle*.

A leur défaut, rien de plus légitime que de rapprocher et de confronter des vers du poète avec d'autres passages de son œuvre et avec les ouvrages dont la lecture et le souvenir ont pu alimenter son imagination. M. Foss nous a donné, à cet égard, bonne mesure, et son ingéniosité et son érudition ont fait merveille. Il pousse même trop loin la recherche des antécédents possibles d'un seul détail, comme lorsqu'à propos du vers :

Tremperons-nous de sang les bataillons d'acier ?

il s'avise de rappeler les scènes du second *Faust* où Méphistophélès met à la disposition de l'empereur des troupes composées d'armures vides. Regretterons nous qu'en revanche M. F. n'ait point poussé son investigation dans deus sens ? La question de l'« hallucination », très importante au sujet de Musset, méritait plus d'approfondissement que le paragraphe de la p. 102 ne lui en accorde. Et la forme même des *Nuits*, ce dialogue entre le poète et la Muse, cette sorte de chant alterné et presque d'oaristys, a des précédents qu'il n'eût pas été sans intérêt de rechercher.

F. Baldensperger.

CHRONIQUE

FÉLIX PELEN

La *Revue de Philologie française* vient de perdre un collaborateur qui n'avait guère fait encore que ses débuts, mais des débuts qui semblaient bien promettre un phonéticien de grande valeur. La vocation chez lui était de date assez récente; toutefois les circonstances au milieu desquelles elle s'est produite, comme aussi la façon dont elle a brûlé les étapes de la préparation technique, prouvent jusqu'à l'évidence que, pour être tardive, elle n'en reposait pas moins sur des aptitudes natives de qualité rare, qui n'attendaient que l'occasion de se manifester.

Félix Pelen, né à Belley, le 14 mai 1870 et mort, dans la même ville, le 29 octobre 1903, ne s'est tourné vers l'étude des parlers vivants, ou plutôt, de son patois bugiste, qu'au cours de l'année 1896. A vingt-sis ans, rien ne lui avait encore fait soupçonner l'intérêt que peuvent présenter ces études. Élève du petit séminaire de Belley pendant dis ans, il avait été plutôt réfractaire à la discipline intellectuelle ; de nature indépendante, il ne se pliait pas aisément aus programmes imposés, et le pris de la fantaisie en matière d'études et de lectures fut, pour cet élève si foncièrement intelligent, l'échec répété au baccalauréat. Soldat de 1888 à 1891, il était tourmenté du besoin de lire, et il savait trouver dans les loisirs de la caserne, un dédommagement aus servitudes du métier. Frappé d'une insolation grave aus manœuvres de 1891, il rentra dans sa famille avec une santé si compromise qu'il ne fit guère que végéter tristement jusqu'à la paralysie qui l'envahit en 1895. Entre temps, il faisait un court passage à travers le journalisme, interrompu par deus séjours à

Wœrishofen, où il allait se soumettre, avec plus de persévérance que de succès, au traitement du célèbre Kneipp. Ses articles de journal, comme aussi ses lettres d'Allemagne, d'une observation si curieuse et si aiguë, marquaient déjà la lutte que l'esprit, chez lui, soutenait contre un corps voué à l'infirmité et qui s'y avançait à grands pas.

L'échéance fatale arriva, ainsi que je l'ai dit, au cours de 1895 ; mais la lutte intellectuelle ne cessa pas pour autant, et même, si je ne m'abuse, rarement fut-il montré de façon plus péremptoire que « l'âme », suivant le mot de Bossuet, « est maîtresse du corps qu'elle anime ». Paralysé et presque aveugle, il ne pouvait à peu près ni lire ni écrire ; une sœur dévouée lui servit de lectrice et de secrétaire. On peut croire qu'avec un tel malade, si acharné à chercher dans l'étude une diversion à la souffrance, l'emploi ne fut pas une sinécure.

C'est alors, dans le courant de l'année 1896, que Félix Pelen s'avisa que l'étude de son patois pouvait lui fournir, avec la diversion cherchée, le seul moyen à sa portée de servir la science. Mais comment aborder une étude qui exige, à défaut de l'enseignement directement reçu, tant de lectures préparatoires ? Comment acquérir dans les conditions où il se trouvait, infirme et loin des bibliothèques spéciales, les principes essentiels, la méthode, la langue même de la science ? Il fit l'honneur à celui qui signe ces lignes de lui demander quelques conseils et, au besoin, les livres les plus indispensables. Je regarde comme une des rares bonnes fortunes de ma vie de professeur d'avoir pu mettre les trop modestes ressources de ma bibliothèque au service d'un travailleur aussi intéressant par sa vivacité d'intelligence que par les conditions si particulières où il était condamné à travailler. Les livres étaient dévorés avec une rapidité qui n'allait pas sans m'inquiéter sur les chances d'assimilation. Quelle ne fut pas ma surprise, quand, après quelques mois, je pouvais lire son travail d'essai sur les *Modifications de la tonique en patois bugiste* (*Revue*, t. XI, 62), travail qu'à raison, sinon de sa perfection, au moins de ses qualités d'observation minutieuse

et précise, le directeur de cette *Revue* n'hésita pas à accepter ! L'accueil que voulut bien lui faire M. Clédat fut; pour Félix Pelen, le plus précieux des encouragements. D'emblée, Félix Pelen se révélait un linguiste au courant des bonnes méthodes et en possession des principes essentiels; et d'emblée aussi, délaissant la phonétique élémentaire, il se jetait bravement sur le terrain, assez difficilement abordable à un débutant, de la phonétique syntaxique.

Si ce premier essai montrait un observateur délicat, les notes par lesquelles il le compléta à deus reprises différentes (t. XI, 309, t. XII, 135), firent voir quelle conscience il apportait à un travail destiné à préparer les conclusions de la science sur un point des plus intéressants. Même scrupule et même finesse d'observation dans ses articles sur les *Changements du timbre de l'E français* (t. XIV, 68) et sur la *Prononciation de X en français* (t. XV, 286). C'est à propos du premier de ces articles que se manifesta, avec le plus d'éclat, son don d'observation ; il était arrivé, sans concert préalable et sans autres moyens que l'audition directe, aus mêmes constatations que M. l'abbé Rousselot aidé des palais artificiels.

On peut le dire sans exagération aucune, Félix Pelen, débuta dans la science spéciale de la phonétique à la façon de ceus qui, avec le temps et la santé, sont destinés à devenir des maîtres. Si la mort, pour le laborieux infirme, a été une délivrance, elle fut, en même temps qu'un grand deuil pour les siens, — et un deuil vivement ressenti par tous ceus qui approchèrent cette âme que la souffrance courageusement supportée fit si belle, — une véritable perte pour la science dont cette *Revue* est l'un des organes.

A. Devaux.

TABLE DU TOME XVII

DE LA *Revue de Philologie française*, 1903

Horluc (P. et **Clédat** (L.).

La répétition de *si* dans les propositions conditionnelles coordonnées 1

Clédat (L.)

Le participe passé, le passé composé et les deus auxiliaires 19

Consonnes intervocales après la pénultième et la protonique atones 122, 209, 264

Sifflantes et chuintantes produites par les palatales explosives 205

Étymologie : *or* et *lors* 316

Baldensperger (F.).

Les premières définitions françaises de l'humour ... 63

Notes lexicologiques 291

Vignon (L.)

Les patois de la région lyonnaise : le pronom régime de la 3e personne (suite) 89

Vézinet (F.).

Le latin et le problème de la langue internationale .. 103

L'appauvrissement de la syntaxe 307

Casse (Emm.) et **Chaminade** (Eug.).

Vieilles chansons patoises du Périgord 114, 186, 248

Désormaux (J.).

Mélanges savoisiens 161

Bastin (J.).

Remarques sur quelques verbes pronominaus 173

Kastner (L.-E.).

Différents sens de l'expression *rime léonine* 178

Le Songe, poème allégorique et religieus du XIIIe siècle 241

Yvon (H.).
A propos d'un passage de Corneille..... 303

COMPTES RENDUS

A. et G. Doutrepont : Traduction de la Grammaire Meyer-Lübke, t. III (L. Clédat)..... 70
J. Haas : Étude sur le subjonctif en français (H. Yvon). 74
Ch. Guerlin de Guer : Atlas dialectologique de la Normandie (L. V.)..... 79
E. Polentz : Les fonctions de « lequel »..... 139
A. Constantin et J. Désormaux : Dictionnaire savoyard (L. V.)..... 143
N. Haillant et A. Virtel : Choix de proverbes patois (L. Vignon)..... 148
G. Klausing : Die Schicksale der lateinischen Proparoxytona (L. Vignon)..... 149
Eug. Herzog : Untersuchungen zu Macé de la Charité (P. Horluc)..... 151
E. Polentz : Les propositions relatives en tant que déterminations prédicatives (H. Yvon)..... 229
A. Constantin et J. Désormaux : Parabole de l'enfant prodigue en divers patois savoyards (L. Vignon). 317
Ernst Foss : Die « Nuits » von Alfred de Musset (F. Baldensperger)..... 318
COMPTES RENDUS SOMMAIRES (L. C.)..... 83, 156, 233

CHRONIQUE

L'Académie française et le Dictionnaire. — Lettre de M. Henri Lavedan. — Remarques de M. Michel Bréal sur les formules négatives..... 80
Gaston Paris..... 155
Félix Pelen..... 320

Le Gérant : Vve ÉMILE BOUILLON.

Chalon-s.-Saône. – Imprimerie Française et Orientale, E. BERTRAND

PC
2701
R5
t.17

Revue de philologie française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
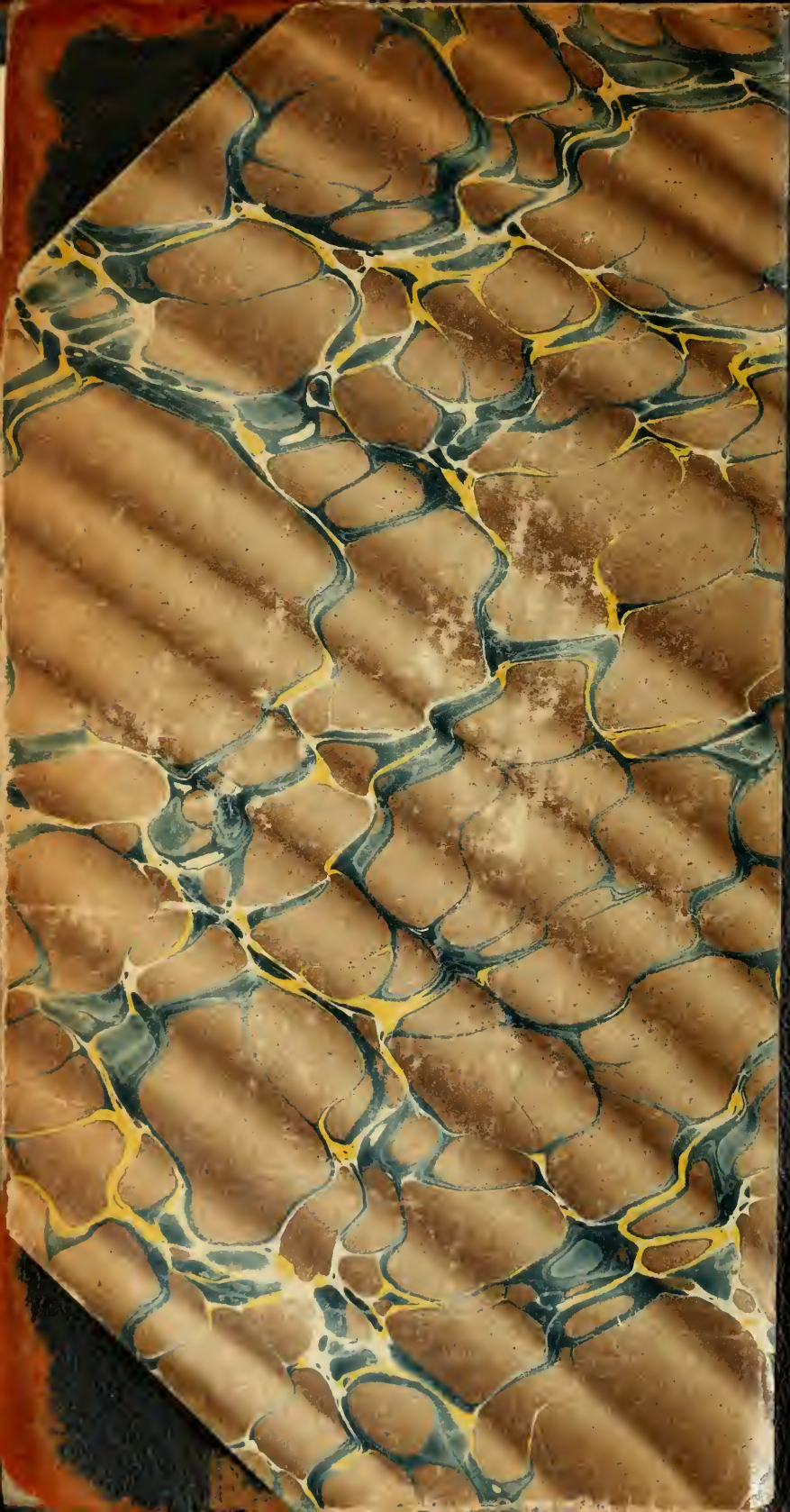
BROWN BROS. LTD.
BOOKBINDERS,
STATIONERS, ETC.